

Mordons les chiens de garde !

Revue de presse n°36

octobre-décembre 2024

Social, divers

Table des matières

Assange, la surveillance de la CIA et l'Audencia Nacional espagnole.....	3
Assange : l'inquisition de l'empire condamne le journalisme hérétique.....	5
3 questions à Viktor Dedaj sur la libération de Julian Assange.....	6
Libre, enfin.....	8
Journée mondiale des réfugiés : le droit d'asile en danger.....	9
Le guide Evras et la santé mentale des enfants et des adolescents.....	11
Humour de Lasserre.....	14
Survivantes des abus rituels, pourquoi peut-on les croire ?.....	15
Jeux olympiques : notre carte des destructions écologiques et sociales.....	19
Tout le monde en a parlé.....	25
JO de Paris le christianisme en perte de moralité. L'Islam rempart du Christ.....	26
Humour de Lasserre.....	30
Vu de Grèce. Paris organise les « pires JO depuis des décennies ».....	31
Les constructions neuves sont des modèles de durabilité ?.....	32
Ce qui se passe en Angleterre.....	36
Humour de Siné mensuel.....	38
Dans les banlieues, la naissance d'une écologie populaire et émancipatrice.....	39
Que se passe-t-il avec les manifestations en faveur de la réforme des quotas au Bangladesh ?.....	42
Au Bangladesh, les ouvrières contre les multinationales européennes.....	47
« J'ai perdu un œil [...] mais ce qui m'a sauvé la vie, c'est l'amour ».....	52
Traite humaine : empêcher les marchands de GPA de venir démarcher le marché français.....	55
En Suède, la lutte contre Tesla continue.....	56
Gemini, l'IA de Google, provoque une nouvelle indignation lors d'une pub diffusée pendant les JO 2024.....	59
L'incarcération dans le monde-machine.....	61
Répression : les militants écologistes interdits de territoire.....	65
Interdits de territoire.....	68
Kanaky-Nouvelle-Calédonie : « Notre jeunesse en a assez d'être laissée pour compte ».....	70
Omar Radi libéré !.....	74
« Je ne cesserai de me battre pour la justice que lorsque la réputation de mon mari sera rétablie ».....	75
Pologne, la nouvelle réglementation des armes à feu risque d'affaiblir l'état de droit.....	78
Poursuites-baillons : Greenpeace active la directive européenne contre un pétrolier américain.....	80
No pass no vax... Victoire en Cour de cassation.....	81
Relaxe du Pr Perronne dans ce qui s'apparente à une tentative d'instrumentalisation du tribunal par la Pr Karine Lacombe.....	83
Réseaux sociaux : les 4 mécaniques de l'addiction.....	84
À Aubervilliers, la mort de Yahya remet les violences policières dans le débat politique.....	88
Le capitaine Paul Watson, une vie entre les filets de la justice.....	91
L'effondrement du sionisme.....	94
Humour de Siné mensuel.....	97
L'UJFP (Union Juive Française pour la Paix) attaquée pour « apologie du terrorisme » !.....	98
Ça s'est passé près de chez moi : une petite histoire qui en dit long.....	99
Pas de Pride sous l'occupation.....	101
Au Liban, puissance et prudence du Hezbollah.....	104
C'est officiel : l'État génocidaire a massacré ses propres citoyens le 7 octobre.....	107
Israël : détention au secret massive et torture contre des Palestiniens.....	109
La guerre la plus longue.....	114
En Palestine sacrifiée, cette « banalité du mal » qui nous renvoie à nous-mêmes.....	132

Assange, la surveillance de la CIA et l'Audencia Nacional espagnole

« Toute enquête factuelle mettrait en jeu des informations classifiées, car elle obligerait la CIA à révéler les activités de collecte de renseignements auxquelles elle s'est livrée, entre autres ».



L'histoire sordide de l'opération soutenue par la CIA contre l'éditeur de *WikiLeaks*, Julian Assange, alors qu'il était confiné dans l'ambassade d'Équateur à Londres, continue de s'envenimer et de s'épaissir. Les responsables américains ont persisté dans leur attitude frileuse, refusant de coopérer avec la haute cour nationale espagnole, l'Audencia Nacional, concernant son enquête sur les opérations d'espionnage de l'Agence contre l'éditeur, dont un des principaux protagonistes est la société de sécurité espagnole Undercover (UC) Global.

Depuis 2019, les juges José de la Mata et Santiago Pedraz ont adressé aux autorités américaines des demandes d'assistance concernant cette affaire, notamment en ce qui concerne les déclarations publiques de l'ancien directeur de la CIA, Mike Pompeo, et de l'ancien chef du contre-espionnage, William Evanina, ainsi que les informations rassemblées par la commission du renseignement du Sénat concernée. Ils ont été accueillis par un silence glacial.

Le 12 décembre 2023, la sous-direction générale de la coopération juridique internationale a fourni aux autorités américaines « une annonce expresse » concernant le refus de cette assistance judiciaire.

La magistrate de liaison espagnole aux États-Unis, María de las Heras García, a dûment révélé que ce retard était dû à une procédure judiciaire en cours devant le tribunal du district sud de New York. Comme l'a expliqué Courtney E. Lee, avocat au bureau des affaires internationales du ministère de la Justice des États-Unis, fournir de telles informations à la Haute Cour d'Espagne « interférerait » avec « un litige en cours aux États-Unis ». Cette réponse n'est guère satisfaisante, compte tenu des demandes formulées avant le litige en question.

Le litige en question concerne une action en justice intentée devant le tribunal du district sud de New York par Margaret Ratner Kunstler, avocate spécialisée dans les droits civils, Deborah Hrbek, avocate spécialisée dans les médias, et John Goetz et Charles Glass, journalistes.

Dans leur action intentée en août 2022, les plaignants affirment qu'ils ont fait l'objet d'une surveillance lors de visites à M. Assange pendant son séjour à l'ambassade, en violation du Quatrième Amendement. Les plaignants ont donc fait valoir que cela leur donnait droit à des dommages-intérêts et à une injonction contre l'ancien directeur de la CIA, Mike Pompeo, le directeur de la société de sécurité espagnole Undercover (UC) Global, David Morales, et UC Global elle-même.

Le 19 décembre 2023, le juge de district John G. Koeltl a accepté, en partie, la requête en irrecevabilité du gouvernement américain, tout en rejetant d'autres parties de la requête. Le juge a accepté le bilan de l'hostilité manifestée par Pompeo à l'égard de WikiLeaks, ouvertement exprimée dans son discours d'avril 2017, et a reconnu que

« Morales a été recruté pour mener une surveillance sur Assange et ses visiteurs au nom de la CIA et que ce recrutement a eu lieu lors d'une convention de l'industrie de la sécurité privée en janvier 2017 à l'hôtel Las Vegas Sands à Las Vegas, dans le Nevada. »

Les plaignants estiment qu'ils sont en bonne position pour poursuivre l'organisation de renseignement, et Koeltl leur donne raison.

« Dans ce cas, les plaignants n'ont pas besoin d'alléguer, comme le fait le gouvernement, que ce dernier utilisera de manière imminente les informations recueillies à l'ambassade de l'Équateur à Londres ». Les plaignants auraient « subi un préjudice concret et particulier pouvant être rattaché au programme contesté et réparé par une décision favorable » si la perquisition des conversations et des appareils électroniques ainsi que la saisie du contenu des appareils électroniques s'avéraient illégales.

Les plaignants ont également convaincu le juge qu'ils avaient « suffisamment d'allégations selon lesquelles la CIA et Pompeo, par l'intermédiaire de Morales et d'UC Global, ont violé leur attente raisonnable en matière de vie privée en ce qui concerne le contenu de leurs appareils électroniques ».

Mais ils n'ont pas réussi à convaincre M. Koeltl qu'ils attendaient raisonnablement le respect de leur vie privée concernant leurs conversations avec M. Assange, étant donné qu'ils savaient que l'éditeur était déjà « surveillé avant même l'implication présumée de la CIA », argument plutôt étrange. Une telle attente ne pouvait pas non plus être fondée étant donné l'acceptation de la vidéosurveillance des bâtiments gouvernementaux. Le juge a également estimé que les personnes qui remettaient leurs appareils et leurs passeports à la réception de l'ambassade « assumaient le risque que les informations soient transmises au gouvernement ».

Malheureusement, Pompeo a été épargné par les poursuites judiciaires et n'a pas pu être tenu personnellement responsable de la violation des droits constitutionnels des citoyens américains.

« En tant que personne nommée par le président et confirmée par le Congrès [...] le défendeur Pompeo appartient à une catégorie de défendeurs différente de celle d'un agent du Bureau fédéral des stupéfiants chargé de l'application de la loi. »

En février de cette année, le procureur américain Damian Williams et le procureur adjoint Jean-David Barnea ont clarifié la ligne de réponse de l'Agence dans un document adressé au juge Koeltl.

« Toute enquête factuelle sur ces allégations – qu'elles soient vraies ou non – mettrait en jeu des informations classifiées, car elle obligerait la CIA à révéler les activités de collecte de renseignements auxquelles elle s'est livrée ou non, entre autres choses. » L'agence ne pouvant « révéler publiquement les faits mêmes pour lesquels elle demande l'autorisation d'invoquer le privilège des secrets d'État, elle n'est pas en mesure de répondre aux allégations pertinentes de la plainte ni de répondre aux demandes de communication de pièces relatives à ces allégations ».

Richard Roth, un avocat représentant les quatre parties au litige, a trouvé ce raisonnement déconcertant dans des remarques faites à *The Dissenter*.

« De notre point de vue, nous ne pouvons pas imaginer qu'il existe un quelconque privilège lié à des informations confidentielles concernant des citoyens américains qui se sont rendus à l'ambassade d'Équateur. »

En avril, le directeur de la CIA, William J. Burns, a tenté de lever le voile en soumettant une « déclaration classifiée » définissant « l'étendue des informations » concernant l'affaire, affirmant qu'elle expliquait de manière satisfaisante « le préjudice qui pourrait raisonnablement résulter de la divulgation non autorisée d'informations classifiées ».

Selon les experts, le préjudice allégué n'a ni quantum, ni caractère proportionnel.

Une fois de plus, M. Roth ne s'est pas montré convaincu et a rappelé que cette affaire n'a rien à voir avec des « menaces terroristes visant à détruire l'Amérique et découvertes grâce à une technologie ou à un programme qui ne doit jamais être divulgué, sous peine de voir la menace aboutir ».

L'affaire concerne la perquisition et la saisie par la CIA de téléphones et d'ordinateurs portables en possession « d'avocats et de journalistes américains respectés, qui n'ont commis aucun crime et qui se sont élevés contre la privation de libertés et l'intrusion du gouvernement dans leur vie privée en copiant le contenu de leurs téléphones et de leurs ordinateurs portables ».

Tant que l'Agence étouffera et fera traîner les procédures au motif de ce privilège détourné, le ministère de la Justice ne peut que s'abstenir de réagir aux investigations espagnoles.

Dr. Binoy KAMPMARK

Mondialisation.ca, 03 août 2024

Article original en anglais :



Assange, CIA Surveillance and Spain's Audencia Nacional, *Global Research*, le 2 août 2024

Traduction : *Spirit of Free Speech*

Assange : l'inquisition de l'empire condamne le journalisme hérétique



« Le fondateur de WikiLeaks se déclare coupable et est condamné pour avoir conspiré pour obtenir et divulguer des informations classifiées sur la Défense nationale. Julian Assange, fondateur de WikiLeaks, s'est déclaré coupable d'avoir conspiré avec Chelsea Manning, à l'époque analyste des services secrets de l'Armée américaine, pour obtenir et divulguer illégalement des documents classifiés relatifs à la Défense nationale » : ainsi décrète le Département de Justice des États-Unis d'Amérique. Après 14 années de réclusion dont cinq en conditions très dures, le journaliste d'investigation Julian Assange, pour sauver sa vie, est contraint d'« abjurer ».

Il y a environ quatre siècles, Galileo Galilei fut contraint par la Sainte Inquisition à renier ce que montrait la science, à savoir qu'au centre du système solaire il y a le Soleil et non la Terre. La condamnation de Julian Assange ne peut pas effacer des vérités incontestables sur les stratégies et les crimes de guerre des États-Unis. La condamnation d'un journaliste, accusé de conspiration pour avoir mis en lumière des faits qui devaient rester secrets, est un message menaçant lancé à tous les journalistes engagés dans ces enquêtes et d'autres.

Le « cas Assange », qui nous confirme ce qu'est la « Justice » étasunienne, n'est certes pas l'unique. Il suffit de rappeler que, sur la base de la Loi du 18 septembre 2001, le président des États-Unis est autorisé à utiliser la force militaire que ce soit contre des personnes ou des nations entières, dont la « culpabilité » est décrétée par le président lui-même, qui émet la sentence sans procès ni possibilité d'appel et en ordonne l'exécution immédiate.

Selon la même procédure – documentait le *New York Times* (29 mai 2012) – pendant l'Administration Obama fut instituée la « kill list », comprenant des personnes du monde entier condamnées secrètement à mort avec l'accusation de terrorisme, lesquelles, après approbation du Président, étaient éliminées par des drones-tueurs ou des tueurs professionnels. De nombreuses autres ont été secrètement enlevées et emprisonnées sans procès dans la base USA de Guantanamo à Cuba.

Dans ce même cadre d'autres crimes s'ajoutent à ceux documentés par Wikileaks. Parmi eux l'attaque terroriste accomplie de main ukrainienne, avec missiles et projectiles étasuniens à fragmentation, contre des baigneurs russes sur une plage de Sebastopol en Crimée, et l'attaque, par des militants islamistes de l'Isis au Daghestan russe, pendant laquelle a été étranglé un prêtre orthodoxe.

Manlio DINUCCI, Mondialisation.ca, 29 juin 2024, byoblu.com

[...]

Traduction de l'italien : Marie-Ange Patrizio

La source originale de cet article est byoblu.com. Copyright © Manlio Dinucci, byoblu.com, 2024

Manlio Dinucci est géographe et journaliste, ex-directeur exécutif pour l'Italie de l'International Physicians for the prevention of Nuclear War, association qui a reçu le Prix Nobel de la Paix en 1985. Porte-parole du Comitato no Guerra no Nato (Italie) et chercheur associé de Global Research (Canada). Prix international de journalisme 2019 pour Analyse géostratégique du Club de Periodistas de México.



3 questions à Viktor Dedaj sur la libération de Julian Assange

Julian Assange a pu quitter la prison de haute sécurité de Belmarsh où il était incarcéré depuis 2019 dans l'attente d'une éventuelle extradition vers les États-Unis. Il aurait pu y être jugé en vertu de l'Espionage Act et écoper d'une peine de 175 ans de prison. Mais un accord avec les autorités US a pu être trouvé. Le fondateur de WikiLeaks a accepté de plaider coupable de « complot pour obtenir et divulguer des informations relevant de la défense nationale ». En route pour comparaître devant un tribunal US des îles Mariannes, Assange devrait écoper d'une peine de 52 mois de prison, déjà purgée en détention préventive à Belmarsh. Après cette formalité, il pourra regagner son pays natal, l'Australie. Mobilisé depuis de nombreuses années pour la libération d'Assange, Viktor Dedaj réagit à cet ultime rebondissement. (l'A)

Investig'Action : Assange faisait l'objet d'un véritable acharnement des États-Unis. Il mourrait à petit feu dans des conditions assimilées à de la torture dans la prison de Belmarsh. Et son avenir était plus qu'incertain, avec toujours ce risque d'extradition. Comment expliquer qu'un accord pour sa libération tombe maintenant ?

Viktor Dedaj: Parmi ceux qui suivent l'affaire de près, la rumeur d'un accord possible courrait depuis un bout de temps. Pour les États-Unis, c'est une façon de ne pas perdre la face et d'obtenir une condamnation. Mais en cas d'extradition et d'un procès pour espionnage sur le territoire US, Assange risquait une peine de 175 ans de prison. Ici, il écoperait d'une peine de 52 mois d'emprisonnement déjà purgés à Belmarsh. Cela démontre à quel point la justice n'avait pas beaucoup d'importance dans cette histoire, elle a surtout fait l'objet d'une instrumentalisation politique.

Si cet accord a pu être trouvé maintenant, c'est d'abord parce que l'establishment des États-Unis est divisé. Certes, les services de renseignements voulaient la peau d'Assange. Mais dans la course à la Maison-Blanche, cette libération est sans doute la seule chose positive que Biden pourra faire valoir auprès d'une partie de son électorat.

Ensuite, les États-Unis s'étaient eux-mêmes fourrés sur une voie de garage. En février dernier, devant statuer sur la possibilité pour la défense d'Assange d'introduire un ultime recours, la Haute Cour britannique avait demandé des garanties à Washington. C'était la première fois que deux juges semblaient vraiment prendre l'affaire au sérieux. Ils s'inquiétaient notamment de savoir si, en tant que citoyen australien, Assange pourrait bénéficier du premier amendement dans le cadre d'un éventuel procès sur le territoire US. La réponse à ces garanties est arrivée le dernier jour du délai imparti. Elle n'émanait pas du département de la Justice, mais de l'ambassade US. Et le fonctionnaire qui l'a probablement gribouillée a répondu que Julian *pourrait* invoquer le premier amendement. Cette forme de désinvolture laissait entendre que pour Washington, l'affaire était gagnée d'avance. Ça n'a sans doute pas plu aux deux juges britanniques. Les États-

Unis ont donc dû faire marche arrière et trouver un accord pour sauver la face. Certes, la punition infligée à Assange n'est probablement pas à la hauteur de leurs espérances. Mais on notera tout de même qu'il a dû plaider coupable de quelque chose qu'il n'a pas fait. De plus, Assange n'est pas citoyen étasunien et n'a pas commis de crime sur le territoire des États-Unis. Sa condamnation confirme donc le caractère extraterritorial des lois US. Reste à espérer qu'elle ne rentrera pas dans le marbre de la jurisprudence.

Que va devenir Julian Assange ? Poursuivra-t-il son combat avec WikiLeaks ?

La procédure fait l'objet de conditions négociées. À ma connaissance, elles n'ont pas été rendues publiques. Et il est probable qu'elles ne le seront jamais si cela fait partie de l'accord.

J'ai suivi cette nuit un débat avec des personnes qui connaissent bien Julian Assange. Il en ressort qu'il va commencer par prendre du repos, qu'il n'arrêtera pas, mais qu'il continuera sans doute à travailler dans d'autres domaines.

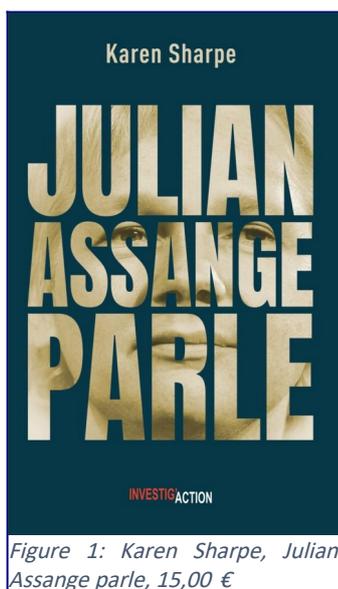


Figure 1: Karen Sharpe, *Julian Assange parle*, 15,00 €

Je rappelle que la technologie de WikiLeaks avait été fournie aux grands médias, mais qu'ils n'en ont rien fait. Pas étonnant. Quand Bradley devenu Chelsea Manning avait voulu livrer ses révélations sur les crimes de guerre en Irak, il s'était d'abord tourné vers le New York Times et le Washington Post. Mais ces grands journaux n'y ont pas donné suite. Il y a des lignes rouges à ne pas franchir. Pour un journaliste moyen aux États-Unis, ces trois choses sont sacrées : Dieu, le port d'arme et la sécurité nationale. WikiLeaks avait franchi les lignes rouges sur la sécurité nationale. On y a goûté, c'était très bon, mais le cuistot a pris cher et il mérite qu'on le laisse tranquille à présent. Peut-être que d'ici quelques générations, quelqu'un reprendra le flambeau. En attendant, Julian Assange pourrait s'intéresser à d'autres combats qu'il menait depuis longtemps, notamment sur Internet. Il avait par exemple un projet pour garantir l'authenticité des données archivées sur le Net.

Quelles leçons tirez-vous de cette affaire ?

Je vais faire l'anti-cérémonie des Oscars et commencer par ceux qu'on ne remercie pas : les grands médias qui n'ont rien fait pour la libération d'Assange ; et les responsables politiques à l'exception de dirigeants d'Amérique latine et de quelques courageux en Europe.

On a pu se rendre compte avec cette histoire à quel point le droit de savoir est une arme dangereuse. WikiLeaks représentait une menace existentielle pour tous les pouvoirs corrompus. On retiendra aussi que la lutte paie. J'ose croire que l'importante mobilisation des citoyens et des médias alternatifs a pesé dans la balance. Sans elle, les États-Unis auraient pu continuer à jouer au chat et à la souris avec Assange.

À titre personnel, cet engagement avait commencé avec Investig'Action. J'avais participé à un Michel Midi sur Wikileaks et dans la foulée, nous avons organisé un ciné-débat à Bruxelles sur l'affaire Assange. J'avais ensuite été contacté par Christine Assange, la mère de Julian, pour me remercier, car c'était la première fois qu'un événement de ce genre était organisé sur le territoire européen. J'ai continué à m'impliquer dans ce combat durant de nombreuses années. Et aujourd'hui, c'est auprès d'Investig'Action à nouveau que je peux commenter la libération de Julian Assange. On peut dire que la boucle est bouclée !

Grégoire LALIEU, 25 juin 2024

Source: Investig'Action

Libre, enfin



Londres, décembre 2021 cc0 Samuel Regan-Asante

Julian Assange est libre. Après douze années de privation de liberté – d'abord à l'ambassade d'Équateur à Londres, ensuite dans une prison britannique – au motif que le média WikiLeaks avait révélé au public des informations vraies beaucoup plus significatives que les ragots qu'on lit habituellement dans la presse. Il y était question d'espionnage et de crimes de guerre dont les coupables n'étaient pas de méchants « régimes illibéraux », mais la jolie démocratie américaine et les alliés qu'elle avait embarqués avec elle dans l'invasion et la destruction de l'Irak. Or « le premier qui dit la vérité, il doit être exécuté. On lui coupe la langue, on le dit fou à lier », comme dit la chanson. Assange a donc connu toutes sortes d'accusations, souvent farfelues, destinées à le maintenir détenu.

Pourquoi l'administration de M. Joseph Biden consent-elle enfin à renoncer aux poursuites pour espionnage engagées par celle de son prédécesseur, M. Donald Trump ? On peut imaginer que la dénonciation américaine, entièrement justifiée au demeurant, de l'incarcération d'un journaliste du *Wall Street Journal* Evan Gershkovich, accusé d'espionnage par Moscou et bientôt jugé, souffrait de la persécution diligentée par la Maison Blanche contre Assange. L'Australie, dont le rôle stratégique va croissant à mesure que les relations sino-américaines se détériorent, était également solidaire de son compatriote. Désormais libre, Assange nous dira sans doute de quoi il retourne. Et ce qu'il pense des journalistes occidentaux qui se sont nourris des informations de WikiLeaks avant de le diffamer pour mieux se désintéresser de son sort.

[...]

Le légendaire lanceur d'alerte Daniel Ellsberg, qui fournit en 1971 les « Pentagon Papers » à la presse américaine, commentait en 2020 les audiences portant sur l'extradition aux États-Unis de Julian Assange, emprisonné au Royaume-Uni :

« Si Julian est extradé, il sera poursuivi ici et probablement condamné. Ce sera le premier journaliste et éditeur à subir ce sort, mais pas le dernier. Le *New York Times* ne sera probablement pas le deuxième, mais peut-être le troisième ou le quatrième. Donc, tout le monde est concerné dans cette affaire. Si Julian est envoyé aux États-Unis pour répondre des accusations portées contre lui – celles d'avoir fait... du journalisme –, aucun journaliste dans le monde ne sera plus à l'abri d'une peine de prison à vie ici. »

« *Daniel Ellsberg Warns U.S. Press Freedom Under Attack in WikiLeaks/Julian Assange Extradition Case* », *Democracy Now*, 17 septembre 2020. ->

25 juin 2024

<https://www.monde-diplomatique.fr/telex/2024-06-Julian-Assange-est-libre>



Journée mondiale des réfugiées : le droit d'asile en danger

Carte blanche 20 juin 2024

La journée mondiale des réfugiés, ce 20 juin 2024, suit de peu les récents résultats des élections en Belgique, en France et dans le reste de l'Europe, qui nous laissent emplis de crainte, mais aussi de force.

La percée record des partis de droite et d'extrême-droite nous atterre, tant elle annonce la mort, déjà engagée, du droit d'asile. Si les résultats des élections augurent une politique migratoire européenne encore plus restrictive, les autorités belges et européennes ne les ont en effet pas attendues pour détricoter le droit d'asile et d'accueil des personnes en fuite.

Chaque jour, des personnes sont contraintes d'abandonner leur pays en raison de persécutions, d'un conflit armé ou de violations des droits humains. Les chiffres du Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations Unies (HCR) sont alarmants et ils n'ont jamais été aussi élevés. Fin avril 2024, on comptait 120 millions de personnes déracinées de force (un chiffre qui a plus que doublé en dix ans). Peu savent que, comme le rappelle le HCR, l'immense majorité des personnes déplacées à travers le monde le sont à l'intérieur de leur propre pays, ou trouvent refuge dans des pays limitrophes. Il est donc essentiel de rappeler que l'Union européenne et la Belgique n'accueillent en réalité qu'une toute petite part des personnes déplacées.

Il est aussi important de redire que demander l'asile est un droit fondamental protégé par la Convention de Genève, qui consacre le droit à chercher protection dans un autre pays depuis 1951 et scelle ainsi le statut de réfugié.

Statut qui sera complété plus tard par la protection subsidiaire, pour les situations de violences aveugles, et par la protection temporaire, activée récemment pour les Ukrainien·nes. Le droit d'asile est un droit fondamental reconnu à chaque être humain, indépendamment de son sexe ou de sa nationalité, qui est plus que jamais indispensable au vu des contextes de violences, de guerre et d'insécurité au niveau mondial.

Pourtant, aujourd'hui, il n'a jamais autant été mis en danger.

En avril dernier, malgré les mises en garde récurrentes de la société civile, le Parlement européen adoptait le « Pacte Asile et Migration », conçu pour permettre à l'Europe de répondre aux « crises » successives en matière migratoire. En réalité, ce pacte contribue à renforcer les politiques déjà mises en œuvre ces dernières années pour empêcher les personnes migrantes d'arriver sur le territoire de l'UE et d'y demander l'asile. Il prévoit un filtrage de ces personnes aux frontières extérieures de l'UE en fonction de leur nationalité, ne réserve l'accès à la procédure d'asile « normale » qu'à une minorité d'entre elles, les autres étant soumises à une procédure « accélérée » – expéditive – qui permet de les expulser au plus vite. Cette procédure de filtrage renforcera le recours massif à la détention des personnes migrantes, et le risque qu'elles soient refoulées vers des pays où elles risquent d'être maltraitées, ce qui est pourtant formellement interdit par la Convention de Genève.

Le partenariat signé entre le Royaume-Uni et le Rwanda est l'exemple le plus parlant de l'effondrement du droit d'asile. Désormais, les personnes arrivées irrégulièrement au Royaume-Uni et qui y demandent l'asile

pourront être transférées au Rwanda, où leur demande de protection sera examinée par les autorités rwandaises. Dans l'hypothèse où elles obtiendraient un statut de réfugié·e, elles devront rester au Rwanda sans pouvoir rejoindre le Royaume-Uni. Le HCR et les organisations de défense des droits des migrant·es ont dénoncé cet accord comme étant « incompatible avec le droit international » des réfugié·es.

La Belgique n'est pas en reste. Depuis deux ans et demi, elle a été condamnée plus de 9 000 fois pour avoir failli à sa mission d'accueil en laissant à la rue des demandeurs d'asile, alors que le droit européen et belge fixe leur droit à l'accueil matériel tant que leur demande d'asile est en cours d'examen par les instances compétentes.

Aujourd'hui, les demandeurs d'asile sans accueil sont au nombre de 4 000 et le délai d'attente pour obtenir une place d'accueil est de six à neuf mois, un record !

Parmi ces hommes, de nombreux Palestiniens en grande détresse, qui font face à une violence institutionnelle indicible : il leur est annoncé qu'il n'y a pas de places dans le réseau d'accueil Fedasil et que leur demande d'asile sera traitée dans les vingt et un mois par le Commissariat Général aux réfugiés et aux apatrides ! Précisons que le délai légal de la procédure est de six mois et que la loi belge permettrait que ces demandes spécifiques soient traitées prioritairement...

On relèvera aussi la situation des demandeur·euses d'asile afghan·es qui fuient le régime taliban et dont moins de la moitié reçoit un statut de protection internationale. Celles et ceux qui se voient refuser le statut de réfugié·e ne sont pas renvoyé·es de force vers l'Afghanistan, étant considéré·es comme « inéloignables » au vu du régime oppressif qui y sévit. Ces personnes se retrouvent pourtant en séjour irrégulier du fait de politiques et de procédures aberrantes, qui s'apparentent à une réelle fabrique de sans-papiers...

Et que dire du sort réservé aux demandeur·euses d'asile originaires de la République démocratique du Congo... Leurs demandes sont traitées par la procédure « fast track », qui mène rapidement à une décision de refus de protection, alors que la situation instable et dangereuse de la RDC est de notoriété publique.

Alors que les besoins de protection n'ont jamais été aussi élevés, le droit d'asile est de plus en plus menacé et la montée de l'extrême droite, en Belgique et en Europe, laisse présager un avenir très sombre. Le droit d'asile, longtemps considéré comme « intouchable », est déjà remis en cause par certains partis politiques, qui considèrent que la Convention de Genève de 1951 et son statut de réfugié·e sont obsolètes.

En ce 20 juin, le contexte politique délétère souligne plus que jamais l'importance du rôle de la société civile. Il nous met face à nos responsabilités et nous renforce dans nos convictions qu'une politique migratoire juste et positive est indispensable. Nous continuerons, sans relâche, de défendre le droit d'asile et les droits des personnes migrantes, de nous battre contre les procédures qui fabriquent des sans-papiers, de lutter contre la criminalisation des personnes étrangères. Et ce, quel que soit le paysage politique auquel nous devons faire face.

Signataires

- CIRÉ – Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers
- ADDE – Association pour le droit des étrangers
- Aide aux personnes Déplacées asbl
- BePax
- Cap Migrants asbl
- Caritas international
- CEPAG – Centre d'éducation populaire André Genot
- CSP – Centre social protestant
- CINL – Centre des Immigrés Namur-Luxembourg ASBL
- Convivial
- CSC Migrants
- DisCRI asbl – Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie
- FGTB
- Jesuit Refugee Service Belgium
- Le Monde des Possibles
- Les Équipes Populaires asbl
- L'Olivier 1996
- Médecins du Monde
- Mentor – Escal
- MOC – Mouvement ouvrier chrétien
- MRAX – Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie
- PAC – Présence et Action Culturelles
- Point d'Appui asbl
- SESO – Service social des Solidarités
- Service social juif
- SETM asbl – Solidarité Étudiants du Monde
- UPJB – Union des Progressistes Juifs de Belgique

20 juin 2024 (CIRE)

Le guide Evras et la santé mentale des enfants et des adolescents

Mai 2024. Analyse critique réalisée par la Ligue wallonne pour la santé mentale

L'ensemble de cette analyse a été co-écrite et signée par :

Diane DRORY, psychologue, psychanalyste

Nicole EINAUDI, pédopsychiatre

Jean-Yves HAYEZ, psychiatre infanto-juvénile, docteur en psychologie, professeur émérite à la Faculté de Médecine de l'Uclouvain

Beryl KOENER, pédopsychiatre, MD, PhD

Jean-Pierre LEBRUN, psychiatre et psychanalyste, agrégé de l'enseignement supérieur, président de la Ligue Wallonne pour la Santé mentale

Jean-Paul LECLERCQ, psychologue, clinicien, ancien directeur de centres de soins psychiques pour enfants et adolescents

Françoise LEMAIRE, thérapeute familiale, administratrice de la LWSM

Pierre MARCHAL, philosophe, psychanalyste, membre de

l'Association freudienne de Belgique et de l'Association Lacanienne Internationale, professeur émérite à l'Uclouvain, administrateur de la LWSM

Jean-Louis RENCHON, professeur émérite à l'Uclouvain et à l'Uclouvain Saint Louis, Bruxelles, avocat au Barreau de Bruxelles, administrateur de la LWMS

Salvatore TONA psychologue clinicien, directeur du CRFW « Le Creuset », administrateur de la LWSM

Francis TURINE, psychologue clinicien, ancien directeur du centre de psychiatrie infantile « Les Goélands » (Spy), administrateur de la LWSM

Plusieurs de ces coauteurs sont membres de l'Observatoire des discours idéologiques sur l'enfant et l'adolescent, Petite Sirène qui a été créé en 2021.

Nous renvoyons toute personne ayant le désir de s'informer davantage sur ces questions au site www.observatoirepetitesirène.org.

Notre analyse peut être consultée et téléchargée en version électronique sur la page d'accueil du site Web de la LWSM - lien : <https://www.lwsm.be/Pics/Evras%202024.pdf>

Éditeur responsable et adresse de contact :

Ligue Wallonne pour la Santé Mentale, rue Jean-Bapiste Naviaux, 2 6812 Suxy(Chiny).

@ : lwsm.presidence@proximus.be

RÉSUMÉ ET ORIENTATION GÉNÉRALE

Nous, membres de la Ligue Wallonne pour la Santé Mentale avançons qu'un nombre significatif d'affirmations et de propositions présentes dans le guide pour l'Evras publié en 2024 sont susceptibles de nuire à la santé mentale des enfants et des adolescents, surtout les plus jeunes, de moins de 16 ans¹.

D'abord, nous regrettons vivement l'absence de modestie pourtant bien nécessaire dans une visée aussi ambitieuse, se voulant au service de toute la communauté, et son remplacement par un ensemble d'affirmations conquérantes se référant au moins implicitement à une idéologie qu'il s'agit de transmettre et surtout de faire accepter à tout prix.

S'ensuit qu'avec la prétention affichée de développer l'esprit critique, ce guide va très directement à l'encontre d'un quelconque développement de celui-ci ! Il favorise en revanche de propager l'idée de l'autodétermination de l'enfant, question qui à elle seule devrait faire l'objet d'un débat rigoureux plutôt que d'être l'enjeu d'une volonté dogmatique.

¹ Notre analyse a porté essentiellement sur ce qui est proposé dans le guide pour les 5-14 ans révolus. Les citations textuelles du guide figurent en italiques.

Voici résumés en une douzaine de points ce qui mérite d'être interrogé et débattu dans ce guide :

1. Le guide pour l'Evras est infiltré de part en part d'une idéologie qui ne dit jamais son nom. Elle s'exprime en une succession d'affirmations présentées comme évidentes, parce qu'elles seraient émancipatrices et donc progressistes, et soi-disant implicitement validées scientifiquement ; et pourtant, ce ne sont que des hypothèses, jamais énoncées comme telles.

2. C'est surtout l'esprit général du guide qui fait problème ; ceci ne se résoudra pas par le toilettage de quelques formulations, voulant faire entendre que l'on a tenu compte des critiques qui lui ont été adressées.

3. Le guide n'a pas été écrit par des spécialistes de l'enfance et de la première adolescence. Beaucoup d'affirmations faites constituent des projections, mal ou non adaptées, de problèmes que l'on rencontre plus tardivement.

4. Beaucoup trop souvent, au-delà de ses déclarations d'intentions, le guide anticipe les questions de l'enfant ou de l'adolescent et fournit des réponses anticipées et toutes faites. Cette « méprise » n'a d'autre objectif que celui de « convertir » le jeune public à l'idéologie sous-jacente.

5. Les informations du guide sont souvent beaucoup trop détaillées et trop précoces pour le niveau de maturité affective et cognitive des interlocuteurs potentiels.

« Précoce » doit s'entendre dans son double sens :

- Prématurité du message, peu déchiffrable si pas traumatisant.
- Initiateur de comportements « précoces » c'est-à-dire que l'on n'attend pas chez des interlocuteurs aussi jeunes. Comportements, qui, en outre, peuvent ébranler inutilement nombre de repères sociaux.

6. Pour autant, le guide ne se réduit pas à ses erreurs et manquements ; nombre d'informations qu'il donne et d'attitudes qu'il recommande correspondent à la promotion de valeurs universelles. Malheureusement les parties contestables ne sont pas une rareté et ce sont elles qui infiltrent tout le propos.

7. La famille et ses ressources ne sont pas prises en considération.

En quelque sorte, les auteurs considèrent qu'enfants et adolescents peuvent tout « sucer de leur pouce ». Ils ne prennent pas en considération l'enracinement positif dans la famille, qui contribue à mettre en place une (bonne) partie de leur identité, même en matière sexuelle. Ils ne prennent pas non plus en considération la question de l'obéissance aux règles familiales non abusives, qui initient le respect des lois de la société.

Cette position idéologique va à l'encontre du bon sens le plus partagé : c'est bien auprès de ses premiers autres – habituellement ses parents, sa famille – que l'enfant se construit psychiquement. Rappelons à cet égard la phrase célèbre de D. W. Winnicott² : « L'éducation parentale jette les seules véritables bases de la société et constitue la seule véritable ressource à disposition du système social d'un pays pour en renforcer le développement démocratique » Des exemples dans l'histoire récente ne manquent pas pour démontrer la pertinence de ce propos : ce n'est jamais en mettant la famille sous tutelle que l'on a favorisé la démocratie.

8. L'autodétermination revendiquée pour le mineur dès son plus jeune âge enfreint la loi belge et ne peut que contribuer à installer une psychologie d'enfant-roi. L'enfant, dans le guide, n'est pas appréhendé comme un être en développement et en devenir mais d'emblée comme un individu abouti, capable de gérer ses droits et devoirs en toute conscience, ce qui est une ineptie.

9.

La sexualité est présentée essentiellement comme une source de plaisir individuel ; si l'autre y est présent, ce n'est que comme partenaire consentant. Enfants et adolescents sont conviés à un savoir et à des pratiques précoces et parfois douteuses.

² D.W. Winnicott, *Conversations ordinaires*, Gallimard 1988, p. 138.

L'activité sexuelle vraisemblablement la plus habituelle chez les adolescents, c'est « faire l'amour » avec son copain ou sa copine. Le guide n'évoque pourtant pas cette réalité. Il préfère informer les 12-14 ans « de la diversité des pratiques sexuelles (au-delà de la pénétration) » (p. 195).

10. Partisan convaincu de la théorie du genre, le guide insiste et insiste encore pour que chaque jeune s'autodétermine dans le choix de son genre, et ceci dès le plus jeune âge. Il n'a aucune considération pour la fragilité psychique de nombre de mineurs qui s'affirment transgenre et ne conseille jamais ni prudence ni réflexion.

11. Une analyse juridique montre que l'introduction du guide pour l'EVRAS dans notre droit, pose d'abord une difficulté au regard du processus législatif et/ou démocratique qui a été mis en œuvre. Elle fait apparaître que le guide méconnaît les lois belges en vigueur lorsqu'il définit un prétendu « droit à l'autodétermination » de l'enfant ou soutient une activité sexuelle précoce. Enfin, question de taille : les orientations qu'il promeut sont-elles compatibles avec le respect dû dans les établissements scolaires aux convictions idéologiques et philosophiques des parents comme de chaque élève ? Nous renvoyons pour ces questions dans le champ juridique, à l'annexe 1, p.24 et sq.

12. Enfin, il nous faut rappeler que lors des débats qui, en septembre 2023, ont précédé l'adoption par le Parlement de la Communauté française du décret portant assentiment à l'accord de coopération relatif à la généralisation de l'EVRAS, une députée PS qui présentait le rapport de la Commission de l'Éducation a affirmé : « Le guide n'a pas semé le trouble, ce sont les fake news qui ont inquiété les parents » ! Elle n'a pas été la seule à tenir ce discours. Nos observations tendent au contraire à faire apparaître que c'est bien le contenu du guide – dont nous reproduirons rigoureusement un certain nombre d'extraits – qui a pu légitimement s'avérer inquiétant.

13. S'il fallait tirer le fil rouge de notre analyse, nous dirions que, certes, une volonté d'égalité démocratique accrue nous guide depuis un demi-siècle, et que le guide tel qu'il a été élaboré par ses promoteurs en est la preuve vivante, mais aussi qu'une grande méconnaissance s'est glissée dans ce programme : en voulant nous libérer des limites oppressantes, nous avons dans le même mouvement rejeté les limites structurantes. C'est alors la boussole du ressenti qui a pu prendre la main...

L'introduction par la Ligue :

Depuis de nombreuses années, des séances d'animation EVRAS ont cours à l'école et nous, membres de la Ligue Wallonne pour la Santé Mentale, sommes tout à fait favorables à leur principe.

Depuis quelques semaines, les centres de planning familial clament haut et fort la réussite concrète de ces séances à l'école. Autosatisfecit qui est une belle application de la méthode Coué, émanant d'institutions qui sont à la fois juges et parties ! Une évaluation soignée et indépendante aurait très probablement montré que certaines de ces animations ont été bonnes et même très bonnes, d'autres nulles et d'autres traumatisantes pour les enfants et les adolescents. À l'arrière-plan de ces animations, il y a la compétence variable des animateurs, leur formation et la référence qu'ils font plus ou moins – au moins actuellement – au guide pour l'EVRAS.

Ce guide, publié au Moniteur belge le 25 mars 2024, est considéré par les responsables des formations EVRAS comme un instrument de référence essentiel³.

Pourtant, depuis plus d'un an, la Ligue Wallonne pour la Santé Mentale est alertée par des parents, des institutions et des cliniciens, tous préoccupés par l'orientation et de nombreux contenus de ce guide pour l'EVRAS. Nous avons dès lors pris le soin de lire attentivement l'ensemble du texte du guide et de formuler dans le rapport ci-joint les critiques qui nous paraissent devoir lui être adressées.

³ Lors des débats au Parlement de la Communauté française, la ministre de l'Éducation, Madame Caroline DESIR, a d'ailleurs précisé, en réponse à une interpellation, que le guide est « un texte réglementaire et contraignant à l'égard des professionnels qui organiseront les animations EVRAS »

C'est d'abord le mode de rédaction du guide qui pose question. En 2021, il a été entouré de beaucoup de mystère... très difficile de savoir à la demande de qui et avec qui le groupe de rédaction s'est constitué : aucune Université n'y a été convoquée, aucun professionnel notoire de la psychologie de l'enfant, belge ou étranger, aucune référence substantielle à des manuels francophones d'éducation sexuelle déjà bien rodés, aucune explication sur la méthode, aucune évaluation indépendante quant à la scientificité du produit fini !

C'est plutôt une sorte d'essai, émanant de la plume d'un petit groupe de rédacteurs très inspirés par l'idéologie du genre, qui transparaît abondamment dans le texte.

La neutralité nécessaire dans une matière aussi délicate n'a donc pas été respectée et cela nuit grandement à la pertinence d'un grand nombre d'items et points d'attention que comprend le guide.

Nous pensons que le guide tel qu'il a été élaboré n'aidera pas à redonner le sens de l'appartenance au collectif, mais au contraire, privilégiera l'individualisme à tout crin.

Le principe de diffuser des informations à des fins partisans est alors venu se substituer à l'écoute des jeunes et aux réponses qu'il s'agit de leur donner en fonction de leurs questions et aussi de leur âge.

Nous sommes majoritairement des cliniciens attentifs à l'éducation à la vie sexuelle et relationnelle et nos remarques et critiques visent à ce que le guide retrouve sa consistance sans aucunement devoir céder aux idéologies ambiantes.

Nous espérons que vous trouverez dans notre analyse de quoi réfléchir au bien-fondé de la version actuelle de ce guide et que ceci pourra susciter un véritable débat dont notre démocratie a bien besoin et qui, en l'occurrence, a été soigneusement évité.

- Le résumé de l'analyse : https://liege.decroissance.be/html/evras/doc/Ligue-wallonne-pour-la-sante-mentale_Analyse-EVRAS_Resume_mai2024.pdf.
- L'analyse complète : https://liege.decroissance.be/html/evras/doc/Ligue-wallonne-pour-la-sante-mentale_Analyse-EVRAS_mai2024.pdf.

Humour de Lasserre



Survivantes des abus rituels, pourquoi peut-on les croire ?

Quand les pièces du puzzle s'assemblent, la théorie des faux souvenirs s'envole

Consultez la carte des séances les Survivantes sur **le site du film**
Projection au grand Rex à Paris le 20 juillet avec toute l'équipe



Article de Senta Depuydt publié sur Essentiel.news le 6 juillet 2024

Avec la sortie du documentaire « Les Survivantes » de Pierre Barnérias, le sujet de la pédocriminalité de réseau est à nouveau au centre de l'attention. Face à des témoignages insoutenables et à des accusations gravissimes, il est compréhensible que l'on se refuse de croire à cette réalité. Par ailleurs, même si les récits ont l'air sincères, le doute doit certainement faire partie des premiers réflexes de tout être sain d'esprit, a fortiori lorsque l'on est journaliste, thérapeute ou enquêteur.

Comme on le découvre tout au long du documentaire et dans de nombreux autres témoignages, la plupart des survivantes disent avoir longtemps oublié ce qu'elles ont vécu. Ce phénomène d'amnésie traumatique est généralement compris comme une réaction de protection mise en place par le cerveau des victimes pour « continuer à vivre » sans perdre la raison. En général, les souvenirs ne reviennent que des dizaines d'années plus tard, tels des pièces de puzzle qui s'assemblent de manière progressive.

Mais ces témoignages sont souvent discrédités et considérés comme « des faux souvenirs ». Certains affirment qu'ils seraient induits par de « mauvais thérapeutes » pratiquant des techniques comme l'hypnose régressive chez des femmes souffrant de troubles psychiques (l'on retrouve souvent le cliché machiste de « la femme hystérique » chez ces critiques).

La question est donc de savoir comment l'on peut distinguer le vrai du faux et quels sont les éléments qui interviennent dans une telle appréciation.

Dans cette interview de Pierre Barnérias, les 2 survivantes Chantal Frei et Sophie et la journaliste Senta Depuydt qui a collaboré au film, expliquent comment leur rencontre a permis de recouper leurs informations et de confirmer la réalité de leurs souvenirs.

L'attitude juste

Les journalistes et témoins rappellent qu'il ne s'agit pas de cautionner tous les récits de personnes qui prétendent être victime d'abus ou de crimes. Il est vrai que certaines personnes souffrent de mythomanie et que d'autres peuvent imaginer avoir vécu des situations qui ne sont pas réelles.

Par ailleurs, les personnes traumatisées ont souvent des difficultés à se remémorer l'entièreté d'une scène violente. Leurs souvenirs se présentent sous forme de flashes et d'images qui sont parfois flous ou morcelés. Il est également possible que des mémoires authentiques soient mélangées à des images projetées ou suggérées (en particulier lors de la prise de drogue) et que leur imagination cherche à « compléter » des informations manquantes.

De manière surprenante, certaines mémoires refoulées peuvent aussi remonter avec une précision hors du commun, quasi photographique. Tout cela semble parfois déroutant ou peu convaincant, mais ce n'est pas une raison de rejeter ces récits en bloc, ni de se moquer des victimes, car elles expriment de toute évidence une souffrance qui est bien réelle.

La violence rituelle en réseau existe réellement, on ne peut plus se permettre de le nier.

Une rencontre qui lève les doutes

Avant de collaborer à ce documentaire, la journaliste Senta Depuydt a d'abord eu l'occasion de s'entretenir à maintes reprises avec Sophie, leur première rencontre remontant à plusieurs années. Elle a progressivement gagné sa confiance et pu observer une progression importante dans sa manière de s'exprimer, car Sophie a longtemps été affligée d'un fort bégaiement, lorsqu'elle évoquait ses souvenirs.

Toutefois, même si au fil des rendez-vous, les récits de Sophie semblaient cohérents et sa sincérité manifeste, le doute restait toujours de mise, car il semblait difficile d'imaginer que les horreurs décrites dans ces scènes aient réellement pu se dérouler.

C'est à l'occasion du tournage de la fin du documentaire que Senta Depuydt a pu assister à la 1ère rencontre entre 3 survivantes: Chantal Frei, de Suisse, Sophie qui vit en Belgique et Anneke Lucas, une compatriote belge émigrée aux États-Unis. Après les présentations et l'assurance de la confidentialité des échanges, la confiance s'est installée et les 3 femmes ont échangé les noms des principaux lieux et personnages auxquels elles ont eu affaire. Au bout de quelques minutes, ce fut le choc: chacune avait des noms et des lieux communs avec les deux autres et leurs informations se complétaient.



La découverte de ces éléments partagés suscitait une vive émotion. D'une part, chacune éprouvait un soulagement de voir sa propre histoire confirmée, car elle pouvait se dire « cela montre bien que je ne suis pas folle, contrairement à ce que d'autres tentent de me faire croire ». D'autre part, ce rappel à la vérité et la découverte de nouvelles informations réactivaient leur vécu traumatique. L'une d'elles fût immédiatement prise par de fortes nausées.

Pour la journaliste cette rencontre fut décisive. À partir de ce moment là, il n'y avait plus de doute possible quant à la réalité des phénomènes décrits et c'était un devoir moral que de les dénoncer.

Le langage corporel

En public, la parole de ces femmes peut sembler cynique, détachée, ou étonnamment souriante face à la caméra, alors qu'en privé l'on assiste parfois à des réactions bien plus émotionnelles. Cette étonnante maîtrise s'exprime notamment par le fait qu'une victime qui se plaint trop ou qui exprime sa souffrance risque d'y perdre la vie.

Pour beaucoup de survivantes, c'est souvent le corps qui se souvient et qui s'exprime en premier. Un nom, une photo, une phrase, et le corps se fige, sue, tremble, pâlit, la personne est prostrée, a le vertige ou se met à bégayer.

En quelques occasions, il y a aussi eu des moments de décharge émotionnelle avec des sanglots ou même des hurlements. Si ces réactions ne prouvent pas les éléments décrits, le fait qu'elles surviennent de manière spontanée lors de rencontres entre témoins et journalistes (hors d'un contexte thérapeutique) contribue à la crédibilité des récits. Difficile de faire semblant d'être traumatisé, en particulier sur du long terme...

Les témoignages des proches

Le fait que des personnes proches soient en mesure de confirmer certaines informations est aussi très important pour renforcer la confiance dans ces témoignages. Senta Depuydt et Pierre Barnérias ont pu rencontrer la mère de Sophie, une dame qui ignorait tout des sévices infligés à sa fille, lorsqu'elle était enfant, mais qui a pu confirmer le changement de comportement et le mal-être qu'elle avait observé chez elle.

Oui, Sophie est bien passée par l'anorexie, elle a perdu ses cheveux, perdu l'ouïe et passé son temps libre dans une armoire pendant plus d'une année. Lorsque Sophie a retrouvé la mémoire et l'a interrogée des dizaines d'années plus tard, sa mère confirme l'avoir confiée durant ses absences, aux baby-sitters qui sont devenus ses bourreaux. Elles ont aussi montré les carnets de dessin où Sophie a tenté d'exprimer l'horreur de ce qu'elle a vécu.

Dans le cas de Chantal Frei, qui affirme avoir grandi dans une famille du réseau, les journalistes ont également pu rencontrer une de ses soeurs, qui a subi le même type de violence rituelle durant son enfance.

Preuves matérielles

En plus de descriptions très précises de lieux, de voitures, de personnes, d'animaux, d'objets utilisés dans les séances de torture ou de rituels, il existe dans certains cas de véritables éléments de preuves matérielles : par exemple des photos, des films, ou des vidéos, parfois des documents officiels tels que des rapports et certificats médicaux, actes des tribunaux.

À ceux qui « exigent » que l'on exhibe séance tenante toutes ces preuves et que l'on publie de suite la liste des coupables, pour prouver que ce ne sont pas des fables, l'on répondra que d'une part, les survivantes et les journalistes ont le droit de se protéger des risques sur leur personne, et que d'autre part, une exhibition inutile pourrait compromettre un éventuel travail d'enquête judiciaire.

L'on objecte parfois qu'il n'y a pas de traces de cadavres et que les signalements d'enfants disparus sont rares. De toute évidence, ces criminels ne sont pas des idiots. Ils savent comment faire disparaître les preuves et déploient énormément d'originalité dans ce domaine (mais c'est un point qu'il ne nous semble pas utile de développer dans cet article).

D'autre part, beaucoup d'enfants n'ont pas d'identité: certains sont enlevés à l'étranger, ils proviennent d'Afrique ou des pays de l'Est, d'autres sont « morts nés » dans les hôpitaux, d'autres proviennent d'orphelinats ou de familles de clandestins, enfin, il y a les enfants qui naissent dans le réseau et qui ne sont jamais déclarés, puisqu'ils sont destinés à être sacrifiés.

Les témoignages de tiers

La sortie du film a incité d'autres survivant.e.s (il y a également de nombreux garçons parmi les victimes) à dénoncer l'horreur dont ils/elles ont été victimes. Et d'autres personnes par exemple, des voisins, des membres de famille éloignés, des fournisseurs, des employés se manifestent.

Certains vont par exemple dévoiler l'architecture d'un bâtiment, d'autres confirmer l'existence d'un animal hors normes, attester des relations entre différentes personnes ou révéler les confessions d'un ami disparu. C'est tout le vaste puzzle des réseaux qui commence à se construire grâce à ces multiples témoignages, mais il faut se rappeler que chaque affirmation doit être prise avec du recul et faire l'objet d'un travail de vérification et que l'intention des survivantes et des journalistes est avant tout d'alerter le public, pas de se substituer à des enquêteurs de police criminelle.

Menaces sur les témoins

Enfin, il y a malheureusement les pressions subies par les témoins depuis plusieurs mois. Toutes les participantes au film en ont reçues. Il s'agit de menaces directes, menaces par téléphone, représailles sous forme de rupture de contrat, de blocage de comptes, mais aussi des sabotages de voiture, des cambriolages, bris

de porte, vol de documents et même des tentatives d'empoisonnement. Rien n'a été épargné à ces femmes qui ont choisi d'affronter tous ces risques pour sortir ce film.

Une autre vision du monde et de l'humain

Le documentaire sur les survivantes des réseaux suscite bien des réactions. Il dévoile non seulement un enfer sur terre, mais il change aussi notre compréhension du monde et de l'humain.

Comment comprendre le phénomène de la mémoire qui passe de l'oubli au souvenir précis ? Comment expliquer les troubles de la personnalité fragmentée, la dissociation et même la "programmation des individus" ?

Comment les réseaux pédocriminels s'y prennent-ils pour opérer à l'insu de tous ? Sans parler de l'existence de rituels sataniques ? Comment trouver du sens à tout cela ?

Et quelles solutions peut-on mettre en place pour mettre fin à cette « hégémonie du mal » ?

Chacun de ces sujets mérite qu'on l'explore de manière approfondie. Pour l'heure, il faut commencer par dénoncer et attester l'existence des pratiques barbares héritées d'un âge que l'on croyait éteint.

Pour aller plus loin et en prévision d'un entretien suivant:

Anneke Lucas, dont il est également question dans l'entretien ci-dessus a fait une présentation qui déconstruit et remet en contexte la théorie des faux souvenirs lors de la conférence internationale sur les abus rituels qui s'est tenue à Londres en juillet 2023.

Senta DEPUYDT, 7 juillet 2024

Jeux olympiques : notre carte des destructions écologiques et sociales



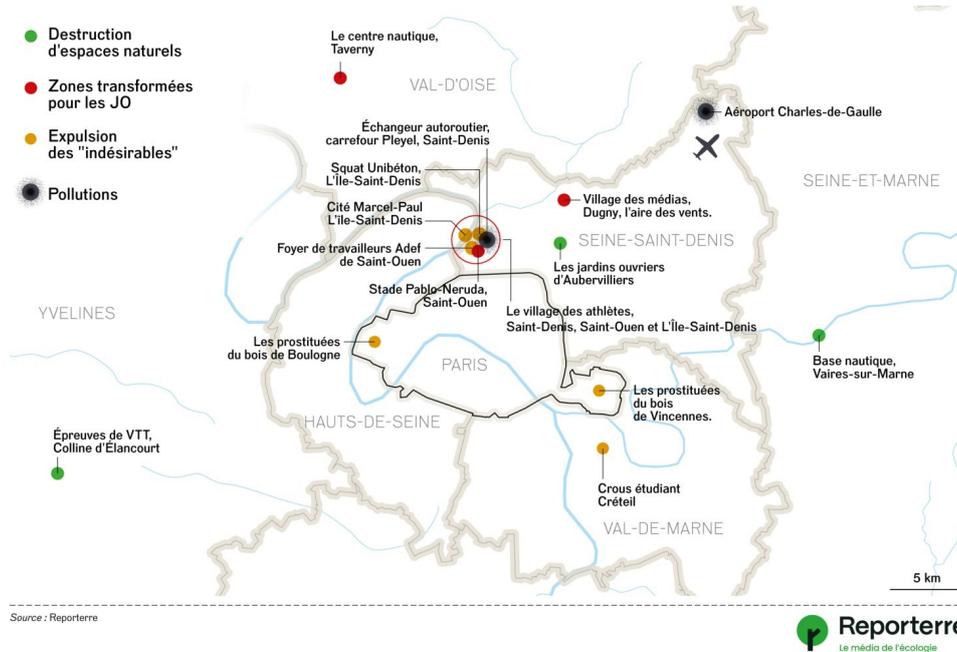
Expulsion des populations jugées indésirables, bétonnage d'espaces naturels, pollution routière et aérienne accrue : les Jeux olympiques bouleversent le paysage écologique et social. Voici une carte des destructions franciliennes.

Derrière le conte de fée sportif, les Jeux olympiques sont synonymes de destructions sociales et écologiques. Bétonnage d'espaces naturels, constructions tous azimuts...

Côté nettoyage social, les « *indésirables* » – sans-abri, personnes migrantes, habitants et habitants des quartiers populaires – ont été expulsés pour construire des nouveaux quartiers flambants neufs. Selon les chiffres compilés par le collectif Le Revers de la médaille, plus de 12 000 personnes auraient été expulsées pour cet événement.

Ces jeux sont également une catastrophe écologique : 1,58 million de tonnes d'équivalent CO₂ seront rejetés dans l'atmosphère par les voyageurs qui viendront du monde entier. Les organisateurs avaient d'abord promis une compétition à « *contribution positive pour le climat* », avant d'afficher un objectif, plus réaliste, de diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre générées par l'événement par rapport à la moyenne des éditions de Londres 2012 et de Rio 2016. *Reporterre* vous emmène dans l'envers du décor de la saga sportive la plus médiatisée du monde.

LES JO, ACCÉLÉRATEURS DE DESTRUCTIONS SOCIALES ET ÉCOLOGIQUES EN ÎLE-DE-FRANCE



Reporterre
Le média de l'écologie

© Stéphane Jungers / Reporterre

I — LES DESTRUCTIONS D'ESPACES NATURELS

• Les jardins ouvriers d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis)

Septembre 2021. Les bulldozers arrachent des tournesols, déracinent des cerisiers et déchiètent des légumes. Près de 4 000 mètres carrés des jardins ouvriers d'Aubervilliers sont détruits pour construire le solarium de la future piscine olympique de la ville. Pourtant, quelques jours plus tard, le tribunal annule le plan d'urbanisme, rendant les travaux illégaux.

Depuis, la piscine a été inaugurée, sans le solarium, mais la menace persiste. « *Nous ne nous interdisons pas de relancer le projet d'espaces extérieurs, une fois que les habitants se seront approprié ce bâtiment principal* », a déclaré aux *Échos* Valérie Pécresse, présidente (LR) de la Région Ile-de-France.



Février 2022. Des activistes ont bloqué le chantier de la piscine olympique d'Aubervilliers, prévue pour les JO de 2024. Ils dénonçaient l'artificialisation de jardins ouvriers. Huit militants ont été placés en garde à vue. Une autre menace pèse sur ces jardins populaires : un projet pôle multimodal qui pourrait grignoter 2 000 m² supplémentaires.

• Le centre nautique de Taverny

Une très coûteuse nouvelle piscine olympique. À Taverny, le nouveau centre aquatique baptisé Alice Milliat a été inauguré le 13 mai dernier. Son coût : 51 millions d'euros, soit 37 % de plus que le budget initialement prévu.

La construction a également bétonné 30 000 m² d'espaces naturels, presque dix fois plus qu'à Aubervilliers. Les opposants avaient déposé un recours en justice, sans succès. « *C'était censé être un équipement phare des JO mais il n'y aura aucune compétition dans cette piscine. Elle va seulement servir de base arrière pour des nageurs de deux pays [Suisse et Argentine]* », assure à Reporterre Thomas Cottinet, conseiller municipal à Taverny et membre des Écologistes. « *Ils nous annoncent des championnats du monde pour des sportifs de haut niveau. Mais cela ne va concerner que quelques centaines de personnes sur un bassin de quasiment 100 000 personnes.* »

Les habitants du coin vont devoir également mettre la main au portefeuille : 7,70 euros l'entrée (5,90 euros pour les résidents de la communauté d'agglomération de Val Parisis) contre 4,50 euros dans l'ancienne piscine (3,40 euros pour les résidents).

- **Les épreuves de VTT Colline d'Elancourt (Yvelines)**

C'est le point culminant de l'Île-de-France. La colline d'Elancourt accueillera les épreuves de VTT les 28 et 29 juillet. L'aménagement du lieu pour construire notamment les pistes pour les VTT, a coûté 10,8 millions d'euros.

Un projet critiqué par le collectif Les Amis de la revanche, aujourd'hui disparu. « *Le Cojo (comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques) est plus fort que nous, on n'a pas pu lutter. Il n'y a plus qu'à apprécier le spectacle maintenant* », constate Tristan Péribois, ancien membre des Amis de la revanche.

Il estime que la Solidéo a été à l'écoute des revendications du collectif en créant un comité de citoyen de suivi du chantier, ce qui a permis de tempérer les inquiétudes et de rassurer la population. « *Il a fallu abattre des hectares de forêt, mais l'aménagement vu de loin s'intègre bien dans le paysage* », estime Tristan Péribois.

- **La base nautique de Vaires-sur-Marne (Seine-et-Marne)**

La base nautique de loisirs de Vaires-Torcy, a été choisie pour accueillir les épreuves de canoë, de kayak et d'aviron. Pour cela, les organisateurs ont installé un rail de 2 000 m de long sur la berge Nord. Le but : permettre aux caméras mobiles de suivre les bateaux. Ces travaux ont détruit les roseaux qui poussaient le long de la rive. Plusieurs élus écologistes de la région se sont insurgés contre ce qu'ils considèrent comme un écocide. « *L'île de loisirs abrite plusieurs espèces animales protégées comme la couleuvre à collier et l'oiseau blongios nain ainsi que des végétaux rares* », explique au Parisien Ghislaine Senée, présidente du pôle écologiste au conseil régional.



La base nautique de loisirs de Vaires-Torcy abrite une espèce protégée, le blongios nain. *Wikimedia / CC BY 3.0/ Biser Todorov*

- **À Tahiti, on détruit les coraux pour l'épreuve de surf**

Des coraux victimes des JO ? À Teahupoo, sur la presqu'île de Tahiti, la nouvelle tour construite pour les juges de la compétition de surf a abîmé les fonds marins de la baie. Sa construction avait été fortement contestée. Le président de la Polynésie française, Moetai Brotherson, avait même envisagé de déplacer l'épreuve de surf sur un autre site. Une pétition, lancée par l'association Vai ara o Teahupoo, avait recueilli plus de 255 000 signatures. Hélas, les associations opposées au projet ont « lâché l'affaire ». « *Nous avons fait tout ce qui était possible dans les limites de la légalité* », assurait Cindy Otcenasek, présidente de Vai Ara o Teahupoo, l'association la plus mobilisée contre les travaux.

2 — LES ZONES TRANSFORMÉES POUR LES JO

• **L'échangeur autoroutier, Carrefour Pleyel, à Saint Denis**

Les enfants de l'école Anatole France n'entendent pas le chant des oiseaux pendant la récréation mais celui des voitures. Un échangeur routier a été construit juste à côté de leur établissement, situé Carrefour Pleyel à Saint-Denis. Le but : mieux relier le village olympique aux différents sites des compétitions. Airparif doit mesurer les concentrations des particules fines. Les résultats sont publiés sur son site internet. « *Airparif nous dit que tout va bien et que les enfants ne courent aucun danger, mais on sait que c'est faux. Cette station est à l'intérieur de la cour et loin de la chaussée. Alors que certaines fenêtres donnent sur l'échangeur* », explique Hamid Ouidir, parent d'élève et membre de la FCPE 93. Sa fédération avait porté l'affaire en justice jusqu'à la CEDH avant d'être déboutée.

• **Le stade de rugby Pablo Neruda, à Saint-Ouen**

Les enfants privés de terrain de sport. Leur stade Pablo Neruda, situé rue Marcel Cachin, à Saint-Ouen, a été réquisitionné pour devenir un parking. De quoi garer les voitures des partenaires du comité d'organisation de Paris 2024 (Cojo). « *On nous bassine avec le fait qu'il faut encourager le sport et on condamne un stade de banlieue pour le transformer en parking pour les gens du CAC40 !* », gronde Jean-Philippe Folco, le vice-président du Red Star Rugby dans *Le Monde*. Le temps des jeux, les pratiquants ont été priés d'aller voir ailleurs en attendant de pouvoir récupérer leur pelouse.

• **Le village des médias, à Dugny**

C'était autrefois un parc où se tenait chaque année la Fête de l'Humanité. L'aire de Vents à Dugny s'est aujourd'hui couverte d'immeubles qui vont accueillir le village des médias d'une superficie de 80 000 m² d'espace intérieur et de 25 hectares extérieur. Près de 1 582 journalistes et techniciens sont attendus. Cette opération immobilière a été contestée en justice, sans succès.

Au final, 950 logements ont été construits. Leur prix : 4 500 euros le mètre carré pour un studio alors que les appartements dans la zone valent au maximum 3 611 euros le mètre carré.

• **Le village des athlètes**

Le village des médias n'est pas le seul projet immobilier à renchérir le prix du foncier de la banlieue nord de Paris. Le village des athlètes, qui doit accueillir 14 500 sportifs avec leur équipe, est sorti de terre. Il s'étend sur une superficie de 52 hectares, l'équivalent de 70 terrains de football, sur trois communes : Saint-Denis, Saint-Ouen et l'Île-Saint-Denis.

Pour le construire, trois écoles, dix-neuf entreprises, un hôtel et deux foyers ont été détruits, selon les chiffres du collectif Saccage 2024. « *Après, il participera joyeusement à la dynamique de gentrification du 93, en se reconvertissant en bureaux pour cadres, commerces, hôtels. Mais surtout en logements trop chers* », estime le collectif.

En effet, les logements du village sont vendus entre 6 000 et 7 000 euros/m² alors que le prix moyen de l'immobilier à Saint-Denis est de 4 000 euros le mètre carré.

« *De mon point de vue, il n'y aura pas d'habitant du 93 dans le village des athlètes* », annonce Cécile Gintrac, membre du comité de vigilance face aux JO. « *Nous demandons la création d'un observatoire du village des athlètes pour savoir qui devient propriétaire des logements.* »

3 — LES DESTRUCTIONS SOCIALES

• **L'exploitation des travailleurs sans papiers**

Pour que ces lieux d'accueil des sportifs soient prêts à temps, les travailleurs du bâtiment ont carburé sans relâche dans des conditions difficiles. On compte 87 accidents du travail sur des chantiers liés au JO et 40 % des victimes sont des intérimaires. De plus, une centaine de travailleurs n'avaient pas de papier.

Ce chantier se voulait pourtant « *une vitrine internationale pour les majors de la promotion immobilière et du BTP* » selon les termes de l'établissement public chargé de la construction des sites, la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo).

- **À Marseille, une privatisation de la mer**

Plus de 50 millions d'euros. Voici le budget consacré par la ville de Marseille à la rénovation de la base nautique du Roucas-Blanc. « *On est dans la démesure. Des travaux ont été réalisés au Frioul, dans la base nautique du Roucas-Blanc, 56 millions d'euros dépensés, que du béton et rien dans les quartiers Nord, comme d'habitude* », considère Thomas, membre du collectif Contre-JO dans un article de France 3.

La deuxième ville de France, où près d'un enfant sur deux ne sait pas nager, manque cruellement de piscines municipales. De plus, l'accès à certaines plages sera restreint au public durant les compétitions, notamment les plages du Prado et du Roucas.

- **La vidéosurveillance algorithmique**

Certaines installations olympiques risquent de détruire nos libertés publiques. Pour la première fois, un dispositif de vidéosurveillance algorithmique va être utilisé durant les épreuves sportives. Cette technologie identifie des situations considérées comme « *anormales* ». La Quadrature du Net estime qu'il s'agit d'un « *réel changement de dimension de la surveillance et d'industrialisation du travail d'image pour démultiplier les notifications et interpellations, guidées par cette intelligence artificielle* ».

- **Des expulsions en masse**

Durant la période 2023-2024, l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels a recensé 138 expulsions de lieux de vie informels, parmi lesquelles 64 bidonvilles, 34 regroupements de tentes (exclusivement sur Paris et Aubervilliers) 33 squats, ainsi que 7 lieux de personnes voyageuses. À titre de comparaison, 121 expulsions avaient été recensées sur la période 2021-2022, et 122 en 2022-2023.

En avril 2023, l'ancienne usine d'Unibéton squat d'Île-de-France – a été évacuée par les forces de police, expulsant près de 400 exilés, relatait le *Bondy Blog*. Cet immeuble se trouvait juste en face du village olympique. La préfecture de Seine-Saint-Denis a assuré que cette évacuation est « *à dissocier des JOP et n'intervient pas dans ce cadre.* »



Un campement de 250 personnes exilées a été démantelé par les forces de police au nord de Paris, le 16 juillet. © NnoMan Cadoret/Reporterre

Le foyer pour travailleurs étrangers Adef à Saint-Ouen a été également évacué en mars 2021, pour laisser la place aux bâtiments flambant neufs du village olympique. Le relogement des 286 hommes vivant sur place a été géré par la Solidéo et la préfecture. « *De ce point de vue, ils ont bénéficié d'un traitement plus protecteur que les personnes indirectement délogées par les JO* », estime Jade Lindgaard dans son livre *Paris 2024. Une ville face à la violence olympique* (éd. Divergences, 2024).

À la cité Marcel-Paul, sur l'Île-Saint-Denis, près de 300 ménages ont été sommés de quitter les lieux au plus vite et se sont vus proposer des appartements qui ne répondaient pas aux règles de relogement, indique une enquête de Mediapart.

Parmi les quelque 56 000 personnes sans domicile fixe hébergées dans des hôtels privés, nombre d'entre elles se sont retrouvées sur le carreau. À l'approche des jeux, beaucoup d'établissements ont décidé de rompre leur contrat avec l'État, préférant accueillir les touristes.

Autre victime des JO : les « travailleuses du sexe ». Selon le collectif Le Revers de la médaille, l'ensemble des associations intervenant au bois de Vincennes ont constaté une nette augmentation des contrôles de la situation administrative des femmes nigérianes qui y travaillent.

Enfin, nombre d'étudiants boursiers ont été priés de quitter leurs lieux de vie. Douze résidences Crous sont réquisitionnées pour accueillir pompiers, soignants, forces de police et sécurité civile. Les jeunes recevront en échange une indemnité de 100 euros et deux places pour assister aux compétitions.



Finies les pubs des sponsors des JO : les voilà recouvertes d'affiches artistiques

Laury-Anne CHOLEZ
25 juillet 2024 (Reporterre)

Tout le monde en a parlé

Chanter nu peint en bleu dans une corbeille de fleurs à côté d'une tranche de roquefort sublime-t-il le génie français, ou prouve-t-il au contraire la capitulation de la puissance publique face au pouvoir satanique des artistes dégénérés ? Quand une polémique aussi extravagante sature l'espace médiatique, c'est d'abord pour délimiter les contours du bac à sable où s'étripent les belligérants du dissensus autorisé. Tribunes enflammées dans la presse écrite, plateaux télévisés au bord de l'implosion, matinales radiophoniques survoltées se succèdent. Alors, comme par magie, tout le reste disparaît.

Ainsi de l'ébriété sécuritaire à Paris, ville Potemkine soumise au « nettoyage social » avec l'expulsion d'Île-de-France de 12 500 sans-abri, grillagée, barricadée, quadrillée quotidiennement par 55 000 policiers, gendarmes et militaires informés par la reconnaissance faciale dans le métro, la surveillance de la population par drones. Le droit d'aller et venir subordonné au QR code préfectoral, les contrôles d'identité permanents, le million d'enquêtes administratives diligentées par les services de sécurité et annoncées au journal télévisé comme un triomphe républicain par le ministre de l'intérieur : pendant qu'on chicane sur la Seine et la Cène, le journalisme, gardien autoproclamé des libertés publiques, entérine en silence la banalisation de l'État policier.

C'est entendu : nulle puissance ne saurait empêcher les artistes de mélanger les cultures, de subvertir les normes, de défier les pouvoirs. Leur liberté a ceci d'agréable qu'elle accepte d'« intégrer » les « contraintes des partenaires privés », comme le reconnaît Thomas Jolly, concepteur de la fameuse soirée (*Le Monde*, 17 juillet 2024). On s'abstient donc d'infliger tout désagrément critique à M. Bernard Arnault, première fortune de France et président-directeur général (PDG) de LVMH, « partenaire premium » des Jeux avec six autres entreprises. Célébrée par Edwy Plenel comme la « promesse d'égalité d'une France tissée du monde », un « élégant pied de nez, joyeux et moqueur, aux hiérarchies de classe et de statut, de pouvoir et de prétention » (Mediapart, 1er août), la cérémonie d'ouverture, rythmée par la chanson révolutionnaire *Ah, ça ira !*, met en scène les privilèges d'Ancien Régime accordés à LVMH : sous couvert d'esthétique, le long clip publicitaire diffusé en mondovision porte aux nues la marque qui symbolise l'enrichissement des riches et l'appauvrissement des pauvres. Visite des ateliers d'entreprises LVMH, malle LVMH, chanteuses habillées par LVMH, sportifs LVMH mordant des médailles LVMH : « Paris est une fête », titre sur cinq colonnes à la « une » *Les Échos* (26-27 juillet) — un quotidien détenu par... LVMH. Ce débat-là n'aura pas lieu en France. Outre-Manche, le *Times* titre : « Louis Vuitton, le vrai vainqueur des JO de Paris » (1er août).

Au mois d'août, les médias basculent en mode détente : l'actualité se résume au sport et à la douceur de vivre retrouvée dans une France enfin fière d'elle-même. Alors que l'armée israélienne a bombardé deux écoles palestiniennes le 4 août (trente morts, femmes et enfants pour l'essentiel), ce jour-là puis le lendemain les journaux télévisés de 20 heures de TF1 et France 2 couvrent les médailles françaises, une avalanche dans le massif du Mont-Blanc, la sécurité de l'aéroport de Nice, les arnaques locatives, les feux de forêts, les baignades interdites, l'expansion du trafic de perroquets sauvages. Pas un mot sur Gaza.

Trente morts palestiniens, autant dire rien : il ne faudrait pas qu'une information fasse diversion... du divertissement.

Pierre RIMBERT (Monde diplomatique, septembre 2024)

JO de Paris le christianisme en perdition morale. L'Islam rempart du Christ.



« À force de tout voir on finit par tout supporter... À force de tout supporter on finit par tout tolérer... À force de tout tolérer on finit par tout accepter... À force de tout accepter on finit par tout approuver »
(Augustin d'Hippone)

Un rare séisme moral qui restera dans l'histoire comme un tournant de la transgression au nom de la liberté individuelle on peut porter atteinte au sacré des milliards de croyantes et croyants au nom de la diversité et de l'inclusion. À juste titre une controverse majeure nous est donnée par le tableau, représentant une scène de la Cène avec des drag queens autour de la table, une parodie sacrilège du dernier repas de Jésus-Christ avec ses apôtres.

Naturellement les concepteurs de ces jeux ne se sentent pas concernés. Ils le disent avec une rare arrogance au nom de la liberté dont ils découvrent qu'elles leurs donnent le droit de porter atteinte en toute impunité puisque la France est le chantre de la liberté de tout faire sans tenir compte des autres. Ces jeux ont vu aussi l'outrance à l'œuvre, à telle enseigne que beaucoup de pays même parmi les pays occidentaux ont dû censurer des scènes qui défient la morale. Allant toujours plus loin plus fort et plus haut dans le détricotage moral, ces artistes, avec la bénédiction des pouvoirs, s'en sont pris aussi au propre récit national français avec la scène de Marie Antoinette, décapitée et qui tient sa tête entre ses mains.

Voilà, donc, des apprentis sorciers d'une nouvelle conception de la vie des rapports humains ; bref une liberté décomplexée qui fait voler en éclats des us et coutumes et des crédos qui sont des raisons de vivre pour des millions d'individus. Naturellement les pouvoirs publics jouent la montre et pensent que la kabbale va s'essouffler et on passera à autre chose ; sauf que les dégâts occasionnés sont les premiers coups de boutoir de la déconstruction irréversible de l'humanité telle que nous l'avons connue depuis dix mille ans. Au nom de l'inclusion des drag queens , il y a exclusion de milliards de personnes ; cette politique de tentative de déconstruction par pans entiers du credo du Christ est un signe des temps celui de la perdition morale. Il est donc normal que le monde musulman s'érige en dernier rempart du message originel du Christ

Un sacrilège inadmissible

Du côté de l'Eglise les réactions sont violentes. Nous lisons :

« Ce soir, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Paris, France Télévision a commis un outrage sans précédent en diffusant une reconstitution de la Cène qui, pour tout catholique véritable, est un blasphème absolu et une profanation. La Cène, dernier repas de Jésus-Christ avec ses disciples, est au cœur de la foi catholique. Il est inconcevable qu'une chaîne de service public, financée par les contribuables français, puisse permettre une telle profanation. Ce spectacle odieux constitue une attaque frontale contre la sacralité des rites catholiques et un affront à notre dignité religieuse (...) Leur manque de respect est non seulement inacceptable mais constitue une grave offense à notre religion. Il est impératif que les responsables rendent des comptes. Que Dieu nous accorde la force de défendre notre foi contre ces attaques insidieuses et de préserver la dignité des rites sacrés de notre Église. Notre foi ne sera pas un ter-

rain de jeu pour les provocateurs en quête de scandale. Que les répercussions de cette nuit de blasphème soient une leçon sévère pour quiconque envisagerait de réduire notre foi à un objet de mépris » (1).

La polémique n'a pas tardé à traverser les frontières, suscitant des réactions indignées de la part de divers leaders politiques. En Russie, Viatcheslav Volodin, président de la Douma, écrit : « Ayant humilié le monde chrétien, tout entier, les organisateurs des JO, avec Macron à leur tête, se sont d'abord discrédités, piétinant la mémoire de leurs ancêtres, qui ont beaucoup fait pour que la France puisse exister »

La réaction des profanateurs : Il est interdit d'interdire !

Une solidarité mal venue et une bravade d'un autre temps qui permettent aux profanateurs de se cacher derrière la loi et en proclamant, comme en 1968 : Il est interdit d'interdire.

« Cène sur la Seine. Et voilà que certains en font une scène. Seulement voilà. Les principaux personnages du chef-d'œuvre du peintre italien étaient, cette fois, incarnés en chair et en os par des drag-queens, un mannequin transgenre et sur la table, sous une cloche géante, Philippe Katerine en Dionysos quasiment nu. L'un des moments les plus spectaculaires de la soirée pour les uns. L'un des plus choquants pour les autres. Thomas Jolly assume ses intentions de départ. « Cette cérémonie est politique, nous avec les idées républicaines d'inclusion, de générosité, de solidarité en France, on a le droit de s'aimer comme on veut, en France on a le droit de croire ou ne pas croire. L'idée était de faire disparaître ces valeurs-là. »

Les Réactions internationales et politiques

Le CIO a compris rapidement que cette affaire pouvait aller loin. Il rétropédale. Le CIO s'excuse et bloque le replay dans certains pays, tandis que la société C Spire retire toutes ses publicités des JO 2024 :

« Le CIO présente ses excuses après la parodie de la cène, lors de la cérémonie d'ouverture. À la suite de vives réactions de la part de communautés religieuses et politiques internationales, le Comité International Olympique (CIO) a présenté ses excuses pour la parodie de la Cène de Léonard de Vinci, la cérémonie visait à célébrer la diversité et non à offenser quelque croyance que ce soit. Le CIO a ensuite bloqué le replay dans plusieurs pays, tandis que la société de télécommunications C Spire a retiré toutes ses publicités. Le sixième fournisseur de services sans fil aux États-Unis se retire du plus grand événement sportif mondial, en signe de protestation. Dieu ne sera pas ridiculisé. L'Occident et sa vision du monde : inclusif mais sélectif ? Alors que l'Occident continue de célébrer sa vision inclusive et anti-chrétienne, cette dernière semble être rejetée par une grande partie du monde : Russie, Inde, Chine, Afrique, pays musulmans une liste qui s'allonge à mesure que la "tolérance" occidentale tente de s'imposer » (3)

Même Marie Antoinette, post mortem reprend du service.

Faisant fi de tout symbolisme, la reine Marie Antoinette même décapitée, elle représente le récit national français qui est de ce fait démonétisé problématisant l'identité nationale qui est arrimé à la Révolution de 1789. C'est l'un des moments les plus honteux comme le regrette le Prince Charles Philippe descendant des rois de France : « *qui pleure de honte pour la France. Pour ce qui est de la cène, credo de 2,4 milliards de chrétiens, religion la plus pratiquée à l'échelle mondiale* », elle « *est offensante et blasphématoire* ». (4)

France, fille aînée de l'Église?

Le ver de la décadence morale était dans le fruit. À tort la France se donne le monopole – un de plus – celui de la protection du christianisme, l'aventure ayant démarré d'après le général de Gaulle avec Clovis roi des Francs, ensuite avec Saint Louis le protecteur des Chrétiens d'Orient. Puis ce sera le sacre des rois de France avec le mythe de Jeanne d'Arc. Tout ceci est à mettre dans la balance de la liberté des drag queens qui, à leur façon, déconstruisent la cellule familiale et les repères traditionnels qui segmentent le vécu des familles

Souvenons-nous de Jean Paul 2 qui déclarait, lors de sa visite en 1980, en France :

« Comment en est-on arrivé là ? L'homme en marche vers le progrès n'a-t-il pas pris un seul chemin, le plus facile ? L'homme d'aujourd'hui a beaucoup augmenté son pouvoir sur la terre, il pense même à son expansion au-delà de notre planète. En abandonnant l'alliance avec la sagesse éternelle, il sait, de moins en moins, se gouverner lui-même (...) France, fille aînée de l'Église, es-tu fidèle aux promesses de ton baptême ? » (5)

Blasphème des Jeux Olympiques. Il fallait être naïf pour ne pas le voir venir

« La cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques restera gravée comme une marque indélébile du mépris blasphématoire envers la foi chrétienne. Ce n'était pas simplement une erreur de jugement, mais plutôt le premier acte d'une dictature déicide qui cherche à imposer un militantisme radical sous couvert d'art, de culture et d'inclusion. Les organisateurs savaient, très bien, ce qu'ils faisaient. L'ouverture des Jeux a ainsi

servi de plate-forme pour la propagande sur le genre, l'avortement et d'autres éléments de la sous-culture woke, plutôt que d'être une véritable célébration sportive. Cette devise est désormais utilisée comme un prétexte pour introduire, tel un cheval de Troie, une cohorte de wokistes et autres agents destructeurs, sous une apparence de noblesse olympique. L'impunité avec laquelle certains attaquent Dieu et sa Sainte Église est inacceptable. Le temps est venu pour les chrétiens de se réveiller et de comprendre que le combat pour la vérité est de chaque instant. » (6)

« L'inclusion » par l'exclusion et les blasphèmes.. tel est le monde que l'« élite » libérale, européiste et post-moderne préconise que vous acceptiez, au nom d'une « tolérance » qui s'autorise le plus grand mépris de tout ce qui est noble, saint, intelligent, édifiant et authentiquement grand : celui du spectacle démoniaque des Olympiades wokiste de Paris en 2024. Des « élites » à l'avant-garde du « capitalisme éveillé » et qui signent leurs œuvres prônant la débauche et la fétidité contre nature, sans s'apercevoir qu'ils ne font que préparer et répéter les errements post-civilisationnels qui ont amené les effondrements des empires du passé. La guerre que nous menons est à la fois cognitive et spirituelle, le champ de bataille étant celui de nos esprits et de nos âmes (...) » (7)

« Les jeux 2024 ont été une chambre d'échos mondiale avec tout un parterre d'acteurs véhiculant tout ce qui représente l'interdit. La France, fille aînée de l'église a pu constater que le président a validé la caricature du Christ avec une obèse représentant Lucifer. Le chanteur Philippe Katrine, incarnant Dionysos et la débauche, a cédé aux sirènes de la transgression de l'argent facile comme le font les péripatéticiennes. La transgression est une nécessité du nouvel ordre, accomplir ce qui nous est interdit sera une libération, et l'acceptation de ce changement devait s'accomplir à travers la mythologie pour créer une nouvelle civilisation. Si franchir les limites devient la norme, c'est aussi le point de basculement pour autoriser ce qui était impensable ». (8)

Le monde musulman s'érige en dernier rempart pour protéger le Christ

Curieusement, l'Église a protesté mollement. Il n'est que de lire le journal La Croix dont l'article est tout en nuance donnant l'impression de sympathiser outre mesure pour les artistes, qui ont outrepassés les limites de la morale malgré leur dénégation. Quand au Pape il oppose un silence de cathédrale. Reste le monde musulman qui revendique la sainteté du Christ d'une façon franche. Le Christ a une place à part dans le Coran.

Comme l'écrit Mohamed Taleb :

« Loin d'être ignorée, la figure de Jésus est très considérée dans l'islam : les musulmans le voient comme l'un des plus grands prophètes de leur religion. Pour autant, ils estiment que les chrétiens se sont mépris sur sa véritable nature : Jésus est un des prophètes dont le nom – Issa ou Aïssa en arabe – est le plus fréquemment cité dans le Coran, puisqu'il se trouve mentionné à 93 reprises. Il y a plus de cinquante ans, l'islamologue algérien Ali Merad rappelait, à propos de la perception islamique de la figure de Jésus : Le climat, d'abord merveilleux, puis tragique, dans lequel baigne l'image coranique du Christ, arrache le musulman à la foi tranquille avec laquelle il considère les autres prophètes évoqués dans le Livre. Le Christ n'est pas de ces "Envoyés de Dieu" dont on puisse se contenter de mentionner le nom avec une pieuse invocation. Ce nom est chargé à la fois de splendeur et de mystère. En effet, à la radieuse évocation de l'Enfant-Jésus, fruit d'une conception miraculeuse dans le sein virginal d'une jeune fille de Palestine, Marie, au souvenir de ses miracles, marqués du signe de la toute-puissance divine, s'ajoute le tableau des terribles événements qui précéderent sa fin terrestre, puis la vision glorieuse de son Élévation au Ciel. » (9)

Il est donc, tout à fait normal et naturel que les musulmans « défendent » le Christ de plus en plus orphelin. Ainsi Al-Azhar Al-Sharif la plus grande institution religieuse d'Égypte a estimé :

qu'« insulter le Christ ou l'un des prophètes relève de l'extrémisme et d'une barbarie irréfléchie ». Elle a condamné les « scènes insultantes » pour le Christ. Al-Azhar « condamner ces scènes et susciter une colère mondiale généralisée ». Ces scènes « représentent le Christ, que la paix soit sur lui, sous un jour qui porte atteinte à sa noble personne et au statut de la prophétie, et ce d'une manière barbare et irréfléchie, qui ne respecte pas les convictions des croyants en matière de religion, de morale et de valeurs humaines ». Il a ajouté que « les musulmans considèrent qu'insulter Jésus, que la paix soit sur lui, ou tout autre prophète, que la paix soit sur eux, est une honte pour les auteurs de cette insulte odieuse pour ceux qui l'acceptent ». (10)

Toujours dans le monde musulman Beaucoup de pays ont supprimé la séquence controversée.

« Le président turc Recep Tayyip Erdogan a condamné mardi « l'immoralité commise contre le monde chrétien » lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques à Paris. : « J'appellerai le pape à la première occasion pour partager avec lui l'immoralité commise contre le monde chrétien et contre tous les chrétiens. Les Jeux olympiques ont été utilisés comme un outil de perversion qui corrompt la nature humaine », a réagi le chef de l'État turc devant une réunion de son parti. « Le respect de #JesusChrist est un

sujet indiscutable (...) pour les musulmans. Nous condamnons ces insultes dirigées contre les saintes figures des religions divines », écrit aussi le compte officiel du guide suprême iranien, l'ayatollah Khamenei, sur X ». (11)

Même « les fidèles chrétiens de Mossoul, en Irak, ont été appelés, lundi 29 juillet, à jeûner par Younan Hano, l'archevêque syriaque catholique de la ville, en réaction à la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Paris du 26 juillet, qualifiée d'« insulte à la religion mais aussi à l'humanité ». « Nous n'avons rien d'autre à offrir que la prière et le jeûne pour que Dieu pardonne cette grande insulte ». (12)

Le leader de La France insoumise (LFI), Jean-Luc Mélenchon, a critiqué la parodie moquant la Cène.

« Je n'ai pas aimé la moquerie sur la Cène chrétienne, dernier repas du Christ et de ses disciples, à quoi bon risquer de blesser les croyants ? Même quand on est anticlérical ! » « Nous parlions au monde ce soir-là. Dans le milliard de chrétiens du monde, combien de braves et honnêtes personnes à qui la foi donne de l'aide pour vivre et savoir participer à la vie de tous, sans gêner personne ».

Même Donald Trump a été plus direct sur Fox News. Il a ainsi qualifié la cérémonie d'ouverture, et notamment la séquence des drag-queens à table, de « honte ». « Je suis très ouvert d'esprit, mais j'ai trouvé que ce qu'ils ont fait, c'était une honte ». À juste titre, l'Occident décadent a perdu ses repères moraux.

Le vice-Premier ministre de Serbie a déclaré que les Jeux Olympiques de Paris et les Jeux des BRICS ont montré la différence entre les civilisations :

« S'il y a un événement qui doit expliquer la différence et la raison du choc entre la civilisation du nouvel Occident et la civilisation du nouvel Orient, c'est bien l'ouverture des Jeux Olympiques, à Paris et l'ouverture des Jeux des BRICS à Kazan. À Paris, Marie-Antoinette chante en tenant sa tête coupée ensanglantée. Le « Veau d'or » est celui qui l'adore, et le malade qui a mis tout cela en scène présente la « Cène » comme une scène de film porno. À Kazan, les athlètes volaient sous leurs drapeaux nationaux, il y avait des jeux folkloriques sans symboles sataniques, il n'y avait pas de têtes coupées, il n'y avait pas de visions malades. Serbes, à quelle civilisation appartenez-vous ? »(13)

Conclusion

Ces jeux resteront dans l'histoire comme ceux de la transgression. Nous avons beau avoir l'esprit ouvert et tourné vers la modernité, l'attaque des symboles du Christ (à séparer de l'Église) tel que rapporté dans le Coran, nous interpelle et il est bien venue que Al Azhar s'insurge de cette attaque du sacré. Nous aurions, cependant, vu à l'époque avec respect et reconnaissance l'appui des autres spiritualités quand des journaux européens, en mal de finance, comme se sont engouffrés, sans risque, dans l'attaque frontale de l'Islam avec les caricatures du prophète.

Dans ce siècle nous constatons la déconstruction inexorable des crados religieux des sociétés qui ont mis des siècles, voire des millénaires à trouver le juste milieu d'une espérance qui leur permet de traverser la vie. Si Dieu est mort alors tout est permis disait Dostoïevski.

Non Dieu n'est pas mort ! la France qui se veut fille aînée de l'Église donne le la de l'accélération du déclin des sociétés européennes et plus largement occidentales. Il serait salvateur qu'un coup d'arrêt soit donné pour définir la frontière entre le sacré et le profane.

Les Musulmans par la force des choses, ne cesseront pas de défendre le sacerdoce du Christ, indépendamment des stratégies de l'Église qui tient *la canne par le milieu*, c'est-à-dire elle veut être de son temps celui de la *déconstruction transgressive* tout en tenant au fond de commerce de l'Église. Les Chrétiens devraient comprendre que l'humanité risque d'être détricotée au nom de la liberté ouvrant la boîte de Pandore du transhumanisme combinée à l'intelligence artificielle dont les gourous nous promettent qui promet à l'homme l'éternité dans vingt ans.

Professeur Chems CHITOUR, Mondialisation.ca, 01 août 2024

Notes:

1. <https://tribunechretienne.com/un-sacrilege-inadmissible-france-televisons-toujours-plus-bete-mechant-laid-et-obscene/>
2. <https://www.leparisien.fr/culture-loisirs/polemique-sur-la-cene-lors-de-la-ceremonie-personne-netait-habille-en-jesus-se-defend-la-drag-queen-picche-27-07-2024->
3. <https://reseauinternational.net/le-cio-sexcuse-et-bloque-le-replay-dans-certains-pays-tandis-que-la-societe-c-spire-retire-toutes-ses-publicites-des-jo-2024/>
4. Nicolas Fontaine <https://histoiresroyales.fr/prince-charles-philippe-pleure-honte-france-condamne-ceremonie-douverture-jeux-olympiques/>
5. Xavier Ravier <https://infocatho.fr/saint-jean-paul-ii-france-quas-tu-fait-des-promesses-de-ton-baptême/>
6. <https://tribunechretienne.com/editorial-il-fallait-etre-naif-pour-ne-pas-le-voir-venir/>

- 7.Sébastien Renault <https://reseauinternational.net/j-o-2024-linclusion-par-lexclusion-et-les-blasphemes/> 9 juillet 2024
- 8.<https://reseauinternational.net/les-jeux-de-la-transgression-et-de-la-transcendance/>
- 9.Mohammed Taleb https://www.lemonde.fr/le-monde-des-religions/article/2020/11/22/pourquoi-jesus-est-un-des-plus-grands-prophetes-de-l-islam_6060691_6038514.html
- 10.Ibrahim Al-Khazen 29.07.2024 <https://www.aa.com.tr/fr/monde/al-azhar-condamne-les-insultes-au-christ-lors-de-louverture-des-jeux-olympiques-de-paris/3287860>
11. <https://www.la-croix.com/la-ceremonie-d-ouverture-des-jo-2024-continue-de-faire-polemique-20240730>
- 12.<https://www.lorientjour.com/article/1421752/des-voix-chretiennes-selevent-contre-loutrance-et-la-provocation-de-certaines-scenes-de-la-ceremonie-douverture.html> 28 juillet.
- 13.<https://reseauinternational.net/le-vice-premier-ministre-de-serbie-a-declare-que-les-jeux-olympiques-de-paris-et-les-jeux-des-brics-ont-montre-la-difference-entre-les-civilisations/>

Article de référence : Chems Eddine Chitour <https://www.lequotidien-oran.com/index.php?news=5331513>
*

Chems Chitour *est professeur émérite à l'École Polytechnique Alger.*

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © Chems Eddine Chitour, Mondialisation.ca, 2024

Humour de Lasserre



Vu de Grèce. Paris organise les « pires JO depuis des décennies »

Dans un texte particulièrement amer, le site « Ethnos » étrille les Jeux olympiques de Paris. Chauvinisme, erreurs d'arbitrage, tour Eiffel omniprésente... Pour le média grec, la coupe est pleine.

Lors d'une épreuve de triathlon, à Paris, le 5 août 2024. Le quotidien grec revient sur la qualité de l'eau de la Seine, objet de longs débats depuis le début de la compétition. Photo Martin Bureau / AFP



« Français, honte à vous ! » Le site grec *Ethnos* ne mâche pas ses mots. « Oui, nous assistons aux pires Jeux olympiques depuis des décennies ! » assure ce titre de centre gauche, particulièrement remonté. *Ethnos* s'indigne face aux « terribles injustices dans les sports où le jugement humain prévaut ». Et liste les épreuves où « le parti pris des juges, notamment à l'égard des athlètes français, [a été] provocateur » : escrime (au détriment de la Grecque Theodora Gkoutoura), judo (au détriment du Grec Theodoros Tselidis), mais aussi BMX et gymnastique.

Le décor parisien n'est pas non plus du goût d'*Ethnos*, qui s'agace de l'omniprésence des monuments de la capitale française dans les compétitions. Pour l'épreuve de marche de 20 kilomètres, « qu'ont fait les organisateurs pour anéantir psychologiquement les marcheurs et les téléspectateurs ? Ils les ont contraints à faire 19 fois le tour de la tour Eiffel pour montrer au monde le géant d'acier (comme s'il ne le connaissait pas) », ironise *Ethnos*.

« Tant de chauvinisme ? Et bien plus encore ! La tour Eiffel est partout à la télé. La compétition de judo ? Voici une tour Eiffel qui passe par là. Les épreuves de BMX ? La tour d'acier est le protagoniste ! Natation ? La tour Eiffel est la première à plonger sur les écrans... »

« À Athènes, on avait l'Acropole et des monuments issus d'une civilisation lumineuse, on n'a pas gavé les téléspectateurs avec ça en 2004 [lors des Jeux olympiques d'Athènes] », grince le titre.

Des « supporters qui ressemblent à des hooligans »

Le quotidien grec s'en prend ensuite à la qualité de l'eau de la Seine, objet de longs débats depuis le début de la compétition, et déplore que les épreuves de triathlon s'y soient tenues malgré le risque de contamination par la bactérie *E. coli*. « Nous ne plongerons pas dans les égouts, voilà ce qu'auraient dû répondre les athlètes », tranche *Ethnos*. « Les organisateurs n'ont pas hésité à mettre en danger la santé des athlètes pourvu que leur protocole soit respecté à la lettre », s'indigne le média grec, qui rappelle que le projet d'assainissement du fleuve a coûté 1,4 milliard d'euros.

Enfin, alors que la presse étrangère salue plutôt l'enthousiasme inhabituel du public français, *Ethnos* s'exaspère des « supporters fanatiques qui ressemblent à des hooligans ». « Des huées contre les adversaires des athlètes français, des hurlements pendant les matchs de tennis, et on n'a pas encore vu d'objets lancés... Mais ça aussi, on le verra ! » prédit le journal.

COURRIER INTERNATIONAL, 6 août 2024

Les constructions neuves sont des modèles de durabilité ?

En Belgique, le secteur du bâtiment représente 40 % de la consommation d'énergie, 38 % des émissions de carbone et 50 % de la consommation de ressources. Les marges d'amélioration sont donc conséquentes. La construction *durable* devrait donc être la norme. Cependant, dans son essai « Mieux avec moins » (2022), l'architecte français Philippe Madec affirmait que la construction durable ne représentait que 1% des constructions neuves. En Belgique, impossible de trouver une statistique équivalente, mais peu importe : 1% ou même 10%, ce n'est pas assez pour sauver la planète. Et ce, d'autant plus que la définition de « construction durable » peut varier d'un interlocuteur à l'autre. Globalement, tout le monde s'accorde sur le fait que construire durable *c'est chercher à réduire l'empreinte du bâtiment sur le climat et sur l'environnement*. Néanmoins, les manières d'atteindre cette maîtrise de l'empreinte carbone et environnementale peuvent être nettement différentes d'une vision à l'autre.

Pour certains, proposer des biens neufs avec des PEB performants, des panneaux photovoltaïques voire des pompes à chaleur est de la construction durable. Certes, l'efficacité énergétique d'un bâtiment est *un* des piliers de la construction durable mais il est loin d'être l'unique pilier. La gestion des chantiers, le choix des matériaux (de réemploi, éco-sourcés, localement sourcés, biodégradables, etc.), la manière de construire (qui permet au bâtiment d'évoluer dans le temps grâce à une conception modulaire, qui permet d'envisager le bâtiment comme une *banque* de matériaux en cas de déconstruction (BIM), etc.), le choix de l'emplacement (dans les centralités ou à proximité de nœuds de transports vraiment efficaces de manière à limiter le recours à la voiture individuelle comme unique moyen de transport), le respect de la biodiversité présente sur le site (pendant et après les travaux), le choix de matériaux sains pour la santé humaine (sans composé organique volatil (COV)), etc., sont autant de paramètres de durabilité qui devraient devenir la norme pour la construction neuve – mais qui ne le sont pas (encore).

La rénovation est-elle une manière de construire durable ? Conserver le bâti existant est une manière de valoriser les matériaux et l'énergie utilisés lors de la construction initiale et de diminuer les déchets de construction [1]. Comme pour la construction, toutes les rénovations ne se valent pas. Mais, même si certaines sont plus vertueuses que d'autres, les bilans carbone d'une rénovation et d'une construction neuve, durable ou non, sont incomparables. Une étude de l'Ademe (2019) portant sur la comparaison de scénarios construction neuve ou rénovation basse consommation leur permet de conclure que « la quantité de matériaux à mobiliser en t/m² entre la construction neuve et la rénovation d'un bâtiment de logements, est de 40 à 80 fois plus importante selon sa typologie. » [2]

Pour faciliter, guider et promouvoir la construction et la rénovation durables, il existe des guides (Guide bruxellois pour un bâtiment durable), des outils (GRO, BIM), des labels (Breeham, Leed, HQE), des normes Iso, etc. La Wallonie, consciente de la nécessité de soutenir la construction et la rénovation durable et circulaire, a lancé un réseau de facilitateurs pour aider les pouvoirs publics, les maîtres d'ouvrage, les auteurs de projet et les professionnels du bâtiment à intégrer des démarches vertueuses dans leurs pratiques. Nous saluons cette initiative. Nous aimerions qu'elle soit accompagnée de stratégies convergentes en matière de construction, d'économie circulaire, d'énergie, de mobilité, de protection des ressources en sol et eau et d'aménagement du territoire. Et que l'outil fiscal soit un levier : appliquer un taux de TVA unique ne soutient absolument pas les efforts et le temps investi dans la rénovation et la construction durable (et pas juste énergétiquement efficace). Nous ne le répéterons jamais assez : « La rénovation de nos bâtiments, aussi bien privés que publics, est intéressante tant d'un point de vue environnemental (réduction des besoins en énergie et donc des émissions de GES) qu'économique (augmentation de l'activité dans le secteur de la construction) ou social (réduction des factures d'énergie pour de nombreux ménages). Nous plaidons dès lors pour que la réforme fiscale soutienne davantage l'accélération de la rénovation du bâti via deux mesures : un taux de TVA préférentiel pour les travaux de rénovation et pour l'emploi de matériaux de construction biosourcés, géosourcés et de réemploi. » [3]

La construction neuve est indispensable pour créer du logement

Commençons par un exercice de visualisation : quelle est la première image mentale qui vous vient à l'esprit quand vous pensez à la « création de logements » ? Est-ce celle de la rénovation/transformation d'un bâtiment existant ou bien celle de la construction d'un nouveau bâtiment ?

Il y a fort à parier qu'une majorité d'entre nous, spontanément, associent « création de logements » à « construction neuve (d'une maison quatre façades) ». Faut-il pour autant en déduire que la construction neuve est LA solution pour créer de nouveaux logements ? Certainement pas !

Au 1er janvier 2023, la Belgique comptait 4 630 028 bâtiments. Le bureau Fédéral du Plan estime que la population va augmenter d'ici 2070 (principalement en Flandre, les populations wallonne et bruxelloise devraient entamer une réduction avant 2050), tandis que la taille des ménages continuera de diminuer. En 2060, une personne sur quatre sera âgée de 65 ans ou plus, selon les dernières estimations. Compte tenu de ces projections, les logements supplémentaires nécessaires accueilleront de plus *petits* ménages et devront donc être de plus petite surface.

Mobiliser le stock bâti est-il pertinent pour répondre à la demande en matière de nouveaux logements ? Penchons-nous tout d'abord sur la Wallonie pour répondre à cette question.

Une très grande majorité des 1 735 201 logements wallons sont des maisons individuelles [4]. En plus de ce stock de logements, la Wallonie dispose d'un stock bâti d'immobilier « commercial » (bureaux, centres commerciaux, cellules commerciales, etc., de tailles et localisations variées). Parmi ce stock bâti, notons qu'un certain nombre est vacant : une étude de l'université de Liège [5] nous permet d'estimer que 40 000 logements sont inoccupés en Wallonie tandis que le taux de cellules commerciales vides est de 20 (!) en 2023 [6]. À ces logements et cellules commerciales s'ajoutent les friches répertoriées [7] et celles qui n'apparaissent dans aucune base de données. Outre l'inoccupation de certains bâtiments, les données SILC (statistiques de l'UE) de 2023 nous informent que *60% de la population belge vivraient dans un logement sous-occupé* [8] (c'est-à-dire que la taille de ces habitations excède l'occupation réelle des habitants avec pour résultat que certaines pièces ne sont jamais utilisées). *Pourrions-nous réinventer notre modèle de production de nouveaux logements en mobilisant le tissu bâti existant (et particulièrement le bâti vacant et sous-occupé) et répondre à la demande en matière de logement ?*

En Wallonie, la CPDT a mené une recherche « Recyclage urbain et exploitation optimale du stock bâti et du foncier artificialisé » étudiant différents scénarios de production de logements au sein du bâti existant permettant de densifier les villes et villages sans étaler davantage l'emprise de l'urbanisation sur les sols. Les résultats de cette recherche mettent en évidence le potentiel non négligeable de création de nouveaux logements grâce des *opérations de recyclage urbain* (division de logement, extension verticale et horizontale, mobilisation des « dents creuses » et démolition-reconstruction avec augmentation de la densité) qui permettraient de *produire plus de 483 000 nouveaux logements, dont 105 000 grâce à la division de maisons unifamiliales*. « Bien qu'ils soient théoriques, les résultats montrent que le stock bâti et le foncier artificialisé présentent un potentiel de densification impressionnant. Même en se limitant aux parties de territoires présentant une bonne accessibilité aux services de base, la mobilisation de ce potentiel suffirait à *rencontrer les besoins en logements pour les cinquante prochaines années*. » [9]

Notons que cette recherche ne s'est pas penchée sur la mobilisation du bâti vacant autre que le logement (comme les cellules commerciales ou les bureaux) ni à la mobilisation du logement inoccupé, ni à la division autre qu'urbanistique (comme la division par cohabitation). Autrement dit, produire du logement via le bâti « déjà-là » est loin d'être un mirage.

La Région bruxelloise s'est prêtée à un exercice similaire et s'est spécifiquement penchée sur la reconversion de bureaux vacants en logements. Dans une note de recherche publiée en avril 2024, Perspective.brussels estime que, sur les 998 000 m² de bureaux vacants présents sur son territoire en 2023, plus de la moitié de ces mètres carrés vacants (598 000 m² !) pourraient faire l'objet d'une reconversion en logement (ou équipement collectif) [10]. Cela ne signifie pas que ces presque 600 000 m² sont transformables du jour au lendemain. Néanmoins, parmi ce stock, Perspectives a identifié que 24 bâtiments (représentant un total de 195 000 m²) étaient totalement vides et a priori « facilement » convertissables en *1700 logements de 80 m²* (ce qui représente plus que 10% des nouveaux logements nécessaires pour héberger la population bruxelloise en 2050 [11]). Pour les autres 400 000 m², des stratégies de veille, de modification des outils de réglementation et de planification ainsi que l'adaptation et/ou création et tests de (nouveaux) outils financiers seront indispensables afin d'activer ce « foncier invisible ». Si la dynamique de reconversion des immeubles vacants est déjà bien présente à Bruxelles, elle devrait néanmoins être cadrée afin d'éviter les vides spéculatifs et encadrée par l'action publique, *notamment grâce aux instruments fiscaux* afin de favoriser la conversion de bureaux vers du logement abordable. Notons que la situation bruxelloise est particulière par rapport à ses voisins flamands et wallons puisqu'« en Région de Bruxelles-Capitale, l'augmentation du nombre de bâtiments est moins prononcée (+1%) que dans les deux autres régions, mais le nombre de logements a par contre augmenté de 21% » [12]. Créer du logement au sein du bâti existant est déjà monnaie courante dans la Capitale. De quoi inspirer les Régions limitrophes ?

En ce qui concerne la Flandre, la situation est un peu différente puisque le Bureau Fédéral du Plan prévoit une augmentation de 17% de la population entre 2023 et 2070. Cependant, comme mentionné plus haut, c'est bien l'ensemble de la population belge qui vit en moyenne dans un logement sous-occupé. De plus, les méthodes de création de logements présentées pour la Wallonie et Bruxelles peuvent également s'appliquer.

La mobilisation du stock de bâti existant pour produire des logements adaptés aux évolutions démographiques et sociétales représente un enjeu de taille. Soulignons que cette manière de produire du logement s'inscrit dans une optique vertueuse d'urbanisme circulaire qui est indispensable pour ménager notre territoire et les ressources naturelles.

Cependant, il faut reconnaître que ces opérations immobilières de rénovation/transformation/reconversion sont similaires à des opérations chirurgicales pointues et demandent temps et savoir-faire. L'outil fiscal doit donc agir comme un levier pour soutenir ce que le marché immobilier pourrait être tenté de considérer comme des opérations moins "rentables" ou trop chronophages.

La construction de logements neufs rend le logement plus abordable

Il s'agit d'un argument fréquemment invoqué par le secteur de l'immobilier. Par exemple, Gaëtan Hannecart, président du développeur de quartier Matexi, s'exprimait récemment dans La Libre : « Il est manifeste que les seuls travaux de rénovation ne suffiront pas pour répondre aux besoins. Pour ce faire, il faut des logements additionnels et de qualité. *Chaque logement de plus contribue à rendre le 'se loger' plus abordable* » [13] Ou encore, Virginie Dufasne, de la fédération de la construction Embuild Wallonie : « En trois ans, le coût des logements neufs a en moyenne augmenté entre 20 et 30%. *C'est une véritable bombe sociale qui va arriver dans les dix prochaines années.* » [14]

Ce raisonnement est lié à la théorie du « choc de l'offre » en immobilier, soit une vision classique de la confrontation entre une offre et une demande, déterminant mécaniquement un prix. Selon ce discours, la nouvelle construction jouerait un rôle vertueux vis-à-vis des prix de l'immobilier : augmenter l'offre avec du neuf engendrerait une baisse des prix, y compris pour l'ancien.

Cette théorie montre ses limites lorsqu'elle est confrontée à la réalité. Les promoteurs d'un choc de l'offre se basent sur une croyance forte dans l'économie de marché classique. Peut-on réellement penser que le marché de l'immobilier fonctionne comme un marché en concurrence parfaite ? Avec les gros acteurs de l'immobilier, difficile d'imaginer que personne ne dispose d'un pouvoir de marché. Sans oublier que de nombreux acteurs voient l'immobilier comme un placement financier intéressant qui permet des rendements importants, avec un impact sur les prix à la hausse.

Il est également illusoire de penser le marché de l'immobilier comme un marché unique avec des biens relativement semblables (condition pourtant indispensable pour vérifier la théorie de l'offre et de la demande). Il existe, en réalité, une multitude de marchés de l'immobilier (principalement selon la localisation du bien, mais aussi selon sa taille, s'il s'agit d'un appartement ou d'une maison, selon sa performance énergétique...). Si, par exemple, un promoteur immobilier construit de nouveaux logements, il y a fort à parier qu'il va plutôt se consacrer aux projets qui offrent les meilleurs rendements et donc à des biens qui s'échangeront à des prix relativement élevés (l'évolution des prix des matériaux renforçant encore davantage le phénomène).

D'autres arguments s'opposent à la théorie du choc d'offre [15]. Intéressons-nous par exemple à la manière dont les prix de l'immobilier neuf sont fixés à travers le « compte à rebours ». En partant des prix immobiliers pratiqués dans un territoire (une rue, une commune), le chiffre d'affaires que peut réaliser le projet immobilier est estimé. Un ensemble d'éléments sont ensuite soustraits de ce chiffre, comme le coût de construction du bâtiment, la marge de l'opérateur... Il reste une valeur qui est attribuée au foncier.

Quelles sont les conséquences de cette méthode de fixation des prix sur la théorie du choc de l'offre ? Tout d'abord, les prix immobiliers, dans ce raisonnement économique, ne sont pas un résultat, ils forment la variable d'entrée. Par conséquent, l'arrivée d'une offre supplémentaire a peu de chance de faire baisser les prix à court terme. Deuxièmement, les prix pratiqués sur le marché immobilier dépendent d'autres prix, les prix fonciers notamment. Dans ce cas, même si le coût des projets immobiliers est réduit (via une diminution de la TVA par exemple), il est possible que les prix fonciers résistent à cette baisse. Et c'est précisément le cas quand le pouvoir politique veut créer un choc d'offre : les propriétaires fonciers vont vouloir tirer parti de la valeur grandissante de leur ressource foncière, puisqu'il y a la volonté de construire beaucoup sur leur terrain. Pour résumer ce deuxième argument, les politiques de choc d'offre ont souvent un effet inverse à celui qui est envisagé : elles renforcent l'inflation sur le marché foncier. Enfin, il ne faut pas regarder les opérateurs immobiliers avec naïveté. Leur but est de faire du profit. Il n'y a donc aucune assurance que le gain de valeur (lié à des politiques publiques) se répercute entièrement dans les prix de l'immobilier neuf. Il peut aussi simplement alimenter la marge des opérateurs.

Est-ce que les données empiriques corroborent ces explications ? C'est en tout cas ce que tendent à montrer certaines études en économie du logement [16]. Une étude de l'Institut des Hautes Etudes pour l'Action dans le Logement (IDHEAL) résume par exemple ses observations en France : « C'est là où l'on a construit le plus que les prix sont les plus élevés, que les prix ont le plus augmenté et que les marchés résidentiels sont les plus actifs » [17].

Pour conclure, les travaux de recherche en immobilier montrent qu'*on ne peut pas réguler les prix par des politiques de quantité*. La crise du logement abordable se généralise bel et bien en Belgique (56 000 ménages sont en attente d'un logement social à Bruxelles, 46 000 en Wallonie), mais construire plus de bâtiments neufs n'est pas la solution. Pour contenir la flambée des prix de l'immobilier, d'autres outils sont à disposition de nos décideurs : régulation des loyers, investissements massifs dans la création de logements publics, suppression du statut de cohabitant pour encourager la colocation... La planification territoriale doit de plus devenir un outil central pour réguler le marché immobilier.

La démolition-reconstruction vaut mieux que la rénovation

La majorité des 33% de déchets de construction produits sont issus de démolition et seront « recyclés » pour 99% d'entre eux – seul 1% des déchets sont réemployés. En démolissant un bâtiment existant, nous produisons donc une majorité de déchets et perdons l'énergie dite « grise » (c'est-à-dire, la quantité d'énergie consommée lors du cycle de vie d'un matériau – la production, l'extraction, la transformation, la fabrication, le transport –, et du bâtiment, sa mise en œuvre, son entretien, etc.)

Il est aujourd'hui largement documenté que, dans la plupart des cas, la démolition-reconstruction a un coût environnemental bien plus élevé que la rénovation profonde. En vue de réduire l'empreinte carbone du secteur de la construction, un des principaux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre devrait être de mettre fin aux démolitions quand le coût-bénéfice socio-environnemental de cette opération ne peut pas être démontré.

Dans cette optique, il est essentiel d'établir réglementairement le principe de base de préservation des constructions existantes, sauf exception dûment motivée. Il nous apparaît urgemment indispensable d'imposer aux projets susceptibles d'entraîner une démolition-reconstruction la réalisation d'une note indiquant les raisons techniques ne permettant pas la rénovation ainsi qu'un bilan carbone comparatif avec un scénario de rénovation grâce à TOTEM. La mobilisation de l'outil TOTEM permet d'objectiver le bilan carbone et dès lors d'étayer la prise de décision sur base de critères scientifiques et d'une réelle analyse coûts-bénéfices. Si malgré tout une opération de démolition-reconstruction est l'option retenue, recourir à un inventaire permettant de mettre en œuvre une déconstruction sélective devrait être obligatoire.

Une fois de plus, *nous recommandons d'appliquer une fiscalité immobilière différenciée*, ayant pour objectif de stimuler l'entretien et la rénovation des bâtiments. En cas de démolition, un taux de TVA réduit à 6 % pourrait être appliqué pour la réalisation des inventaires de substances dangereuses et de matériaux de réemploi ainsi que les travaux de déconstruction sélective des matériaux, mais la reconstruction devrait garder son taux initial de 21%.

Canopea

[1] <https://www.canopea.be/de-la-renovation-a-lurbanisme-circulaire/>

[2] <https://presse.ademe.fr/2019/12/etude-la-construction-neuve-beaucoup-plus-consommatrice-de-materiaux-que-la-renovation.html>

[3] <https://www.canopea.be/pour-une-fiscalite-ambitieuse-qui-soutient-la-renovation/>

[4] <https://www.cehd.be/media/1304/rapport-chiffres-cl%C3%A9s-2021-final.pdf>

[5] https://matheo.uliege.be/bitstream/2268.2/13318/13/FLAS-2021-Annexes-Logements_inoccupes.pdf

[6] <https://www.lesoir.be/545720/article/2023-10-26/wallonie-le-nombre-de-cellules-commerciales-vides-dans-les-centres-villes>

[7] https://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_sar/index.php/presentation/index

[8] Jean-Marie Halleux, Valoriser les fonciers invisibles pour réussir les transitions, Actes de la 55e école urbaine de l'ARAU, mars 2024, p.16

[9] <https://cpdt.wallonie.be/publications/recyclage-urbain-et-exploitation-optimale-du-stock-bati-et-du-foncier-artificialise/>

[10] https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/about_nr8_conversionbureaux_avril2024_fr_v7_4.pdf

[11] Il en faudra 16.500 selon nos calculs basés sur les estimations démographiques du Bureau Fédéral du Plan <https://www.plan.be/publications/publication-2450-fr-a-partir-de-la-fin-des-annees-2040-la-croissance-de-la-population-reste-positive-seulement-en-region>

[12] <https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/parc-des-batiments#panel-11>

[13] Gaëtan Hannecart (Matexi) : « Arrêtez de faire des titres accrocheurs sur la multiplication des prix de l'immobilier par dix ou douze », La Libre, 2 août 2024, <https://www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/2024/08/02/gaetan-hannecart-matexi-arretez-de-faire-des-titres-accrocheurs-sur-la-multiplication-des-prix-de-limmobilier-par-dix-ou-douze-XOFODWU6NFHPJBGQAPILF3PF2E/>

[14] https://www.youtube.com/watch?v=qkdMhDZcI_Y

[15] Cette explication est basée sur la présentation d'Alexandre Coulondre, chercheur à l'université Gustave Eiffel lors des assises nationales du logement et de la ville en juin 2024 (France). <https://www.youtube.com/watch?v=tHHhiWvtBAM>

[16] Coulondre, A., & Lasserre-Bigorry, V. (2022). *Les territoires de la (non-) production de logements en France* (Doctoral dissertation, IDHEAL (Institut des Hautes Etudes pour l'Action dans le Logement)).

Friggit*, J. (2009). Le prix des logements sur longue période. *Informations sociales*, (5), 26-33.

[17] Coulondre, A., & Lasserre-Bigorry, V. (2022). *Les territoires de la (non-) production de logements en France* (Doctoral dissertation, IDHEAL (Institut des Hautes Etudes pour l'Action dans le Logement)).

Ce qui se passe en Angleterre

Ce qui se passe en Angleterre est un nouveau signal d'alarme – qui, je le crains, restera lettre morte – sur la faillite structurelle du modèle libéral-mondialiste qui a dominé les quatre dernières décennies.

Les faits que l'on ne peut reconstituer qu'avec quelques difficultés sont les suivants. Il y a une semaine, à Southport, dans le Merseyside, lors d'une fête destinée aux enfants, Axel Rudakubana, un jeune homme de 17 ans, né à Cardiff de parents rwandais, a attaqué des passants avec un couteau, tuant trois fillettes (6, 7 et 9 ans). Neuf autres personnes, dont deux adultes, ont été blessées ; six sont dans un état grave.

Les raisons de l'attaque ne sont pas claires, mais on soupçonne une maladie mentale. Le sujet avait un diagnostic de TSA (trouble du spectre autistique), un diagnostic qui ne semble pas très approprié compte tenu de ce qui s'est passé, mais qui évoque néanmoins certains problèmes psychiatriques.

À la suite de la tragédie, une partie de la population locale s'est immédiatement soulevée, ciblant les « immigrants », une catégorie suffisamment indéterminée pour finir par s'étendre à tous les sujets pouvant être identifiés comme « ethniquement exotiques » d'une manière ou d'une autre, y compris les musulmans.

Ces derniers ont à leur tour mis en place des patrouilles de défense, qui ont commencé à cibler les magasins, les pubs et les « Britanniques blancs ».

En très peu de temps, les affrontements se sont étendus à d'autres régions du pays : Manchester, Londres, Sunderland, Hartlepool, Aldershot, Belfast, etc.

Ce que l'on constate avec angoisse sur les images, c'est que les affrontements ont pris une tournure ouvertement ethnico- raciale, où on risque d'être attaqué par l'un de ces gangs antagonistes simplement parce qu'on est « de la mauvaise couleur ».

La réaction du gouvernement a été caractéristique : les habituels « groupes d'extrême droite » et les « fake news » ont été accusés d'être à l'origine des émeutes, comme si cela – même si c'était vrai – constituait une explication.

Le problème, bien sûr, est que, comme toujours dans ces situations, l'événement déclencheur n'est jamais qu'une occasion, une étincelle occasionnelle, dont l'irrationalité ne représente pas une simple « erreur ».

Les autorités, par exemple, ont pointé du doigt une *fake news* qui présentait le meurtrier comme musulman, alors que sa famille ne l'était pas. Mais il est évident que l'éventuelle *fake news* n'a pu servir d'accélérateur que parce qu'une flamme couvait depuis un certain temps (Il va sans dire que même si la famille avait effectivement été d'origine musulmane, cela n'aurait rationnellement rien signifié, mais il est clair qu'il ne s'agit plus ici d'accusations susceptibles de tenir devant un tribunal : le phénomène est ici social et acéphale).



Au sujet des *fake news*, il convient également de noter que l'une des raisons pour lesquelles elles s'implantent si facilement est le manque de fiabilité systématique des informations officielles. Par exemple, au départ, il n'y avait aucun moyen de savoir quelles étaient les caractéristiques ethniques de l'agresseur, présenté comme un « jeune Gallois ». Comme c'est maintenant systématiquement le cas, l'omission était intentionnelle, car – c'est l'idée – le lecteur ne devrait pas se soucier de l'aspect ethnique, car il n'est pas juridiquement pertinent et est potentiellement trompeur. Mais à partir du moment où le public se rend compte que les informations officielles ne sont plus des nouvelles, mais des leçons administrées avec condescendance, il finit par accepter plus volontiers les informations « clandestines ».

Le même argument peut être avancé pour les accusations habituelles et irréfléchies contre l'extrême droite, comme s'il s'agissait d'une maladie, d'un virus, d'un champignon qui pousse accidentellement dans certaines régions et qui ne devrait être éradiqué qu'avec le fongicide approprié. Mais même lorsqu'une telle agitation généralisée est encouragée par des groupes d'extrême droite politiquement organisés, la vraie question est toujours : pourquoi ont-ils émergé, pourquoi se développent-ils, pourquoi ont-ils des adeptes ? C'est là qu'apparaît l'insuffisance culturelle des classes dirigeantes d'aujourd'hui, pratiquement partout en Occident.

L'aptitude à examiner les faits sociaux en termes de dynamique structurelle et culturelle à long terme est quasiment absente.

On raisonne en termes légalistes, comme si la société était un tribunal où seule la responsabilité personnelle pour les violations démontrables de la loi est évaluée. Mais bien sûr, le niveau auquel les tensions et les affrontements apparaissent n'est jamais que très peu visible, et seule une petite minorité de conflits parvient à être identifiée et portée devant un jury.

En fait, plus le conflit social est important, plus le pourcentage de conflits qui ne sont pas officiellement visibles est élevé.

Je comprends que le Premier ministre Starmer, ou toute autre personne dans sa position, ne puisse pour l'instant que faire appel à la loi et à l'ordre, aux arrestations, aux procès, aux accusations de la police, mais c'est une erreur dramatique de penser que c'est à ce niveau que de tels problèmes peuvent être résolus. Ce sont des problèmes qui s'accumulent pendant des décennies et qui mettent une minute à s'enflammer, peut-être à cause d'un malentendu.

Sur le plan structurel, le problème est assez simple à décrire : les grands mouvements migratoires de personnes sur de courtes périodes créent toujours des tensions, parce qu'ils produisent de l'incertitude, de l'insécurité et de la concurrence sur le marché du travail.

Si ces personnes ont également des coutumes ou des cultures très différentes, les tensions sont encore plus exacerbées.

Cependant, il s'agit principalement de processus quantitatifs. Les variables décisives sont la quantité de personnes par unité de temps. Comme l'a dit Polanyi, dans les phénomènes sociaux, la variable la plus importante est leur rapidité. Si le même changement se produit en dix ou cinquante ans, il ne s'agit tout simplement pas du même phénomène et il n'a pas les mêmes conséquences. Il ne s'agit pas de prêcher des socié-

tés hermétiquement fermées, qui n'ont jamais existé, mais de comprendre que l'alternative ne pourra jamais être « libre pour tous ».

Ici, la rigidité idéologique conservatrice (qui était, et qui transparait encore parfois) d'une société ethniquement et culturellement « non contaminée » a été contrée au fil des ans par une rigidité idéologique opposée et symétrique, dans laquelle la « contamination », le « multiculturalisme » et le « melting pot » sont devenus autant de slogans publicitaires vagues, rhétoriques, et surtout hypocrites.

Les arguments du mondialisme libéral ont toujours mêlé nonchalamment des arguments pseudo-utilitaires (nous avons besoin de main-d'œuvre, qui paiera nos retraites, etc.) à des arguments pseudo-humanitaires (le devoir d'accueil, l'amour de la différence, le droit d'asile, etc.)

L'important a toujours été de pouvoir utiliser un ensemble d'arguments lorsque l'autre paraissait momentanément invraisemblable.

Mais en fait, les mécanismes profonds qui ont alimenté la rhétorique du « melting pot » ici ne sont que de deux ordres, un mécanisme grossièrement économique et un mécanisme idéologique.

Sur le plan économique, la libre circulation de la main-d'œuvre permet au capital d'obtenir une main-d'œuvre bon marché sans avoir à payer pour la croissance et l'éducation de ces bras, qui arrivent tout prêts de l'étranger. Ce processus affaiblit le pouvoir de négociation de la main-d'œuvre moins qualifiée, ce qui maintient les salaires à un niveau bas.

Sur le plan idéologique, la vision libérale proposait un modèle d'universalisme abstrait dans lequel les composantes culturelles, linguistiques, religieuses et coutumières étaient considérées comme des facteurs marginaux et contingents, qu'il était non seulement possible, mais approprié, de mettre au rancart.

La combinaison de ces pressions a créé à long terme des blessures, des déséquilibres et des tensions sociales profondes, qui se sont surtout fait sentir dans les couches les moins aisées de la population. J'espère me tromper, mais pour certains pays comme la France et le Royaume-Uni, je ne sais pas si nous en sortirons avec moins qu'une sorte de guerre civile. Nous ne pouvons qu'espérer que dans d'autres pays, il est encore possible d'atténuer les processus de dégénérescence.

Une chose est cependant certaine. La rhétorique de ceux qui disent que, parce que les migrations ont toujours existé, nous devons simplement « accueillir le changement », est une complicité dans la dégradation.

Andrea ZHOK
Euro-Synergies

<https://fr.sott.net/article/43873-Ce-qui-se-passe-en-Angleterre>

Humour de Siné mensuel



Dans les banlieues, la naissance d'une écologie populaire et émancipatrice



Illustrations : Jean-Michel Tixier

Accusés d'être indifférents aux questions écologiques, voire d'y être opposés, les habitants des quartiers populaires sont pourtant en première ligne des effets du dérèglement climatique. À l'avant-poste d'une écologie qui se veut plus discrète, conscients des inégalités structurelles des territoires qu'ils occupent, ils sont de plus en plus nombreux à revendiquer une écologie populaire et émancipatrice.

En mai 2021, dans les quartiers populaires de Bagnolet, en Seine-Saint-Denis, le syndicat Front de mères et l'association Alternatiba créent la première Maison de l'écologie populaire, sous le nom de Verdragon. L'objectif ? Mettre en place des projets écologiques au plus près des besoins des habitants des quartiers populaires. Dès l'ouverture, les membres du syndicat Front de mères, créé deux ans plus tôt par la politologue et militante Fatima Ouassak, sont taxés de communautarisme après la parution d'une tribune adressée au maire de Bagnolet qui les accuse de propager des idées « indigénistes et raciales » et d'utiliser Alternatiba comme caution écologiste.

En réponse à ces attaques, Alternatiba publie un communiqué de soutien qui rappelle que « *ce sont les milieux populaires et particulièrement les personnes racisées qui sont et seront les plus touchés par l'aggravation du changement climatique* ». Depuis, le lieu poursuit sa vie, entre l'organisation de soirées pour discuter des rapports du GIEC, d'expositions sur les luttes paysannes, ou encore via la distribution de paniers de légumes avec l'Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap). Mais les attaques qu'ont subies les co-fondatrices de Verdragon peu après l'ouverture du lieu révèlent la difficulté de faire émerger un endroit qui réunit les habitants des quartiers populaires autour de l'écologie. Comme si ces derniers, emmurés dans des grandes tours, devaient s'accommoder d'un territoire où s'entassent datacenters, usines polluantes ou échangeurs autoroutiers, sans jamais espérer s'en affranchir.

Des réalités multiples

D'abord, qu'entend-on par quartiers populaires ? Dans sa thèse, la géographe Léa Billen rappelle que cette catégorie a tendance à gommer des réalités plurielles : « *Ce que j'appelle "quartiers populaires" désigne des quartiers classés en politique de la ville. Mais il s'agit d'une toute petite partie de ce qu'on appelle plus largement "quartiers populaires", des territoires à la fois très divers d'un point de vue urbain, avec des quartiers de grands ensembles, des faubourgs ouvriers, des centres anciens plus ou moins dégradés et du point de vue de leurs habitants, avec une mixité sociale plus ou moins importante. Mais ce qui les rassemble, ce sont des inégalités sociales, urbaines et économiques très fortes.* » Son travail de terrain s'est concentré sur les initiatives qui « *transforment les modes de vie au quotidien* », comme l'installation de composteurs de

quartier ou de jardinières partagées, les groupements d'achats de produits écologiques ou encore la mise en place d'ateliers d'auto-réparation.

Des initiatives qui s'inscrivent dans une diversité de modes d'action : mobilisations contre un projet d'aménagement, interpellation de la ville ou du bailleur, actions de sensibilisation... S'il n'existe pas à ce jour d'études quantitatives pour le démontrer, « *ces initiatives sont beaucoup plus nombreuses qu'on ne le croit en quartiers populaires, d'après la géographe. Elles sont juste très discrètes, car les personnes qui les portent ne communiquent pas forcément sur leurs actions en dehors du territoire concerné. Parfois, même, les personnes qui font vivre ces initiatives ne se revendiquent pas de l'écologie.* »

Pouvoir aux régies

Cette écologie, plus silencieuse, se retrouve par exemple dans les régies de quartier. Apparues dans les années 1980, elles viennent au départ répondre au problème de chômage des habitants des quartiers prioritaires. Elles fonctionnent sur un modèle hybride : elles cumulent le statut d'association à celui d'entreprise d'insertion et les habitants sont majoritaires aux côtés d'élus, de représentants d'associations ou d'institutions aux instances de décision. Au départ, les régies de quartier se chargent principalement de l'entretien des lieux publics ou des résidences de quartiers et de l'insertion par l'emploi. Depuis l'arrivée de l'écologiste et ancien membre d'EELV Mathieu Glaymann à la direction de la régie de quartier de Saint-Denis, la régie s'est transformée en laboratoire de la transition écologique. Récupération et valorisation de cartons et de cagettes en bois, vide-grenier toutes les trois semaines, livraison en cyclo-logistique, ateliers zéro déchet, entretien des espaces publics avec des produits éco-labellisés... Les projets fleurissent sur le territoire.

Aujourd'hui, 60 % du chiffre d'affaires de la régie de Saint-Denis repose sur des projets en lien avec la transition écologique : « *Les régies de quartier en Seine-Saint-Denis comptent environ 500 salariés, affirme Mathieu Glaymann. Et dans notre régie, nous recrutons dans 95 % des cas des habitants de Saint-Denis. Il ne faut pas sous-estimer cet outil.* » Un puissant levier d'émancipation, donc, qui fait écho à la stratégie d'ancrage territorial que la politologue et militante Fatima Ouassak revendique dans son essai *La Puissance des mères. Pour un nouveau sujet révolutionnaire* (La Découverte, 2020). L'autrice fait référence à l'attachement ressenti par les habitants pour un territoire, critère indispensable selon elle, pour garantir sa protection.

La théorie de l'indifférence

Si le terme « écologie » est néanmoins toujours mis à distance par certains, « *c'est parce [qu'il] est associé à un discours dominant qui exclut les habitants des quartiers populaires et qui considère que l'écologie ne les concernerait pas, voire qu'ils y seraient même hostiles, note Léa Billen. Ce discours est performatif : il produit un sentiment d'impuissance chez ces habitants qui peuvent effectivement finir par penser que ce n'est pas pour eux.* ». Pour en saisir les causes profondes, il faut revenir à l'histoire des politiques qui ont bâti ces quartiers. À partir des années 1960, le gouvernement décide de construire des grands ensembles pour répondre au défi du relogement des classes moyennes.

Or, « *la construction des grands ensembles n'est pas accompagnée d'aménagements alentour : il manquait beaucoup d'équipements publics, sociaux et culturels. Et malgré les plaintes des habitants de la classe moyenne, l'État est resté passif, analyse Hacène Belmessous, auteur de l'ouvrage Petite histoire politique des banlieues populaires* (Syllepse, 2022), pour lequel il a fouillé les archives des municipalités populaires en périphérie des villes. *Ces populations ont fini par céder à l'achat de maisons individuelles, laissant place à une population immigrée extra-européenne à qui l'on avait longtemps refusé l'accès à ces logements.* » Par la suite, la politique de rénovation urbaine dans les banlieues populaires qui se poursuit en 2003 après les émeutes des années 1990 est « *d'abord une tentative d'éliminer un problème politique* », poursuit le chercheur. L'objectif n'est pas de créer un meilleur cadre de vie pour les habitants, mais plutôt « *d'ouvrir les cités pour que la police puisse intervenir* ».

Des quartiers qui étouffent

Ces inégalités ont structuré les banlieues populaires. S'y ajoutent aujourd'hui des injustices environnementales. Documentées aux États-Unis depuis les années 1980, où les nuisances et pollutions frappent plus fréquemment les populations afro-américaines, elles deviennent une préoccupation en Europe à partir des années 2000. « *On étouffe à l'intérieur, entre les quatre murs des appartements HLM, trois étroits, trop chauds l'été, véritables passoires thermiques l'hiver, où l'air est pollué par l'ameublement bon marché* », constate aujourd'hui l'essayiste Fatima Ouassak, dans son ouvrage *Pour une écologie pirate* (Seuil, 2023).

Mais aussi à l'extérieur, « *entre les quatre murs du quartier, submergés par le bruit des voitures, les odeurs nauséabondes, l'éclairage artificiel et la pollution atmosphérique* », poursuit-elle.

« Le problème n'est pas le message, mais le messenger. Pour embarquer les catégories populaires, il faut créer des rapports plus horizontaux. »

En 2021, le Réseau action climat (RAC) et l'Unicef ont publié un rapport sur les liens entre la pauvreté des enfants et la pollution de l'air. Chez les enfants, « *cette exposition peut entraîner des problèmes respiratoires et immunitaires, mais aussi des pathologies telles que le diabète, l'obésité ou la dépression* », souligne le rapport. Si les populations les plus riches résident aussi dans les centres urbains, là où la pollution atmosphérique est la plus forte, les conséquences ne sont pas les mêmes pour les plus précaires. « *Les inégalités d'accès aux soins, liées aux revenus ou à la catégorie sociale, font qu'un même degré d'exposition a un impact différent sur la santé* », confirme l'Observatoire des inégalités dans une de ses analyses.

S'émanciper des clichés

Ces injustices sont de plus en plus largement dénoncées. Contre un discours écologique « *déconnecté des réalités des classes populaires* », Féris Barkat, né à Illkirch près de Strasbourg, a cofondé l'association Banlieues climat fin 2022, à tout juste 20 ans. Son but ? Sensibiliser les jeunes de banlieue aux enjeux écologiques et leur permettre d'être formateurs à leur tour. Selon lui, l'écologie est avant tout un moyen de mettre en lumière des inégalités sociales « *peu audibles pour les politiques* ». Plusieurs membres de Banlieues climat sont ainsi allés former des parlementaires. Sept au total – dont le député La France insoumise, François Ruffin, et l'écologiste Marie-Charlotte Garin – ont bénéficié d'une formation de trois heures donnée par Féris, Sanaa, Someïa, Aymen, Imane et Khadim, le 17 janvier à l'Assemblée nationale. L'idée de cette formation est d'interpeller les élus. Pour le cofondateur de Banlieues climat, si leur message ne passe pas auprès des jeunes de banlieue, « *c'est une question de posture* » : « *Le problème n'est pas le message, mais le messenger. Pour embarquer les catégories populaires, il faut créer des rapports plus horizontaux.* »

Il y a aussi « *un manque de représentativité* », constate Amine Kessaci, âgé de 21 ans et originaire des quartiers nord de Marseille. En juin 2020, il a créé l'association Conscience qui mène des projets de sensibilisation et organise des campagnes de ramassage de déchets dans son quartier. L'initiative prend vite et sera bientôt déclinée localement dans d'autres quartiers populaires en France. Un succès rapide qu'il attribue au fait que « *ces initiatives sont portées par d'autres jeunes de quartiers* ». Aujourd'hui, s'il se présente aux élections européennes de juin, sur la liste menée par l'eurodéputée écologiste Marie Toussaint, c'est principalement pour porter la voix des quartiers populaires et déconstruire les stéréotypes qui leur sont associés. À l'affirmation que l'écologie ne parlerait pas aux habitants des quartiers, il répond : « *Au contraire ! Le 2 décembre, plusieurs personnes de mon quartier sont montées à Paris avec moi au meeting de Marie Toussaint. Elles se sont retrouvées dans son discours et ont compris ce qu'elle défendait.* » De son côté, Féris Barkat annonce que l'association Banlieues climat aura bientôt un lieu dédié à leur formation, depuis peu certifiée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Car, conclut-il, « *si les classes populaires ne sont pas outillées dès le départ à cause des inégalités d'accès à la connaissance, nous misons, au contraire, sur l'intelligence* ».

Léa DANG , rédactrice, publié le 21 février 2024 (Socialter)

Que se passe-t-il avec les manifestations en faveur de la réforme des quotas au Bangladesh ?



Le 15 juillet 2024, des étudiant·e·s de l'Université de Dacca munis de pancartes et de drapeaux menaient une manifestation assise pacifique en faveur de réformes sur la politique de quotas pour les postes de fonctionnaires au Bangladesh.

Soudain, ils ont été attaqués par des individus armés de barres, de bâtons et de matraques, quelques-uns brandissant même des revolvers. En quelques heures, un schéma est apparu à travers le pays à mesure que des attaques similaires coordonnées ont été menées par des personnes soupçonnées d'être membres de la Bangladesh Chhatra League, un groupe étudiant affilié à la Ligue Awami au pouvoir, contre des manifestant·e·s étudiants.

Dans l'après-midi du 16 juillet, la police a utilisé du gaz lacrymogène et a chargé, armée de matraques, sur des manifestant·e·s devant l'université Begum Rokeya, dans la ville de Rangpur (nord-ouest du Bangladesh), où des étudiant·e·s s'étaient rassemblés, sous la direction du coordinateur de la manifestation, Abu Sayed, entre autres.

Qu'est-il arrivé à Abu Sayed ?

Abu Sayed, étudiant en anglais à l'université Begum Rokeya de Rangpur, est resté sur ses positions. Alors que la police se rapprochait, il a ouvert les bras, dans une attitude de défi.

Dans une attaque manifestement intentionnelle et injustifiable, la police a tiré directement sur sa poitrine.

Au moins deux policiers ont tiré des coups de feu de calibre 12 directement vers lui depuis l'autre côté de la rue – une distance d'à peine 15 mètres.

La main d'Abu Sayed s'est crispée sur son torse au moment de l'impact, tandis que les policiers ont encore tiré à deux reprises à l'aide de grenailles, des munitions conçues pour la chasse, extrêmement dangereuses, imprécises par nature et donc illégales lorsqu'il s'agit de maintenir l'ordre pendant des manifestations.

Abu Sayed ne représentait aucune menace physique manifeste pour la police.

Son certificat de décès indique qu'il a été « amené mort » à l'hôpital.

Il n'avait que 25 ans.

La vidéo de l'homicide brutal d'Abu Sayed a suscité l'indignation et est devenue un symbole de la violence dirigée contre les manifestant·e·s au Bangladesh depuis le 15 juillet 2024.



Capture d'écran d'une séquence de Jamuna TV montrant Abu Sayed, un militant étudiant bangladais tué par la police bangladaise le 16 juillet 2024.

Qu'est-ce qui est arrivé aux manifestant e s ?

Le 18 juillet, 32 décès ont été signalés alors que les autorités continuaient d'attaquer les manifestant e s. Le nombre le plus élevé d'homicides signalés en une seule journée était de 75 – le 19 juillet. Le gouvernement a proposé une discussion, mais les manifestant e s l'ont rejetée face au nombre croissant d'homicides.

Non seulement des manifestant e s, mais aussi des journalistes et des passant e s ont été agressés et tués pendant la répression.

Internet a ensuite été coupé dans le pays tout entier lorsque le gouvernement a bloqué les communications, laissant le monde deviner ce qui se passait. Dans les jours qui ont suivi, le tristement célèbre Bataillon d'action rapide, les gardes-frontières du Bangladesh et l'armée ont été déployés dans tout le pays et un couvre-feu de type « tir à vue » a été imposé.

Cinq jours plus tard, les restrictions sur Internet ont été partiellement levées. Plus de 200 personnes avaient été tuées en moins de 10 jours et des milliers d'autres blessées. Peu de pays connaissent un tel bilan en si peu de temps. Selon les informations diffusées par les médias, au moins 2 500 personnes ont également été arrêtées arbitrairement et environ 61 000 manifestant e s ont été désignés comme accusés dans diverses affaires.

Pourquoi les gens manifestent-ils ?

Des étudiant e s protestent contre le rétablissement d'un quota qui réserve 30 % des emplois de la fonction publique [1] aux enfants des anciens combattants de la guerre d'indépendance (et qui, selon eux, favorise les partisan e s du parti au pouvoir). Le gouvernement avait annulé ces quotas en réponse à des manifestations étudiantes de grande ampleur en 2018. À la suite d'une requête soumise par un groupe de parents d'anciens combattants, la Haute Cour du Bangladesh a rétabli le système de quotas de 30 % à la fin du mois de juin. Les manifestations se poursuivent dans certaines zones, les manifestant e s exigeant justice et obligation de rendre des comptes après que de nombreuses personnes ont été tuées, blessées et arrêtées ces dernières semaines.



La police du Bangladesh arrête un homme dans l'enceinte de l'université de Dacca, un jour après l'affrontement entre des manifestant·e·s anti-quota et des membres de la Bangladesh Chhatra League (aile étudiante du parti au pouvoir), dans la zone de l'Université de Dacca, à Dacca, au Bangladesh, le 17 juillet 2024. Des élèves bangladais pleurent leurs camarades de classe tués lors de manifestations contre les règles d'embauche dans la fonction publique, un jour après que le gouvernement a ordonné la fermeture, pour une durée indéterminée, des écoles à l'échelle nationale pour rétablir l'ordre. (Photo de Zabed Hasnain Chowdhury/NurPhoto via Getty Images)

Comment les autorités bafouent-elles les droits humains pendant les manifestations ?

Usage illégal de la force

Les autorités ont eu recours à une série de tactiques pour répondre de manière punitive à ces manifestant·e·s étudiants, notamment l'utilisation illégale d'armes létales et à létalité réduite dans le maintien de l'ordre lors de manifestations au Bangladesh, qui a entraîné la mort de centaines de personnes. Les forces de sécurité, notamment le Bataillon d'action rapide, les gardes-frontières du Bangladesh, ainsi que la police, ont utilisé illégalement des armes létales et à létalité réduite (y compris des fusils de chasse de calibre 12 chargés de grenailles, des lance-grenades de 37/38 mm, des fusils d'assaut de type AK et des fusils d'assaut chinois de type 56-1) et du gaz lacrymogène contre des manifestant·e·s, comme l'a établi Amnesty International.

Arrestations et détentions arbitraires

Les autorités procèdent à des arrestations et à des détentions arbitraires de manifestant·e·s, de militant·e·s et de membres du public. Les autorités ont également soumis des journalistes à des violences et entravé leurs efforts visant à couvrir les événements librement et en toute sécurité. Elles ont également interdit les manifestations, restreignant encore les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

Selon des reportages récents dans les médias, les forces de sécurité ont procédé à des raids et des arrestations de masse prenant pour cible des étudiant·e·s et des militant·e·s de l'opposition dans de nombreux quartiers. Lors d'une conférence de presse en ligne, un coordinateur du mouvement étudiant anti-discrimination a affirmé que plus de 3 500 étudiant·e·s ont été soumis à des arrestations arbitraires à travers le pays.

Coupures d'Internet

Le 18 juillet, les autorités ont imposé une coupure totale d'Internet dans tout le pays, isolant le pays du reste du monde. Cinq jours plus tard, le 23 juillet, elle a été partiellement levée dans certaines régions du pays.

Cette coupure a été une mesure irresponsable au cours d'une semaine marquée par l'intensification de la violence et la répression des droits humains par l'État – une période où l'accès à des informations fiables est essentiel.

Les coupures généralisées ont un impact sur la sûreté, la sécurité, la mobilité et les moyens de subsistance, tout en générant instabilité et panique, ce qui compromet encore davantage la confiance à l'égard des autorités.

Une violence impitoyable

Dans plusieurs vidéos du 18 juillet, on peut voir Shykh Aashhabul Yamin, étudiant à l'Institut militaire des sciences et technologies, sans connaissance sur le toit d'un véhicule blindé de transport de troupes roulant sur l'autoroute entre Dacca et Aricha. Dans trois vidéos vérifiées par Amnesty International, des policiers tirent violemment le corps de Shykh Aashhabul Yamin, le faisant tomber du véhicule et se heurter la tête sur le trottoir. Enfin, on peut voir d'autres agents traîner son corps par-dessus les barrières de sécurité au milieu de la route, puis s'éloigner en voiture en laissant Shykh Aashhabul Yamin sur place. Selon les médias, Shykh Aashhabul Yamin est décédé plus tard dans la journée des suites de ses blessures. Aucun des 12 policiers que l'on voit sur les vidéos n'a tenté d'apporter une assistance médicale au jeune homme. Or, l'article 5-c des Principes de base de l'ONU sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois exige de ces derniers qu'ils veillent à ce qu'une assistance et des secours médicaux soient fournis aussi rapidement que possible à toute personne blessée ou autrement affectée. Ce cas illustre un mépris total pour le droit à la vie et un manquement de la part des forces de l'ordre à leurs obligations en vertu du droit national et international relatif aux droits humains.



Des militant·e·s manifestent devant le haut-commissariat du Bangladesh (ambassade) dans la capitale Colombo le 22 juillet 2024, exigeant la fin de la répression gouvernementale contre les manifestant·e·s opposés à un système controversé de quotas d'attribution de postes. (Photo Ishara S. Kodikara / Afp) (Photo Ishara S. Kodikara/AFP via Getty Images)

Que fait Amnesty International ?

Depuis le début des manifestations au Bangladesh en juillet 2024, nous recensons systématiquement les crimes de droit international et d'autres graves violations des droits humains commises par les autorités bangladaises dans le cadre de la répression liée aux manifestations.

À ce jour, nous avons confirmé et recensé :

- L'utilisation illégale d'armes létales et à létalité réduite entraînant des violations du droit à la vie et du droit de ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- Un déni d'assistance médicale aux manifestant·e·s blessés ;
- Des arrestations et détentions arbitraires de masse.

Nous n'arrêterons pas d'enquêter sur les crimes commis par les autorités bangladaises pendant et après le soulèvement étudiant, ni d'exiger que les responsables bangladais soient amenés à rendre des comptes.

Que pouvez-vous faire pour aider les manifestant·e·s au Bangladesh ?

Tous les agissements décrits ci-dessus prouvent de manière choquante que les autorités bangladaises commettent de graves violations des droits humains en toute impunité. Les autorités bangladaises ont manqué à leur devoir consistant à protéger et permettre les manifestations et l'expression d'une opposition. Elles

doivent immédiatement mettre fin à leurs mesures répressives qui sont une manœuvre délibérée visant à écraser les manifestations et toute contestation future.

La diaspora bangladaise à travers le monde s'élève afin d'exiger la fin de la répression et des homicides, dont le nombre est élevé. Certaines personnes ont été arrêtées et injustement condamnées à l'issue de procès de masse, comme aux Émirats arabes unis. Nous devons être solidaires des manifestant·e·s et de tous ceux et celles qui continuent à réclamer justice et obligation de rendre des comptes, en dépit des risques.

Tout au long de l'histoire, les manifestations pacifiques ont joué un rôle essentiel dans l'obtention de nombreux droits et libertés. Aujourd'hui, pourtant, dans le monde entier, des lois et des politiques répressives, associées à des pratiques injustifiées et à l'utilisation abusive de mesures policières, créent un environnement toxique qui constitue une grave menace pour les manifestant·e·s et manifestations pacifiques. Il existe des parallèles évidents dans la manière dont les autorités dissuadent, diabolisent, poursuivent en justice et punissent des personnes qui manifestent pacifiquement en Europe, en Amérique, en Afrique et en Asie. Il est temps que des rassemblement aient lieu dans le monde entier pour protéger les manifs.

Une version abrégée de cet article a été publiée dans The Diplomat [2].

Rejoignez-nous pour exiger que les droits des bangladais·e·s soient protégés, que les personnes arrêtées arbitrairement soient libérées et que les forces de sécurité soient tenues de rendre des comptes.

Tout le monde a le droit de manifester de manière pacifique sans avoir à craindre de perdre la vie ou des êtres chers.

AMNESTY INTERNATIONAL
19 JUILLET 2024

Notes

[1] <https://www.thedailystar.net/youth/careers/public-service/news/cancellation-30pc-quota-freedom-fighters-children-civil-service-illegal-hc-3627436>

[2] <https://thediplomat.com/2024/07/what-happened-at-the-bangla-blockade-quota-reform-protests-in-bangladesh/>

Au Bangladesh, les ouvrières contre les multinationales européennes



Usine sous-traitante de C&A à Dhaka. (Photo Solidaire, Apolline Dupuis)

En octobre 2023, une grève ouvrière éclate au Bangladesh : les travailleurs ne veulent plus des miettes, ils veulent un vrai salaire minimum. À la tête de cette lutte contre les multinationales européennes : les femmes, soutenues par les syndicats. Enquête auprès de celles qui fabriquent nos vêtements, au cœur des usines de fast-fashion de Dhaka.

« J'ai commencé à travailler à l'usine avec ma mère à l'âge de 11 ans. Pendant que je travaillais, je me battais pour mes droits car on rencontrait beaucoup de violences. On n'avait pas de contrats de travail, on ne recevait pas toujours nos salaires suffisamment et à temps. Les difficultés, l'exploitation, la faim, qui poussaient ma mère et moi à travailler, tout ça m'a mis très en colère. J'ai vite compris qu'il fallait changer cette société et que pour cela, il fallait agir », nous explique Nazma Akter, le visage déterminé dans son sari rouge.

Nazma Akter est la fondatrice du syndicat Somnilito Garments Sramik Federation, membre de l'alliance syndicale IndustriALL. Elle est aujourd'hui un visage international féminin du syndicalisme du Sud. La première fois que nous nous rencontrons, c'est en janvier 2023, en plein cœur de Dhaka, capitale du Bangladesh, pays connu pour ses exportations de prêt-à-porter et enclavé dans l'Inde.

Aujourd'hui, en Belgique, tout le monde a un t-shirt du Bangladesh. L'industrie textile, dont une partie de la production se faisait autrefois en Belgique, a majoritairement été délocalisée en Asie pour réduire les coûts de main d'œuvre. La Chine est ainsi devenue le premier producteur mondial de prêt-à-porter, suivi de l'Union Européenne et du Bangladesh, 3ème exportateur mondial de prêt-à-porter. Mais dans quelles conditions nos vêtements sont-ils fabriqués ?



Nazma Akter (au centre) est la fondatrice du syndicat Sommito Garments Sramik Federation, membre de l'alliance syndicale IndustriALL. (Photo DR)

D'enfant des usines à visage international du syndicalisme

Lorsque Nazma se confie sur son parcours de vie, on écoute. « Quand j'ai perdu mon travail, j'ai été black-listée des usines à cause de ma révolte. J'ai été poursuivie en justice pour mes actions. Je n'avais pas d'argent. Ma famille a été rejetée du voisinage, j'ai été insultée de prostituée. Face à ces insultes, la plupart des filles n'auraient peut-être pas continué, parce qu'on nous apprend à nous écraser. Mais je ne pouvais pas arrêter. Sauf que je ne me reconnaissais dans aucun des syndicats qui existaient à l'époque, et j'étais convaincue que les femmes des usines textiles avaient besoin de leur organisation syndicale, indépendante, où elles sont à la tête des décisions qui les concernent. Alors, je me suis décidée à lancer ce syndicat avec mes sœurs et de mes frères de l'usine. »

Nazma, ouvrière devenue syndicaliste, vit les combats syndicaux dans sa chair : « Quand quelque chose arrive aux travailleurs, je considère que cela m'arrive à moi aussi. Tous les problèmes contre lesquels nous nous levons aujourd'hui sont les mêmes que lorsque je travaillais à l'usine : les bas salaires, les longues heures de travail, le harcèlement, les abus, la malnutrition, le manque de protection pour les femmes enceintes... Tout ça est encore un défi. »

L'Europe comme principal client... et exploitant

Indépendant du Pakistan depuis 1971, le Bangladesh est rapidement devenu une source d'approvisionnement de main d'œuvre bon marché pour les multinationales européennes de fast-fashion. L'ouverture à l'économie de marché a été largement facilitée par les plans d'ajustement du FMI, qui ont poussé le pays au tout-à-l'exportation. Nazma explique : « Nous sommes les piliers de l'économie européenne et américaine. L'Europe est un continent très riche et où il y a beaucoup d'argent. Mais c'est aussi notre argent. Et il vient de l'exploitation. La richesse du Nord vient aussi du profit fait sur les travailleurs d'ici. Nous avons besoin d'un changement systémique. Nous avons besoin d'une meilleure répartition du pouvoir. Le capitalisme et le néolibéralisme ne pensent qu'au profit et au business, jamais aux droits humains. » On estime que 85 % du PIB du pays repose sur cette industrie, et que 80 % de ses exportations sont à destination de l'Europe et des États-Unis, pour des marques telles que Zara, H&M ou Gap, qui font pression sur les salaires.

Plus de 60 % de femmes dans les usines

Lorsque nous lui demandons pourquoi il est important pour les travailleuses du Bangladesh de s'investir dans un syndicat, la réponse fuse : « Parce que les femmes sont la première force de travail du pays ! Elles contribuent énormément à l'économie du pays, aux exportations, aux mutations de notre société. Malgré tout ce qu'elles apportent, elles restent exploitées, sous-estimées, exclues des prises de décisions et privées de droits. Elles vivent beaucoup de difficultés qui ne sont même pas discutées. Dans beaucoup de syn-

dicats encore, les femmes ne sont pas considérées au même titre que les hommes. Pourtant, elles doivent être à la tête des décisions qui les concernent et avoir le droit d'être entendues. » Plus de 4,2 millions de travailleurs œuvrent dans les usines de prêt-à-porter au Bangladesh. Parmi eux, on estime qu'entre 60 % et 75 % sont des femmes. La plupart d'entre elles vivent dans les bidonvilles aux abords des zones industrielles, où dans des quartiers pauvres. Le salaire mensuel minimum est de 100 euros, pour 6 jours de travail par semaine, et souvent bien plus de 8 heures par jour.

Il y a 11 ans, l'effondrement du Rana Plaza

Il y a 11 ans, le Rana Plaza, une usine de production textile de plusieurs étages, située à Dhaka, s'effondrait sur ses travailleuses, causant la mort de plus d'un millier d'entre elles. Depuis, le 24 avril est un jour de commémoration qui rassemble les syndicats autour d'une expérience traumatique commune et une promesse : celle que plus jamais une ouvrière ne meurt au travail parce qu'elle est ouvrière.



En octobre dernier, des milliers d'ouvriers du Bangladesh entrent en grève pour exiger une augmentation du salaire minimum, bloqué depuis 2016. (Photo DR)

Pour Nazma, il est évident que les multinationales européennes ont une grande responsabilité : « L'Europe fait beaucoup de profit sur ce que nous produisons en Asie, comme les vêtements. On est traité comme de la main d'œuvre bon marché, et quand ils agissent, ils nous traitent comme une œuvre caritative. Mais en échange, nous avons de terribles conditions de travail, des accidents comme le Rana Plaza, du harcèlement sexuel... C'est pour cela que l'Union européenne et ses multi-nationales ont une responsabilité. Nous avons besoin d'une répartition bien plus égale du pouvoir à l'international. »

Une récente victoire pour le devoir de vigilance des entreprises

En tant que syndicaliste, Nazma s'est rendue au Parlement européen pour y prendre la parole. « J'étais très enthousiaste à l'idée de m'exprimer sur le devoir de vigilance des entreprises, en avril dernier. C'était un moment très excitant et très fort. Quand je travaillais à l'usine, beaucoup de choses se sont passées, et on n'avait pas les réseaux sociaux pour en parler. Personne ne se souciait des travailleuses de l'industrie textile du Bangladesh. Mais à présent, je suis optimiste. J'ai aussi pu rencontrer le député européen belge du PTB, Marc Botenga, lors de la manifestation contre Amazon. C'est un super gars, il nous soutient ! »

Depuis l'interview, il y a eu une première victoire : le Parlement européen a voté en faveur du devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité. Ce vote est une première victoire importante pour les syndicats, et le Rana Plaza n'y est pas pour rien. Cette loi permettra de créer un socle de droits pour tous les travailleurs et travailleuses, préserver le climat, les droits syndicaux et mettre fin à l'impunité des entreprises.

Des solidarités internationales nécessaires

Au moment où l'on réalise l'entretien, il fait plus de 45° dans les bureaux du syndicat, en plein cœur de Dhaka. Namza explique : « Votre soutien et votre solidarité est cruciale. Mon pays est très vulnérable face aux conséquences du changement climatique. Chaque année, la température augmente et à cause de ça, peut-être qu'en 2030, on ne pourra plus produire comme on le fait. Actuellement, il fait plus de 40°C, avec

un ressenti de 44 à 45°C. C'est très difficile pour la classe ouvrière, dans les usines, sur les routes, dans les bidonvilles. Partout. C'est pour cela que vous, en Belgique, avez un rôle à jouer. Notre combat est votre combat, et votre combat est notre combat. Faites entendre votre voix pour la justice, pour des conditions de travail dignes. »



Amin Amirul Haque est le président du syndicat à l'initiative de la grève d'histoire de 2023, le NGWF (National Garment Workers Federation). (Photo DR)

Amirul Haque Amin, un intellectuel au service des travailleuses

Amin Amirul Haque est le président du syndicat à l'initiative de la grève d'histoire de 2023, le NGWF (National Garment Workers Federation), qu'il a participé à fonder en 1983 alors qu'il était étudiant en droit.

Fin octobre 2023, des milliers d'ouvriers du Bangladesh entrent en grève pour exiger une augmentation du salaire minimum, resté bloqué à 8 000 takas (100 dollars US) depuis 2016. Avec l'inflation économique, la situation devient insoutenable. La grève dure 3 semaines et s'oppose au gouvernement, aux patrons d'usines et aux multinationales, qui les emploient par sous-traitance. Elle est réprimée dans la violence : au moins 4 ouvriers ont été tués par la police, en plus de nombreux blessés. Des syndicalistes sont actuellement en prison.

Alors que vous étiez encore étudiant, vous avez choisi de vous engager aux côtés de la classe travailleuse de l'industrie du prêt-à-porter, un secteur où les femmes sont en majorité. Pourquoi avoir fait ce choix ?

Amirul Haque Amin. Pour deux raisons. D'abord, j'ai pris conscience que pour changer cette société, on aurait besoin d'une classe travailleuse organisée. L'industrie textile à l'époque était émergente et les syndicats étaient pratiquement absents de ce secteur. Les travailleurs n'avaient aucun droit, ils travaillaient largement plus que 8 heures par jour et souvent 7 jours sur 7. La deuxième raison est que dans ce secteur majoritairement féminin, les travailleuses n'avaient pas droit au congé de maternité. Elles avaient immigré des zones rurales, de familles très pauvres, elles n'avaient aucune ressource et aucune structure pour les aider. Ça m'a motivé à lancer ce syndicat nouveau, axé sur les femmes de ce secteur.

Pouvez-vous expliquer les raisons de la grève d'octobre-novembre ?

Amirul Haque Amin. Tous les 5 ans, le salaire minimum est réévalué par une commission formée du gouvernement, des représentants du patronat et ceux des travailleurs. Depuis 2016, il était fixé à 8 000 Tk (100 dollars à ce moment-là). Comme nous savions qu'une négociation aurait lieu fin 2023, avec les syndicats, on a préparé la grève depuis 2022 avec nos délégations dans les usines. En voyant que le patronat ne proposait rien, on a proposé une hausse du salaire minimum à 23 000 Tk (230 dollars). Le patronat a proposé 10 400 Tk. Avec l'inflation, cela correspond en réalité à une diminution du salaire minimum. Les travailleurs étaient très en colère. La grève a alors commencé et est devenue plus forte chaque jour : des centaines d'usines et routes bloquées, manifestations, assemblées générales, pétitions... La grève a été sévère-

ment réprimée par la police, l'armée et les services de sécurité des propriétaires d'usines : les travailleurs ont été battus, blessés et même tués. 121 délégués syndicaux ont aussi été envoyés en prison. 53 syndicalistes sont actuellement poursuivis en justice, et nous les défendons. Finalement, on a trouvé un accord à 12 500 Tk, mais ça ne permet même pas aux travailleurs de survivre avec les coûts depuis l'inflation.

En quoi cette grève est sans précédent ?

Amirul Haque Amin. Notamment par la répression : si elle a été si forte, c'est parce que nous n'avions jamais été si forts. Une grève de cette ampleur ne se produit pas du jour au lendemain. Ce n'est pas spontanément que les travailleurs sont sortis dans la rue prêts à donner leur vie pour la lutte. Nous avons préparé le terrain plus d'un an à l'avance, et plus largement depuis 40 ans avec NGWF. En quelques mois, on a organisé des centaines de meetings, partout. Nous n'avons pourtant pas encore gagné les 23 000 Tk, mais ce que nous avons gagné c'est que normalement cela met presque 2 ans avant que les travailleurs ne reçoivent l'ajustement du salaire minimum, or, cette année, en quelques mois, plus de 90 % des travailleurs ont été ajustés.

Cette préparation s'est faite à trois niveaux. D'abord, au sein même de NGWF. Puis, s'unir avec les autres syndicats. Enfin, convaincre les travailleurs et les unir en une voix. Nous avons gagné ça : depuis le début de la préparation jusqu'à aujourd'hui, il y a aucune différence d'opinions. C'est cette unité qui a permis cette grève et qui permettra qu'elle continue dans les années à venir. On a aussi gagné le soutien de la société civile, des professeurs d'université, des avocats, de certains partis politiques,... et même de certaines marques.

Pourquoi est-ce que nos lecteurs et lectrices de Belgique devraient s'intéresser et soutenir les luttes des ouvriers et ouvrières du Bangladesh ?

Amirul Haque Amin. Les travailleurs du Bangladesh produisent vos vêtements. Les travailleurs belges les utilisent. Ils devraient connaître dans quelles conditions leurs vêtements sont produits. Aussi, quand on reprendra la campagne pour des salaires dignes au Bangladesh, on aura besoin de leur soutien : des travailleurs de la vente de nos produits, des syndicalistes et des politiciens du Nord.

Pourquoi est-il important pour les travailleuses de s'organiser dans un syndicat ?

Amirul Haque Amin. Non seulement dans les syndicats, mais aussi en politique, à gauche, pour changer cette affreuse société dirigée par le capital. La société ne changera pas sans les travailleuses. Il faut les encourager, les soutenir, les aider à prendre du pouvoir et faire entendre leur voix. C'est autant leur responsabilité que la responsabilité des hommes, comme moi.



Apolline Dupuis est doctorante en sciences politiques à l'UMONS et rédige une thèse sur l'engagement syndical des femmes. Elle est également impliquée dans les mouvements féministes. En 2023, elle a passé plusieurs semaines au Bangladesh à étudier auprès des ouvrières des usines textiles et des syndicats de Dhaka. (Photo Solidaire, Apolline Dupuis)

Apolline DUPUIS
25 Juillet 2024 (PTB)

« J'ai perdu un œil [...] mais ce qui m'a sauvé la vie, c'est l'amour »



Leidy Cadena, étudiante colombienne en sciences politiques, manifestait à Bogotá le 28 avril 2021, lorsqu'elle a été atteinte à l'œil par une balle en caoutchouc tirée par un policier.

Leidy a perdu son œil dans cette attaque [1] et son cas est devenu emblématique dans tout le pays.

Elle a été la première personne en Colombie à perdre un œil à cause d'agissements de la police lors de la grève nationale cette année-là. Après avoir été blessée, elle a porté plainte auprès de la police, a été questionnée au moins 10 fois sur ce qui s'était passé et a reçu des menaces sur les réseaux sociaux, qui l'ont au bout du compte forcée à quitter son pays.

Cette jeune femme de 24 ans raconte ci-après ce qui lui est arrivé, comment elle a reconstruit sa vie et pourquoi elle n'a pas peur de continuer à manifester.

Je suis allée à ma première manifestation en 2016. C'était contre la tauromachie à Bogotá. Peu de temps après la manifestation, les corridas ont pris fin dans la ville. Ça avait marché !

Pour moi, protester était vraiment important et j'avais l'impression que c'était ma responsabilité de participer. C'était une manière de faire bouger les choses. C'est pourquoi j'ai commencé à étudier les sciences politiques.

« Là où je vivais, les gens n'avaient rien à manger »

Juste avant la pandémie de Covid-19, la police a tué Dylan Cruz lors d'une manifestation. Les gens étaient en colère. Lorsque les choses sont revenues à la normale après la pandémie, les prix ont commencé à augmenter, les gens n'avaient pas de travail. Il y a eu une grande crise économique en Colombie, et la population a recommencé à descendre dans la rue.

Là où je vivais, les gens n'avaient rien à manger. Sebastián, mon compagnon, et moi, étudiant·e·s, avons dû payer des frais de scolarité alors que notre éducation aurait dû être gratuite. C'est ce qui nous a poussés à aller manifester en 2021.

Je me souviens m'être levée tôt le 28 avril. J'ai fait quelques vidéos sur Instagram, pour dire aux gens de venir manifester avec nous, puis je me suis rendue chez Sebastián à vélo et nous sommes sortis – nous n'avions pas de plan défini, nous voulions juste manifester. Il pleuvait. Nous avons retrouvé des amis et nous sommes allés à la Plaza de Bolívar, où les gens se rassemblent généralement.

Il y avait du monde, alors nous avons laissé nos vélos dans le parc.

La police a commencé à utiliser du gaz lacrymogène

Alors que nous manifestions pacifiquement, en chantant et en scandant des slogans, la police a commencé à utiliser du gaz lacrymogène. Les gens se sont mis à courir, j'ai dit : « Calmez-vous, marchons et ne courons pas. » À ce moment-là, j'étais près de l'endroit où je travaillais – nous pensions que ce serait plus calme. J'avais juste besoin de traverser un pont pour y arriver, mais la police répandait du gaz lacrymogène, empêchant les gens de traverser. J'ai dit à mes amis : « Mettons les mains en l'air et traversons calmement – ils ne nous attaqueront pas. » Mais alors que nous traversions, un policier a commencé à nous crier dessus et à nous insulter.

Je leur ai dit qu'on ne faisait que passer. Nous voulions rentrer chez nous, mais il fallait récupérer nos vélos. Un policier nous a dit qu'il était trop dangereux de repartir vers nos vélos – il aurait donc été préférable de contourner le quartier.

C'est à ce moment-là que j'ai été agressée.

Je me suis arrêtée un instant, avec Sebastián, et mes amis Camilo et Karina, une journaliste de guerre chilienne qui couvrait la manifestation. Un des amis de Sebastián a essayé de demander si nous pouvions sortir de la rue et la police a commencé à dire des choses horribles. Il a essayé de s'éloigner, mais ils l'ont attrapé et l'ont frappé.

« J'ai appelé Sebastián en hurlant. Il est arrivé et m'a attrapé les bras. Je n'y voyais rien. »

Le policier nous a dit avec grossièreté : « Vous ne devriez pas être ici. » J'étais près de lui et je lui ai dit : « Nous n'avons rien fait. » Puis boum, tout est devenu noir.

J'ai mis mes mains sur mon visage et j'ai senti quelque chose d'humide. J'ai appelé Sebastián en hurlant. Il est arrivé et m'a attrapé les bras. Je n'y voyais rien. Il m'a dit de rester calme, que tout irait bien. Mais j'avais l'impression que mon œil était sorti de son orbite.

J'ai pris une photo avec mon téléphone portable, mais à ce moment-là, je ne voyais rien. Sebastián m'a lâché les bras et est parti. J'ai appris plus tard qu'il était allé relever le numéro d'identification du policier qui m'avait attaquée – c'était important afin de l'identifier.

Je savais que j'avais perdu la vue dans un œil

Dans l'ambulance, je sentais l'inquiétude de Sebastián. Il pouvait voir à quel point ma blessure était grave. Je savais que j'avais perdu la vue dans un œil.

J'ai essayé de rester calme. Sebastián m'a dit que nous allions chez le médecin et que tout irait bien.

Quand nous sommes arrivés à l'hôpital, le docteur m'a dit que mon globe oculaire avait explosé, parce que j'avais été frappée directement à l'œil avec un objet contondant.

Mon premier appel a été à ma mère, pour lui dire ce qui s'était passé. Pendant que j'étais à l'hôpital, mes amis m'appelaient pour me dire que des gens qui avaient assisté aux manifestations étaient victimes de disparition forcée. Ils m'ont dit de rendre public ce qui m'était arrivé. J'ai donc fait un direct depuis une page appelée Primera Linea Col. J'ai dit qu'un policier m'avait agressée, et j'ai raconté mon histoire. Ce live a été partagé par de nombreuses personnes, notamment des influenceurs et des actrices et acteurs, dont Julián Román. Vers 2 heures du matin, cinq millions de personnes avaient partagé ce que j'avais posté. Dans le même temps, mes comptes Facebook et Instagram ont été fermés. J'ai essayé de communiquer avec Instagram, mais personne n'a jamais répondu. J'ai de la chance que ce soit seulement mes plateformes de réseaux sociaux qui aient disparu – et pas moi.

Il s'agissait de violences policières

Après avoir quitté l'hôpital, j'ai fini par trouver un avocat. La police m'a rencontrée à son bureau pour que je dépose ma plainte. Les policiers ont continué à essayer de m'interrompre pendant mon témoignage et à un moment, ils m'ont dit de porter plainte pour dommages corporels, plutôt que contre des violences policières. Mon avocat et moi avons tous les deux dit : « Non, il s'agissait de violences policières et d'un abus de pouvoir. » Mais ils ont refusé de nous écouter. Après cela, j'ai été interrogée sur ce qui s'est passé au moins 10 fois par différents services de police.

« C'est à ce moment que j'ai compris que je devais quitter la Colombie »

Tout au long de mon rétablissement, j'ai eu de la gratitude pour ma famille, ainsi que celle de Sebastián. Ma mère travaillait de nuit, mais elle s'inquiétait pour moi, alors elle a demandé à Sebastián de venir vivre avec nous. Une voisine a cependant commencé à remarquer différentes voitures devant ma maison. J'ai essayé de ne pas me laisser affecter, mais finalement je me suis installée avec Sebastián. Peu après, ma mère m'a appelée en pleurant. Quelqu'un avait répandu une poudre par la porte. Cette substance a commencé à brûler le tapis pendant que ma famille était à la maison.

C'est à ce moment que j'ai compris que je devais quitter la Colombie. J'ai contacté Amnesty International et je leur ai tout dit. Je n'avais pas de passeport, alors Amnesty m'a aidée à en obtenir un. Puis j'ai vendu mes affaires et je suis partie pour la Norvège, avec Sebastián et ma mère. Quand je suis arrivée en Norvège, j'ai été placée dans un centre de détention, mais Amnesty était là pour me soutenir et m'aider à communiquer.

Retrouver mes marques

Après deux ans d'absence, je me sens enfin à l'aise en Norvège – je vois certaines des possibilités qui s'offrent à moi en dehors de la Colombie. Je peux parler librement et m'impliquer dans le militantisme. J'apprends le norvégien et je travaille à temps partiel dans une école maternelle, ce que j'adore.

Au début, je voulais rentrer à la maison et améliorer les choses. Mais je vois bien que ma vie est en Norvège maintenant – c'est pourquoi j'ai décidé d'amener mes chats. J'apprends la langue et j'ai accepté que c'est mieux pour moi d'être ici, pour des raisons de sécurité.

Même si nous sommes seuls dans cette ville, je commence à apprécier les petites joies – mes chats me rendent heureuse, je peux voyager et voir des choses nouvelles. J'ai récemment rencontré ma nièce pour la première fois, alors pouvoir la voir et être témoin de ses premiers pas m'a motivée à créer un monde meilleur pour elle.

« C'est notre droit de sortir dans la rue, de prendre le contrôle de l'espace public et de dire : « Je ne suis pas d'accord avec ça. » »

Quant à la Colombie, il n'y a pas autant de manifestations en ce moment. Il y a beaucoup de jeunes en prison, des gens sont victimes de disparition forcée et à ce jour, plus de 100 personnes ont subi des blessures aux yeux. Les gens ont peur de manifester, mais je sais qu'ils se concentrent sur la justice et sur la responsabilisation du gouvernement. De même, les gouvernements de pays tels que les États-Unis et le Brésil, qui autorisent la vente d'armes dites à létalité réduite aux forces de sécurité colombiennes doivent également être amenés à rendre des comptes. Placer ces armes entre les mains de forces de sécurité abusives expose les personnes au risque d'être torturées et mutilées – comme je l'ai été.

Malgré ma blessure, je reste passionnée par l'action militante. Manifester est le meilleur moyen de se rassembler et de montrer au monde que l'on n'est pas d'accord avec quelque chose. C'est notre droit de sortir dans la rue, de prendre le contrôle de l'espace public et de dire : « Je ne suis pas d'accord avec ça. » Je n'ai de haine pour personne. Après tout, ce qui m'a sauvé la vie, c'est l'amour. L'amour des gens autour de moi. C'est quelque chose que je veux voir plus souvent. Tout le monde fait des erreurs, mais si nous pouvons nous rassembler pour former des communautés, nous respecter et nous aimer, le monde peut s'améliorer.

Complément d'information

Regardez la nouvelle vidéo d'Amnesty présentant Leidy Cadena [2]

Amnesty International appelle les gouvernements à soutenir l'adoption d'un traité pour réglementer les ventes de matériel de maintien de l'ordre, afin que celui-ci ne se retrouve pas aux mains de forces de police qui commettent des violations [3]. Ce qui est arrivé à Leidy ne devrait pas arriver à d'autres personnes. Tout le monde devrait pouvoir manifester pacifiquement en toute sécurité, sans avoir peur.

AMNESTY INTERNATIONAL, août 2024

Notes

[1] <https://youtu.be/4l8V4Zm3KCg>

[2] <https://youtu.be/4l8V4Zm3KCg>

[3] <https://www.amnesty.org/fr/petition/take-the-torture-out-of-the-protest>

Traite humaine : empêcher les marchands de GPA de venir démarcher le marché français



Traite humaine - « La première mesure évidente qui s'impose est d'empêcher les marchands de GPA de venir démarcher le marché français ». Aude Mirkovic. © DR

En septembre prochain à Paris, se tiendra le salon *Wish for a baby*, anciennement nommé *Désir d'enfants*, un salon auquel il est reproché de permettre à des sociétés étrangères proposant la gestation pour autrui de venir démarcher le marché français, alors même que « l'entremise en vue de la GPA » est un délit en droit français.

Aude Mirkovic, maître de conférence en droit privé et sciences criminelles, porte-parole et directrice juridique de l'association *Juristes pour l'enfance* (JPE) nous présente son association qui mène des actions juridiques pour faire respecter la Convention internationale des droits de l'enfant et informer les élus. Elle nous explique les démarches tentées depuis plusieurs années pour faire interdire la tenue de ce salon ou, à tout le moins, empêcher la venue des marchands de GPA.

« Les juridictions, y compris la Cour de cassation, ferment les yeux sur la GPA dès lors qu'elle est réalisée à l'étranger. » se désole Aude Mirkovic, qui explique qu'il est pourtant très facile de poursuivre les sociétés étrangères venant démarcher les Français pour leur proposer des services de GPA. En effet, ces dernières agissent au grand jour.

« Ces délinquants plaident coupables. Ils se vantent de ce que nous leur reprochons. (...) Ils disent 'oui voilà, nous vous proposons de vous mettre en contact avec une mère porteuse, aux États-Unis, au Canada, en Ukraine. Voilà le catalogue que nous avons...' », dénonce la porte-parole de *Juristes pour l'enfance* ».

« Le problème, c'est que les procureurs classent les plaintes. », déplore-t-elle.

L'année dernière, grâce à l'action de JPE et d'autres militants, les sociétés vendant de la GPA ont cependant été retirées du programme du salon. Reste que l'association soupçonne que ce type de service ait été proposé quand même, de façon plus discrète.

Mais en 2024, la venue de sociétés comme le *Fertility Institute of San Diego* par exemple, est annoncée. Or un rapide coup d'œil sur le site internet de cet institut permet de voir qu'il propose, en autres, les services de mères porteuses et de GPA.

Les pratiques des loueurs de ventres de femme et de vendeurs de bébés peuvent être d'un cynisme décomplexé extrêmement choquant.

« Il y a quelques années, nous avons les vidéos, nous avons les bandes, de ce que les clients demandaient à la commerciale de la clinique Feskov en Ukraine en voyant les différentes offres (...), témoigne Aude Mirkovic. Parmi les offres premium, il y avait l'offre de gestation pour autrui qui garantissait un enfant sain. (...) La commerciale, avec un grand sourire a expliqué que, 'c'est très simple, si l'enfant ne vous convient pas, s'il est malade, s'il est handicapé, il ira à l'orphelinat et on vous fera une deuxième GPA gratuitement' ».

Juristes pour l'enfance se bat donc pour que la loi française soit appliquée et qu'enfin « un procureur fasse son travail ». [...]

Laurence BENEUX (France-Soir)
Publié le 02 août 2024

« Pour avoir cette convention collective, je resterai en grève pendant des mois ou des années »

En Suède, la lutte contre Tesla continue



Janis Kuzma, currently on strike, is determined to fight until a collective agreement is reached with Tesla, his employer until last October. 10 May 2024, Malmö.
(Guillaume Amouret)

Face aux méthodes de la firme américaine Tesla, l'opposition des citoyens et des syndicats continue en Europe. Tandis que les plans d'agrandissement du site de production allemand de Grünheide, près de Berlin, sont toujours contestés par les militants écologistes locaux, en Suède, la grève des mécaniciens de Tesla, soutenue par un large boycott interprofessionnel, se poursuit depuis près de huit mois.

À Malmö, dans le sud du pays, aux grilles d'un concessionnaire de la marque au T, a été accrochée d'une large banderole du syndicat des travailleurs de l'industrie suédois, IF Metall, dont le message est univoque : « KONFLIKT ». Et le sous-titre suivant : « I Sverige kör vi med kollektivavtal » (« en Suède, nous opérons avec une convention collective »).

De l'autre côté de la rue, deux des mécaniciens, affublés d'un gilet de sécurité aux couleurs d'IF Metall tiennent, en ce mois de mai, le piquet de grève contre Tesla. Ce qui a incité Janis Kuzma et son collègue [qui a souhaité rester anonyme] à rejoindre le mouvement lancé par IF Metall, ce sont les conditions de travail et la relation avec leurs supérieurs.

Janis Kuzma entame actuellement son huitième mois de grève, il a été le premier à déposer les outils en octobre dernier. « À plein régime, à l'été 2023, nous étions 15 dans l'atelier, à nous marcher dessus dans un espace réduit », explique-t-il. Ajoutés à cela, le stress et, selon Janis et son collègue, une mauvaise gestion du planning.

« Beaucoup étaient souvent en arrêt-maladie, parce qu'épuisés physiquement et mentalement », résumant-ils. Chaque mécanicien avait quotidiennement cinq véhicules entre les mains.

Et, si l'un d'entre eux se plaignait, « la directrice des ressources humaines lui signifiait que Tesla n'était pas fait pour tous et qu'il était libre de partir ». Martin Berglund, médiateur d'IF Metall, invoque le caractère faussement familial de Tesla : « Tesla a une communication interne basée sur le fait qu'elle considère ses employés comme une famille », explique-t-il. « Mais en réalité, Tesla crée une société dans la société, où elle contourne les règles et les réglementations quotidiennement ».

Ce qui choque Janis, c'est l'absence totale de dialogue avec ses supérieurs. « Si tu n'acquiesces pas à tout et que tu partages des vues différentes, tu risques de te faire licencier » ajoute-t-il.

Récemment, IF Metall a effectivement accusé Tesla de résiliation illégale de contrat de travail. Dans l'atelier de Umeå, un travailleur a été remercié plus tôt que son contrat le prévoyait – au terme de cinq mois au lieu de six. Selon les informations fournies par le syndicat IF Metall, aucune raison valable n'a été avancée par l'entreprise pour justifier ce licenciement. Malgré les négociations, aucune issue favorable n'a été trouvée pour le mécanicien. Convaincu que son licenciement est lié à sa participation à la grève, le syndicat a

décidé d'instruire une plainte auprès du Tribunal du travail. C'est pour le moment le seul gréviste contre Tesla à s'être vu résilier son contrat.

Le refus de Tesla de se plier au système suédois

À Malmö, ils sont actuellement sept mécaniciens à avoir déserté l'établi depuis le début du conflit. À l'échelle nationale, ce sont plus d'une trentaine d'employés qui tiennent tête au constructeur de véhicules électriques. Leur revendication, qui n'a pas bougé, tient en une seule phrase : ils souhaitent la signature d'une convention collective. Un accord entre l'entreprise et les employés, par l'entremise des syndicats, qui cadre les conditions de travail et de production. Mais Tesla n'affiche pour le moment aucun signe d'infléchissement.

La convention collective est pourtant l'alpha et l'oméga du système suédois, où le Code du travail est succinct. L'État laisse aux entreprises et aux syndicats de branche une très grande liberté de négociations, qui portent sur les conditions d'emploi (salaires, contrats, etc.), de travail (horaires de travail, sécurité, etc.) et les bénéfices sociaux (retraites, congés, etc.).

Les conventions collectives – bien qu'elles ne soient pas obligatoires – structurent le rapport de force entre employeurs et employés dans le privé comme dans le public et garantissent une certaine stabilité et équité au sein du secteur économique.

En Suède, près de 90 % des actifs sont couverts par une convention collective, tous secteurs confondus.

Le conflit qui oppose Tesla à ses employés réside dans le refus catégorique de la marque américaine de signer l'accord. De l'automne 2022 à l'été 2023, IF Metall a tenté de négocier avec Tesla pour élaborer une convention collective. Cependant, les dirigeants de la marque refusent une convention « par principe », ajoutant que le droit syndical n'entre pas dans « le concept de l'entreprise ».

À ce sujet, le directeur général de Tesla, Elon Musk disait ouvertement en novembre dernier : « *Je n'aime pas l'idée des syndicats, ils créent cette situation de seigneurs et paysans* », en ajoutant que « *les syndicats essayent de créer de la négativité dans l'entreprise* ».

Dans son avis de grève, IF Metall martèle qu'il s'agit simplement de « *créer une situation d'ordre, tout en évitant les conflits* ». La convention serait autant une sécurité pour les salariés que les employeurs : « *La convention garantit que personne ne peut faire grève pour obtenir de meilleures conditions que celles prévues par la convention.* »

Un large mouvement de solidarité, au-delà des frontières

Devant l'atelier de Malmö, les deux grévistes ne sont pas seuls au piquet. À leurs côtés, quatre autres employés prennent leur quart. Ils ne travaillent pas pour Tesla mais dans le commerce, dans la comptabilité, ou bien encore le secteur hospitalier. Ils et elles ont pris leur demi-journée pour relever les mécaniciens devant les banderoles et assurer une présence.

Le piquet de grève est à l'image du pays. En solidarité avec les mécaniciens d'ateliers, les dockers, les chauffeurs routiers ou les électriciens chargés de la maintenance des bornes de rechargement des voitures ont commencé à boycotter Tesla. Du syndicat des musiciens à celui des postiers, plusieurs corps de métiers se sont joints à la lutte d'IF Metall. « *Les employés des ports refusent toujours de décharger les voitures affrétées par bateau* », explique Johan Järvklo, secrétaire international d'IF Metall. « *Tesla importe maintenant ses véhicules par camions transporteurs* ». À Vetlanda, les employés syndiqués de l'entreprise Hydro ont refusé de produire des pièces pour Tesla.

Les mesures de sympathie ont même dépassé les frontières de la Suède. En décembre dernier, le syndicat des transports danois 3F Transport annonçait le blocus des voitures du constructeur dans les ports. Une action suivie par Fellesforbundet en Norvège et AKT en Finlande.

La liste ne cesse de s'allonger avec le temps. Début mai, l'organisation syndicale des cadres et employés de bureaux, Unionen, apportait leur soutien à la grève des ateliers Tesla. En conséquence, les salariés de DEKRA International n'inspecteront plus les produits de la marque américaine. « *Aux USA et en Allemagne, les syndicats luttent également pour une convention collective* », explique Johan Järvklo. « *Il s'agit en réalité d'une lutte globale dont la Suède est actuellement la scène principale* ».

Dans l'unique usine européenne de Tesla à Grünheide, en Allemagne, l'homologue d'IF Metall, le syndicat IG Metall, est entré pour la première fois dans le conseil d'entreprise à l'occasion des dernières élections internes de début 2024. Cependant, le syndicat n'a pas atteint la majorité absolue des sièges et n'est donc légalement pas en mesure de négocier une convention collective, comme il est souhaité sur les salaires, entre autres. IG Metall travaille activement à recruter de nouveaux membres pour changer la donne.

La violation du droit à la négociation collective est de plus en plus répandue. Elle a, en effet, été observée dans plus de la moitié des pays européens en 2023 et dans 73% des pays du monde, d'après la Confédération syndicale internationale dans son dernier rapport annuel, l'*Indice mondial des droits*.

Raison de plus pour IF Metall de mener la grève jusqu'au bout. « *Il s'agit ici des droits des travailleurs et de leur pouvoir de négociations, c'est vital* », ajoute M. Järvklo. « *Nous ne voulons pas que les prochaines entreprises prennent ce même chemin et refusent aussi les conventions collectives* ». Le syndicat n'a donc pas l'intention de baisser les bras après déjà huit mois de lutte. En comparaison, en 1995, les employées suédoises de Toys'r'us avaient lutté trois mois durant avant d'obtenir une convention.

Anders Kjellberg est sociologue à l'université de Lund et spécialiste des syndicats. Pour lui, cette grève se distingue des récents mouvements sociaux pour une raison : Tesla refuse toutes véritables négociations et fait appel à des briseurs de grève. « *Vingt-trois travailleurs venus de l'étranger ont remplacé les grévistes* », explique M. Kjellberg pour qui cette stratégie est inédite.

« *En 1995, Toys'r'us avait contourné la grève en faisant appel à des briseurs de grève au sein de l'usine. Ici, Tesla importe la main d'œuvre depuis ses ateliers en Europe.* »

Un problème pour le mouvement qui perd de son efficacité, selon M.Kjellberg.

Au-delà des briseurs de grèves, Janis et son collègue ont des doutes sur les nouvelles recrues dans l'atelier de Malmö. « *Pour être embauché dans l'atelier maintenant, il suffit de montrer un grand intérêt pour Tesla* », avancent-ils. « *Les qualifications ne sont pas indispensables* ». Un responsable commercial sort une voiture du garage pour une course de contrôle. Elle fait un bruit suspect, un frottement au niveau des roues. Janis s'approche du véhicule – il garde de bonnes relations avec ses collègues – et remarque rapidement que les roues avant et arrière sont inversées. « *C'est le manque d'expérience et le stress qui donnent ce résultat* », remarque-t-il.

Selon les grévistes, l'atelier tourne actuellement au ralenti avec les nouvelles recrues. À l'intérieur du garage, une banderole est accrochée sur laquelle on aperçoit un hérisson en gilet jaune avec le slogan « *Tack, det är bra* » (pour « *Merci, c'est bon* », en suédois). Une façon pour Tesla de leur signifier qu'elle s'en sort parfaitement sans eux et sans convention.

There is power in a union

Cette banderole symbolise bien l'attitude sourde de Tesla dans le conflit. Pourtant, face à la multinationale, IF Metall ne souhaite pas déclarer forfait. Le syndicat suédois discute avec ses homologues, IG Metall en Allemagne et United Auto Workers (UAW) aux États-Unis, sur une stratégie globale à adopter pour continuer la lutte.

Le 13 juin dernier, lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de Tesla, un groupement d'investisseurs a appelé le conseil d'administration à adopter une politique de respect du droit d'association et de négociation au sein de l'entreprise. « *Cette proposition a été écrite en coopération internationale avec plusieurs syndicats de travailleurs* », souligne Johan Järvklo. La proposition a cependant été déclinée par l'assemblée.

Pour Janis, il n'y a aucune alternative. « *Je resterai en grève pendant des mois ou bien des années pour avoir cette convention collective. Je le fais moins pour moi que pour la nouvelle génération, pour leur assurer de bonnes conditions de travail* ».

C'est le moment de la relève au piquet de grève, Janis part chercher à manger. Avant son départ, il accomplit son rituel : rouler au pas devant le concessionnaire, fenêtres ouvertes, régler les haut-parleurs au maximum et jouer *There is power in a union*, l'hymne punk rock, composé par le Britannique Billy Bragg en 1986.

Guillaume AMOURET

1 July 2024

This article has been translated from French.

Gemini, l'IA de Google, provoque une nouvelle indignation lors d'une pub diffusée pendant les JO 2024

Une publicité de Google diffusée pendant le premier week-end des Jeux olympiques de Paris, qui montre comment son modèle d'intelligence artificielle (IA) peut aider les enfants à rédiger une lettre à leurs idoles, a indigné de nombreux téléspectateurs.



© Lionel Bonaventure/AFP. Cette photographie prise à Toulouse, dans le sud-ouest de la France, le 18 juillet 2023, montre des écrans affichant les logos de Bard AI, devenu depuis Gemini, un logiciel d'intelligence artificielle conversationnelle développé par Google.

Le clip présente une petite fille en train de courir, tandis que son père raconte qu'elle est sans doute la fan numéro un de l'athlète américaine Sydney McLaughlin-Levrone, reine du 400 m haies. Il fait appel à Gemini, le modèle d'IA générative de Google, pour rédiger une lettre : « Gemini, aide ma fille à écrire une lettre pour dire à Sydney à quel point elle est une source d'inspiration. Et n'oublie pas de mentionner que ma fille a l'intention de battre un jour son record du monde ».

Les commentaires ont fusé sur les réseaux sociaux de la part de téléspectateurs abasourdis à l'idée que l'on encourage les enfants à utiliser l'IA pour écrire une lettre à leurs stars préférées.

« Au lieu de la guider pour qu'elle utilise ses propres mots »

« C'est exactement ce que nous ne voulons pas que les gens fassent avec l'IA. Jamais », a réagi Shelly Palmer, professeur des médias à l'université de Syracuse.

« Le père dans la vidéo n'encourage pas sa fille à apprendre à s'exprimer. Au lieu de la guider pour qu'elle utilise ses propres mots et communique de manière authentique, il lui apprend à s'en remettre à l'IA pour cette compétence humaine essentielle », continue-t-il dans un billet de blog.

Depuis la percée de ChatGPT (OpenAI), les géants de la tech déploient à grande vitesse des applications qui permettent de générer du texte, des images et d'autres contenus de bonne facture, sur simple requête en langage courant.

Certaines compétences essentielles risquent de périlcliter

Le boom de cette technologie enthousiasme de nombreux utilisateurs. Mais il énerve aussi beaucoup de professionnels, notamment des enseignants, inquiets que l'apprentissage de certaines compétences essen-

tielles ne périlite, et des artistes, qui accusent les entreprises d'avoir pillé leurs œuvres pour entraîner les modèles.

« Difficile d'imaginer une méthode d'inspiration moins sincère que de demander à une IA de dire à quelqu'un à quel point il est inspirant », a commenté Anthony Ha, un rédacteur en chef du site spécialisé TechCrunch.

« Si cela se produisait dans la réalité, Sydney se retrouverait avec une pile géante de lettres presque identiques. »

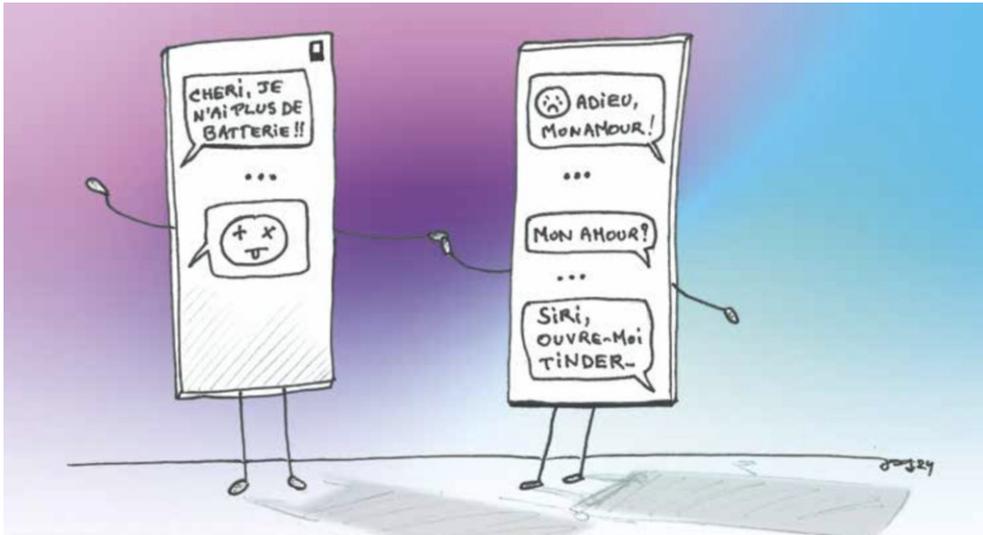
Pas encore de réaction de Google

Google n'a pas réagi dans l'immédiat à une sollicitation de l'AFP. Sur YouTube, les commentaires sous le clip publicitaire ont été désactivés. En mai, Apple avait présenté des excuses après qu'une publicité pour son nouvel iPad Pro, montrant toutes sortes d'objets représentant la créativité humaine écrasés et remplacés par la tablette, avait suscité la colère de nombreux artistes.

EPOCH TIMES AVEC AFP
30 juillet 2024

<https://fr.sott.net/article/43844-Gemini-l-IA-de-Google-provoque-une-nouvelle-indignation-lors-d-une-publicite-diffusee-pendant-les-JO-2024>

L'incarcération dans le monde-machine



Le 15 mars 2023, sans tambour ni trompette, le Parlement européen a entériné en première lecture, et sans débat en séance plénière, le « portefeuille d'identité numérique européen » (European ID digital wallet). Cette adoption pourrait parachever le rêve de contrôle intégral de tous que le smartphone, et son déploiement massif, avait si bien commencé à exaucer.

Ce dernier est d'ailleurs la clef de voûte de cette incarcération complète des pauvres humains que nous sommes dans le monde-machine, où seuls des ordinateurs surpuissants, dotés de la dite intelligence artificielle, sont désormais habilités à gouverner les sociétés modernes au nom de la raison économique. Le portefeuille d'identité numérique, promis pour 2025 par la Commission européenne, est donc, en premier lieu, une application pour téléphone mobile – une « app » pour les branchés – qui contient l'identité de chacun avec ses données civiles (nom, prénom, âge, adresse, profession...) et biométriques (photo, empreintes digitales, iris des yeux...) ainsi que toutes celles relatives à la santé (dossier médical partagé, espace numérique de santé). Il faut y ajouter les données issues des domaines bancaire, administratif (impôts, permis de conduire, carte grise...), professionnel et scolaire. Cette liste est non exhaustive, et on peut facilement imaginer que les activités politiques y seront, elles aussi, associées. Le recoupement de toutes ces informations, permis par la connexion des machines informatiques, était déjà à l'œuvre au plus haut sommet de l'État pour servir les différents services de police et de renseignements. Il était aussi la pierre angulaire des bénéfices substantiels engrangés par les multinationales de l'Internet avec le recueil des données de navigation et le profilage personnalisé qu'elles permettent. Ce dernier préfigure, à plus d'un titre, le portefeuille d'identité numérique.

La nouveauté consiste à utiliser le smartphone de chacun pour alimenter en continu les moulins algorithmiques du pouvoir. Ce renversement inédit, sorte de version moderne et numérique de la servitude volontaire, où chacun déverse sur un « cloud » industriel tout ce qui constitue le quotidien de son existence, permettra la mise en place d'une organisation sociale transformée, rythmée par des injonctions autoritaires à se conformer et à obéir. Chacun de nos gestes sera évalué à l'aune d'un comportement supposé vertueux, selon des critères dépendant, en réalité, de l'essor économique industriel, et tous les prétextes tels les guerres, les pénuries, le dérèglement climatique, les virus seront utilisés pour contraindre les populations, les trier ou les rationner. Ce bouleversement commence avec la substitution de notre réalité physique par une identité numérique virtuelle.

« L'identité numérique européenne peut être utilisée dans un grand nombre de cas, par exemple pour utiliser des services publics, comme pour demander un acte de naissance ou un certificat médical ou signaler un changement d'adresse ; ouvrir un compte bancaire ; remplir une déclaration fiscale ; s'inscrire dans une université, dans son pays d'origine ou dans un autre État membre ; conserver une prescription médicale utilisable partout en Europe ; prouver son âge ; louer une voiture au moyen d'un permis de conduire numérique ; s'enregistrer au début d'un séjour à l'hôtel »⁽¹⁾. On le comprend aisément, le piège de la fascination et de l'addiction de tous au smartphone connecté se referme sur nous avec force.

Comme toujours, depuis au moins 20 ans, l'identité numérique sera imposée au nom de la fable de la sécurité, ici la sécurisation des données de connexion, qui est évidemment un mensonge éhonté. Mais cette fausse sécurité est brandie par la start-up supranationale qu'est la Commission européenne pour légitimer

son action. Sa présidente, entre un tweet pour le PDG de Pfizer et un autre pour celui de Google, s'exprime ainsi : « Chaque fois qu'une application ou un site web nous propose de créer une nouvelle identité numérique ou de nous connecter facilement via une grande plateforme, nous n'avons aucune idée de ce que deviennent nos données, en réalité. C'est pourquoi la Commission proposera une identité électronique européenne sécurisée. Une identité fiable, que tout citoyen pourra utiliser partout en Europe pour n'importe quel usage, comme payer ses impôts ou louer un vélo. Une technologie qui nous permettra de contrôler quelles données nous partageons et l'usage qui pourra en être fait ». ⁽²⁾ On mesure ici combien l'enfermement dans les filets de l'Internet est le seul horizon de nos existences envisagé par les technocrates européens. À la condition qu'ils le contrôlent intégralement et qu'il favorise le développement économique des entreprises, auxquelles la Commission européenne s'adresse en ces termes :

« La carte d'identité électronique élargira votre clientèle, vous fera économiser du temps et de l'argent, et renforcera la confiance dans les transactions transfrontalières ⁽³⁾ ». D'ailleurs, seule la possession d'un smartphone prouvera que nous existons au regard de l'administration étatique, qui se réservera le droit, en cas de « perte du téléphone, d'usurpation d'identité ou de décès » d'éteindre notre existence par la grâce d'un interrupteur on/off, auquel seul l'État aura accès.

Ainsi, notre nouvelle existence virtuelle reposera sur un identifiant et un mot de passe uniques, attribués par les gouvernements. Ce qui permettra, à l'insu des utilisateurs, un espionnage complet en temps réel de tout ce qui constitue notre nouvelle identité connectée. La carte vitale et le remboursement des soins seront également déterminants dans l'imposition du portefeuille d'identité numérique. La société industrielle, avec le soutien actif des gouvernements occidentaux, a réussi à empoisonner le monde dans lequel nous vivons, de toutes les façons possibles, et ainsi façonner des individus malades dès leur naissance, désormais isolés et rivés à leur écran portatif, qui sont tenus de suivre, telle une procession, un « parcours de soin » tout au long de leur existence. Dans ce cadre contraint de société, avoir accès aux soins officiels est donc primordial, et percevoir les remboursements par la Sécurité sociale des frais médicaux devient vital pour bon nombre d'entre nous. La carte vitale, qui porte bien son nom, sera uniquement accessible via le portefeuille d'identité numérique à partir de 2025, et cela permettra d'incarcérer l'immense majorité de la population française dans les filets de la vie numérisée.

Ce passage de la vie réelle à la vie virtuelle autorisera un autre renversement « orwellien » dans le domaine de la dite santé. Tous les citoyens devront prouver en permanence qu'ils prennent soin d'eux-mêmes et qu'ils répondent aux exigences des États, dictées par les grands laboratoires pharmaceutiques. Aux États-Unis, dont on sait que tout arrive ou presque, le programme d'assurance Vitality (tiens, tiens !) module ses tarifs en fonction d'un score à points (c'est bien le crédit social qui est camouflé par ce « portefeuille ») lié au mode de vie et à « l'état de santé » de chacun. L'âge, le poids et le sexe déterminent les premières pertes éventuelles de point. « L'assuré est ensuite encouragé à gagner des points en réalisant des examens biologiques réguliers ou en s'inscrivant dans une salle de sport. Le programme Vitality inclut évidemment un bracelet connecté qui permet de mesurer l'activité physique de l'assuré : plus 10 points si une activité supérieure à 60% des capacités cardiaques est mesurée pendant au moins 30 minutes par semaine ⁽⁴⁾ ».

Qui tire les ficelles ?

À l'image de ce que nous constatons en France, la Commission européenne, dont les membres font des allers retours entre le privé et le public, est devenue une start-up supranationale, coordonnant et légitimant l'ordre industriel. Elle organise la nouvelle vie désocialisée afin de servir les innovations du système technique et de permettre ainsi aux grands groupes d'accentuer leur mainmise sur les citoyens de l'UE. Pour le portefeuille d'identité numérique, la Commission européenne a distribué les rôles en recrutant des industriels européens et elle les a chargés de construire les premiers prototypes. La société Thales est la plus investie pour l'heure. Elle a déjà travaillé sur un pilote, le « Thales digital ID wallet ». Entre la construction d'un radar Smart-L Multimission, d'un avion de chasse ou d'un système de drone Camcopter « embarquant des technologies innovantes », le groupe Thales se prétend « leader dans la cybernétique et dans la protection des données ». « La société Thales a, par exemple, équipé Nice et Mexico en caméras de vidéosurveillance intelligentes. Ces projets de "Safe City", chers à Thales, conduisent à établir de gigantesques fichiers de surveillance centralisés utilisables en temps réel par les forces de police. Également fleuron de la reconnaissance faciale, Thales propose d'ores et déjà un "parcours passager optimisé" dans les aéroports, où les passagers s'enregistrent par un selfie ⁽⁵⁾ ».

On le voit, pour notre bien et notre tranquillité, la société du contrôle et de la contrainte se met en place. Pour la partie « contrôle des populations », Thales sera épaulée par la société Idemia, spécialiste de la vérification biométrique, notamment pour les services de police, dont le vice-président est Laurent Pellegrin, ancien sous-préfet devenu directeur adjoint à la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure). Elles

seront toutes deux accompagnées par l'entreprise Atos qui se targue, elle aussi, d'être « leader de l'identité numérique, de la cybersécurité et des services de "cloud" ». Thierry Breton, ancien ministre français et actuel commissaire européen chargé du numérique, en fut le PDG de 2009 à 2019. Au conseil d'administration d'Atos, on retrouve Édouard Philippe, ancien premier ministre du président Macron.

Pour la part contrainte, c'est-à-dire médecine industrielle et numérisée, la plus belle part du gâteau revient à Docaposte, filiale du groupe La Poste en pleine expansion, avec près d'un milliard de chiffre d'affaire prévu pour l'année 2023. Le déploiement de l'identité numérique en France lui a été confié par les pouvoirs publics en raison de sa pénétration très importante dans le domaine de ladite santé. Dans la présentation qu'elle fait d'elle-même, Docaposte se targue d'être le « 1er opérateur de données de santé ». En effet, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens lui a confié la numérisation des 45 millions de dossiers pharmaceutiques et la gestion logicielle des dossiers partagés entre les patients et les officines. L'Agence numérique de la santé, dépendant du ministère de la Santé, lui a demandé de réaliser l'interface en vue de la prise en charge des dossiers médicaux entre pays européens. « ... Docaposte est partout, de l'AP-HP (Assistance publique-Hôpitaux de Paris) à Groupama, de la consultation à la délivrance de médicaments en passant par l'achat des machines à l'hôpital et au remboursement des soins, Docaposte numérise, traite, analyse. Tout⁽⁶⁾ ».

Selon les clubs de réflexion favorables au développement industriel, les données de santé sont le nouvel « or noir » de notre pauvre temps numérique. Ivan Illich l'avait parfaitement analysé dès 1973⁽⁷⁾ et Jules Romain également dès 1923⁽⁸⁾, nous sommes désormais malades depuis la naissance jusqu'à la mort. Par conséquent, puisque tous les actes tentant de colmater cet état permanent sont numérisés, tout comme les informations récoltées par les petites machines connectées que nous allons être contraints de porter sur nous, les « données de santé » explosent en nombre et elles vont bientôt atteindre des proportions déliantes. Leur possession et leur traitement deviennent effectivement un élément prépondérant de la croissance économique. Cela aura pour conséquence, comme nous venons de le voir, d'augmenter notre aliénation au système technicien, et de produire des dividendes colossaux aux dirigeants de Docaposte et consorts. Pour illustrer ce qui précède, Docaposte a fondé, en 2022, avec AstraZeneca (un des fabricants du vaccin Covid) un consortium de récolte et de traitement de données de santé par intelligence artificielle, nommé Agoria. Il s'agit de « contribuer à l'amélioration de la prise en charge thérapeutique des patients à partir de l'exploitation de la Donnée de Santé en Vie Réelle (DSVR)⁽⁹⁾ ».

Bien sûr, IBM et les Gafam ne sont pas loin. Sachant que Google a racheté toutes les « données de santé » aux États-Unis, ils doivent attendre le moment propice pour s'emparer de celui ou de ceux qui mèneront la danse en Europe. Bill Gates, à travers sa fondation, finance déjà largement la politique sanitaire de la Commission européenne, et Microsoft, la société qu'il a fondée, héberge le « Health Data Hub » (centralisateur de données de santé), le guichet unique de traitement des données de santé français.

La caution morale de toute cette imposture nous est offerte par les Nations unies dont un des « objectifs de développement durable » est de fournir une identité numérique à tous les citoyens de la planète d'ici à 2030. C'est-à-dire demain... À cette fin, les Nations-unies ont inauguré le programme Alliance ID 2020, en partenariat avec Microsoft, Gavi (l'Alliance mondiale pour la vaccination fondée par... Bill Gates), la Fondation Rockefeller, Facebook, Accenture (cabinet de conseil)...

Une route toute tracée pour le transhumanisme ?

En septembre dernier, j'ai été invité à une foire du livre dans une petite ville de province. Un quinquagénaire est resté quelque temps en face de ma table, à plusieurs mètres de moi. Belle veste et belles chaussures, pantalon américain impeccable, je pensais qu'il s'agissait du directeur de la culture de la commune. En réalité, il s'agissait de l'édile suprême, élu pour la seconde fois dès le premier tour aux dernières élections municipales. En l'observant noter un numéro de téléphone sur son portable que lui glissait une des organisatrices de l'évènement, quelque chose m'a frappé. Son smartphone se trouvait dans un écrin de cuir avec un volet qui se rabat sur la machine. Celui-ci contenait des cartes de crédit, les unes au-dessous des autres. Lorsqu'il finit son opération, il repoussa le volet et glissa, avec naturel, son engin dans la poche intérieure droite de sa veste. Peu de temps après, à droite de ma table, une femme du même âge environ, invitée en tant que correctrice, a exécuté les mêmes gestes. Simplement, elle mit le téléphone dans une poche avec fermeture éclair de son sac à main. L'élite bourgeoise de notre société a déjà anticipé le portefeuille d'identité numérique. Elle a compris que le smartphone remplissait déjà cette fonction et elle attend la suite avec ferveur.

De l'autre côté, les opposants qui prétendent combattre la bourgeoisie au pouvoir ont organisé, en août dernier, un raout géant au Larzac où leurs fidèles étaient contraints d'aller télécharger sur Internet un QR-code, exigé en guise de sésame, via le smartphone, à l'entrée des festivités. Le portefeuille d'identité numérique européen semble donc répondre parfaitement aux aspirations de notre société connectée. Il offre le

monde entier, et même au-delà, à portée de pouce. Les musées, les conférences, les derniers films, les concerts, et tant d'autres merveilles, sont disponibles sur notre smartphone tout comme les grandes enseignes de tout acabit pour faire son shopping. Même la médecine officielle est de plus en plus pratiquée à distance... Cette nouvelle accélération du transfert de notre humanité vers la machine occasionnera une augmentation considérable de la dévastation de la Terre. Toute l'infrastructure indispensable au bon fonctionnement de la vie connectée au portefeuille numérique exigera d'innombrables machines dont la fabrication nécessite des mines à ciel ouvert, des pollutions chimiques, du pétrole, des matières premières qui commencent à manquer, et une consommation pharaonique d'électricité. Tout ceci est évidemment en contradiction totale avec la volonté affichée des dirigeants européens de « contenir le réchauffement climatique ».

Et j'ai repensé à cette jeune femme dynamique, élancée, qui paya le sandwich et le gâteau qu'elle avait achetés, dans une boulangerie près de chez moi, avec son smartphone. Nul doute, notre société est prête à entrer dans un monde virtuel où le sensible, l'imprévu, la beauté et la fraternité sont rendus à la portion congrue, voire voués à la disparition. À la seule condition que chacun puisse jouir sans entraves de son « gadget de destruction massive⁽¹⁰⁾ ». Les cultures sont anéanties, les terroirs tout autant. Le phénomène est mondial et la standardisation des esprits et l'anéantissement des corps est la nouvelle distinction du capitalisme industriel triomphant. Cette dégénérescence affecte l'immense majorité des habitants de la planète et de ce fait, elle est acceptée comme la nouvelle religion du bonheur. Elle installe une nouvelle définition de notre condition humaine, vidée de notre humanité et d'une uniformité terrifiante. L'universalisme émancipateur des Lumières a été dévoyé par le système technicien industriel et il a fini par produire cette standardisation universelle du néant et de l'atrophie.

Hervé KRIEF (Kairos 65)

PS : Bien sûr, partout existent quelques poches de résistance qui tentent de préserver une dignité en harmonie avec notre mesure humaine, empreinte d'une modestie et d'une joie d'être au monde simple. Qu'advient-il d'elles lorsque la tornade du portefeuille d'identité numérique aura terminé sa course ?

Notes et références

1. Identité numérique européenne, Commission européenne, 2022.
2. Ibidem.
3. Ibidem.
4. Nexus n° 146, mai-juin 2023.
5. Ibidem.
6. Ibidem.
7. Ivan Illich, Némésis médicale. L'expropriation de la santé, Fayard, 2021 (1ère édition en 1974).
8. Jules Romain, Knock ou le Triomphe de la médecine, Gallimard, 1923.
9. Docaposte, Qui sommes-nous ?, 2023.
10. Titre du livre de Pièces et main d'Œuvre, L'Échappée, 2008.

Répression : les militants écologistes interdits de territoire



Prononcées pour les auteurs de violences conjugales ou de délits lourds, les peines d'interdiction de territoire visent désormais les militants écologistes. Utilisées pour fragmenter la lutte, elles préoccupent avocats et observateurs qui dénoncent un bannissement politique disproportionné, tendant à se généraliser.

Carpentras, hiver 2017. Emmanuel Macron est encore le candidat de son parti En marche quand il vient présenter une partie de son programme électoral dans l'un des fiefs du Rassemblement national (RN). Une mesure sécuritaire retiendra l'attention des médias ce jour-là : confier aux policiers, sous le contrôle du juge des libertés et de la détention (JLD), un « pouvoir d'injonction d'interdiction du territoire », autrement dit un bannissement du quartier ou de la rue où les incivilités sont commises.

Une mesure très similaire à ce que propose aujourd'hui le RN, appelée « l'injonction civile d'éloignement ». Sept ans plus tard, les policiers n'ont toujours pas été gratifiés de ce pouvoir, mais les peines d'interdiction de territoire, elles, se sont généralisées dans l'enceinte des tribunaux. Parmi les personnes ciblées, les auteurs de délits graves ou de violences conjugales, et plus récemment, un nombre inhabituel de militants écologistes. « Sur les 120 militants arrêtés pour avoir manifesté contre le projet autoroutier A69, 20 ont été placés sous contrôle judiciaire avec interdiction de se rendre dans le département du Tarn, voire du tracé entier de l'autoroute, obligation de pointer à la gendarmerie une à deux fois par semaine », témoigne Gaëtan, coordinateur anti-répression du collectif La Voie est libre.

S'il n'existe pas de chiffres recensant spécifiquement les interdictions de territoire prononcées contre les activistes écologistes, les interdictions de paraître ont été multipliées par 5,6 entre 2018 et 2021 selon le rapport de politique pénale du garde des Sceaux de 2022. « En plein état d'urgence après les manifestations contre la loi Travail de Macron, une poignée de militants étaient visés par une interdiction de territoire. Dans le cadre de la lutte contre l'A69, cela s'est systématisé et porte gravement atteinte à la liberté fondamentale de manifester », regrette Claire Dujardin, avocate au barreau de Toulouse, en charge des dossiers de certains militants ayant reçu jusqu'à deux ans d'interdiction du département du Tarn dans le cadre de leur contrôle judiciaire.

Possibilité inscrite dans le code de procédure pénale, les interdictions géographiques peuvent prendre trois formes : consécutives à des condamnations, liées à un contrôle judiciaire, ou à des mesures administratives prises en vertu de l'état d'urgence. Elles sont demandées par les procureurs, validées par les juges des libertés, et privent les militants de paraître dans une zone précise, allant de quelques communes à un département, jusqu'à 18 mois avant leur procès. « On est déjà un peu condamnés et coupables avant même d'avoir été jugés », déplore Malo, militante et architecte de 28 ans, interdite de Tarn et des abords de l'A69 pour s'être opposée à la progression du chantier à Saix.

Quand elle s'apprête à passer l'hiver harnachée dans la ZAD de la Crem'Arbre, dernière forêt encore debout sur le tracé de l'A69, Malo est intimement convaincue qu'elle ne risque rien à lutter contre un projet qui remplit selon elle tous les critères d'un écocide : imperméabilisation des sols, disparition de 400 hectares de terres agricoles, dégradation de zones humides et boisées. « *Quelques jours à peine après mon interpellation, tout va très vite, je me retrouve devant la justice pour la première fois, et la juge des libertés m'interdit de me rendre à nouveau dans le département* », raconte la jeune femme qui depuis a cessé de militer, de peur de mettre en danger sa carrière d'architecte.

En attendant son procès en juin, elle a été placée sous contrôle judiciaire avec interdiction de se rendre à nouveau dans le département, sous peine d'une sanction plus lourde. L'infraction pour laquelle elle est mise en cause : opposition à l'exécution de travaux publics. « *Quand j'ai exprimé le caractère disproportionné de l'interdiction à la juge des libertés, elle m'a répondu : ici, c'est le Tarn. C'était un moment assez lunaire et gênant* », raconte la militante parisienne, qui regrette d'avoir été arrachée soudainement à la lutte, sans avoir pu tourner la page de cette expérience militante particulièrement éprouvante. « *Toutes les nuits, la police nous mettait la pression en allumant des feux et en faisant du tapage nocturne. On ne pense pas vivre ça en France, c'est un peu choquant.* »

Augmenter le coût de l'engagement

Si Malo peut continuer à circuler librement à Paris, ville où elle habite, certains militants sont visés par une interdiction de paraître sur leur propre territoire. « *C'est une forme de mort sociale pour les personnes qui étudient, travaillent et ont construit leur vie et leur réseau social dans un lieu qui leur est soudain interdit. Cela implique de tout recommencer* », explique Thibaut Spriet, secrétaire national du Syndicat de la magistrature. Enfreindre son contrôle judiciaire, c'est également risquer une réponse pénale plus lourde, notamment la détention provisoire. « *Ils savent que certains militants ont trop à perdre. C'est un moyen efficace pour faire augmenter le coût de l'engagement du côté des manifestants* », déplore Gaëtan.



Par ailleurs, les interdictions de paraître entraînent d'emblée une inscription au fichier des personnes recherchées (FPR) I. L'outil répressif fait d'autant plus tache qu'il vise des personnes n'ayant jusqu'ici jamais eu affaire à la police ou la justice. Parmi les personnes poursuivies, un professeur de philosophie du Tarn-et-Garonne de 30 ans, un ingénieur informatique de 38 ans, un Parisien sans emploi de 46 ans, des étudiants bretons ou encore un Ariégeois de 33 ans. « *Moi, je suis l'un des plus jeunes du collectif La Voie est libre, mais pour les anciens, c'est dur de déconstruire ce qu'ils avaient profondément intégré : la justice est juste, la police nous protège. Depuis leur engagement contre l'A69, ils tombent tous de haut* », confie Gaëtan.

L'interdiction de Tarn de Malo n'est que l'arbre qui cache la forêt. En mars dernier déjà, Julien Le Guet, porte-parole anti-bassines, a reçu une interdiction de paraître dans les communes de Sainte-Soline et Mauzé-sur-le-Mignon pour sa participation présumée aux violences commises quelques mois plus tôt lors d'une manifestation. Un an plus tard, le schéma se répète. Le 2 mars à Lyon, huit militants ont été interpellés et placés sous contrôle judiciaire avec interdiction de se réunir et de se rendre sur la commune de Pierre-Bénite au motif de s'être introduits dans l'usine Arkema pour dénoncer la responsabilité de l'entreprise dans

les pollutions aux PFAS. « Certes, les militants venus de Paris n'ont pas besoin de se rendre à Pierre-Bénite tous les quatre matins. Mais là où le contrôle judiciaire est pernicieux, c'est qu'il essaye de charger mentalement les militants, de les isoler, mais aussi de cibler les têtes qui motivent les troupes », déplore Tom, membre d'Extinction Rebellion Lyon. « Interdire quelqu'un d'un territoire est une mesure qui prend sens dans le cadre de violences conjugales, quand il y a un danger immédiat pour la victime, mais en ce qui nous concerne, on y voit juste un bannissement de notre activité militante et politique », complète Gaëtan.

Tentative de contournement

D'où vient le recours à cet outil de répression pénale qui vise de plus en plus les militants écologistes ? « C'est au moment de l'évacuation finale de la ZAD Notre-Dame-des-Landes en 2012 qu'on a vu tomber les premières interdictions de territoire. Depuis, c'est un outil répressif vendu comme une parade efficace aux "écoterroristes". On l'a aussi beaucoup retrouvé dans certains mouvements sociaux comme les Gilets jaunes, ou pendant les manifestations contre la réforme des retraites », resitue Stéphane Vallée, avocat au barreau de Nantes. Si chasser les militants d'un territoire est jugé aussi efficace par les parquets, c'est aussi parce que cette mesure affecte l'organisation en réseau propre aux collectifs militants écologistes actuels, à l'image des Soulèvements de la Terre.

Pour nombre d'avocats et d'observateurs, les interdictions du territoire s'inscrivent dans le sillage d'un arsenal répressif plus général qui criminalise les activistes environnementaux. « Depuis quinze ans, on glisse vers une militarisation et une judiciarisation du maintien de l'ordre. On ne sait plus encadrer une manif sans interpellier. Xavier Beulin, président de la FNSEA en 2014, parlait déjà des djihadistes verts. Darmanin n'a rien inventé avec ses écoterroristes », regrette l'avocate toulousaine Claire Dujardin. Des mesures répressives qui touchent aussi les militants étrangers, et qui inquiètent également le rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs de l'environnement, Michel Forst (lire notre entretien dans *Socialter* n°63, avril-mai 2024). « Au Danemark, en France et en Suède, des ressortissants étrangers vivant en France et ayant participé à des manifestations environnementales pacifistes ont reçu des obligations de quitter le territoire français (OQTF) au motif que leur présence en France constituait "une menace réelle, actuelle et suffisamment grave pour un intérêt fondamental de la société" », peut-on lire dans son rapport publié en février 2022.

Pour certains militants visés par ces interdictions de territoire, pas question d'abandonner la lutte pour autant. « On nous interdit le Tarn ? C'est pas grave, on installe une autre ZAD en Haute-Garonne, là où commence le chantier de l'A69. Et quand bien même l'interdiction s'élargit au département, il reste 95 autres départements dans lesquels des projets écocidaire voient le jour », assure Gaëtan. Après 15 ans de Légion étrangère, Nanou, écureuil quarantenaire du GNSEA, est bousculé par des convictions écologiques naissantes en 2020 en plein confinement.

Pour s'être installé quelques semaines dans la Crem'Arbre, il est lui aussi visé par une interdiction de paraître dans le Tarn. Ce matin de mai, quand il traverse le département en voiture pour se rendre en Haute-Garonne à proximité du chantier de l'A69, une boule gagne le ventre de cet ancien militaire qui a de la bouille sur le terrain. « J'ai l'impression d'être traité comme un criminel hors la loi pour avoir simplement respecté l'Article 2 de la Charte de l'environnement, qui rappelle que toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. Concrètement, je fais ça pour que mes trois enfants, de 22, 15 et 14 ans, vivent dans un monde meilleur. »

Arianna POLETTI et Sofiane Philip NACEUR (*Socialter*), publié le 24 juin 2024
Arianna Poletti et Sofiane Philip Naceur sont journalistes indépendants.

Interdits de territoire

Circulez, défense de militer

Prononcées par les auteurs de violences conjugales ou de délits lourds, les peines interdiction de territoire visent désormais les militants écologistes. Utilisées pour fragmenter la lutte, elles préoccupent avocats et observateurs qui dénoncent un bannissement politique disproportionné, tendant à se généraliser.

Carpentras, hiver 2007. Emmanuel Macron est encore le candidat de son parti En marche quand il vient présenter une partie de son programme électoral dans l'un des fiefs du Rassemblement national (RN).

Une mesure sécuritaire retiendra l'attention des médias ce jour-là : confier aux policiers, sous le contrôle du juge des libertés et de la détention (JLD) un pouvoir « d'injonction et d'interdiction du territoire », autrement dit, un bannissement du quartier ou de la rue où les incivilités sont commises. Une mesure très similaire à ce que propose aujourd'hui le Rassemblement national appelé « l'injonction civile d'éloignement ». Sept ans plus tard, les policiers n'ont toujours pas été gratifiés de ce pouvoir, mais les peines d'interdiction de territoire, elles, sont généralisées dans l'enceinte des tribunaux. Parmi les personnes ciblées, les auteurs de délits graves ou de violences conjugales, et plus récemment, un nombre inhabituel de militants écologistes. « Sur les 120 militants arrêtés pour avoir manifesté contre le projet autoroutier A69, 20 ont été placés sous contrôle judiciaire avec interdiction de se rendre dans le département du Tarn, voire du tracé entier de l'autoroute, obligation de pointer à la gendarmerie une à deux fois par semaine », témoigne Gaëtan, coordinateur anti-répression du collectif La Voie est libre.

S'il n'existe pas de chiffres recensant spécifiquement les interdictions de territoire prononcées contre les activistes écologistes, des interdictions de paraître ont été multipliées par 5,6 entre 2018 et 2023 selon le rapport de politique pénale du garde des Sceaux en 2022. « En plein état d'urgence après les manifestations contre la loi Travail de Macron, une poignée de militants étaient visés par une interdiction de territoire. Dans le cadre de la lutte contre l'A69, cela s'est systématisé et porte gravement atteinte à la liberté fondamentale de manifester », regrette Claire Dujardin, avocate au barreau de Toulouse, en charge des dossiers de certains militants ayant reçu jusqu'à deux ans d'interdiction du département du Tarn dans le cadre de leur contrôle judiciaire. Possibilité inscrite dans le code de procédure pénale, les interdictions géographiques peuvent prendre trois formes : consécutives à des condamnations, liées à un contrôle judiciaire, ou à des mesures administratives prises en vertu de l'état d'urgence. Elles sont demandées par les procureurs, validées par les juges des libertés, et privent le militants de paraître dans une zone précise, allant de quelques communes à un département, jusqu'à 18 mois avant leur procès. « On est déjà un peu coupables et condamnés avant d'avoir été jugés », déplore Malo, militante et architecte de 28 ans, interdite de Tarn et des abords de l'A69 pour s'être opposée à la progression du chantier à Saix.

Quand elle s'apprête à passer l'hiver harnachée dans la ZAD de la Crem'Arbre, dernière forêt encore debout sur le tracé de l'A69, Malo est intimement convaincue qu'elle ne risque rien à lutter contre un projet qui remplit selon elle tous les critères d'une écocide : imperméabilisation des sols, disparition de 400 hectares de terres agricoles, dégradation de zones humides et boisées. « Quelques jours à peine après mon interpellation, tout va très vite, je me retrouve devant la justice pour la première fois, et la juge des libertés m'interdit de me rendre à nouveau dans le département », raconte la jeune femme qui, depuis, a cessé de militer, de peur de mettre en danger sa carrière d'architecte. En attendant son procès en juin, elle a été placée sous contrôle judiciaire avec interdiction de se rendre à nouveau dans le département, sous peine d'une sanction plus lourde. L'infraction pour laquelle elle est mise en cause : opposition à l'exécution de travaux publics. « Quand j'ai exprimé le caractère disproportionné de l'interdiction à la juge des libertés, elle m'a répondu : ici, c'est le Tarn. C'était un moment assez lunaire et gênant », raconte la militante parisienne, qui regrette d'avoir été arrachée soudainement à la lutte, sans avoir pu tourner la page de cette expérience militante particulièrement éprouvante. « Toutes les nuits, la police nous mettait la pression en allumant des feux et en faisant du tapage nocturne. On ne pense pas vivre ça en France, c'est un peu choquant. »

Augmenter le coût de l'engagement

Si Malo peut continuer à circuler librement à Paris, ville où elle habite, certains militants sont visés par une interdiction de paraître sur leur propre territoire. « C'est une forme de mort sociale pour les personnes qui étudient, travaillent et ont construit leur vie et leur réseau social dans un lieu qui leur est soudain interdit. Cela implique de tout recommencer », explique Thibaut Spriet, secrétaire national de la magistrature. « Enfreindre son contrôle judiciaire, c'est également risque une peine pénale plus lourde, notamment la détention provisoire. » « Ils savent que certains militants ont trop à perdre. C'est un moyen efficace pour aug-

menter le coût de l'engagement du côté des manifestants », déplore Gaëtan. Par ailleurs, les interdictions de paraître entraînent d'emblée une inscription au fichier des personnes recherchées (PR). L'outil répressif fait d'autant plus tâche qu'il vise des personnes n'ayant jusqu'ici jamais eu affaire à la police ou la justice. Parmi les personnes poursuivies, un professeur de philosophie du Tarn et Garonne de 30 ans, un ingénieur informatique de 38 ans, un Parisien sans emploi de 46 ans, des étudiants bretons ou encore un Ariégeois de 33 ans. « Moi, je suis un des plus jeunes du collectif La Voie est libre, mais, pour les anciens, c'est dur des déconstruire ce qu'ils avaient profondément intégré : la justice est juste, la police nous protège. Depuis leur engagement contre l'A69, ils tombent tous de haut », confie Gaëtan.

L'interdiction du Tarn de Mado n'est que l'arbre qui cache la forêt. En mars dernier déjà, Julien Le Guet, porte-parole anti-bassines, a reçu une interdiction de paraître dans les communes de Sainte-Soline et de Mauzé-sur-le Mignon pour sa participation présumée aux violences commises quelques mois plus tôt lors d'une manifestation. Un an plus tard, le schéma se répète. [...]

« Certes, les militants venus de Paris n'ont pas besoin de se rendre à Pierre-Bénite tous les quatre matins. Mais là où le contrôle judiciaire est pernicieux, c'est qu'il essaie de charger mentalement les militants, de les isoler, mais aussi de cibler les têtes qui motivent les troupes », déplore Tom, membre d'Extinction Rebellion Lyon. « Interdire quelqu'un d'un territoire est une mesure qui prend sens dans le cadre de violences conjugales, quand il y a un danger immédiat pour la victime, mais en ce qui nous concerne, on y voit juste un bannissement de notre activité militante et politique », complète Gaëtan.

Tentative de contournement

D'où vient le recours à cet outil de répression pénale qui vise de plus en plus de militants écologistes ? « C'est au moment de l'évacuation finale de la ZAD Notre-Dame-des-Landes en 2012 qu'on a vu tomber les premières interdictions de territoire. Depuis, c'est un outil répressif vendu comme une parade efficace aux « écoterroristes ». On l'a aussi retrouvé dans certains mouvements sociaux comme les Gilets jaunes, ou pendant les manifestations contre la réforme des retraites », resitue Stéphane Vallée, avocat au barreau de Nantes. Si chasser les militants est jugé aussi efficace par les parquets, c'est aussi parce que cette mesure affecte l'organisation en réseau propre aux collectifs militants écologistes actuels, à l'image des Soulèvements de la Terre. Pour nombre d'avocats et d'observateurs, les interdictions de territoire s'inscrivent dans le sillage d'un arsenal répressif plus général, qui criminalisent les activistes environnementaux. « Depuis quinze ans, on glisse une militarisation et une judiciarisation du maintien de l'ordre. On ne sait plus encadrer une manif sans interpellier. Xavier Beulin, président de la FNSEA en 2014, parlait déjà des djihadistes verts. Darmanin n'a rien inventé avec ses écoterroristes », regrette l'avocate toulousaine Claire Dujardin.

Des mesures répressives qui touchent aussi militants étrangers, et qui inquiètent également le rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs de l'environnement, Michel Forst. [...] « Au Danemark, en France et en Suède, des ressortissants étrangers vivant en France et ayant participé à des manifestations environnementales pacifiques ont reçu des obligations de quitter le territoire français (OQTF) au motif que leur présence en France constituait "une menace réelle, actuelle et suffisamment grave pour un intérêt fondamental de la société" », peut-on lire dans son rapport publié en février.

Pour certains militants visés par ces interdictions de territoire, pas question d'abandonner la lutte pour autant. « On nous interdit le Tarn ? C'est pas grave, on installe une autre ZAD en Haute-Garonne, là où commence le chantier de l'A69. Et quand bien même l'interdiction s'élargit au département, il reste 95 autres départements dans lesquels des pojets écocidaires voient le jour », assure Gaëtan.

Après 15 ans de Légion étrangère, Nanou, écoreuil quarantenaire du GNSEA, est bousculé par des convictions écologistes naissantes en 2020 en plein confinement. Pour s'être installé quelques semaines dans la Crem'Arbre, il est lui aussi visé par une interdiction de paraître dans le Tarn. Ce matin de mai, quand il traverse le département en voiture pour se rendre en Haute-Garonne, à proximité du chantier de l'A69, une boule gagne le ventre de cet ancien militaire qui a de la bouteille sur le terrain. « J'ai l'impression d'être traité comme un criminel hors la loi pour avoir simplement respecté l'Article 2 de la Charte de l'Environnement, qui rappelle que toute personne a le devoir de prendre part à l'amélioration de l'environnement. Concrètement, je fais ça pour que mes trois enfants de 22, 15 et 14 ans, vivent dans un monde meilleur.

Victoire RADENNE (Socialter juin-juillet 2024)

Kanaky-Nouvelle-Calédonie : « Notre jeunesse en a assez d'être laissée pour compte »

Un mois après le vote de la loi sur le dégel du corps électoral [élargissement des électeurs au détriment du peuple kanak] et l'embrasement de la Nouvelle-Calédonie, Macron a annoncé la suspension de la réforme. Mais rien n'est réglé, nous explique le leader indépendantiste kanak Dominique Fochi.



Un mois après l'explosion en Nouvelle-Calédonie, l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale fait passer la situation dans l'archipel au second plan dans les médias. L'accalmie y semble pourtant très précaire et la crise bien loin d'être résolue. Dans le même temps, le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) se réunit ce week-end pour un congrès crucial à Koné, chef-lieu de la province Nord.

Dans la nuit du 14 au 15 mai, l'Assemblée nationale sortante adoptait par 351 voix contre 153 le projet de loi constitutionnelle actant le dégel du corps électoral en Nouvelle-Calédonie. Suite à la dissolution, Emmanuel Macron a annoncé ce 11 juin la suspension temporaire du projet de loi.

Cela faisait alors plusieurs mois que les indépendantistes, FLNKS en tête, étaient vent debout contre cette mesure. Et le faisaient savoir via une vaste mobilisation pacifique, très suivie sur place, menée par une Cellule de coordination des actions de terrain (CCAT) rassemblant l'ensemble des organisations politiques et syndicales souverainistes de Nouvelle-Calédonie. En vain.

On connaît le résultat : suite au vote des députés à Paris, la Nouvelle-Calédonie s'est embrasée, ravivant les douloureux souvenirs des « événements » de la sanglante décennie 1980. Au mouvement de colère insurrectionnelle du peuple kanak a répondu la mise en place de l'état d'urgence, du 13 au 28 mai, l'envoi massif de forces de l'ordre ou encore la formation de milices européennes surarmées et brutales.

Bilan : des dégâts estimés à plus d'un milliard d'euros, des centaines de blessés au moins et neuf morts selon le dernier décompte officiel, dont six jeunes Kanak, et deux membres des forces de l'ordre.

Basta! : Pouvez-vous nous préciser la différence entre le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) et la Cellule de coordination des actions de terrain (CCAT), dont on a beaucoup entendu parler ces dernières semaines ?

Dominique Fochi : Le FLNKS est la structure historique, créée en 1984 pendant la période dite des « événements ». Il regroupe quatre des principaux partis indépendantistes, dont l'Union calédonienne, dont je suis le secrétaire général. Mais il a élargi son dernier congrès à six autres organisations politiques et syndicales. La CCAT a été créée depuis sept mois seulement pour organiser la mobilisation contre le dégel du corps électoral et porter la voix des indépendantistes, notamment du FLNKS, sur le terrain. Ce dernier reste toujours le représentant du peuple kanak, que ce soit pour les discussions avec l'État ou au niveau international.



Dominique Fochi est membre du bureau politique du FLNKS et de la CCAT. ©Benoit Godin

La CCAT a été vivement critiquée par le gouvernement français, et accusée d'être à l'origine de la flambée de violences qu'a connu la Nouvelle-Calédonie. Le ministre de l'Intérieur l'a même qualifiée de « groupe mafieux »...

Nous n'avons rien à voir avec une organisation mafieuse. Ces propos venaient justifier l'envoi massif de gendarmes et de militaires et la répression des indépendantistes, toujours en cours au pays. Lorsque le président de la République est venu en Nouvelle-Calédonie (le 22 mai, ndlr), il a rencontré en même temps que la délégation du FLNKS le représentant de la CCAT, Christian Tein, alors même que celui-ci était assigné à résidence. À l'issue de la discussion, Emmanuel Macron a reconnu que la CCAT était une organisation politique, menant un combat politique.

Rappelons qu'avant la mi-mai, cela faisait déjà plusieurs mois que nous organisons des manifestations pacifiques, conviviales, familiales, avec la CCAT contre le projet du gouvernement. Le 13 avril, nous avons rassemblé plus de 60 000 personnes sur la place des Cocotiers [principale place de Nouméa, NDR]. C'était un mois avant l'examen par l'Assemblée nationale de la loi sur le dégel du corps électoral. Mais nous avons face à nous un État, un gouvernement qui ne nous écoutent pas, qui ont opté pour le passage en force. Et voilà, il s'est malheureusement passé ce qui s'est passé.

L'État serait donc selon vous le premier responsable de la crise ?

Le pays a connu 36 ans de paix grâce aux accords de Matignon et de Nouméa, qui ont été bâtis sur deux rails : le consensus et l'impartialité de l'État. Le gouvernement est sorti de ces rails. Notamment lorsqu'il a validé les résultats de la consultation du 12 décembre 2021, la dernière des trois prévues par l'accord de Nouméa, à laquelle les indépendantistes avaient appelé à ne pas participer en raison de la crise sanitaire du Covid-19 qui nous frappait alors [avec une faible participation de 43,9 %, le non à l'indépendance avait obtenu 96,5 %, ndlr].

Le gouvernement porte donc aujourd'hui la totale responsabilité de ce qui se passe au pays. Il s'est appuyé sur ses seuls relais locaux pour décider de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, sans du tout prendre en

compte les aspirations des indépendantistes. La moitié de la population calédonienne veut accéder à la pleine souveraineté, on ne peut pas leur marcher dessus comme ça.

Il faut savoir que depuis 1853 [date de la prise de possession du territoire par la France, ndlr], le peuple kanak n'a jamais accepté la colonisation française. Regardez les livres d'histoire de la Nouvelle-Calédonie, il y a tout le temps eu des révoltes ! On le voit encore ces dernières semaines. Les jeunes ont démontré qu'ils ne renonceront jamais au rêve de leurs pères, celui d'accéder à la pleine souveraineté de la Kanaky.

On a en effet vu une jeunesse kanak très en colère, qui a porté le mouvement, en particulier dans la capitale Nouméa et sa banlieue...

Nous avons aujourd'hui sur Nouméa une jeunesse kanak urbaine, qui vit dans les quartiers populaires, dans les « squats » (le mot désigne localement les bidonvilles, ndlr), parfois sans eau, sans électricité. Alors que dans les quartiers sud de la même commune, on se croirait sur la côte d'Azur, avec des riches en très grande majorité européens.

Tous les chiffres nous disent combien les Kanak sont éloignés de l'accès à l'emploi, à la formation... Ils représentent aussi plus de 90% des détenus du territoire ! C'est dire la marginalisation de notre jeunesse qui en a assez d'être laissée pour compte dans son propre pays. Forcément, l'explosion sociale est venue s'ajouter à la revendication indépendantiste. Mais attention, celle-ci reste primordiale. Les jeunes sur le terrain sont d'abord des militants politiques, conscients des enjeux et des menaces que font peser sur nous les projets du gouvernement.

Vous évoquez les relais locaux du gouvernement, quels sont-ils ?

Les macronistes et le gouvernement se sont appuyés sur la frange la plus extrême de la droite calédonienne, des gens qui ont souvent des positionnements plus durs que le Rassemblement national local. Comme Sonia Backès, une des cheffes de file des Républicains calédoniens, qui a été nommée secrétaire d'État à la Citoyenneté dans le gouvernement d'Élisabeth Borne. Ou le député Nicolas Metzdorf, qui siégeait à l'Assemblée sur les bancs de la Macronie et a même été nommé rapporteur du projet de loi sur le dégel du corps électoral. Les partis pris du gouvernement étaient clairs.

Pourquoi est-ce précisément ce projet de dégel du corps électoral qui a mis le feu aux poudres ?

Il y a eu premièrement un rejet de la méthode. Les précédents accords avaient d'abord fait l'objet d'un consensus local avant d'être ensuite soumis aux parlementaires, alors que ce projet de loi constitutionnelle vient acter une décision unilatérale du gouvernement français. L'État renie d'une certaine manière sa signature de l'accord de Nouméa et revient ainsi sur tout ce qui a été construit depuis plus de 35 ans.

Il faut savoir que la colonisation de peuplement a mis en minorité les Kanak chez eux. Aujourd'hui, nous ne représentons plus que 40 % de la population de l'archipel. Malgré cela, nos anciens ont décidé dès 1983 de partager le droit à l'autodétermination dont nous sommes détenteurs selon les Nations unies en tant que peuple colonisé – car, rappelons-le, la Nouvelle-Calédonie est inscrite depuis décembre 1986 sur la liste des territoires à décoloniser de l'ONU.

Nos aînés ont ouvert ce droit à l'autodétermination à l'ensemble des communautés arrivées dans le cadre de l'histoire du pays et installées de longue date chez nous. Que ce soit les colons libres, les colons pénitentiaires [des milliers de bagnards et de condamnés ont été envoyés en Nouvelle-Calédonie au 19^e et début du 20^e siècle, ndlr], etc. C'était un pari sur l'avenir, le « pari de l'intelligence » comme l'a dit Jean-Marie Tjibaou [homme politique kanak]. Notre projet n'a jamais été un projet de renfermement sur nous-mêmes, mais bien d'ouverture. À condition qu'on ne nous noie pas dans le flot des nouveaux arrivants débarqués de la métropole.

La restriction du corps électoral, c'est donc la mère des batailles. C'est déjà ce qui avait conduit au soulèvement kanak des années 1980. On se souvient de 1984 avec le statut Lemoine, lui aussi voté au Parlement sans consensus local et prévoyant un référendum d'autodétermination avec un corps électoral ouvert. Ou de 1987, avec le statut Pons et un vote ouvert à tous ceux résidant sur le territoire depuis trois ans. On a l'impression de faire un bond de 40 ans en arrière. Tout ce qui a été négocié depuis, tout ce qui a été construit dans le cadre des accords de Matignon et Nouméa, Macron le détruit.

Quelle est la situation désormais en Nouvelle-Calédonie ?

La tension n'est pas retombée, c'est encore bouillant. La visite du président de la République n'a rien arrangé du tout. Au contraire même. Il a entretenu un flou qui ne satisfait personne. Le gouvernement entend maintenant rétablir l'ordre en envoyant des troupes, des blindés, en arrêtant plus de 800 personnes, en

montrant les muscles. Ça ne peut pas marcher comme ça. Déjà que c'est compliqué chez nous, cela vient crispé encore davantage la situation. Comment dialoguer d'une façon apaisée dans un tel contexte ? Pour libérer l'horizon, et ouvrir des perspectives pour de vraies négociations, nous avons demandé à ce que le président de la République retire une bonne fois pour toute son projet de loi constitutionnelle. Pas besoin de nous envoyer 3 500 policiers et gendarmes, c'est de l'argent gaspillé ! Pourquoi s'entêter ? Il n'y a que le dialogue qui a ramené la paix dans le pays.

Que change pour vous la dissolution de l'Assemblée nationale, annoncée dimanche par Emmanuel Macron ?

Nous sommes un peu dans l'expectative. Est-ce que cette dissolution enterre *de facto* le projet de loi constitutionnelle, puisque le texte indiquait le 1^{er} juillet 2024 comme date limite pour qu'il soit discuté devant le Congrès de Versailles ? Nous écoutons les juristes, qui ne sont pas d'accord entre eux. On reste donc très prudent sur ce point. Mais si le projet de loi constitutionnelle n'est pas mort, il a du sacré plomb dans l'aile [Emmanuel Macron a annoncé ce 11 juin, après la réalisation de cet entretien, la suspension du projet de loi suite à la dissolution, ndlr].

Pour le FLNKS, la question de décider si nous présenterons ou non des candidats à ces législatives anticipées devra être tranchée au plus tard ce week-end lors de notre congrès. Nous y définirons aussi notre stratégie commune et nos objectifs pour la suite. Sachant que maintenant, il y a eu des morts, et la plupart chez nous. Les exigences des militants vont sans doute être un peu plus élevées qu'auparavant.

Vous êtes actuellement en tournée à travers la France avec une délégation du FLNKS et de la CCAT. Qu'attendez-vous des Français de l'Hexagone ?

On appelle le peuple français à être attentif à ce qui se passe chez nous. Et à nous soutenir, à soutenir la lutte kanak. On l'a toujours dit, nous ne sommes pas l'ennemi du peuple français. C'est contre un système qu'on se bat, et pour la reconnaissance des droits de notre peuple. Pour pouvoir construire un avenir apaisé pour notre pays.

Propos recueilli par Benoît GODIN, 13 juin 2024 (Basta!)

En photo : Les proches de Stéphanie Dooka se recueillent sur son cercueil lors de ses obsèques à Nouméa, le 1^{er} juin 2024. Stéphanie Dooka, 17 ans, a été tuée, avec son cousin, le 15 mai, par des tirs visant la tête. Le suspect a été mis en examen pour meurtre. ©Théo Rouby (Hans Lucas)

Omar Radi libéré !



Omar Radi accueilli par sa mère, à sa sortie de prison le 29 juillet 2024

Déclaration de presse

Rabat le 31 juillet 2024

Félicitations pour la libération de notre camarade Omar Radi et des autres prisonniers d'opinion, et continuons la lutte jusqu'à la libération du reste des prisonniers politiques au Maroc.

De nombreux militant·es d'ATTAC CADTM Maroc ont accueilli leur camarade Omar Radi, qui a quitté la prison le 29 juillet 2024, en présence de sa famille et de plusieurs représentant·es d'organisations et de partis progressistes.

ATTAC CADTM Maroc félicite la petite famille d'Omar pour sa liberté, ainsi que sa grande famille de lutte qui partage le combat contre le despotisme et pour un Maroc démocratique. L'association félicite également les autres prisonniers politiques et d'opinion qui ont été libérés.

Cette victoire est due à de larges campagnes de solidarité nationale et internationale, ainsi qu'aux efforts déployés pour dénoncer les procès injustes et dévoiler leur véritable objectif, qui est de faire taire les voix dissidentes qui réclament la dignité et la justice sociale.

Nous affirmons notre détermination à poursuivre notre combat aux côtés de toutes les organisations et réseaux nationaux et internationaux de lutte, jusqu'à la libération du reste des prisonniers politiques marocains, en particulier les militants du Hirak Rif.

LE SECRÉTARIAT NATIONAL

ATTAC/CADTM Maroc, 2 août

membre du réseau CADTM, l'Association pour la Taxation des Transactions en Aide aux Citoyens au Maroc (ATTAC Maroc) a été créée en 2000. ATTAC Maroc est membre du réseau international du Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde (CADTM) depuis 2006 (devenu Comité pour l'abolition des dettes illégitimes depuis juin 2016). Nous comptons 11 groupes locaux au Maroc. ATTAC veut être un réseau aidant à l'appropriation par les acteurs engagés dans l'activité sociale, associative, syndicale et plus largement militante des enjeux de la mondialisation sur les problématiques de résistance sociale et citoyenne.

www.attacmaroc.org

<http://arabic.cadtm.org/>

Adresse : n° 140, rue Cadi Bribri Akkari 10000. Rabat. Maroc

Email : attac.cadtm.maroc@gmail.com

Site Web attacmaroc.org Tel 00 212 6 61 17 30 39

« Je ne cesserai de me battre pour la justice que lorsque la réputation de mon mari sera rétablie »



Dans les années 90, Shell était déterminée à tirer profit de ses activités dans le delta du Niger – et personne ne pouvait lui barrer la route.

L'entreprise* a exhorté le régime militaire nigérian à réagir face à des manifestations en faveur de l'environnement, en sachant pertinemment quelles en seraient les conséquences. L'armée a tué et torturé dans le cadre d'une répression brutale, qui a débouché en 1995 sur le simulacre de procès et la pendaison de neuf hommes, parmi lesquels figurait Barinem Kiobel, le mari d'Esther Kiobel.

Malgré la dévastation, Esther Kiobel, 59 ans, a trouvé la force de s'occuper de ses enfants et aussi de s'attaquer à Shell et au gouvernement nigérian. En 2022, un tribunal néerlandais a estimé qu'il n'y avait pas suffisamment d'éléments permettant d'établir que Shell avait joué un rôle dans la mort de son mari. Après avoir passé près de 30 ans à lutter contre cet énorme conglomérat pétrolier devant les tribunaux, Esther cherche encore à obtenir justice pour son mari – et elle ne s'arrêtera que lorsque la réputation de celui-ci sera rétablie.

« Mon mari, Barinem Kiobel, a été exécuté en novembre 1995. Il était innocent, mais il est mort comme un criminel. Il est mort parce qu'il a osé tenir tête à Shell et au gouvernement nigérian, en utilisant sa voix pour ceux qui ne le pouvaient pas.

Notre vie en pays ogoni, au Nigeria, était géniale. Les gens étaient heureux ; la pêche et l'agriculture étaient nos moyens de subsistance. Mais après la venue de Shell pour extraire du pétrole, nos terres ont été détruites et nos rivières polluées.

Le militantisme de mon mari a finalement conduit à son emprisonnement, au côté de huit autres personnes

Nous avons essayé de nous exprimer, mais Shell, ainsi que le gouvernement nigérian, ne voulaient pas que nous nous fassions entendre. Mon mari, fonctionnaire à l'époque, était horrifié par ce qui se passait en pays ogoni, alors il a écrit au gouvernement pour expliquer la dévastation à laquelle son village était confronté.

Le militantisme de mon mari a finalement conduit à son emprisonnement, au côté de huit autres personnes. Les autorités n'ont même pas expliqué à mon mari pourquoi il avait été envoyé derrière les barreaux, seulement qu'il était là pour sa propre sécurité. Personne ne pensait que sa vie était en danger à ce moment-là, que des gens voulaient le tuer – il travaillait pour le gouvernement.

La vie était brutale

Pendant qu'il était en prison, la vie était brutale, et mes enfants et moi faisons face à des atteintes constantes à nos droits. J'amenais de la nourriture à mon mari trois fois par jour, car nous avons peur que la nourriture de la prison ait été empoisonnée. Une fois, un officier de l'armée m'a vue. Il a arrêté son véhicule et m'a proposé de m'amener voir mon mari.

Au lieu de cela, il m'a emmenée dans son bureau, où il a essayé d'abuser de moi.

Mon ami savait ce que cela signifiait, et s'est tourné vers moi et m'a dit : « Ils les ont tués. »

Quand il a réessayé, je l'ai repoussé et j'ai crié « non ». Après que je l'ai repoussé, un soldat m'a ligotée, m'a jetée dans une camionnette et m'a dit qu'il connaissait 200 façons de tuer une personne – et qu'il en utiliserait une sur moi. J'étais enfermée et en mon absence, c'est ma fille de 11 ans qui devait amener de la nourriture et de l'eau. Dès qu'elle arrivait près de la prison, des soldats versaient l'eau par terre. Quand mon mari a découvert ce qui se passait, il a entamé une grève de la faim, et j'ai été relâchée.

Peu de temps après son procès, j'ai recommencé à lui apporter de la nourriture. Un jour, alors que j'étais en route pour voir mon mari, un soldat m'a interceptée. Il a dit : « Ils l'ont emmené par-là. » Il m'a indiqué la direction d'une cour à l'intérieur de la prison. Alors que nous approchions de cette cour, l'armée m'a fait signe. Mon ami savait ce que cela signifiait, et s'est tourné vers moi et m'a dit : « Ils les ont tués. »

Je me suis effondrée et j'ai hurlé. Je ne m'attendais pas à ce que le gouvernement nigérian tue mon mari comme ça. Ils ne sont même pas venus me chercher avant son exécution. Quand je suis finalement arrivée dans la cour de la prison, tout ce qu'il avait avec lui était un peigne dans les cheveux et la Bible. Avant de faire face à la potence, son dernier message avait été : « Dites à ma femme que je l'aime. »

Il a été exécuté aux côtés de huit autres hommes – des hommes qui ne voulaient pas que Shell détruise leur terre. Après avoir tué mon mari, ils l'ont aspergé d'acide et l'ont poussé dans une fosse avec les autres. C'était un homme instruit. Un homme titulaire d'un doctorat.

Je me souviens encore de la dernière fois où j'ai vu mon mari vivant. Il m'a parlé d'un rêve récent dans lequel il avait essayé de me serrer contre lui, mais je m'étais éloignée. J'étais trop jeune pour comprendre ce que cela voulait dire [...].

Connaître les droits humains

Après sa mort, ma famille et moi sommes allés vivre dans un camp de réfugiés. C'était dur. Mes enfants ne pouvaient pas aller à l'école. On n'était pas en sécurité. J'ai toutefois eu la chance de rencontrer des représentants d'Amnesty International dans le camp de réfugiés. Ils nous ont donné de l'espoir. Ils nous ont donné une nouvelle vie. Il y a des gens qui n'ont pas la possibilité de se faire entendre et qui ont besoin que quelqu'un soit là pour eux. Je suis contente qu'ils m'aient soutenue.

Mon père me disait : « Une bonne réputation vaut plus que l'or ou l'argent. »

Avec l'appui d'Amnesty, ma famille et moi avons finalement déménagé en Amérique, où un avocat m'a contactée dans le but de discuter d'un procès contre Shell. Des gens avaient vu ce qui s'était passé et voulaient m'aider à passer à l'action. Avant Amnesty, je ne connaissais pas les droits humains, je ne savais pas que je pouvais affronter une entreprise géante comme Shell. Mais avec le soutien d'Amnesty et de l'avocat, huit autres veuves et moi avons trouvé la force de prendre l'affaire en main – et c'est moi qui l'ai portée devant les tribunaux.

Mon mari a été tué comme un criminel et tout ce que je voulais, c'était qu'il soit exonéré – c'est toujours ce que je veux. Mon père me disait : « Une bonne réputation vaut plus que l'or ou l'argent. » C'est ce qui m'a donné la force de me battre.

Cela n'a pas été facile – et c'est un combat qui est loin d'être terminé. Au cours de la procédure judiciaire, Shell a essayé de me faire taire tant de fois, mais plus ils m'ont blessée, plus je suis devenue forte.

Malgré tout ce qui s'est passé, j'ai pardonné à Shell. Tout ce que je veux qu'ils fassent, c'est nettoyer le pays ogoni et faire cesser les combats. Mon village est accablé par des maladies causées par la pollution. Les gens ne méritent pas de vivre comme cela. Je veux qu'ils arrangent les choses.

Quant à moi, je suis apparue dans un documentaire intitulé *Esther and The Law* [1] – c'est une occasion pour moi de raconter mon histoire au monde. Les gens ne connaissent qu'une partie de ce qui s'est passé – mais je veux que le monde sache tout ce que Shell a fait à ma terre, à mon peuple, à mon mari et à moi. J'aurais pu prendre l'argent de Shell, mais j'ai dit non – parce que je refuse d'arrêter de me battre avant que la réputation de mon mari ne soit rétablie. C'était un homme qui se battait pour tous – alors tout ce que je veux c'est prouver son innocence. Je veux qu'il soit disculpé. »

L'histoire de Blessing

Durant l'entretien, la fille d'Esther, Blessing Kiobel, 42 ans, a écouté le récit de sa mère. Elle a été émue aux larmes lorsque les souvenirs sont remontés à la surface.

« J'avais 11 ans quand mon beau-père a été tué. J'ai dû grandir et assumer un rôle pour lequel je n'étais pas prête. Entendre ma mère parler de son histoire est bouleversant, et aussi horrible que cela puisse paraître, je sais qu'elle minimise ce qui s'est passé. Son mari a été tué et la seule chose qui les séparait était une clôture.

Mes rêves d'une bonne éducation et d'une vie meilleure ont été brisés en un instant quand j'ai été obligée de regarder ma mère essayer d'accepter la mort de son mari, alors qu'elle s'occupait de cinq enfants dans un camp de réfugiés.

Je suis si reconnaissante à Amnesty International – sans cette organisation, je n'aurais plus de mère. Ils nous ont donné de l'espoir et une nouvelle vie. Et ils ont donné à ma mère une voix, une tribune et la confiance nécessaire pour s'exprimer. Sans Amnesty, elle n'aurait pas été aussi loin dans son combat pour la justice, et cela l'a rendue tellement plus forte. Ma mère nous a emmenés en Amérique et a commencé un nouveau travail. C'est une femme vraiment forte – et cela m'a donné de la force !

Malgré tout ce qu'elle a vécu, elle veut quand même faire entendre sa voix. Elle a refusé de laisser cette situation la briser – et c'est incroyable de la voir devenir de plus en plus solide, inspirer des milliers de personnes autour d'elle et encourager les gens à dénoncer l'injustice. Je suis tellement fière d'elle.

Je tiens à adresser un grand merci à Amnesty International – vous avez été là pour moi, ma famille et d'autres personnes moins privilégiées. Nous sommes en vie grâce à vous. »

Complément d'informations

*Shell nie cette allégation. Pour plus de détails sur l'enquête d'Amnesty International, ainsi que sur la réponse de Shell, lisez : *Nigeria : Une entreprise criminelle ? L'implication de Shell dans des violations des droits humains au Nigeria dans les années 1990.*

Notes

[1] <https://www.imdb.com/title/tt27148217/>

Pologne, la nouvelle réglementation des armes à feu risque d'affaiblir l'état de droit



Le 11 juillet aura lieu en Pologne une deuxième lecture de la proposition de modification de la réglementation des armes à feu qui dépénaliserait l'usage de ces armes par les militaires, les gardes-frontières et les policiers dans un grand nombre de cas.

« Cette proposition crée un dangereux précédent pour la réglementation de l'usage et des potentielles utilisations abusives des armes à feu en Pologne. Elle doit être rejetée. Aux termes du droit international et des normes connexes, le recours à la force contre des personnes doit être strictement nécessaire et proportionné à la menace posée, et l'usage des armes à feu est interdit à moins qu'il n'existe une menace imminente de mort ou de blessure grave. Toute initiative des autorités polonaises pour mettre en cause ces principes serait illégale. » a déclaré Dinushika Dissanayake, directrice régionale adjointe pour l'Europe à Amnesty International

Selon les mesures proposées, les représentants des autorités portant des armes seraient exonérés de toute responsabilité pénale s'ils les utilisent pour se défendre ou « à titre préventif » quand « la vie, la santé et la liberté » d'agents des forces de l'ordre sont menacées au cours d'une « attaque illégale de l'inviolabilité des frontières nationales ».

Cette proposition est une réponse au placement en détention de trois soldats polonais qui, après avoir tiré à balles réelles sur des personnes qui franchissaient la frontière avec le Bélarus, ont été accusés d'avoir outrepassé leurs fonctions et mis en danger la vie d'autrui.

Le 13 juin, le gouvernement polonais a par ailleurs décidé de rétablir une zone d'exclusion sur certains tronçons de la frontière bélarussienne. Cette zone couvre plus de 60 km de frontière, sur une largeur atteignant 2 km par endroits. Les médias et les organisations de défense des droits humains ont l'interdiction d'y entrer. Cette mesure a été instaurée pour une durée de 90 jours.

« Les situations dans lesquelles des gardes-frontières seraient exonérés de responsabilité pénale sont extrêmement étendues et définies en termes vagues. La notion de légitime défense "à titre préventif" n'est pas conforme au droit international et aux normes connexes en matière de recours à la force et laisse la porte ouverte à toutes sortes de pratiques abusives.

« Le rétablissement de la zone d'exclusion accroît le risque de crise humanitaire car non seulement ces mesures privent des personnes de l'accès à une aide humanitaire et une assistance médicale vitales, mais elles permettent en outre aux autorités d'échapper à l'attention du public.

« La proposition de nouvelle réglementation des armes à feu et la "zone d'exclusion" menacent de créer physiquement et juridiquement une zone grise à l'abri du regard vigilant des médias et de la société civile, où les soldats et les gardes-frontières pourraient agir en toute impunité.

« Les autorités polonaises tentent de présenter ces mesures comme une nécessité pour protéger les frontières de la Pologne et de l'UE d'une supposée "instrumentalisation" des personnes réfugiées et migrantes par le Bélarus et la Russie, mais elles mettent à mal le droit international et les normes connexes et exposent à des risques supplémentaires les personnes fuyant des conflits et des persécutions qui sont exploi-

tées par les gouvernements de ces pays. C'est très inquiétant pour l'avenir de l'état de droit en Pologne et en Europe.

« Alors qu'elle se prépare à prendre prochainement la présidence du Conseil de l'UE, la Pologne doit rejeter ces modifications réglementaires, mettre fin aux zones d'exclusion et s'attacher à respecter le droit international et européen qui protège le droit d'asile, sans exception », a déclaré Dinushika Dissanayake.

Complément d'information

Le 26 juin, la proposition de loi relative aux activités des forces armées, de la police et des gardes-frontières en cas de menace pour la sécurité de l'État a été présentée en première lecture au Parlement polonais. La deuxième lecture de ce texte aura lieu le 11 juillet.

Le rétablissement de la « zone d'exclusion » a été décidé en réaction à l'augmentation du nombre de tentatives d'entrée sur le territoire polonais depuis le Bélarus et à la suite de faits ayant abouti à la mort d'un garde-frontière. D'après les autorités polonaises, les pays d'origine les plus courants des personnes franchissant la frontière sont l'Afghanistan, le Bélarus, la Géorgie, l'Inde, la Russie, la Turquie, la Syrie et l'Ouzbékistan.

Aux termes des nouvelles mesures, le gouvernement peut continuer de renforcer le contrôle des frontières en déployant des militaires et des policiers antiémeutes équipés d'armes à feu, de boucliers et de gaz lacrymogène. Des mesures similaires ont été mises en place et prolongées à plusieurs reprises en 2021, avant d'être finalement supprimées en 2022.

Le 25 juin, Amnesty International et quatre autres organisations de la société civile ont appelé les ministres de l'Union européenne à surveiller de près les évolutions en Pologne après la clôture prématurée de la procédure visée à l'article 7-I du Traité sur l'Union européenne.

AMNESTY INTERNATIONAL, 22 juillet 2024

Poursuites-baillons : Greenpeace active la directive européenne contre un pétrolier américain



© wei

Protéger les personnes qui s'expriment sur des questions d'intérêt public contre les poursuites abusives visant à les réduire au silence ou « poursuites-baillons ». Tel est l'objet de la directive européenne adoptée le 11 avril dernier par l'UE. Greenpeace International, basée à Amsterdam, annonce, ce jeudi 23 juillet, activer pour la première fois ce texte entré en vigueur le 1^{er} mai. Si les États membres ont jusqu'au 7 mai 2026 pour transposer la directive dans leur droit national, celle-ci « *facilite l'interprétation de la loi néerlandaise* », justifie l'ONG.

Cette dernière a adressé à l'entreprise pétrolière Energy Transfer une lettre de mise en demeure lui demandant de retirer ses poursuites et d'accepter de réparer les préjudices qu'elle a causés, à défaut de quoi elle l'assignera en justice devant un tribunal néerlandais. Energy Transfer accuse Greenpeace d'avoir organisé secrètement des manifestations de peuples autochtones contre l'oléoduc Dakota Access en 2016 en vue de collecter des fonds. Elle réclame 300 millions de dollars à l'ONG devant les tribunaux. « *L'action en justice d'Energy Transfer illustre exactement ce que la directive européenne vise à empêcher : l'utilisation par de grandes entreprises d'outils juridiques engendrant des coûts considérables pour les entités ciblées, afin de museler la critique* », explique Daniel Simons, conseiller juridique principal de Greenpeace International. Selon le rapport de la Coalition Against Slapps in Europe (Case), publié en août 2023, 820 poursuites-baillons sont recensées en Europe, dont 161 lancées en 2022 contre 135 en 2021.

Laurent RADISSON, journaliste, rédacteur en Chef de Droit de l'Environnement (Actu-Environnement),
23.07.2024

[https://www.actu-environnement.com/ae/news/poursuites-baillons-directive-europeenne-greenpeace-international-contre-petrolier-americain-energy-transfer-44504.php4#ntrack=cXVvdGIkaWVubmV8MzU4Mg%3D%3D\[MTYIINjgx\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/poursuites-baillons-directive-europeenne-greenpeace-international-contre-petrolier-americain-energy-transfer-44504.php4#ntrack=cXVvdGIkaWVubmV8MzU4Mg%3D%3D[MTYIINjgx])

No pass no vax... Victoire en Cour de cassation



No pass no vax... Victoire en Cour de cassation. © DR

Le 7 janvier 2021, la commune de Poissy, en présence de son maire Karl Olive, ouvrait son premier centre de vaccination contre la Covid-19, nommé « Chez Mauricette ». Un an plus tard, Mesdames X et Monsieur Y, ont inscrit à la peinture acrylique sur les toiles de tente des barnums éphémères constituant ce centre, 5 messages « NO PASS NO VAX » et ont collé 50 affiches portant les visages de personnes décédées ou ayant subi de graves effets indésirables peu de temps après avoir reçu des injections de vaccins contre la Covid 19 et ce afin d'alerter les personnes se rendant dans ce centre de vaccination des possibles effets secondaires de ces produits. Ces derniers ont été interpellés, placés en garde à vue puis convoqués par le Tribunal Correctionnel de Versailles à une audience du 29 mars 2022 pour répondre de ces dégradations.

Monsieur Karl Olive, proche d'Emmanuel Macron, s'est exprimé sur la chaîne télévisuelle CNews dès l'interpellation de Mesdames X et Monsieur Y, pour demander à leur encontre des sanctions exemplaires.

En première instance, les prévenus ont fait valoir des arguments justifiant leurs actions.

Le premier était l'état de nécessité que prévoit l'article 122-7 du Code Pénal :

« N'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace ».

Cependant le Tribunal Correctionnel de Versailles a rejeté cet argument et a jugé dans sa décision du 19 avril 2022 :

« Que les prévenus invoquent l'état de nécessité au moyen que le vaccin fait encourir aux vaccinés "un danger actuel ou imminent, celui de subir un effet indésirable grave voire mortel" ; qu'en l'état des statistiques avancées dans leurs écritures par les prévenus, le danger invoqué constitue une simple crainte, un danger hypothétique ou futur, et ne caractérise pas la première condition de l'état de nécessité d'un danger certain, que par conséquent l'état de nécessité sera rejeté ».

Le second argument des prévenus était que leurs actions ne pouvaient leur faire encourir aucune sanction pénale sauf à violer leur liberté d'expression. Ils ont fait référence à l'affaire des « décrocheurs » de portraits d'Emmanuel Macron qui les avaient enlevés des mairies pour dénoncer l'inaction du gouvernement en matière climatique. Dans cette affaire, la Cour de cassation avait estimé que la cour d'appel avait manqué à son obligation de « rechercher (...) si l'incrimination pénale des comportements poursuivis ne constituait pas (...) une atteinte disproportionnée à la liberté d'expression des prévenus ».

Le Tribunal Correctionnel de Versailles n'a pas répondu dans son jugement à cet argument et a condamné les prévenus à une amende de 500 euros et l'inscription de cette condamnation sur leur casier judiciaire.

Les prévenus ont fait appel et une audience s'est tenue à la Cour d'appel de Versailles le 10 janvier 2023.

L'avocate des prévenus, Maître Diane Protat, relate que durant cette audience, l'Avocat Général qui représentait le ministère public a déclaré :

« Cet argument des prévenus, sur la liberté d'expression, c'est très Femen » et qu'elle lui a répondu « monsieur l'avocat général, s'il n'y a que cela, alors mes clients vont tomber la chemise et écrire sur leur poitrine les chiffres des effets secondaires ».

La Cour d'Appel de Versailles dans une décision du 7 février 2023 a allégé les peines des prévenus et a prononcé cette fois une amende de 500 euros d'amende mais avec sursis et les a dispensés d'inscription au casier judiciaire.

Estimant néanmoins cette condamnation injuste, ils ont fait un pourvoi devant la Cour de cassation. La Cour de cassation dans un arrêt du 6 septembre 2023 a donné raison aux prévenus :

« 9. En déclarant, après les avoir requalifiés, les prévenus coupables des faits poursuivis, sans répondre aux conclusions, régulièrement déposées par ceux-ci, qui faisaient valoir que l'incrimination de leur comportement constituerait une atteinte disproportionnée à leur liberté d'expression, la cour d'appel a méconnu le texte susvisé, le principe ci-dessus rappelé et n'a pas justifié sa décision. »

En conséquence de cette cassation, cette affaire sera rejugée le 3 septembre 2024 par la Cour d'Appel de Versailles qui devra déterminer si les actions dégradations commises par les prévenus sont ou non protégées par la liberté d'expression.

Décrochera-t-on bientôt dans les mairies les portraits des présidents pour dénoncer l'omerta des médias sur les effets secondaires de la vaccination ?

Faudra-t-il que les lanceurs d'alerte, pour être enfin écoutés, s'inscrivent le nom de personnes décédées des suites des injections ou leur nombre, sur le torse ou leur poitrine ?

Il faut aussi dire ici que le Parisien a beaucoup suivi cette affaire, sans jamais donner la parole aux prévenus ni à leur avocat. Le Parisien n'a pas plus rapporté que la condamnation des prévenus avait l'objet d'une Cassation. Peut-être le fera-t-il lors de la prochaine audience le 3 septembre 2024.

FRANCE-SOIR
Publié le 19 juin 2024

Relaxe du Pr Perronne dans ce qui s'apparente à une tentative d'instrumentalisation du tribunal par la Pr Karine Lacombe



Me Thomas Benages, avocat du Pr Perronne. © F. Froger / Z9, pour France-Soir

Le 5 avril 2024 se tenait à la 17e chambre du Tribunal Judiciaire de Paris un procès sous haute tension. En effet, Karine Lacombe, professeur de médecine, reprochait à Pierre Barnerias, au Professeur Perronne et au médecin Martine Wonner d'avoir attenté à son honneur et à sa considération dans le cadre du documentaire Hold-up. Le documentaire publié en novembre 2020, comme une analyse de la gestion de la crise sanitaire avait regroupé un nombre conséquent de scientifiques critiques quant à cette gestion. Les voix de nombreux membres du gouvernement de l'époque s'étaient élevées afin de critiquer ce documentaire qui mettait en avant ceux que l'on avait déclaré comme complotistes et anti-sciences – sans apporter de preuves bien entendu. L'effet « Streisand » se produisit, et les critiques du gouvernement eurent l'effet inverse puisque plusieurs millions de personnes virent ce documentaire.

Le procès du 5 avril était une forme de procédure bâillon à l'encontre du Pr Perronne par le Pr Lacombe qui considérait que celui-ci l'avait diffamé. Relaxé par le tribunal, Me Benages, avocat du Pr Christian Perronne explique pourquoi dans cet entretien essentiel.

Avocat spécialiste en droit de la Santé, Me Benages assure donc une seconde victoire pour le professeur Perronne après celle obtenue en 2022 devant l'instance ordinaire. Cette dernière avait d'ailleurs conféré au Pr Perronne le devoir de s'exprimer eu égard ses états de services.

La 17e n'aura pas été dupe de la tentative d'instrumentalisation du Pr Karine Lacombe d'user d'une instance pour diffamation pour faire le procès de l'hydroxychloroquine un des traitements contre la covid. Pour Me Benages, il y a eu une tentative d'instrumentalisation de cette juridiction avec deux témoins, professeurs de médecine, venus s'exprimer sur l'hydroxychloroquine alors que le tribunal devait uniquement statuer sur l'atteinte à l'honneur de Karine Lacombe. Dans son contre-interrogatoire à l'encontre de ces deux professeurs, Me Benages a pu démontrer que les témoins n'étaient pas au courant des dernières publications de l'IHU démontrant la supériorité sans appel de l'hydroxychloroquine. Des témoins experts n'étant pas au courant des dernières études, cela entraîne bien des questions sur leur objectivité et leur partialité dans le cadre de cette procédure.

En prononçant la relaxe du Pr Perronne, le tribunal n'a pas été dupe. Martine Wonner a aussi été relaxée et le réalisateur Pierre Barnerias condamné à 500 euros avec sursis.

Xavier AZALBERT, pour France-Soir
Publié le 17 juin 2024

Réseaux sociaux : les 4 mécaniques de l'addiction



Illustrations : Théophile Sutter

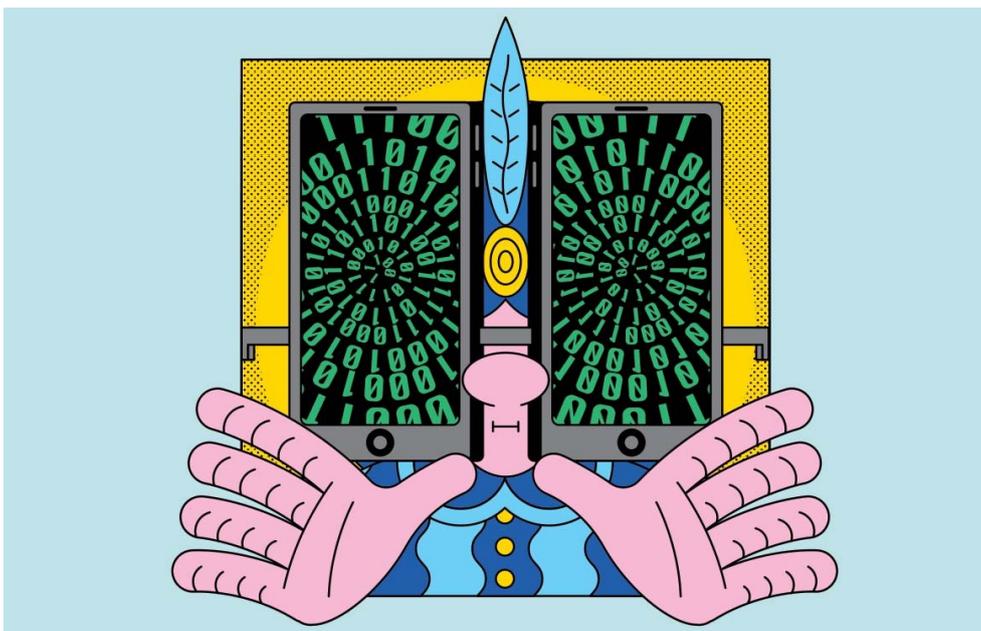
L'autoplay



Présente sur presque toutes les plateformes de visionnage de contenu, la lecture automatique ou l'« autoplay » permet d'enchaîner automatiquement d'un contenu à l'autre ou d'enclencher une vidéo en « crollant » d'un choix A à un choix B. Netflix, Spotify, Youtube, et désormais tous les médias sociaux depuis l'arrivée de TikTok en 2016, en ont fait un réglage par défaut. Le but : capter l'attention des utilisateurs le plus longtemps possible afin de récolter un nombre de données toujours plus important et proposer un contenu publicitaire ciblé.

Car, bien pratique, la lecture automatique d'un contenu peut capter notre attention « *avant même d'engager nos processus de réflexion* », souligne Mehdi Khamassi, chercheur en sciences cognitives au CNRS. Avec ce type de design, le cerveau passe ainsi en mode passif. Une étude parue en 2021 dans la revue *NeuroImage* a montré qu'il suffisait d'une quinzaine de minutes de visionnage de vidéos TikTok pour activer le réseau cérébral du mode par défaut – soit les régions cérébrales qui s'activent lorsque le cerveau ne s'attelle pas à une tâche précise – en plus de stimuler le système dopaminergique par la nouveauté qui afflue à chaque nouvelle vidéo : « *Cela peut s'expliquer d'un point de vue évolutif, car la nouveauté contient en elle la possibilité d'apprendre quelque chose et donc, d'être utile à notre survie* », précise le chercheur. Peut-être utile à l'époque où nous étions chasseurs-cueilleurs, cet attrait pour la nouveauté est surexploité aujourd'hui et contribue ainsi à nous maintenir captifs, l'esprit flottant.

L'algorithme de préférences



Un algorithme est le résultat de choix de ses concepteurs. Nous sommes progressivement exposés à des contenus qui reflètent nos préférences et qui privilégient la viralité à la qualité de l'information. « *Plus les contenus sont clivants, choquants, violents... plus ils ont un côté captivant pour le cerveau* », souligne Mehdi Khamassi. Avec l'arrivée des formats de vidéos courtes, la collecte et les mesures des données sont devenues plus précises et rapides : « *Pour une période d'une heure passée sur TikTok, la société peut avoir beaucoup de mesures sur le temps passé sur l'appli et sur un plus grand nombre de vidéos.* » Et donc, plus facilement nous profiler. Pour renforcer ce potentiel addictogène, les algorithmes ont aussi intégré de la variabilité.

Dans son essai *Submersion* (2023), le journaliste Bruno Patino montre ainsi comment les algorithmes des médias sociaux oscillent entre des contenus qui correspondent au profil qu'ils ciblent et des contenus inattendus. Il prend l'exemple de Tinder qui, pour exploiter cet effet de la variabilité sur le cerveau, ne propose pas seulement des profils jugés compatibles avec les goûts de l'utilisateur. Une manière de créer de la surprise, dans une bulle informationnelle toujours plus close.

Les likes



Le bouton « j'aime » est apparu sur Facebook en 2009. Pour le cerveau, « *il est une récompense sociale qui sur-stimule le système dopaminergique*, explique Mehdi Khamassi. *Le fait d'avoir des "likes", ou des "émotions"*², *stimule la dopamine et nous met en quête de ses signaux de récompense, ce qui renforce nos comportements.* » Avec le like, un mécanisme supplémentaire joue sur la captation de l'attention : la variabilité. De nombreuses expériences en psychologie menées sur des rats ont montré que lorsqu'une récompense est prévisible, les rats ont moins tendance à la demander.

En revanche, si l'on ajoute de la variabilité, cela devient très engageant, pour les rats comme pour les humains³. « *Plutôt que de prévenir l'utilisateur d'un coup des 50 likes qu'il a obtenus, les réseaux sociaux les distribuent par petits paquets, de manière imprévisible. C'est un mécanisme connu avec un potentiel addictogène fort.* » Dans son livre, *Addiction by design* (2012), l'anthropologue Natasha Schüll a d'ailleurs montré que les réseaux sociaux activaient les mêmes mécanismes liés à la récompense que les machines à sous des casinos, en instillant des récompenses petit à petit sans jamais être complètement prévisibles. Pour Karl Pineau, le « j'aime » n'est pourtant pas forcément un *dark pattern*⁴ : « *Ce qui les rend persuasifs, c'est la propension des réseaux sociaux à en faire des gloriomètres.* » La course aux likes est vite annihilée quand on les masque et qu'on supprime les notifications au compte-gouttes, comme c'est le cas sur le logiciel libre Mastodon.

Les notifications



Pastilles, bulles, pop-up... Les notifications se présentent de manière inopinée, déclinées pour chaque type de support numérique. Rappels à l'ordre pour les utilisateurs, elles ont été mises en place pour capter l'attention justement quand celle-ci n'est pas déjà happée par le design coloré d'une application.

Pour Mehdi Khamassi, « *une notification est un stimulus qui vient nous forcer à le traiter* ». Via une sonnerie particulière, une image qui apparaît à l'écran, elle capte une partie des ressources cognitives : « *Tant qu'on n'a pas été voir de quoi il s'agissait, cet effort cognitif persiste. Il y a ensuite un coût cognitif pour se remettre à la tâche.* » À long terme, être très souvent interrompu et consulter des formats courts affaiblit la capacité de l'humain à focaliser son attention sur un temps plus long. Pourtant, pour Karl Pineau, cofondateur des Designers éthiques, ce n'est pas la notification en elle-même qui est problématique, mais plutôt l'intention qui se cache derrière : « *Les notifications posent problème quand elles sont purement persuasives – comme dans le cas d'une appli qui indiquerait, via une notification, le nombre de likes reçus. Mais d'autres, comme le rappel des impôts ou une alerte de l'État, peuvent être utiles.* »

2. Depuis 2016, il est possible d'exprimer, en plus du « j'aime », cinq émotions sous les contenus publiés sur Facebook.

3. « Addiction aux écrans : l'être humain, un rat comme les autres », Fabien Goubet, Le Temps, 12 décembre 2017.

4. Aussi appelé « interface trompeuse », un dark pattern est une manière de concevoir une interface numérique pour manipuler l'utilisateur en orientant sa navigation.

Léa DANG, rédactrice (Socialter), publié le 21 juin 2024



À Aubervilliers, la mort de Yahya remet les violences policières dans le débat politique

Les habitants du quartier du Landy à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) ont organisé un rassemblement suite à la mort d'un sans domicile fixe, tué par la police municipale le 19 juin dernier. En pleine campagne pour les législatives, les personnalités de gauche ont appelé les habitants à se mobiliser, y compris dans les urnes. Depuis l'annonce fracassante de la dissolution de l'Assemblée nationale, trois personnes ont péri sous les balles des forces de l'ordre. À Cherbourg (Manche), quelques heures avant la prise de parole présidentielle, un jeune homme a été touché par une balle dans le dos. En Nouvelle-Calédonie, le décès d'un indépendantiste a fait grimper le bilan meurtrier à neuf morts. Le 19 juin dernier, la ville d'Aubervilliers, en Seine-Saint-Denis, a été endeuillée par la mort d'un habitant suite à une intervention de la police.

Au petit matin, Yahya Diakité, un Ivoirien de 47 ans, a été abattu par la police municipale de la ville, armée depuis 2021. Selon les autorités, la victime aurait agressé un agent de la propreté avec un tournevis avant de s'en prendre aux forces de l'ordre. Plusieurs enquêtes ont été ouvertes pour « *violences volontaires avec arme sur personne chargée de mission de service public et personne dépositaire de l'autorité publique* ». Le tireur, quant à lui, a été placé en garde à vue pour « *violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner par personne dépositaire de l'autorité publique* ».



Une cinquantaine de personnes ont participé au rassemblement. Yahya Diakité était une figure connue du quartier. ©MélineEscriva

Un drame à la forte symbolique politique

« *Il était fragile mentalement* », glissent les habitants du quartier, ce mercredi 21 juin. « *Mais il n'a jamais agressé personne* », s'empresse de préciser les personnes interrogées. À l'heure de la sortie des classes, une cinquantaine de personnes s'est rassemblée sur les lieux de la mort de Yahya : une école, un passage

piéton et un bistrot où la victime avait ses habitudes. Quelques gamins paradent avec de la peinture sur le visage, signe du cours d'art plastique qui touche à sa fin. D'autres enfants rejoignent le rassemblement accompagnés de leurs mamans. « *Yahya était le visage du Landy. Il était connu de tout le monde* », appuie Fatima Yaou, conseillère municipale d'opposition dans cette ville dirigée par une maire de centre-droit.

« La police aurait pu trouver un autre moyen de l'immobiliser »

Organisé en deux temps trois mouvements, le rassemblement réunit des habitants du quartier, l'Union locale Solidaires Aubervilliers et le député sortant de la circonscription, Bastien Lachaud (LFI), qui concourt sous les couleurs du Nouveau Front Populaire. « *Après la mort de Yahya, il y a eu un silence assourdissant. Ce n'était pas possible de ne rien faire* », souffle Fatima Yaou, à l'origine de l'hommage.

Depuis une vingtaine d'années, Yahya Diakité traînait dans les ruelles de la « petite Espagne », un quartier entre Saint-Denis et Aubervilliers. Originaire de Côte d'Ivoire, sa santé mentale s'est dégradée au fil des années. Sa famille évoque une histoire d'usurpation d'identité qui aurait marqué le début de ses problèmes médicaux et financiers.

Yahya finit à la rue. « *Il a essayé de se soigner, mais les médicaments l'endormissaient. Il voulait se battre seul* », explique l'une de ses sœurs, Salimata. « *Voyez comme il était beau* », insiste Aïssata, une habitante du quartier qui tient une photo du défunt. « *Cette histoire d'usurpation a détruit toute sa vie* », pointe-t-elle, émue aux larmes.

Pour subvenir à ses besoins, Yahya était mécanicien selon certains, électriciens selon d'autres. Des petits jobs ici et là, un travail de subsistance, pratique commune dans les quartiers populaires. « *Il faisait un peu de tout. Parfois à titre gratuit* », se remémore Demba, un habitant de Landy. « *On venait le voir parce que c'était quelqu'un d'intelligent. Il savait aussi bien réparer une enceinte bluetooth que peindre des vitres teintées* », poursuit Geoffrey, un autre habitant d'Aubervilliers.



Yahya Diakité pratiquait la mécanique sauvage : il réparait les voitures à bas coût. Au bistrot Chez Marko, certains plats lui étaient servis gratuitement. ©MélineEscrihuela

« Voilà à quoi ça mène d'être à la rue »

Faute de mieux, Yahya dormait dans sa voiture qui lui servait de « *refuge* ». Selon Aïssata, sa voiture aurait été enlevée par brigade propreté de la ville à l'occasion de l'opération de nettoyage « Grande lessive » organisée conjointement par les agents de la ville et la police municipale. « *Ce n'était pas la première fois que la mairie lui enlevait sa voiture* », rapporte cette même habitante. Cet enlèvement aurait pu être à l'origine d'un accès de colère. « *Mais la police aurait pu trouver un autre moyen de l'immobiliser* », soufflent les habitants du quartier.

Deux jeunes discutent. « *Voilà à quoi ça mène d'être à la rue* », lâche l'un d'eux. Bastien Lachaud, qui mène campagne dans la circonscription d'Aubervilliers et Pantin, voit dans la mort de Yahya Diakité, « *le drame de l'immigration, la faillite de l'accueil et le problème du maintien de l'ordre* ». « *Il n'y a pas eu d'accueil, pas eu d'hébergement, pas eu de soin là où il en aurait fallu* », constate-t-il.



Les deux sœurs de Yahya Diakité lors de l'hommage à leur défunt. ©MélineEscrihuela

Et après ?

« *Trop c'est trop* », explose Demba en prenant la parole. Le quarantenaire vit dans le quartier de Landy depuis sa naissance ou presque. Il raconte les provocations et la violence de la police municipale. « *Votez, sinon on va être comme des chiens* », lance-t-il à la volée.

Fatima Yaou, elle aussi, rappelle l'échéance du vote. « *Il faut dire aux jeunes, à ceux qui ont des papiers d'aller voter. Il y en a qui n'ont pas le droit de vote, mais qui aimeraient le faire !* », fait remarquer la petite dame aux plus grands. « *Si on ne gagne pas ces élections, on est tous foutus* », craint-elle aussi.

Avant de se quitter, Demba nous promet d'organiser une marche dans quelques jours. Une cagnotte sera mise en place à l'accueil de Chez Marko, le bistrot dans lequel Yahya avait l'habitude de commander des allocos. « *On ne va pas se laisser faire* », assurent les habitants. « *On souhaite se battre* », rebondit Salimata, la sœur du défunt. La famille a déposé plainte un peu plus tôt dans la journée.

Méline ESCRHUELA, 21 juin 2024 (Basta !)

Le capitaine Paul Watson, une vie entre les filets de la justice



Dimanche 21 juillet, Paul Watson a été arrêté au Groenland. La vie de ce défenseur canadien des océans a été jalonnée de démêlés judiciaires, qui n'ont pas remis en cause son engagement.

La nouvelle a mis en émoi l'ensemble du mouvement écologiste. Dimanche 21 juillet, le capitaine Paul Watson, emblématique fondateur de l'ONG de défense des océans Sea Shepherd, a été arrêté par les autorités danoises à Nuuk, au Groenland, où son navire, le *M/Y John Paul DeJoria*, faisait escale. Son équipage, constitué de 25 bénévoles, prévoyait de se rendre prochainement dans le passage du Nord-Ouest (aux abords de l'océan Arctique) afin d'« *intercepter* » le *Kangei Maru*, le tout nouveau navire baleinier du Japon.

Selon Sea Shepherd France et la Fondation du capitaine Paul Watson (CPWF), cette arrestation serait en lien avec une « *notice rouge* » d'Interpol, émise en 2012 par le Japon contre le militant écolo pour « *complot en vue d'intrusion sur un baleinier* ». « *Après avoir été mise en ligne pendant des années, [cette notice rouge] avait récemment disparu du site internet d'Interpol, laissant croire à Paul Watson et à ses avocats qu'il était désormais libre de ses mouvements*, dénonce Lamy Essemblali, présidente de Sea Sheperd France et proche amie du Canadien. *Un piège pour qu'il baisse sa garde.* »

Dans un communiqué, les services de police groenlandais ont expliqué que le militant serait bientôt présenté devant un tribunal, qui statuera sur sa détention « *avant de décider s'il doit être extradé vers le Japon* ». Une perspective qui terrifie ses soutiens : « *L'extradition de Paul Watson vers le Japon serait pour lui un arrêt de mort*, écrit un collectif de personnalités dans une tribune publiée par *Libération*. *Âgé de 73 ans et père de trois enfants, il y croupirait en prison.* » Le 22 juillet au soir, une pétition demandant à Emmanuel Macron d'agir en faveur de la libération de Paul Watson avait récolté plus de 214 000 signatures.

Le personnage est largement soutenu en France, mais certaines de ses prises de positions sont controversées, notamment ses appels à « *limiter la natalité* » afin de sauvegarder les écosystèmes. « *La solution que je préconise, et qui me vaut beaucoup de critiques, est que personne ne devrait avoir d'enfants sans avoir suivi au préalable une formation de six mois [...] au terme de laquelle un diplôme certifierait que l'on est suffisamment responsable* », expliquait-il dans un livre publié en 2017.

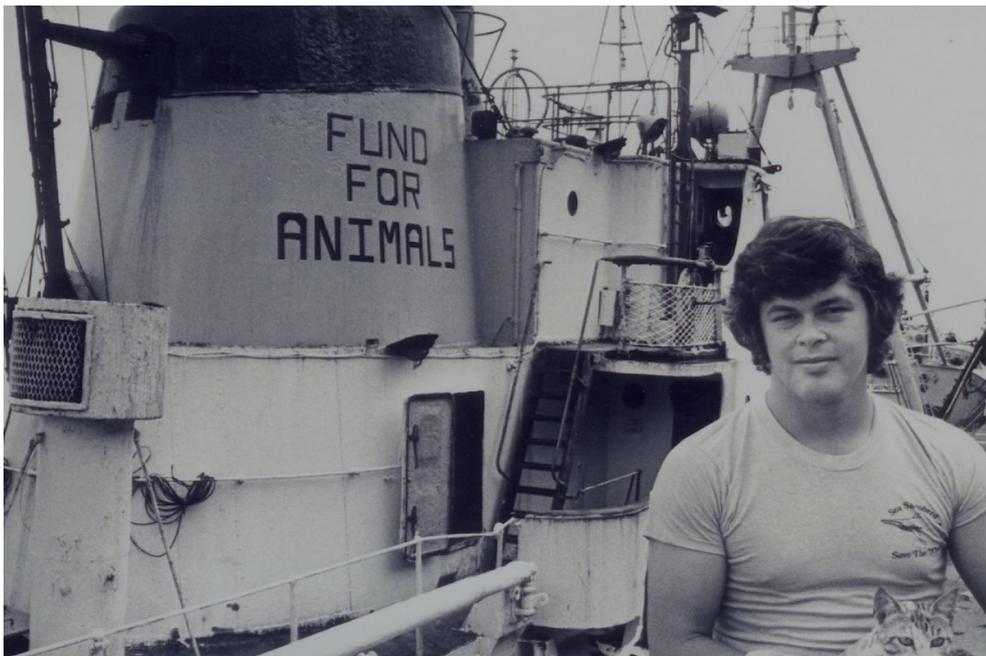


Paul Watson et Lamya Essemlali, présidente de Sea Sheperd France, en juin 2024 à Nantes. © Maylis Rolland / Hans Lucas via AFP

Sa stratégie : la « non-violence agressive »

Connu pour son combat acharné contre la chasse à la baleine, la chasse aux phoques et, plus globalement, l'anéantissement du monde marin, Paul Watson a de nombreuses fois eu maille à partir avec la justice. Sa défense de la « non-violence agressive », qui consiste à s'opposer de manière frontale aux navires des braconniers, notamment en les coulant – sans toutefois blesser quiconque – lui a valu plusieurs démêlés judiciaires. « J'ai été arrêté à de nombreuses reprises, racontait-il à Reporterre en décembre 2023. Mais je n'ai jamais été condamné pour aucun crime. »

Sa première arrestation dans le cadre d'une opération de Sea Shepherd remonte à 1979, deux ans après son exclusion du conseil d'administration de Greenpeace, qui lui reprochait ses tactiques « trop conflictuelles ». Le jeune homme de 29 ans était parvenu, avec ses acolytes, à empêcher l'abattage de plus d'un millier de bébés phoques, en les aspergeant d'une peinture naturelle ôtant toute valeur commerciale à leur fourrure.



Sea Sheperd a été créé par Paul Watson en 1977. Sea Sheperd France

Quatre ans plus tard, en 1983, Paul Watson et son équipage ont bloqué le port de St. John's – l'un des plus gros de la province canadienne de Terre-Neuve-et-Labrador – et poursuivi plusieurs bateaux de chasse aux phoques. L'opération lui a valu une condamnation à 21 mois de prison, par la suite annulée par la Cour d'appel du Québec.

Rebelote en 1993 : à bord du Cleveland Amory, les militants de Sea Shepherd sont parvenus – en ayant notamment recours à des boules puantes – à chasser les chalutiers cubains et espagnols des Grands Bancs de Terre-Neuve. Le capitaine a écopé de trois chefs d'accusation pour actes criminels, dont il a été acquitté lors de son procès deux ans plus tard. Pour sa défense, le capitaine avait cité la Charte mondiale pour la nature des Nations-Unies, qui permet aux ONG et aux particuliers de faire respecter le droit international de la conservation.

« *Mon avocat, qui est fantastique, s'est tenu devant le jury et a dit : "Mesdames et Messieurs les jurés, nous n'allons pas dire que nous n'avons pas fait ce dont nous sommes accusés. Nous allons dire que nous avons fait exactement ce dont nous sommes accusés. Nous sommes fiers de l'avoir fait, et nous continuerons de le faire !"* », s'est-il souvenu, en 2022, au micro du podcast Demain n'attend pas.

Les assauts de la justice contre Paul Watson ont pris un tournant international à la fin des années 1990. En 1997, la justice norvégienne l'a condamné par contumace pour avoir tenté de couler, cinq ans plus tôt, le baleinier Nybraena. Arrêté aux Pays-Bas, il a passé 120 jours en prison avant d'être finalement libéré – le tribunal néerlandais ayant statué contre son extradition vers la Norvège.

5 000 baleines sauvées des harpons japonais

En mai 2012, Paul Watson a de nouveau été arrêté par les autorités, cette fois allemandes, en réaction à un mandat d'arrêt émis par le Costa Rica. Le pays latino-américain lui reprochait d'avoir mis au pas, dix ans plus tôt, des braconniers costaricains surpris en train de découper illégalement des ailerons de requins dans les eaux guatémaltèques. Personne n'avait été blessé lors de l'opération de Sea Shepherd, ni aucun matériel endommagé. Cela n'a pas empêché le Costa Rica de l'accuser de « *mise en danger de la vie d'autrui* ».

À l'annonce de son extradition prochaine vers San José, le capitaine, alors assigné à résidence à Francfort, avait organisé sa fuite. Sans passeport, moustache coupée, perruque sur le crâne, il était parvenu à rejoindre en juillet 2012 un bateau en partance pour la haute mer... où il a vécu en cavale pendant quinze mois, entre l'Atlantique, le Pacifique et l'océan Austral. Le capitaine n'a remis pied à terre que le 28 octobre 2013, à Los Angeles, avant de trouver refuge à Paris. Il y vivait il y a encore quelques mois, sur une péniche truffée de livres sur l'océan.

En 2017, le Costa Rica a finalement retiré sa « *notice rouge* » sur Paul Watson. Ce n'est pas le cas du Japon, qui lui reproche d'avoir entravé à plusieurs reprises les opérations de ses baleiniers dans les sanctuaires marins de l'océan Austral. Selon les estimations de Sea Shepherd France, les missions effectuées sous le commandement de Paul Watson auraient permis de sauver plus de 5 000 baleines des harpons japonais.

Sa promesse à un cachalot agonisant

Lorsque l'archipel asiatique a annoncé, en mai dernier, le lancement de son nouvel abattoir de baleines, le Canadien n'a pas caché vouloir lui « *barrer la route* ». Ce dessein l'anime depuis près de cinquante ans. Depuis que son regard a croisé, en 1975, celui d'un cachalot agonisant, tué par des baleiniers soviétiques. Ce jour-là, « *j'ai fait la promesse à ce grand Esprit de l'eau que j'éradiquerai la chasse à la baleine de mon vivant* », écrivait-il en février 2023.

Les conséquences de ce combat lui semblent secondaires, expliquait-il à *Reporterre* en décembre dernier. « *J'ai l'habitude de demander à tous les membres de mon équipage : "Êtes-vous prêts à risquer votre vie pour protéger les baleines ?" Certains pensent que c'est beaucoup demander à des jeunes gens. Mais nous leur demandons tout le temps de donner leurs vies pour des drapeaux, des biens immobiliers, des religions. Moi, je pense qu'il est bien plus noble de prendre ce risque pour protéger une espèce ou un habitat en voie de disparition.* »

Hortense CHAUVIN
23 juillet 2024 (Reporterre)

L'effondrement du sionisme

L'historien israélien Ilan Pappé relève toute une série d'indicateurs qui selon lui, annoncent la fin du projet sioniste, projet colonial qui n'a pu se maintenir que par la violence. Mais cet effondrement pourrait entraîner une conjoncture particulièrement dangereuse. Pappé s'en remet aux jeunes générations du mouvement de libération de la Palestine pour combler le vide. (l'A)

L'assaut du Hamas du 7 octobre peut être comparé à un tremblement de terre qui frappe un vieux bâtiment. Les fissures commencent déjà à apparaître, mais elles sont maintenant visibles jusque dans les fondations. Plus de 120 ans après sa création, le projet sioniste en Palestine – l'idée d'imposer un État juif dans un pays arabe, musulman et moyen-oriental – serait-il en train de s'effondrer ? Historiquement, une pléthore de facteurs peut faire chavirer un État. Cela peut résulter d'attaques constantes de pays voisins ou d'une guerre civile chronique. Cela peut découler de l'effondrement des institutions publiques, qui deviennent incapables de fournir des services aux citoyens. Souvent, il s'agit d'un lent processus de désintégration qui s'accélère et qui, en peu de temps, fait s'écrouler des structures qui semblaient solides et inébranlables.

La difficulté consiste à repérer les premiers indicateurs. Je soutiendrai ici que ceux-ci sont plus clairs que jamais dans le cas d'Israël. Nous sommes les témoins d'un processus historique – ou, plus exactement, des prémices d'un processus – qui devrait culminer avec la chute du sionisme. Et si mon diagnostic est exact, nous entrons dans une conjoncture particulièrement dangereuse. En effet, une fois qu'Israël aura pris conscience de l'ampleur de la crise, il déploiera une force féroce et désinhibée pour tenter de la contenir, tout comme le régime d'apartheid sud-africain au cours de ses derniers jours.

Une société fracturée

Un premier indicateur est la fragmentation de la société juive israélienne. Elle est actuellement composée de deux camps rivaux qui ne parviennent pas à trouver un terrain d'entente. La fracture provient des anomalies à faire du judaïsme une forme de nationalisme. Alors que l'identité juive en Israël a parfois semblé n'être qu'un simple sujet de débat théorique entre factions religieuses et laïques, elle fait désormais l'objet d'une lutte sur le caractère de la sphère publique et de l'État lui-même. Cette lutte se déroule non seulement dans les médias, mais aussi dans la rue.

L'un des camps peut être qualifié d'« État d'Israël ». Il est composé de juifs européens et de leurs descendants, plus laïques et libéraux. Ils appartiennent pour la plupart, mais pas exclusivement, à la classe moyenne. Ils ont contribué à la création de l'État en 1948 et sont restés hégémoniques en son sein jusqu'à la fin du siècle dernier. Qu'on ne s'y trompe pas, leur défense des « valeurs démocratiques libérales » n'affecte en rien leur engagement en faveur du système d'apartheid imposé, de diverses manières, à tous les Palestiniens vivant entre le Jourdain et la mer Méditerranée. Leur souhait fondamental est que les citoyens juifs vivent dans une société démocratique et pluraliste dont les Arabes sont exclus.

L'autre camp est celui de « l'État de Judée », il s'est développé parmi les colons de la Cisjordanie occupée. Il bénéficie d'un soutien croissant dans le pays et constitue la base électorale qui a assuré la victoire de Netanyahu aux élections de novembre 2022. Son influence dans les hautes sphères de l'armée et des services de sécurité israéliens croît de manière exponentielle. L'État de Judée souhaite qu'Israël devienne une théocratie qui s'étende sur l'ensemble de la Palestine historique. Pour ce faire, il est déterminé à réduire le nombre de Palestiniens au strict minimum et envisage la construction d'un troisième temple à la place d'al-Aqsa. Ses membres pensent que cela leur permettra de renouer avec l'âge d'or des royaumes bibliques. Pour eux, les juifs laïques sont aussi hérétiques que les Palestiniens s'ils refusent de s'associer à cette entreprise.



Les deux camps ont commencé à s'affronter violemment avant le 7 octobre. Pendant les premières semaines qui ont suivi l'assaut, ils ont semblé oublier leurs différences face à un ennemi commun. Mais ce n'était qu'une illusion. Les combats de rue ont repris et on voit mal ce qui pourrait permettre une réconciliation. L'issue la plus probable se déroule déjà sous nos yeux. Plus d'un demi-million d'Israéliens, représentant l'État d'Israël, ont quitté le pays depuis octobre, signe que ce pays est en train d'être englouti par l'État de Judée. Il s'agit pourtant d'un projet politique que le monde arabe, et peut-être même le monde dans son ensemble, ne tolérera pas à long terme.

Une économie en crise

Le deuxième indicateur est la crise économique d'Israël. Au-delà d'une dépendance croissante à l'aide financière étasunienne, la classe politique ne semble pas avoir de plan pour équilibrer les finances publiques dans un contexte de conflits armés perpétuels. Au dernier trimestre de l'année dernière, l'économie s'est effondrée de près de 20 % ; depuis lors, la reprise est fragile. La promesse de 14 milliards de dollars faite par Washington n'est pas de nature à inverser la tendance. Au contraire, le fardeau économique ne fera que s'aggraver si Israël poursuit son intention d'entrer en guerre contre le Hezbollah tout en intensifiant ses activités militaires en Cisjordanie, alors que certains pays – dont la Turquie et la Colombie – ont commencé à appliquer des sanctions économiques.

La crise est encore aggravée par l'incompétence du ministre des Finances, Bezalel Smotrich. Il canalise constamment de l'argent vers les colonies juives de Cisjordanie, mais semble par ailleurs incapable de gérer son ministère. Le conflit entre l'État d'Israël et l'État de Judée, ainsi que les événements du 7 octobre, incitent une partie de l'élite économique et financière à déplacer ses capitaux hors de l'État. Ceux qui envisagent de délocaliser leurs investissements représentent une part importante des 20 % d'Israéliens qui paient 80 % des impôts.

Un isolement international

Le troisième indicateur est l'isolement international croissant d'Israël, qui devient progressivement un État paria. Ce processus a commencé avant le 7 octobre, mais s'est intensifié depuis le début du génocide. Il se reflète dans les positions sans précédent adoptées par la Cour internationale de justice et la Cour pénale

internationale. Auparavant, le mouvement mondial de solidarité avec la Palestine était capable de galvaniser les gens pour qu'ils participent à des initiatives de boycott, mais il n'avait pas réussi à faire avancer la perspective de sanctions internationales. Dans la plupart des pays, le soutien à Israël est resté inébranlable au sein de l'establishment politique et économique.

Dans ce contexte, les récentes décisions de la CIJ et de la CPI – selon lesquelles Israël pourrait commettre un génocide, doit arrêter son offensive à Rafah et ses dirigeants doivent être arrêtés pour crimes de guerre – doivent être considérées comme une tentative de tenir compte des points de vue de la société civile mondiale, et non comme le simple reflet de l'opinion de l'élite. Les tribunaux n'ont pas atténué les attaques brutales contre la population de Gaza et de Cisjordanie. Mais ils ont contribué au concert croissant de critiques adressées à l'État israélien, qui viennent de plus en plus souvent d'en haut comme d'en bas.

Une jeunesse solidaire des Palestiniens

Le quatrième indicateur, interconnecté, est le changement radical qui s'opère parmi les jeunes juifs du monde entier. À la suite des événements survenus au cours des neuf derniers mois, nombre d'entre eux semblent aujourd'hui prêts à renoncer à leurs liens avec Israël et le sionisme et à participer activement au mouvement de solidarité avec les Palestiniens. Les communautés juives, en particulier aux États-Unis, offraient autrefois à Israël une immunité efficace contre les critiques. La perte, ou du moins la perte partielle, de ce soutien a des conséquences majeures sur la position du pays dans le monde. L'AIPAC peut encore compter sur les sionistes chrétiens pour l'aider et renforcer ses effectifs, mais elle ne sera pas la même organisation redoutable sans un groupe d'électeurs juifs important. Le pouvoir du lobby s'érode.

Une armée en difficulté

Le cinquième indicateur est la faiblesse de l'armée israélienne. Il ne fait aucun doute que Tsahal reste une force puissante disposant d'un armement de pointe. Pourtant, ses limites ont été révélées le 7 octobre. De nombreux Israéliens estiment que l'armée a eu beaucoup de chance, car la situation aurait pu être bien pire si le Hezbollah avait participé à un assaut coordonné. Depuis, Israël a montré qu'il dépendait désespérément d'une coalition régionale, menée par les États-Unis, pour se défendre contre l'Iran, dont l'attaque d'avertissement a vu le déploiement d'environ 170 drones et de missiles balistiques et guidés en avril. Plus que jamais, le projet sioniste dépend de la livraison rapide d'énormes quantités de fournitures par les États-Unis. Sans cela, il ne pourrait même pas combattre une petite armée de guérilla dans le sud.

Le sentiment d'impréparation et d'incapacité d'Israël à se défendre est aujourd'hui largement répandu au sein de la population juive du pays. Cela a conduit à une forte pression pour supprimer l'exemption militaire dont bénéficient les juifs ultra-orthodoxes – en place depuis 1948 – et commencer à les enrôler par milliers. Cela ne changera pas grand-chose sur le champ de bataille, mais cela reflète l'ampleur du pessimisme à l'égard de l'armée, qui a, à son tour, aggravé les divisions politiques au sein d'Israël.

Une jeune génération de Palestiniens

Le dernier indicateur est le regain d'énergie de la jeune génération de Palestiniens. Elle est beaucoup plus unie, connectée organiquement et lucide sur ses perspectives que l'élite politique palestinienne. Étant donné que la population de Gaza et de Cisjordanie est l'une des plus jeunes du monde, cette nouvelle cohorte aura une influence considérable sur le cours de la lutte de libération. Les discussions qui ont lieu au sein des jeunes groupes palestiniens montrent qu'ils sont préoccupés par la création d'une organisation véritablement démocratique – soit une OLP renouvelée, soit une nouvelle organisation – qui poursuivra une vision de l'émancipation opposée à la campagne de l'Autorité palestinienne en faveur de la reconnaissance en tant qu'État. Ils semblent privilégier la solution d'un seul État au modèle discrédité de deux États.

Seront-ils en mesure d'apporter une réponse efficace au déclin du sionisme ? Il est difficile de répondre à cette question. L'effondrement d'un projet d'État n'est pas toujours suivi d'une alternative plus brillante. Ailleurs au Moyen-Orient – en Syrie, au Yémen et en Libye – nous avons vu à quel point les résultats peuvent être sanglants dans la durée. Dans ce cas, il s'agirait de décolonisation, et le siècle dernier a montré que les réalités postcoloniales n'améliorent pas toujours la condition coloniale. Seule l'action des Palestiniens peut nous faire avancer dans la bonne direction. Je pense que, tôt ou tard, une fusion explosive de ces indicateurs aboutira à la destruction du projet sioniste en Palestine. Lorsque ce sera le cas, nous devons espérer qu'un solide mouvement de libération sera là pour combler le vide.

Un effondrement prévisible

Pendant plus de 56 ans, ce que l'on a appelé le « processus de paix » – un processus qui n'a mené nulle part – était en fait une série d'initiatives israélo-américaines auxquelles les Palestiniens étaient invités à réagir. Aujourd'hui, la « paix » doit être remplacée par la décolonisation et les Palestiniens doivent pouvoir exprimer leur vision de la région, les Israéliens étant invités à réagir. Ce serait la première fois, au moins depuis de nombreuses décennies, que le mouvement palestinien prendrait l'initiative d'exposer ses propositions pour une Palestine postcoloniale et non sioniste (ou quel que soit le nom de la nouvelle entité). Ce faisant, il se tournera probablement vers l'Europe (peut-être vers les cantons suisses et le modèle belge) ou, plus justement, vers les anciennes structures de la Méditerranée orientale, où les groupes religieux sécularisés se sont progressivement transformés en groupes ethnoculturels vivant côte à côte sur le même territoire. Que l'on se réjouisse de cette idée ou qu'on la redoute, l'effondrement d'Israël est devenu prévisible. Cette éventualité devrait inspirer la conversation à long terme sur l'avenir de la région. Elle s'imposera au fur et à mesure que les gens réaliseront que la tentative séculaire, menée par la Grande-Bretagne puis par les États-Unis, d'imposer un État juif dans un pays arabe touche lentement à sa fin. Cette tentative a suffisamment réussi pour créer une société de millions de colons, dont beaucoup appartiennent aujourd'hui à la deuxième ou à la troisième génération. Mais leur présence dépend toujours, comme c'était le cas à leur arrivée, de leur capacité à imposer violemment leur volonté à des millions d'autochtones qui n'ont jamais abandonné leur lutte pour l'autodétermination et la liberté dans leur patrie. Dans les décennies à venir, les colons devront se départir de cette approche et montrer leur volonté de vivre en tant que citoyens égaux dans une Palestine libérée et décolonisée.

Ilan PAPPÉ

Source originale: The New Left Review
Traduit de l'anglais par GL pour Investig'Action

Humour de Siné mensuel



L'UJFP (Union Juive Française pour la Paix) attaquée pour « apologie du terrorisme » !



UJFP

L'UJFP, en la personne de son directeur de publication du site Daniel Lévyne, a été convoquée pour « apologie du terrorisme ». Daniel a été convoqué du jour au lendemain une première fois le 7 juin sous menace de garde à vue s'il refusait de s'y présenter ; il a été à nouveau convoqué précipitamment du jour au lendemain il y a quelques jours. L'audition a eu lieu ce jour, vendredi 21 juin 2024.

C'est la première fois qu'une association juive, qui combat le racisme sous toutes ses formes et qui œuvre pour une paix juste et pour l'égalité des droits en Israël-Palestine est visée.

Le Droit international est la boussole de l'UJFP, que les actes soient commis par des Palestiniens ou par des Israéliens et Daniel a insisté sur ce point fondamental au cours de son audition.

Le contexte actuel ne doit pas être oublié : Israël est la puissance occupante et les Palestiniens sont le peuple dominé. L'UJFP n'a de cesse de rappeler la répression et les agressions répétées à l'encontre du peuple palestinien commis par Israël depuis 1948, reconnues par de nombreuses ONG internationales et par l'ONU.

Rappelons que les plus hautes instances internationales condamnent Israël pour ses très graves atteintes au Droit international. La Cour Internationale de Justice, le 26 janvier 2024, a reconnu un risque plausible de génocide à Gaza avec plusieurs mesures conservatoires qui n'ont nullement été respectées. Le procureur de la Cour Pénale Internationale a fait une demande de mandat d'arrêt international à l'encontre de Neta-nyahou et de son ministre de la Défense, Yoav Gallant ainsi qu'à l'encontre de trois responsables du Hamas, son chef militaire Yahya Sinouar, le cerveau de l'incursion sanglante du 7 octobre, Mohammed Deif, et son dirigeant politique Ismaïl Haniyeh. Des experts de l'ONU ont reconnu les nombreux crimes contre l'humanité dont Israël se rend coupable. C'est on ne peut plus d'actualité.

L'association « Jeunesse Française Juive », spécifiquement créée après le 7 octobre 2023, qui porte plainte contre l'UJFP, en faisant une interprétation erronée du communiqué de l'association et de la tribune visés, a déjà porté plainte contre plus de 40 personnes ou associations. Non seulement elle défend une entreprise qui présente tous les signes d'un risque plausible de génocide mais elle implique scandaleusement les Juifs dans une politique colonisatrice de remplacement. Le fait que cette plainte soit relayée par le parquet anti-terroriste à l'encontre de 40 personnes est bien sûr une nouvelle tentative probable de criminaliser les voix de celles et ceux qui expriment leur indignation devant les craintes d'un génocide en cours à Gaza et montre le décalage répressif de la politique française par rapport aux prescriptions du Droit international auxquelles elle se dit pourtant souscrire.

LA COORDINATION NATIONALE DE L'UJFP, le 21 juin 2024

<https://ujfp.org/lujfp-attaquee-pour-apologie-du-terrorisme/>

URL de cet article 39699 : <https://www.legrandsoir.info/l-ujfp-union-juive-francaise-pour-la-paix-attaquee-pour-apologie-du-terrorisme.html>

Ça s'est passé près de chez moi : une petite histoire qui en dit long...



C'est un petit pavillon au milieu du parc Élisabeth, celui qui se situe devant la Basilique de Koekelberg (Bruxelles), à deux pas du métro. Il est un peu laissé à l'abandon, plein de tags. Les autorités ne semblent pas avoir envie d'y mettre les moyens, de l'entretenir...

Il a servi pendant quelques années de guinguette d'été. C'était sympa, mais pour le moment il se trouve être un chancre, une tache, un lieu qu'on évite dans le parc.

Un jour un grand tag est apparu sur un des murs. Aux couleurs de la Palestine. Un homme en keffieh sur fond noir, une carte aux couleurs de la Palestine et l'inscription « *Nous mourrons mais que vive la Palestine !* » (en arabe)

Et là, miracle, on a trouvé les moyens pour repeindre le mur ! Très rapidement en plus ! Mais juste le mur, les autres n'ont même pas été repeints, seul le tag « *Palestine libre* » a disparu. C'était certainement le seul qui dérangeait. Les autres sont toujours là. Et le petit pavillon retourne à son abandon...

En photo, le tag a été sauvé, il illustre ce billet.

Moralité : si vous voulez faire repeindre un mur tagué rapidement, écrivez juste « *Nous mourrons mais que vive la Palestine !* » en arabe avec une carte aux couleurs de la Palestine.

Michèle JANSS, 18 juin 2024 (Investig'Action)



Pas de Pride sous l'occupation

Hasan Kilani est un activiste queer palestino-jordanien et travaille chez Greenpeace. Dans ce blog, il met en lumière la situation à Gaza et en Cisjordanie à partir de sa propre expérience. Angel Ramajo Perez (Greenpeace Espagne) a contribué à ce blog publié le 2 juillet 2024 sur le site web de Greenpeace Espagne. Nous publions ici une traduction de la version espagnole.



En tant que Palestinien, les huit derniers mois ont eu un impact considérable sur ma vie. L'équilibre entre travail et vie privée était complètement rompu, ou comme nous, Palestiniens, le disons, « l'équilibre entre travail et génocide ». Chaque matin, je me réveille avec de sombres nouvelles pour la Palestine. Via la presse mais aussi via des sources directes. Dès les premières semaines de la guerre, j'ai perdu mon cousin, mon partenaire Chevenor Maisara et plusieurs amis proches et leurs parents. J'ai perdu des membres de ma famille avec lesquels j'ai partagé des repas, des souvenirs et de beaux moments.

L'armée israélienne ne se contente pas de tuer, elle détruit aussi. Elle détruit des lieux et cause des dommages irréparables à des souvenirs précieux. J'ai beaucoup de mal à réaliser l'ampleur de ces pertes. Une brutalité implacable, qui dure depuis 1948, maintient les personnes vivant sous l'occupation dans un état de peur constant.

Cela fait 76 ans. Chaque jour, des Palestiniens perdent la vie suite à l'occupation. Une grande injustice qui passe trop souvent inaperçue ou, pire encore : elle est parfois qualifiée de « trop compliquée ». Parallèlement, une partie des impôts – que les citoyens de plusieurs pays paient chaque mois – est détournée par leurs gouvernements pour financer l'armée israélienne. Une armée qui assassine systématiquement les enfants palestiniens. Pourtant, j'entends encore dire que dénoncer cette injustice est « trop compliqué ».

Dans l'ombre de l'occupation

Mon expérience de l'occupation et de la diaspora n'est pas sans rappeler celle de nombreux autres Palestiniens. Ma mère, originaire de Cisjordanie, a épousé mon père, issu de la diaspora palestinienne. Leur histoire d'amour est marquée par ce sentiment que ma mère parvient à faire naître chez mon père : celui de retrouver un peu de ce pays qu'il a dû quitter.

Je suis retourné en Palestine chaque été. Pour me déplacer au sein de différentes zones, je devais passer les nombreux points de contrôle entre les villages et faire la file pendant des heures à côté d'un mur en béton

de neuf mètres de haut pour rendre visite à un ami qui vivait dans une autre zone. Transposé au contexte belge, imaginez que cinq heures soient nécessaires pour vous rendre de Charleroi à Namur pour rencontrer des ami·es. Durant ces cinq heures, vous rencontrez des troupes d'occupation lourdement armées et d'innombrables chars. Tout désir de retrouver joyeusement des ami·es disparaît : vous ne pensez plus qu'à survivre. C'est ainsi que les Palestinien·es sont contraints de vivre dans la prétendue « seule démocratie du Moyen-Orient ».

La seule démocratie du Moyen-Orient

En tant qu'activiste queer, j'ai assisté à d'innombrables conférences sur les droits des personnes LGBTQIA+, notamment en Europe et aux États-Unis. On entend souvent des personnes dont des militant·es LGBTQIA+, se décrivant comme « progressistes », dire que les Palestinien·es LGBTQIA+ devraient être reconnaissant·es. En dépit du fait que l'armée israélienne tue nos familles, bombarde nos maisons et nous oblige à nous déplacer, nous devrions être heureux·ses parce que notre occupant organise une *Pride* annuelle. Or, cette même force d'occupation cible systématiquement les hommes gays par le biais d'applications de rencontre, les filme ou prend des photos à leur insu durant un acte sexuel pour les obliger ensuite à devenir des collaborateurs et des informateurs.

Ce système d'occupation, mis en place par les gouvernements israéliens successifs, traite les Palestinien·es de la même manière, indépendamment de leur religion, de leur âge, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Pour l'État israélien, nous sommes réduit·es à notre identité ethnique, « palestinienne ». Cela suffit pour être considéré·e comme inférieur·e. À leurs yeux, nous sommes tous·tes susceptibles d'être expulsé·es de nos maisons. Pour le gouvernement israélien et ses alliés, nous sommes des personnes qui méritent d'être victimes d'un génocide.

Appeler à une Palestine libre signifie aussi accueillir et célébrer les identités et orientations sexuelles qui vont au-delà de la lecture binaire et patriarcale des sociétés occidentales et occidentalisées. La planète est un foyer où tous les individus doivent avoir la possibilité d'être simplement eux·elles-mêmes. Un foyer authentique et sûr. Loin de toute forme d'occupation.

La nature nous montre aussi des exemples de diversité et comment cette diversité est non seulement essentielle à la vie, mais aussi propice à la protection de toutes les créatures qui la composent. Sans ériger de barrière et de contrôle, sans préjugé, sans stigmatisation, sans discrimination, ni même normalisation des comportements, comme l'explique la biologiste Brigitte Baptiste : *« Il y a dans la diversité des oiseaux, des plantes et des êtres vivants des comportements uniques et des phénomènes extraordinaires que nous ne voyons tout simplement pas, parce que nous ne les voyons qu'à travers le prisme de la normalité, de la similitude et de l'homogénéité. »*



Reconnaître l'État palestinien

Après huit mois de génocide à Gaza [note : ce blog a été écrit en juillet. Cela fait maintenant 9 mois] et d'atrocités en Cisjordanie, la communauté internationale, en particulier les pays occidentaux, parle souvent de notre mort sans reconnaître notre terre et notre droit à l'autodétermination. Il y a également un

manque d'analyse du pouvoir et de reconnaissance de l'occupation. Il ne s'agit pas de deux camps égaux, mais d'un occupant et d'un peuple occupé. Regarder les informations, c'est, au mieux, s'apitoyer sur le sort de la population de Gaza, sans action politique ni appel à la responsabilité. Les choses peuvent changer : l'Espagne, l'Irlande et la Norvège ont récemment reconnu officiellement l'État palestinien. Ce faisant, ils envoient un message clair.

Un symbole de fierté

Heureusement, de nombreuses personnes LGBTQIA+ vivent dans des situations privilégiées et ne sont pas directement touchées par les conséquences désastreuses des événements mondiaux affectant les identités et l'orientation de genre. Profitons de ce privilège pour mettre en lumière les violations des droits humains et y remédier.

Ensemble, nous pouvons jouer un rôle important dans la transformation des dynamiques de pouvoir. Ensemble, nous pouvons appeler à la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État avec une place pour toutes, indépendamment d'une culture, d'une identité sexuelle ou d'une orientation. Cela reviendrait à reconnaître septante-six années d'oppression et d'injustice à l'encontre du peuple palestinien. Ce serait un véritable symbole de FIERTÉ. Un symbole d'être du bon côté de l'histoire.

#Paix

GREENPEACE BELGIUM

« Un État dans un non-État »

Au Liban, puissance et prudence du Hezbollah

Répondre aux bombardements de l'armée de Tel-Aviv contre les populations civiles libanaises en ciblant des localités israéliennes jusque-là épargnées par les tirs de ses troupes. Cette menace récurrente de M. Hassan Nasrallah, le chef du parti-milice allié à l'Iran donne la mesure de la montée des tensions au pays du Cèdre. La population, elle, oscille entre soutien aux Palestiniens et refus d'une nouvelle guerre.

Un grillage coupe en deux la cour de récréation de l'école Al-Takmeleye de Tyr, ville côtière du sud du Liban. D'un côté, des enfants jouent au football avant la sonnerie, insouciant. De l'autre, des déplacés venus des villages frontaliers avec Israël dépérissent dans les salles de classe transformées en abris de fortune. Mme Naama T. vit avec sa mère et ses quatre sœurs dans l'une d'elles, tandis que son père, éleveur, est resté à Boustane avec son fils aîné et ses bêtes, malgré les bombes : « *Nous avons quatre cents chèvres, seules cent ont survécu aux bombardements ou à la pollution due au phosphore. Nous avons presque tout perdu, mais nous devons rester fortes* », raconte la jeune femme de 26 ans. Boustane est l'un des cinq villages frontaliers dont des quartiers résidentiels ont subi des frappes au phosphore blanc de l'armée israélienne. Dans un rapport publié en juin, Human Rights Watch a dénoncé un crime « *international grave* » (1).

Dans une salle adjacente aux murs décrépits, la mère de Naama participe avec d'autres femmes déplacées à une session de soutien psychologique organisée par Mme Hoda Hassouna, psychothérapeute de l'organisation non gouvernementale (ONG) libanaise Amel. « *Tu pourrais arriver au point où tu te dis que ta vie n'a pas de sens. Alors au réveil tu dois réapprendre à t'aimer, te dire que tu es belle et te fixer des objectifs. En les réalisant, tu libérerai de la sérotonine et ça t'aidera à te sentir bien* », s'efforce-t-elle de les convaincre. « *Ça va nous aider à payer nos dépenses quotidiennes ?* », ironise l'une des participantes en tripotant son collier de perles en plastique.

Depuis le 8 octobre, au lendemain des attaques menées par le Hamas, le Hezbollah est engagé dans un conflit à coups comptés avec Israël. Dans un premier discours très attendu, le 3 novembre, son secrétaire général, M. Hassan Nasrallah, a limité le champ de l'action militaire du parti-milice à un « *front de pression* », en soutien au mouvement islamiste palestinien. Au fil des semaines, face à la multiplication des atrocités commises par l'armée israélienne dans la bande de Gaza, les soutiens du « *Hezb* » ont multiplié les appels à lancer un déluge de feu contre Israël. « *Allez Nasrallah, frappe Tel-Aviv !* », ont-ils crié lors de manifestations spontanées, aux côtés de Libanais de tous bords, choqués par le carnage filmé en direct, et de Palestiniens réfugiés au Liban.

« La résistance est plus efficace »

Sur le terrain, le parti allié à l'Iran s'en est pourtant longtemps tenu aux règles d'engagement en vigueur, répondant aux frappes israéliennes sur Aïta Al-Chaab, Boustane, Kfar Kila ou Aïtaroun par des tirs de roquettes et de missiles anti-char sur des villes frontalières israéliennes, comme Kiryat Shmona ou Metoula. Au grand dam des plus va-t-en-guerre des partisans du Hezbollah, le front libanais ne s'est pas embrasé.

Mais ce conflit larvé n'en reste pas moins dévastateur pour les habitants du sud du pays. En dix mois, plus de 400 personnes ont trouvé la mort, dont 334 combattants du Parti de Dieu, selon un décompte à la mi-juin du quotidien libanais *L'Orient - Le Jour*. Les dégâts s'élevaient déjà à 1,5 milliard de dollars en mai selon le Conseil du Sud, et pour les plus de 94 000 personnes déplacées, l'avenir s'écrit en pointillé (2). « *Les 130 familles de Boustane ont perdu leur récolte d'olives, n'ont pas pu vendre leur production de tabac, ni planter de blé. Et si elles reviennent un jour, elles devront attendre l'année suivante pour toucher les revenus de leur future production* », explique Mme Sara Salloum, membre d'Agri-movement, un collectif qui promeut l'agroécologie dans le sud du Liban. « *Encore faut-il que la pollution au phosphore blanc le permette* », précise-t-elle.

Selon plusieurs observateurs, Israël cherche à créer une zone tampon à la frontière, rendant le retour des Libanais déplacés impossible, ce que Tel-Aviv dément (3). En tout état de cause, la vie des habitants du Sud est en suspens ; celle de leurs compatriotes suit son cours tant bien que mal. Depuis dix mois, le Liban ressemble à cette cour d'école de Tyr coupée en deux. Un pays scindé entre un chapelet de villages où la guerre, réalité amère, ravage toute forme de vie et le reste du territoire où les manifestations de soutien sont moins nombreuses que les affiches affirmant que « *le Liban ne veut pas la guerre* ». 73 % des Libanais

se disent ainsi opposés à un conflit avec Israël, selon les résultats d'une enquête d'opinion réalisée du 13 au 17 octobre par la société Statistics Lebanon Ltd.

Pour celles et ceux qui se déplacent entre ces deux mondes, le contraste est saisissant. Originaire du village de Taybeh, proche de la frontière, M. Hassan Charafeddine a trouvé refuge chez sa sœur dans la banlieue de Beyrouth après qu'un bombardement israélien a soufflé la maison voisine. « *Il y a les gens du Sud frontalière. Et ceux qui vivent plus au nord comme à Nabatieh, où les destructions sont moindres, mais qui accueillent beaucoup de déplacés et partagent nos souffrances. Puis à Beyrouth, il y a les gens qui vivent une vie normale, mais se montrent solidaires et craignent que la guerre ne s'étende sur tout le territoire. Enfin, il y a les concitoyens qui te sont hostiles alors que tes proches meurent et que ta maison est détruite.* »

La comparaison avec la « guerre de 33 Jours » – à l'été 2006, précédent affrontement armé entre le Hezbollah et Israël – vient immanquablement à l'esprit de M. Ghassan Makarem, qui avait alors cofondé Samidoun, un mouvement de solidarité avec les habitants du Sud-Liban (4) : « *Quand la guerre de 2006 a éclaté, nous étions déjà mobilisés sur la place des Martyrs de Beyrouth pour dénoncer l'opération "Pluie d'été" menée par l'armée israélienne à Gaza. Nous avons alors immédiatement décidé d'agir en faisant pression pour ouvrir les écoles publiques aux déplacés du Sud. Notre position politique était claire : soutenir la résistance contre l'attaque israélienne, que l'on soit ou non avec le Hezbollah.* » Une position devenue difficile à tenir aujourd'hui, regrette M. Nizar Rammal, autre cofondateur de Samidoun : « *On vit à Beyrouth comme si ce qui se passait dans le Sud ne nous regardait pas. Or on ne peut pas accuser le Hezbollah de vouloir créer un État dans l'État et, dès qu'il se passe quelque chose à la frontière, dire que ça ne nous regarde pas. Cela ne fera que placer ses habitants davantage sous le contrôle du Parti de Dieu* », assure-t-il.

Derrière cette fracture apparente se cache une réalité politique nouvelle. À l'alliance scellée le 6 février 2006 entre le parti chrétien Courant patriotique libre (CPL) et le Hezbollah se substitue aujourd'hui une opposition farouche entre le parti chrétien des Forces libanaises (FL) et la formation chiite, le premier reprochant notamment à la seconde d'entraver l'élection d'un nouveau président depuis le départ de Michel Aoun (CPL) en octobre 2022 pour mieux imposer le candidat de son choix. « *Le Hezbollah a fait une faute stratégique en ouvrant un front au Liban* », estime M. Richard Kouyoumjian, responsable des affaires étrangères au sein des FL. « *Non seulement il n'a pas empêché Gaza d'être détruite par Israël, mais, en plus, ce "front de soutien" cause des dégâts considérables au pays. Nous sommes pour la neutralité du Liban et la mise en place de la résolution 1701* », soutient-il. Adopté par le Conseil de sécurité au sortir de la guerre de 2006, ce texte prévoit le déploiement de l'armée libanaise et de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (Finul) à la frontière, en lieu et place des combattants du parti chiite.

« *Le fossé se creuse entre, d'un côté, des partis chrétiens offusqués par la manière qu'a le Hezbollah d'empiéter sur la souveraineté libanaise, en décidant de faire la guerre ou la paix sans passer par les institutions, et, de l'autre, leurs concitoyens qui ressentent une solidarité transnationale avec les Palestiniens* », analyse Mohamad Hage Ali, chercheur au Carnegie Middle East Center. Chaque jour ou presque, des partisans du Hezbollah accusent leurs opposants de collusion avec Israël, ces derniers les considérant en retour comme des agents de l'impérialisme iranien au pays du Cèdre (5).

Au-delà de cette polarisation partisane, de nombreux Libanais s'inquiètent qu'une guerre ouverte contre Israël parachève l'effondrement du pays, miné depuis 2019 par un enchevêtrement de crises financière, économique, énergétique, sociale et politique. « *Le Hezbollah a décidé de lancer la guerre sans prendre en compte l'état du pays qui depuis octobre 2019 a connu une inflation cumulée de 5 000 %, a perdu plus de la moitié de son PIB [produit intérieur brut], et dont les institutions sont en crise permanente* », s'indigne Hage Ali.

Les menaces permanentes proférées par les dirigeants israéliens ne font qu'ajouter aux tiraillements. « *Si le Hezbollah entame une guerre totale contre Israël, il transformera Beyrouth et le Sud-Liban, non loin d'ici, en Gaza et Khan Younés* », prévenait le 7 décembre le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu. Le 18 juin, l'armée de Tel-Aviv a annoncé que « *des plans opérationnels pour une offensive au Liban* » avaient été « *approuvés et validés* ». Dans ce contexte explosif, plusieurs pays, dont le Canada et le Koweït, ont appelé fin juin leurs citoyens à quitter le pays « *tant qu'ils le peuvent encore* ».

Les Libanais, eux, n'ont d'autre choix que de s'adapter, à coups d'humour noir, de tranquillisants et de recettes héritées des guerres passées. « *Au Liban, on a vécu plusieurs opérations militaires israéliennes et on sait tout de suite comment réagir et à quoi s'attendre en cas de nouveau conflit* », reconnaît la psychothérapeute Dania Dandashli. Sauf que depuis plusieurs mois les règles d'engagement ont volé en éclats. « *Le Hezbollah continue de dire qu'il ne veut pas d'une guerre ouverte mais, en face, Israël ne cesse d'augmenter l'intensité de ses attaques* », relève Joseph Daher, professeur à l'université de Lausanne. Le 2 janvier, l'assassinat du numéro deux du Hamas, Saleh Al-Aroui, en pleine banlieue sud de Beyrouth, contrôlée par le Hezbollah, a posé la première pierre de cette escalade. Depuis, Israël a multiplié les assassinats ciblés sur l'ensemble du territoire libanais. Un prélude à une offensive de plus grande ampleur ?

Si les États-Unis ont déclaré qu'ils soutiendraient alors leur allié, ils multiplient aussi les appels à sa retenue. Au-delà des menaces, M. Benyamin Netanyahu a annoncé fin juin sa préférence pour une solution diplomatique qui permettrait le retour des plus de 65 000 déplacés du nord d'Israël. Car la puissance de feu du Hezbollah ne lui a pas échappé. À la mi-juin, un drone de ce dernier a survolé des entrepôts d'armes israéliens dans le port de Haïfa et diffusé la vidéo en guise d'avertissement. D'après plusieurs centres de recherche israéliens, le parti-milice dispose d'au moins 150 000 roquettes et missiles, soit dix fois plus qu'en 2006, ainsi que d'au moins 50 000 combattants, tandis que M. Hassan Nasrallah en revendique 100 000 (6). Pour nombre d'habitants du Sud, cette capacité de dissuasion est leur seule source d'espoir. « *Contrairement à 2006, on a le sentiment aujourd'hui que quelqu'un est là pour nous protéger, qu'Israël ne peut plus bombarder les civils en toute impunité. Tout Libanais souhaite que ce soit son armée qui le protège, mais la résistance est plus efficace* », constate M. Hassan Charafeddine, qui précise avoir déjà dû fuir sa maison de Taybeh à trois reprises depuis 1982. La politique sociale du parti lui procure aussi des soutiens. « *Le Hezbollah paie à chaque famille déplacée 100 dollars par mois et leur donne des bons d'achat pour aller s'approvisionner dans la coopérative Al-Sajjad, contrôlée par le parti. Avec Samidoun, nous avons distribué 100 dollars à dix-neuf familles déplacées dans le village de Halloussiye pour montrer que le parti n'était pas le seul à les soutenir* », raconte M. Nizar Rammal. Mais les institutions sociales du Hezbollah sont si bien déployées que l'alternative citoyenne fait pâle figure.

Le Parti de Dieu « *est-il un État dans l'État ou un État dans un non-État ?* », s'interroge Sami Atallah, fondateur du centre de réflexion libanais The Policy Initiative. Dénonçant l'incapacité chronique des autorités libanaises à protéger leurs concitoyens par rapport à la crise financière, l'explosion du port de Beyrouth et les bombardements israéliens, il répond aux partisans de la neutralité : « *Face au génocide en cours en Palestine, le Liban ne pouvait pas dire : "Ça ne nous regarde pas."* »

Ancien ministre et fondateur du mouvement Citoyens et Citoyennes dans un État, M. Charbel Nahas va plus loin : « *Il n'y a plus d'État, donc demander que l'armée remplace le Hezbollah à la frontière sud n'a pas de sens. Pour cela, il faudrait un recensement de la population, une conscription, des armes* », explique-t-il. Selon lui, il faudrait parvenir à placer les accomplissements militaires et sociaux du parti chiite sous la coupe d'un régime « *laïc et fort* ». Mais il prévient : le « *projet sioniste* » vise précisément à « *dé légitimer les États dans la région. Pour Israël, avoir des États et des sociétés arabes éclatés, c'est l'idéal* ».

Emmanuel HADDAD, journaliste (Monde diplomatique, août 2024)

(1) Human Rights Watch, « Lebanon : Israel's white phosphorous use risks civilian harm », 5 juin 2024.

(2) « Plus de 400 tués depuis le 8 octobre au Liban », *L'Orient - Le Jour*, Beyrouth, 14 juin 2024.

(3) Aditi Bhandari, Chris Cook, Raya Jalabi et Malaika Kanaaneh Tapper, « Israel's push to create a "dead zone" in Lebanon », *Financial Times*, Londres, 27 juin 2024.

(4) Lire Tania-Farah Saab, « Un conflit de 33 jours », *Manière de voir*, n° 174, « Liban, 1920-2020, un siècle de tumulte », décembre 2020-janvier 2021.

(5) Salah Hijazi, « "Nasrallah fait comme Hafez el-Assad" : entre les chrétiens et le Hezbollah, le fossé se creuse », *L'Orient - Le Jour*, 27 juin 2024.

(6) Willy Lowry, « War between Israel-Hezbollah will be "10 times worse" than 2006 », 25 juin 2024. Cf. aussi Keren Setton, « "Hezbollah is an army" : Israel confronts formidable enemy on its northern border », 25 juin 2024.

C'est officiel : l'État génocidaire a massacré ses propres citoyens le 7 octobre

Israël a ordonné l'application de la « directive Hannibal » le 7 octobre, décidant ainsi du meurtre de soldats et de civils israéliens captifs. Mais les médias américains continuent de cacher la vérité.



© Jim Hollander, via The Electronic Intifada. Des véhicules sont empilés près de la ville de Netivot, dans le sud d'Israël, près de Gaza, en novembre 2023. Ils ont été détruits peu après que les combattants palestiniens ont commencé à faire des prisonniers le 7 octobre. Une nouvelle enquête menée par des journalistes israéliens a conclu que 70 de ces véhicules ont été détruits par des tirs israéliens.

Il y a trois jours, le principal journal israélien, *Haaretz*, a publié les résultats de son enquête approfondie et complète sur ce qui s'est réellement passé lors de l'attaque du Hamas le 7 octobre.

Jusqu'à présent, les grands médias américains n'ont pas dit un mot sur les résultats choquants de cette enquête.

Les critiques utilisent parfois l'expression « faute professionnelle des médias » pour décrire l'incapacité des grands médias américains à rendre compte avec précision de la situation en Israël/Palestine. Cette fois-ci, cependant, ce qui se passe est encore pire ; il s'agit d'une autocensure délibérée, destinée à cacher la vérité au public américain.

Le long rapport de *Haaretz* a révélé que l'armée israélienne avait appliqué la « directive Hannibal » le 7 octobre. Cette directive est une politique israélienne qui ordonne à l'armée d'ouvrir le feu sur ses propres soldats pour les empêcher d'être faits prisonniers.

Bien entendu, ce site, ainsi que d'autres sources de médias alternatifs, a été l'un des premiers à souligner le rôle possible de la directive Hannibal dans les décès israéliens du 7 octobre.

Mais le rapport de *Haaretz* est significatif par le nombre de sources militaires qu'il a interrogées et qui ont confirmé qu'il y avait des ordres directs pour mettre en œuvre la directive.

Haaretz explique que cette politique a pour but de « déjouer les enlèvements, même au détriment de la vie des personnes kidnappées ». Dans un premier temps, l'armée a commencé à déployer des « Ziks », des drones d'assaut sans pilote. Plus tard, elle a tiré des obus de mortiers, puis des obus d'artillerie.

Haaretz a également confirmé que l'armée savait que des civils israéliens avaient également été pris en otage, mais l'ordre a tout de même été donné à 11h22 : « Pas un seul véhicule ne peut retourner à Gaza ».

Le rapport de *Haaretz* est prudent, mais il conclut tout de même : « [Le message de 11h22] a été compris par tout le monde... À ce moment-là, les FDI ne connaissaient pas l'ampleur des enlèvements le long de la clôture de Gaza, mais elles savaient que de nombreuses personnes étaient impliquées. La signification du message et le sort réservé à certaines des personnes enlevées étaient donc parfaitement clairs ».

En d'autres termes, une partie – voire une grande partie – des morts israéliens ce jour-là, y compris des civils, a été délibérément causée par l'armée israélienne elle-même. Il est incompréhensible que cela ne soit pas une nouvelle. Mais, trois jours plus tard, dans le *New York Times* : pas un mot. Le *Washington Post* : rien. *CNN* : rien. *National Public Radio* : rien.

Au lieu de cela, si vous tapez « Hannibal » dans les moteurs de recherche de ces sites médiatiques, les résultats ne mentionnent que « Hannibal Lecter », le tueur en série fictif qui a fait l'objet d'un livre et d'un film populaire.

La directive Hannibal de l'armée israélienne n'a pourtant rien de nouveau. (Cette doctrine tire probablement son nom du général carthaginois qui a combattu Rome en 200 avant J.-C. et qui a déclaré qu'il avalerait du poison plutôt que de se rendre. Certaines sources israéliennes ont affirmé que le nom avait été généré de manière aléatoire, une affirmation qui suscite le scepticisme).

Le 22 octobre dernier, ce site rapportait ce qui suit :

« Un nombre croissant de rapports indiquent que les forces israéliennes sont responsables de la mort de civils et de militaires israéliens à la suite de l'attaque du 7 octobre. »

Puis, en mars dernier, l'estimable Jonathan Ofir a également publié sur ce site qu'un soldat israélien, le capitaine Bar Zonshein, avait admis avoir « tiré des obus de char sur des véhicules transportant des civils israéliens ».

L'enquête encore plus complète du *Haaretz* aurait dû susciter une réaction de la part des principaux reporters américains en poste en Israël. Les journalistes américains auraient dû cultiver leurs propres sources depuis le 7 octobre et être prêts à au moins égaler l'article du *Haaretz*. Au lieu de cela, la seule réponse apportée jusqu'à présent a été un panel organisé par Piers Morgan et un podcast Mehdi Hasan/Bassem Yousef.

Cela fait maintenant plus de dix ans que je suis de près la couverture médiatique américaine d'Israël et de la Palestine. Continuer à cacher le déploiement par Israël de la directive Hannibal le 7 octobre est l'un des exemples les plus choquants d'autocensure dont je me souviens.

La malhonnêteté des grands médias n'est qu'un exemple de plus de la raison pour laquelle les sites web alternatifs sont indispensables.

James NORTH
chroniquepalestine.com
12 juillet 2024

James North est rédacteur en chef de *Mondoweiss* et a réalisé des reportages en Afrique, en Amérique latine et en Asie pendant quarante ans. Il vit à New York. Suivez-le sur Twitter/X.

Source : Mondoweiss - 10 juillet 2024

Traduction : Chronique de Palestine

<https://fr.sott.net/article/43766-C-est-officiel-l-Etat-genocidaire-a-massacre-ses-propres-citoyens-le-7-octobre>

Israël : détention au secret massive et torture contre des Palestiniens



- Une loi israélienne abusive est utilisée pour maintenir indéfiniment en détention arbitraire des Palestiniens et Palestiniennes de Gaza, sans inculpation ni procès
- La Loi sur l'incarcération des combattants illégaux, qui légalise la détention au secret et autorise les disparitions forcées, doit être abrogée
- Les témoignages de 27 personnes ayant été maintenues en détention, dont un garçon de 14 ans, font état de torture

Les autorités israéliennes doivent mettre fin à la pratique de *détention au secret illimitée* sans inculpation ni procès de *Palestiniens et Palestiniennes de la bande de Gaza*, imposée au titre de la *Loi sur l'incarcération des combattants illégaux*, en violation flagrante du *droit international*.

L'organisation a recueilli des informations sur 27 personnes palestiniennes, dont cinq femmes, 21 hommes et un garçon de 14 ans, qui, au titre de cette loi, ont été maintenues en détention sans pouvoir contacter leurs avocat·e·s ou leur famille pendant des périodes allant jusqu'à quatre mois et demi. Toutes les personnes avec qui Amnesty International s'est entretenue ont déclaré que, pendant leur détention au secret, qui dans certains cas s'apparente à une disparition forcée, l'armée, les services de renseignement et la police les avaient soumises à des actes de torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants.

La Loi sur l'incarcération des combattants illégaux donne à l'armée israélienne de vastes pouvoirs lui permettant de placer en détention pour des périodes indéfiniment renouvelables toute personne de Gaza qu'elle soupçonne d'avoir participé à des hostilités contre Israël ou de représenter une menace pour la sécurité de l'État, sans devoir produire de preuves appuyant ces allégations.

« Si le droit international humanitaire autorise en effet la détention de personnes pour des motifs de sécurité impératifs dans des situations d'occupation, des garanties permettant d'empêcher la détention illimitée ou arbitraire et les actes de torture et autres mauvais traitements doivent toutefois être mises en place. Cette loi ne fournit manifestement pas ces garanties. Elle permet une torture généralisée et, dans certains cas, institutionnalise les disparitions forcées », a déclaré Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International.

« Nos recherches révèlent que les autorités israéliennes utilisent la Loi sur l'incarcération des combattants illégaux pour arrêter arbitrairement des civil·e·s palestiniens de Gaza et les plonger dans une sorte de trou noir pendant des périodes prolongées, sans produire la moindre preuve que ces personnes constituent une menace pour la sécurité et en l'absence de toute procédure régulière. Les autorités israéliennes doivent immédiatement abroger cette loi et libérer les personnes détenues arbitrairement au titre de celle-ci. »

Amnesty International demande que toutes les personnes détenues au titre de la Loi sur l'incarcération des combattants illégaux, y compris les personnes soupçonnées d'être membres de groupes armés, soient traitées avec humanité et puissent entrer en contact avec des avocat·e·s et des organismes internationaux de surveillance, notamment le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Les personnes soupçonnées de responsabilité dans des crimes de droit international doivent être jugées dans le cadre de procédures respectant les normes internationales relatives à l'équité des procès, et tous les civil·e·s détenus arbitrairement sans inculpation ni procès doivent être libérés immédiatement.

Les Services pénitentiaires israéliens ont confirmé à l'ONG israélienne Hamoked qu'au 1er juillet 2024, quelque 1 402 Palestiniens et Palestiniennes étaient détenus au titre de la Loi sur l'incarcération des combattants illégaux. Ce chiffre ne comprend pas les personnes détenues pour une période initiale de 45 jours sans ordre de détention officiel.

Entre février et juin 2024, Amnesty International a recensé 31 cas de détention au secret, ainsi que des preuves crédibles d'un recours généralisé à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements. L'organisation s'est entretenue avec 27 personnes qui avaient été libérées après avoir été maintenues en détention. Toutes ces personnes sont des civil·e·s de la bande de Gaza occupée (21 hommes, cinq femmes et un mineur). L'organisation s'est également entretenue avec quatre membres de la famille de civils maintenus en détention depuis sept mois pour certains et dont le lieu de détention n'a pas encore été révélé par les autorités israéliennes, ainsi qu'avec deux avocat·e·s qui ont récemment réussi à rencontrer des détenus.

L'armée israélienne a arrêté ces personnes à différents endroits à Gaza, y compris la ville de Gaza, Jabalia, Beit Lahiya et Khan Younès. Les personnes détenues avaient été arrêtées dans des écoles accueillant des personnes déplacées sur le territoire, lors de descentes dans des logements, dans des hôpitaux et à des postes de contrôle nouvellement installés. Ces personnes ont ensuite été transférées vers Israël et maintenues en détention dans des établissements de l'armée ou des Services pénitentiaires israéliens, pendant des périodes allant de deux semaines à 140 jours.

Parmi les personnes détenues figurent des médecins arrêtés dans des hôpitaux pour avoir refusé d'abandonner leurs patient·e·s, des mères séparées de leurs nourrissons alors qu'elles essayaient de traverser le soi-disant « couloir de sécurité » du nord de Gaza vers le sud, des défenseur·e·s des droits humains, des employé·e·s de l'ONU, des journalistes et d'autres civil·e·s.

Toutes les personnes interrogées ont déclaré avoir été soumises à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements.

« La torture et les autres formes de mauvais traitements, y compris les violences sexuelles, sont des crimes de guerre. Ces allégations de torture doivent faire l'objet d'une enquête indépendante du bureau du procureur de la Cour pénale internationale. Une telle enquête est indispensable, étant donnée l'incapacité avérée de la justice israélienne à enquêter de manière crédible sur les allégations de torture formulées par des Palestiniens et Palestiniennes par le passé. Les autorités israéliennes doivent également permettre immédiatement à des observateurs indépendants d'accéder sans restrictions à tous les lieux de détention, cet accès étant refusé depuis le 7 octobre », a déclaré Agnès Callamard.

Détention de Palestiniens et Palestiniennes de Gaza au titre de la loi

La Loi sur l'incarcération des combattants illégaux, promulguée en 2002, a été invoquée pour la première fois en cinq ans à la suite des terribles attaques perpétrées par le Hamas et d'autres groupes armés le 7 octobre 2023 dans le sud d'Israël.

L'armée israélienne avait initialement invoqué la loi pour placer en détention des personnes accusées d'avoir participé aux attaques du 7 octobre, mais peu de temps après, elle a étendu son utilisation pour permettre la détention massive de Palestiniens et Palestiniennes de Gaza sans inculpation ni procès. Du fait de l'absence de procédure régulière, tant des civil·e·s que des personnes directement impliquées dans des hostilités ont été arrêtés en vertu de cette loi.

Au cours des 45 premiers jours de détention, l'armée n'est pas tenue de produire un ordre de détention. La loi prive les personnes détenues de contact avec un·e avocat·e pendant une période pouvant aller jusqu'à 90 jours, codifiant ainsi la détention au secret, ce qui permet alors des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Les personnes détenues doivent être présentées à un·e juge, à des fins de révision judiciaire, dans un délai maximal de 75 jours après leur arrestation, mais dans les faits, les juges approuvent souvent automatiquement les ordres de détention dans des simulacres de procédures.

La loi ne prévoit pas de durée maximale de détention et autorise les services de sécurité à maintenir les personnes en détention au titre d'ordres renouvelables indéfiniment.

La loi modifiée permet la détention au secret

La Loi sur l'incarcération des combattants illégaux avait été promulguée en 2002, afin de permettre la détention prolongée sans inculpation ni procès de deux ressortissants libanais, qui ne relevaient pas de la compétence d'Israël. Depuis son « désengagement » unilatéral de la bande de Gaza occupée en 2005, Israël

a employé cette loi pour maintenir en détention pendant des périodes indéfiniment renouvelables des personnes de Gaza considérées comme une menace pour la sécurité nationale.

En décembre 2023, les autorités israéliennes ont adopté une modification provisoire de la loi, allongeant la durée pendant laquelle l'armée est autorisée à maintenir des Palestiniens et Palestiniennes en détention sans ordre de détention, la faisant passer de 96 heures (pouvant être prolongée jusqu'à sept jours) à 45 jours. Cette modification a également fait passer de 14 à 75 jours la durée maximale pendant laquelle une personne peut être détenue avant d'être présentée à un·e juge à des fins d'examen de l'ordre de détention, et a prolongé la période pendant laquelle une personne peut être détenue sans pouvoir voir d'avocat·e de 21 jours à six mois, finalement réduite à trois mois. Cette modification a été renouvelée en avril 2024.

Les éléments de preuve justifiant la détention ne sont communiqués ni à la personne détenue ni à son avocat·e. Ainsi, nombre de ces personnes sont détenues pendant des mois sans avoir la moindre idée des motifs de leur détention, ce qui est contraire au droit international, sont privées de tout lien avec leur famille et leurs proches et ne peuvent pas contester les motifs de leur détention.

Deux anciens détenus ont déclaré à Amnesty International avoir été présentés à un juge à deux reprises lors d'audiences en ligne et n'avoir pu ni parler ni poser des questions à ces deux occasions. Ils ont simplement été informés que leur détention avait été renouvelée pour 45 jours. Ils n'ont jamais été informés du fondement juridique de leur arrestation ni des éléments de preuve présentés à leur rencontre pour justifier leur arrestation.

Après la présentation à la Cour suprême israélienne d'une pétition de l'ONG Hamoked au nom d'un technicien de radiologie de Khan Younès placé en détention, l'État a informé le tribunal en mai 2024 que les avocat·es pouvaient solliciter une visite aux détenu·es de Gaza 90 jours après leur arrestation. Cependant, seules quelques rares demandes ont été approuvées depuis.

En plus de ne pas être autorisées à contacter un·e avocat·e, les personnes détenues sont également privées de tout contact avec leur famille. Des familles ont décrit à Amnesty International la souffrance d'être séparées de leurs proches et de vivre dans la crainte constante de découvrir que leurs proches sont morts en prison.

Alaa Muhanna, dont le mari Ahmad Muhanna, directeur de l'hôpital al Awda, a été arrêté lors d'une descente dans l'hôpital le 17 décembre 2023, a déclaré à Amnesty International que les rares informations qu'elle obtenait sur son mari venaient d'autres détenus libérés : « Je dis aux enfants qu'Ahmad va bien, qu'il reviendra bientôt, mais vivre cette guerre, les déplacements constants, les bombardements, et devoir en plus se battre pour savoir où est votre mari, ne pas entendre sa voix, c'est comme une guerre dans la guerre. »

Un professionnel de la santé libéré a déclaré à Amnesty International que le fait de ne pas savoir si sa famille à Gaza était vivante ou pas pendant sa détention était « encore pire que la torture et la famine ».

Torture et autres mauvais traitements

Les périodes de détention au secret prolongées ouvrent la voie à la torture en supprimant toute surveillance de l'état de santé physique des détenu·es et toute communication avec ces personnes.

Les 27 détenu·es libérés avec qui Amnesty International s'est entretenue ont tous déclaré avoir été soumis à des actes de torture au moins une fois au cours de leur arrestation. L'organisation a constaté des marques et ecchymoses correspondant à des actes de torture sur au moins huit des ancien·ne·s détenu·es interrogés en personne et a examiné les dossiers médicaux de deux autres détenus libérés, qui corroborent leurs allégations de torture.

Le Laboratoire de preuves du programme Réaction aux crises d'Amnesty International a vérifié et géolocalisé au moins cinq vidéos d'arrestations massives, et notamment des vidéos dans lesquelles apparaissent des détenus filmés alors qu'ils ne portaient que leurs sous-vêtements après avoir été arrêtés dans le nord de Gaza et à Khan Younès. Le fait d'imposer une nudité publique forcée pendant des périodes prolongées est contraire à l'interdiction de la torture et des autres mauvais traitements et constitue une forme de violence sexuelle.

Des hommes qui ont été détenus dans le tristement célèbre camp militaire de Sde Teiman, près de Beer-sheba, dans le sud d'Israël, ont déclaré avoir eu les yeux bandés et avoir été menottés pendant toute la durée de leur détention dans ce camp. Ils ont déclaré avoir été forcés à rester dans des positions douloureuses pendant de longues heures et avoir été empêchés de se parler ou de lever la tête. Ces témoignages correspondent aux conclusions d'autres organisations de défense des droits humains [1] et organes des Na-

tions Unies [2], ainsi qu'à de nombreuses informations fondées sur des témoignages de lanceurs d'alerte et de détenus libérés.

Un détenu libéré en juin après 27 jours pendant lesquels il a été détenu dans un baraquement avec au moins 120 autres personnes a déclaré à Amnesty que les détenus étaient roués de coups par des militaires et soumis à des attaques de chiens, simplement pour avoir parlé à un autre détenu, levé la tête ou changé de position.

Said Maarouf, un pédiatre de 57 ans qui a été arrêté par l'armée israélienne lors d'une descente dans l'hôpital baptiste al Ahli, dans la ville de Gaza, en décembre 2023, et maintenu en détention pendant 45 jours dans le camp militaire de Sde Teiman, a déclaré à Amnesty International que les gardiens l'avaient maintenu les yeux bandés et menotté pendant toute la durée de sa détention et qu'il avait été affamé, frappé à plusieurs reprises et contraint de rester à genoux pendant des périodes prolongées.

Dans une autre affaire, l'armée israélienne a arrêté un enfant de 14 ans à son domicile à Jabalia, dans le nord de Gaza, le 1er janvier 2024. Il a été maintenu en détention pendant 24 jours dans le centre de détention militaire de Sde Teiman dans un baraquement avec au moins 100 détenus adultes. Il a déclaré à Amnesty International que des militaires qui l'interrogeaient l'avaient soumis à des actes de torture, et lui avaient notamment infligé des coups de pied et des coups de poing au cou et à la tête. Il a déclaré avoir été brûlé avec des cigarettes à plusieurs reprises. L'enfant portait sur son corps des marques de brûlures de cigarettes et des ecchymoses lorsqu'Amnesty International s'est entretenue avec lui le 3 février 2024, dans l'école dans laquelle il avait trouvé refuge avec d'autres familles déplacées. Pendant sa détention, il n'a pas été autorisé à appeler sa famille ou à voir un 'e avocat 'e et a été maintenu les yeux bandés et menotté.

Le 5 juin, les autorités israéliennes ont annoncé leur projet d'améliorer les conditions de détention dans le camp militaire de Sde Teiman et de limiter le nombre de personnes détenues sur le site, en réponse à une pétition d'organisations israéliennes de défense des droits humains demandant sa fermeture. Cependant, plus d'un mois plus tard, la situation semble avoir peu changé.

Fait rare, l'avocat Khaled Mahajna a été autorisé à entrer à Sde Teiman le 19 juin. Il a déclaré à Amnesty International que son client, Mohammed Arab, un journaliste détenu, lui avait dit qu'il était détenu avec au moins 100 personnes dans le même baraquement, dans des conditions inhumaines, et que les détenus n'avaient constaté aucune amélioration au cours des deux dernières semaines. Il a également déclaré être détenu à Sde Teiman depuis plus de 100 jours, sans même savoir pourquoi.

Le 3 juin, l'armée israélienne a confirmé au journal Haaretz enquêter sur la mort en détention de 40 personnes en Israël, dont 36 sont mortes ou ont été tuées au camp militaire de Sde Teiman. Pour l'instant, aucune poursuite n'a été engagée. Ce chiffre ne comprend pas les personnes détenues qui sont mortes ou ont été tuées alors qu'elles étaient détenues par les Services pénitentiaires israéliens.

Femmes détenues

Parmi les anciens détenu 'e s interrogés par Amnesty International figuraient cinq femmes, qui avaient toutes été détenues au secret pendant plus de 50 jours. Elles ont d'abord été détenues dans un camp réservé aux femmes au centre de détention militaire d'Anatot, dans une colonie israélienne illégale près de Jérusalem, en Cisjordanie occupée, puis dans la prison pour femmes de Damon, dans le nord d'Israël, qui est contrôlé par les Services pénitentiaires israéliens. Aucune des cinq femmes n'a été informée des motifs de son arrestation ou présentée à un 'e juge. Toutes ont déclaré avoir été frappées pendant le trajet vers le centre de détention.

L'une d'elles, arrêtée le 6 décembre chez elle, a déclaré qu'elle avait été séparée de ses deux enfants, de quatre ans pour l'un et neuf mois pour l'autre, et détenue dans un premier temps avec des centaines d'hommes. Elle a été accusée d'être membre du Hamas, frappée, forcée à retirer son foulard et photographiée sans. Elle a également évoqué la souffrance causée par le simulacre d'exécution de son mari :

« Le troisième jour de détention, ils nous ont mis dans un fossé et ont commencé à jeter du sable. Un militaire a tiré deux coups de feu en l'air et a dit qu'ils avaient exécuté mon mari. Je me suis écroulée et je l'ai supplié de me tuer également, pour me libérer du cauchemar », a-t-elle déclaré.

« J'étais terrifiée et j'avais peur pour mes enfants », a déclaré à Amnesty une autre ancienne détenue, ajoutant que ses demandes répétées d'informations quant à ses enfants ont été ignorées par les gardiens, qu'elle avait entendus rire et se moquer d'elle.

Elle a déclaré à Amnesty International qu'après trois semaines de détention à la prison de Damon, on lui avait indiqué qu'elle allait être libérée. Elle a été menottée, a eu les yeux bandés et les pieds enchaînés et a été conduite vers un autre lieu. À son arrivée, au lieu d'être libérée, elle a subi une fouille au corps violente aux mains de gardiens, qui ont utilisé un grand couteau pour déchirer ses vêtements. Elle a ensuite été renvoyée à Anatot pour 18 jours supplémentaires.

Elle a déclaré à Amnesty International avoir été menacée par des gardiens, qui ont dit : « Nous allons vous faire ce que le Hamas nous a fait, nous allons vous enlever et vous violer. » Elle n'a jamais été informée des motifs de sa détention.

Elle et d'autres anciennes détenues avec qui Amnesty International s'est entretenue ont déclaré avoir été déposées près du point de passage de Kerem Shalom/Karem Abu Salem et avoir dû marcher pendant plus d'une demi-heure jusqu'à atteindre un point pour les détenus libérés géré par le CICR. Toutes les anciennes détenues ont déclaré que la totalité ou la plupart de leurs biens ne leur avaient jamais été restitués, y compris leurs téléphones, leurs bijoux et leur argent.

Complément d'information

Dans un rapport de 2012 intitulé *En mal de justice. Des Palestiniens détenus sans jugement par Israël* [3], Amnesty International a fait part de ses graves préoccupations quant au recours par Israël à la Loi sur l'incarcération des combattants illégaux et à ses violations du droit international relatif aux droits humains. Comme l'explique ce rapport, Israël dérogeait déjà à ses obligations au regard du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), invoquant le fait que le pays est en état d'urgence déclaré depuis sa création, une dérogation qui continue de s'appliquer aujourd'hui. Cependant, le droit international humanitaire, qui ne souffre aucune dérogation, impose le respect en tout temps du droit à un procès équitable. En outre, l'article 4(2) du PIDCP interdit la dérogation à certains droits garantis par le Pacte, même sous l'état d'urgence, et notamment le droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (article 7). Ainsi, la détention au secret, la privation de procès équitable et la torture et les autres mauvais traitements bafouent le droit international, même dans le cadre de l'état d'urgence.

Au-delà de cette loi, les autorités israéliennes emprisonnent depuis longtemps des Palestiniens et Palestiniennes sans inculpation ni jugement, en recourant systématiquement à la détention administrative, l'un des éléments clés du système d'apartheid d'Israël. D'après des organisations israéliennes de défense des droits humains, au 1er juillet 2024, les autorités israéliennes maintenaient 3 379 personnes en détention administrative, dont la vaste majorité sont des Palestiniens et Palestiniennes de Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est.

AMNESTY INTERNATIONAL, 22 juillet 2024

Notes

[1] <https://www.phr.org.il/en/shut-down-the-sde-teiman-facility-now/>

[2] <https://www.unrwa.org/resources/reports/detention-and-alleged-ill-treatment-detainees-gaza-during-israel-hamas-war>

[3] <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde15/026/2012/fr/>

La guerre la plus longue

Dévastation de la bande de Gaza, escalade entre Israël et le Hezbollah au Sud-Liban et risque d'un conflit ouvert entre Tel-Aviv et Téhéran : près d'un an après les attaques du 7 octobre, le Machrek est au seuil d'un embrasement, que les États-Unis tentent de prévenir. Sans pour autant faire pression sur Israël afin que les négociations avec le Hamas débouchent sur un cessez-le-feu durable.

Depuis plusieurs semaines, le monde est suspendu aux négociations pour arrêter la guerre à Gaza. Avec des annonces optimistes – « nous n'avons jamais été aussi près d'un accord » –, mais des conclusions décevantes – « on se revoit la semaine prochaine ». Sous couvert de pourparlers qui tiennent les observateurs en haleine, la destruction de l'enclave s'intensifie, de même que les agissements violents des colons en Cis-jordanie. Fin juillet toutefois, avec les menaces d'une guerre régionale, le sentiment d'urgence a grandi à Washington : l'assassinat par Israël à Beyrouth d'un important chef militaire du Hezbollah, Fouad Chokr, et celui à Téhéran d'Ismail Haniyeh, le chef du bureau politique du Hamas, marquaient une violation de toutes les « lignes rouges ». La promesse par l'Iran comme par le secrétaire général du Hezbollah Hassan Nasrallah de représailles ont poussé le président Joseph Biden, inquiet d'être entraîné dans une aventure incontrôlable en pleine année électorale, à tenter de sortir de l'impasse, tout en protégeant les intérêts de Tel-Aviv.

C'est le sens de son plan en trois phases. La première comporte un cessez-le-feu de six semaines, le retrait d'Israël de toutes les zones peuplées de Gaza, la libération d'un certain nombre d'otages et la restitution des corps de ceux qui ont succombé lors des combats, en échange de plusieurs centaines de détenus palestiniens ; les civils gazaouis pourraient rentrer chez eux, y compris dans le nord de l'enclave. L'aide humanitaire serait sensiblement augmentée. Durant cette période, Israël et le Hamas négocieraient les arrangements nécessaires pour préparer la fin définitive des combats. La deuxième phase comprend la libération de tous les otages, y compris les soldats, le retrait total des forces israéliennes de l'enclave, et aboutirait à la « cessation permanente des hostilités ». Enfin, durant la troisième étape serait défini un plan massif de reconstruction du territoire palestinien. Deux éléments avaient arraché le soutien du Hamas à ce plan – l'arrêt définitif de la guerre et le retrait total de l'armée israélienne de Gaza –, avant qu'Israël ne fixe de nouvelles exigences, qui ont été acceptées par les États-Unis. D'une part, le maintien de son contrôle sur le « couloir de Philadelphie », une bande de quatorze kilomètres qui court le long de la frontière avec l'Égypte, et sur le « corridor de Netzarim », qui coupe Gaza en deux parties, nord et sud, pour « surveiller » le retour des Palestiniens chez eux. D'autre part, l'engagement sur un cessez-le-feu durable serait suffisamment flou pour que les combats puissent reprendre quand Tel-Aviv le déciderait.

Car M. Benjamin Netanyahu veut poursuivre la guerre, et pas seulement à Gaza. Il a multiplié depuis la mi-août les frappes contre le Liban. Un raid contre un entrepôt de la ville de Nabatieh, le plus meurtrier depuis le début du conflit, a fait dix morts dans la nuit du 16 août, dont une famille syrienne de six personnes, en pleines négociations pour un cessez-le-feu. Il espère ainsi pousser le Hezbollah à une escalade hors de contrôle. Pourtant, tous les signaux venus de Téhéran confirment que l'« axe de la résistance » ne veut pas d'un conflit régional. En revanche, comme le note le journaliste Nahoum Barnea dans le quotidien *Yedioth Ahronoth*, le but du premier ministre « est d'entraîner le gouvernement américain dans une guerre contre l'Iran, comme il s'y essaie depuis 2010. C'est sa mission dans la vie, qui pourra lui garantir sa place dans l'histoire – et "sa victoire totale" (1) ».

Pour l'instant, sa place dans l'histoire M. Netanyahu l'a gagnée en assumant la responsabilité d'une des guerres les plus meurtrières du XXI^e siècle. Au moment où le chiffre de 40 000 morts est franchi à Gaza – plus personne ne le conteste sinon pour dire qu'il est sous-estimé –, soit 2 % de la population totale, le quotidien israélien *Haaretz* (2) publie une étude comparative de différents conflits récents. La guerre en Syrie a fait, en treize ans (2011-2024), 400 000 morts, soit 2 % de ses habitants ; celle en Yougoslavie (1991-2001) a provoqué 100 000 morts en dix ans, soit 0,5 % de la population. Selon le professeur Michael Spagat, de l'université de Londres, interrogé par le journal israélien, celle à Gaza fait donc partie des cinq conflits les plus meurtriers de ce début de siècle. Mais, « si l'on tient compte de la durée (...), le cas de Gaza pourrait être sans précédent ».

« En moyenne il y a eu 4 000 morts par mois. À titre de comparaison, au cours de la première année de la guerre en Ukraine, le nombre de morts a atteint 7 736 par mois [en grande majorité des militaires], tandis que pendant l'année la plus sanglante de la guerre en Irak, en 2015, celui-ci a été d'environ 1 370 par mois.

Dans ces deux cas, le nombre total de personnes tuées était bien plus élevé [qu'aujourd'hui à Gaza], mais ces deux conflits ont duré, et durent encore, beaucoup plus longtemps. » Les combats se déroulent aussi sur un territoire très réduit, à peine 360 kilomètres carrés (contre 600 000 pour l'Ukraine), sans pratiquement de possibilité pour les civils de trouver refuge, ce qui est sans précédent.

Le niveau des destructions est aussi inédit. Plusieurs responsables politiques ont comparé le sort de Gaza à celui des villes allemandes bombardées par les Alliés durant la seconde guerre mondiale – dont M. Josep Borrell, le haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité devant le Parlement européen, le 24 avril dernier. Mais l'armée israélienne, si l'on peut dire, a fait mieux. Selon un site qui reprend les données fournies par l'armée américaine pendant la seconde guerre mondiale, « 9,4 % du parc immobilier est-allemand et 18,5 % du parc immobilier ouest-allemand ont été détruits. (...) [L]a moyenne pour l'ensemble du pays oscille entre 15 et 20 % (3) ». Au 29 février 2024, selon les Nations unies, ce pourcentage dépassait les 35 % à Gaza (4) après seulement cinq mois de combats. Une étude citée par la British Broadcasting Corporation (BBC) fin janvier le situait bien plus haut, entre 50 et 61 % (5). L'ampleur inégalée des dommages, qualifiée d'« urbicide » par les Nations unies (*lire* « *Futuricide* »), confirme que le dessein israélien est de rendre la bande de Gaza inhabitable, au sens propre du terme, au moyen de la destruction des infrastructures (routes, écoles, hôpitaux, système électrique, etc.) et de provoquer, au moment voulu, un nouvel exode des Palestiniens, ce qui est, depuis le 7 octobre, l'objectif central de l'opération militaire contre l'enclave.

Comme dans toutes les guerres coloniales, les forces israéliennes dressent des bilans impressionnants de combattants du Hamas tués, d'unités décimées, de commandants liquidés : un schéma classique que l'on a connu en Algérie ou au Vietnam, avec la tendance à confondre tout homme tué avec un combattant et à transformer des succès tactiques en victoire stratégique. Vu de près, le bilan est plus nuancé, même si l'appareil militaire du Hamas, confronté à l'armée la plus puissante de la région à défaut d'être la plus morale, a subi des coups sérieux.

Selon une enquête de la chaîne américaine Cable News Network (CNN), au 1er juillet, seules trois des vingt-quatre brigades du Hamas avaient été totalement démantelées, huit pouvaient poursuivre leurs activités et treize, bien qu'affaiblies, disposaient encore des moyens de mener des attaques de guérilla (6). Les capacités de reconstitution de leurs forces reposent sur le recrutement de nouveaux combattants, « *des milliers* » selon un militaire israélien interrogé. Un article du *New York Times* (7) note que, selon des responsables des services de renseignement israéliens, « *le Hamas a pu fabriquer un grand nombre de ses roquettes et de ses armes antichars à partir des milliers de munitions qui n'ont pas explosé lorsque Israël les a lancées sur la bande de Gaza* ». Dans ces conditions, l'armée israélienne est contrainte de remettre sur le métier son « nettoyage » – deux, trois, quatre fois – dans les zones qu'elle avait prétendu avoir « purgées ». C'est toute la vision israélienne qu'interroge Robert A. Pape, professeur de science politique à l'université de Chicago, dans un article de l'influente revue américaine *Foreign Affairs* au titre révélateur : « *Le Hamas est en train de l'emporter* (8) ». Si environ 10 000 des combattants du Hamas ont été tués (l'organisation affirme n'en avoir perdu que 6 000), il lui en reste 15 000 et il dispose d'une capacité à recruter qui s'appuie sur son lien avec la communauté palestinienne. « *Le pouvoir d'un groupe militant ne provient pas des facteurs matériels que les analystes utilisent pour juger de la puissance des États (...). La source de pouvoir la plus cruciale du Hamas et d'autres acteurs non étatiques communément appelés groupes "terroristes" ou "insurgés" est plutôt sa capacité à attirer de nouvelles générations de combattants susceptibles de mourir pour la cause. Et cette capacité de recrutement repose sur un seul facteur : l'ampleur et l'intensité du soutien qu'un groupe reçoit de sa communauté.* »

Or celui-ci est acquis au Hamas, malgré l'ampleur des pertes civiles et des destructions à Gaza. La grande majorité des Palestiniens continue à le soutenir, non parce qu'il est « islamiste », mais parce qu'il représente la force qui a brisé l'amnésie dont était frappée la « question palestinienne », revenue depuis le 7 octobre 2023 au centre des préoccupations diplomatiques.

Si le Hamas a accepté le principe de la formation d'une autorité ou d'un gouvernement technique et de se retirer de la gestion quotidienne de l'enclave – dans laquelle il n'avait pas excellé (même s'il faut prendre en compte le blocus) –, il continuera de peser sur les choix palestiniens, à Gaza et ailleurs. Une perspective difficilement acceptable par M. Netanyahu, qui devrait l'amener à poursuivre ses tentatives d'entraîner son allié américain dans une apocalypse régionale. Après lui, le déluge !

La guerre contre Gaza est désormais la plus longue de l'histoire d'Israël, plus longue que celle qui avait mis aux prises le jeune État avec ses voisins arabes au lendemain de la proclamation de son indépendance, le 14 mai 1948. Trois quarts de siècle plus tard, malgré sa puissance militaire, malgré le patronage inconditionnel des États-Unis et le soutien appuyé des Européens, en premier lieu de la France, Israël sortira de ce conflit plus isolé sur la scène internationale, plus divisé à l'intérieur, plus incertain de son avenir. Quand les

canons se seront tus, il devra toujours faire face aux sept millions de Palestiniens qui vivent sur le territoire historique de la Palestine et qui continueront à résister à l'occupation étrangère et au régime d'apartheid qui leur est imposé.

Alain GRESH (Monde diplomatique, septembre 2024)

Directeur du journal en ligne Orient XXI, auteur de *Palestine, un peuple qui ne veut pas mourir*, Les Liens qui lièrent, Paris, 2024.

(1) Cité par *Mideast Mirror*, Londres, 16 août 2024.

(2) Nir Hasson, « The numbers show : Gaza war is one of the bloodiest in the 21st century », *Haaretz*, Tel-Aviv, 14 août 2024.

(3) « Has destruction in Gaza thus far (Dec 11 or so) been greater than in German cities during WW2 ? », *Skeptics*.

(4) « 35 % of buildings affected in Gaza Strip », Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (Unitar), Genève, 20 mars 2024.

(5) Daniele Palumbo, Abdelrahman Abutaleb, Paul Cusiatic et Erwan Rivault, « At least half of Gaza's buildings damaged or destroyed, new analysis shows », *BBC*, 30 janvier 2024.

(6) « Netanyahu says "victory" over Hamas is in sight. The data tells a different story », *CNN*, 5 août 2024.

(7) Maria Abi-Habib et Sheera Frenkel, « Where is Hamas getting its weapons ? Increasingly, from Israel », *The New York Times*, 28 janvier 2024.

(8) Robert A. Pape, « Hamas is winning. Why Israel's failing strategy makes its enemy stronger », *Foreign Affairs*, New York, 21 juin 2024.

« Futuricide »

La guerre qui ensanglante la bande de Gaza depuis le mois d'octobre a favorisé l'émergence de plusieurs mots ou concepts jusque-là peu usités. Celui de « scolasticide » décrit la destruction systématique de l'infrastructure éducative (écoles, universités, centres culturels) (*lire « Anéantir l'éducation »*). Le terme « ur-bicide » renvoie quant à lui aux dommages irrémediables infligés aux villes gazaouies. Apparu dans les années 1960 dans la littérature d'anticipation puis dans les discours des défenseurs du patrimoine ancien contre l'appétit des promoteurs immobiliers, il a déjà été employé pour caractériser les guerres en ex-Yougoslavie (Mostar, Sarajevo) et en Syrie (Alep). Fin mai, le Centre satellitaire de l'Organisation des Nations unies (Onusat) relevait ainsi que 55 % des constructions de Gaza avaient été lourdement touchées. Une statistique qui ne tient pas compte des bombardements qui se sont poursuivis durant tout l'été et qui ont particulièrement affecté les villes de Gaza, de Rafah et de Khan Younés. Le niveau de dévastation est tel que même un retour durable à la paix ne garantit pas une vie décente pour les Gazaouis. Directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Stéphanie Latte Abdallah estime ainsi que cette « guerre futuricide », menée « contre tout ce qui relève des possibilités de vivre à Gaza » n'empêchera pas qu'il y aura, d'une manière ou d'une autre, « un après » (1). Reste à savoir lequel.

Akram BELKAÏD (Monde diplomatique, septembre 2024)

(1) Stéphanie Latte Abdallah, « Par-delà le futuricide, quelle après-guerre à Gaza ? », *Recherches internationales*, n° 129, Paris, été 20

La société israélienne entre hubris et désespoir

L'attaque du 7 octobre a fait voler en éclats le mythe d'une armée surpuissante sur lequel reposait le sentiment de sécurité de la population. Sous le choc, la société s'abandonne à sa soif de vengeance, sans croire pour autant que l'éradication du Hamas soit un objectif atteignable. La fuite en avant du gouvernement aliémente, quant à elle, la hantise de la disparition de l'État d'Israël.

À Tel-Aviv ou à Jérusalem-Ouest, les terrasses des cafés sont toujours aussi bondées. On y sirote un expresso avec un croissant aux amandes. Le soir, on y dîne d'une pastasciutta. La guerre ? Ah oui, la guerre... On en parle, bien sûr. On revient sans cesse au choc de ce maudit 7 octobre 2023, cette stupéfaction devant une armée si puissante soudainement impuissante. Mais on retourne vite à d'autres préoccupations. Pourquoi parler de la guerre ? Gaza est si loin (soixante-dix kilomètres de Tel-Aviv...) et la guerre si déprimante. « *Ce qui me sidère le plus*, dit le cinéaste Erez Pery, qui fut directeur du département cinéma de l'université de Sderot, à deux pas de l'enclave, *c'est la vitesse d'adaptation de notre société. Aux terrasses rien n'a changé.* » Et pourtant, « *beaucoup de gens ont basculé dans un état de frustration profonde ou de colère folle. L'exaspération collective est au zénith* ». Nathan Thrall, récent lauréat israélo-américain du prix Pulitzer (1), résume : « *Les cafés sont pleins ? Oui. Il est facile d'"invisibiliser" les Palestiniens tout en vivant confortablement. En même temps, on constate une dépression générale au sein de la population israélienne.* »

Que se passe-t-il ? Non pas chez les Palestiniens – ça, on le sait, et c'est terrifiant – mais chez ceux dont l'armée les écrasent, les Israéliens ? Les débats sur les chaînes d'information en continu donnent le sentiment d'une gigantesque confusion et d'une population centrée sur elle-même. Cris et invectives sont courants sur les plateaux. Qu'attend-on du lendemain ? On ne sait pas bien, mais on voudrait que les Palestiniens disparaissent du champ de vision. David Shulman, professeur de notoriété mondiale dans le domaine du sanskrit, formule les choses simplement : « *L'opinion a une impression d'impasse. Ce qui reflète une réalité : Israël est dans une impasse. Hannah Arendt, ajoute-t-il, avait tout prévu.* » Il fait référence à l'évolution ultranationaliste de l'État d'Israël et du sionisme, que la philosophe craignait dès la création d'Israël en 1948.

Les forces armées autorisées à pénétrer dans les ordinateurs privés sans contrôle de la justice

Les Israéliens naviguent entre le désir de vengeance, qui amène la Cour internationale de justice (CIJ) à enquêter sur un « *génocide* » à Gaza, et une attitude, très majoritaire, que la généticienne Eva Jablonka définit comme « *l'ignorance volontaire, un effroyable aveuglement sur ce que nous faisons aux Palestiniens* ». « *Oui*, ajoute-t-elle, *il y a un lavage de cerveau organisé par les dirigeants, mais il est bien accueilli.* » Des dirigeants martèlent un discours qui nie ou plus souvent occulte les crimes commis à Gaza, et qui est largement accepté car il correspond à l'image dont les Israéliens entendent se parer : ils sont les victimes, les seules victimes, et rien d'autre. Cependant, pour Adam Raz, un jeune historien qui a créé Akevot (« *Traces* », en hébreu), une association qui se consacre à la mise au jour du passé israélien, ce déni du réel est aussi porteur d'angoisse. Après le 7 octobre 2023, « *en prônant l'usage exclusif de la force, [M. Benyamin] Netanyahu nous a tous transformés en criminels, moi inclus. Nous allons vivre des décennies avec les tueries des dizaines de milliers de Palestiniens que nous avons commises* ».

Peu partagent ce constat. La grande majorité des Israéliens verse dans le pessimisme, mais pour des motifs fort différents. Eux enragent devant l'échec le plus spectaculaire qu'Israël a jamais connu. « *La société est en état de choc*, explique M. Avraham Burg, président travailliste de la Knesset de 1999 à 2003. *La question palestinienne, qu'on annonçait résolue en Israël, a resurgi violemment. On pensait qu'avec un État à nous, nous serions protégés. Tout s'est effondré. Israël est désormais l'État le plus dangereux pour les Juifs. Enfin, sans les Américains, nous n'aurions pas pu mener cette guerre.* »

En juin 1967, l'armée israélienne triomphait en six jours d'une coalition de trois armées arabes. Depuis huit mois, elle a mobilisé à Gaza plus de 200 000 hommes et femmes sans parvenir à « *éradiquer* » une milice de 30 000 combattants, dotée de moyens très inférieurs... Après le 7 octobre, il s'agissait de « *rétablir l'honneur national d'Israël, fondé sur sa puissance militaire* », selon le sociologue Yagil Levy, spécialiste de l'armée. Dès lors l'humiliation est encore plus forte aujourd'hui, selon lui : « *Sans objectifs réalistes ni vision du lendemain* », Israël s'enfonce dans « *une guerre ingagnable* ».

L'anthropologue Yoram Bilu résume les trois conséquences majeures du 7 octobre : « *Un : la sécurité qu'offrait notre armée a subi un coup dont elle mettra du temps à se relever. Deux : Il a réveillé des peurs très profondes. Et trois : la droitisation de la société s'est encore renforcée.* » Pour autant, selon un sondage de la chaîne de télévision 12, en juin, seuls 28 % des Israéliens croyaient l'objectif du gouvernement – « *éradiquer le Hamas* » – encore « *atteignable* ». Le sentiment que M. Netanyahu « *[les] envoie dans le mur* » ne cesse de croître. Lorsque M. Daniel Hagari, porte-parole de l'armée, affirme, deux cent soixante

jours après le 7 octobre, que « *le Hamas est une idéologie et [qu']on n'élimine pas une idéologie* », c'est une gifle pour « Bibi » (diminutif de Benyamin) Netanyahou. Beaucoup d'Israéliens, qui ont cru leurs dirigeants, se demandent soudain : « Tout ça pour ça ? »

En attendant, M. Yehouda Shaul, un des fondateurs de Breaking the Silence (« Briser le silence »), l'organisation non gouvernementale (ONG) qui regroupe depuis vingt ans des soldats révélant les crimes de guerre commis par leur armée, veut croire que l'échec peut « *avoir à terme des effets positifs* ». « *Si "Bibi" est le premier responsable de notre situation, et beaucoup pensent qu'il l'est, alors le Hamas n'est pas la seule cause de nos malheurs. On peut commencer à réfléchir autrement.* » Reste que nombre d'Israéliens estiment que leur gouvernement n'a « *pas d'autre choix* » que de poursuivre la guerre.

Dans ce contexte, en cas d'élections, les sondages récents donnent à la coalition centriste d'opposition une courte avance sur celle de droite et d'extrême droite qui dirige le pays. L'extrême droite coloniale et religieuse progresse peu, mais les politistes s'accordent à dire qu'elle impose son ordre du jour. Sous la pression de ses ministres, MM. Itamar Ben-Gvir et Bezalel Smotrich, le gouvernement profite de cette guerre pour tenter d'instaurer un régime autoritaire. La journaliste Orly Noy a dressé en juillet un inventaire des mesures adoptées au Parlement depuis huit mois, des projets de loi en débat ou des décisions attendues. En voici un bref florilège (2) :

- Adoptée, la loi sur la certification des forces armées et du Shin Beth leur « *permet de pénétrer dans les ordinateurs privés et (...) d'effacer, modifier et perturber des documents* », à l'insu du propriétaire et sans autorisation de la justice.

- Le projet de loi « *sur les likes* » pénalise le simple fait d'apprécier un message qui « *incite au terrorisme* ». Traduction : qui soutient les droits des Palestiniens.

- La fermeture des bureaux israéliens de la chaîne Al-Jazira, la seule qui offrait un regard informé de l'intérieur à Gaza, et les centaines d'interpellations de Palestiniens citoyens israéliens (*lire* « *"Nous ne sommes pas traités comme des citoyens"* ») pour le seul fait d'avoir exprimé leur solidarité avec leur peuple.

On pourrait ajouter que, le 11 juillet, après de lourdes pressions, la chaîne de télévision 13 s'est séparée de son plus célèbre journaliste d'investigation, Raviv Drucker, l'homme le plus honni mais aussi le plus craint par M. Netanyahou du fait des procédures judiciaires qui l'attendent. De nombreux autres signes indiquent l'instauration d'un régime « fort ». Dans les débats publics, les accusations se multiplient contre la « *cinquième colonne* », ces « *gauchistes* » juifs « *traîtres* » ou « *idiots utiles du Hamas* ». « *Dans les milieux culturels*, note M. Daniel Monterescu, un jeune urbaniste, *l'autosurveillance s'installe.* » Le ministre de la culture Miki Zohar entend désormais ne soutenir qu'un cinéma « *apolitique* ».

Un terme est en vogue : celui de « brutalisation ». « *Derrière les images horribles que diffusent les soldats de leurs exactions à Gaza, s'exprime un sentiment de castration. La vengeance, la revanche, c'est ce que l'on voit depuis neuf mois* », estime Nathan Thrall. La permissivité dont jouissent les militaires affecte la population. Des dirigeants israéliens tiennent des propos « *d'une violence effarante* » contre l'enquête de la CIJ, note le journaliste. Si des notables utilisent un langage ordurier, pourquoi le simple quidam se comporterait-il autrement ? La découverte des tortures infligées aux internés du camp secret de Sde Teiman n'a d'ailleurs suscité aucun scandale public. À la télévision, le père d'un soldat prisonnier ose critiquer la gestion de la guerre à Gaza, un député du Likoud lui hurle : « *Yallah ! Yallah ! Fous-moi le camp d'ici !* » Ailleurs, un professeur de lycée est dénoncé par ses élèves pour ses opinions avant d'être démis. Sur Ayalon, l'auto-route périphérique de Tel-Aviv, on peut lire ce grand placard : « *Chassez les traîtres !* » « *Bref*, résume le psychologue Yohanan Youval, *nous avançons à rebours de l'histoire avec beaucoup de succès.* »

Lorsque la police militaire, fin juillet, vient arrêter pour « *sérvices graves* » à l'encontre de détenus palestiniens dix soldats géôliers de la prison de Sde Teiman, l'extrême droite tente de s'opposer aux interpellations en pénétrant sur la base militaire, avec le ministre de la sécurité intérieure, M. Ben-Gvir, et des élus aux premiers rangs. Le chef de l'État, le président Isaac Herzog, juge que « *la haine à l'encontre de gens accusés d'actes terroristes est compréhensible et justifiée* ». Le ministre de la justice Yariv Levin déclare : « *On a arrêté ces soldats comme de vulgaires criminels. C'est inadmissible.* » Seul le chef de l'opposition Yaïr Lapid a publiquement condamné le comportement séditieux du ministre, couvert par les autres membres du gouvernement.

Ces messianistes considèrent les Palestiniens comme des monstres, des sous-hommes

L'extrême droite apparaît la moins perméable à la déprime ambiante. Elle sait ce qu'elle veut et agit sans retenue. La mouvance messianiste semble la seule à promettre aux Israéliens un futur victorieux et même glorieux, avec l'annexion de la Cisjordanie, de Gaza et même bientôt du sud du Liban, et un retour à la sécurité par l'écrasement total de l'ennemi. Le rabbin Eliahou Mali, chef de la yeshiva (école talmudique) Shirat

Moshé, a qualifié la guerre à Gaza de « *commandement religieux* (3) ». Selon sa lecture de la Bible, lorsque ce cas surgit, on ne laisse personne vivant, ni homme, ni femme, ni enfant, ni vieillard.

Ces dernières décennies, la mouvance messianiste s'est considérablement développée. Elle a pour figures ce que l'on nomme en Israël les « *Khardélim* », mot composé à partir de « *Khar* », pour « *Kharédi* » (les « craignant Dieu », religieux ultraorthodoxes), et des lettres *d* et *l*, pour « *dati leoumi* » (religieux national). Ces deux courants se rapprochent depuis une génération pour faire fleurir un judaïsme hypernationaliste et messianique. La population qui adhère à leurs discours veut croire que la reconstruction du Temple (sur l'emplacement de la mosquée Al-Aqsa, troisième lieu saint de l'islam) est à l'ordre du jour.

Farouche adversaire de ces messianistes, Shlomo (il a souhaité préserver son anonymat), médecin près de Haïfa, observe qu'ils considèrent le 7 octobre 2023 comme un « *ness Elohim* », un miracle divin – « *ils croient que nous sommes revenus à l'ère de Yehoshua Bin Noun* », le Josué de la Bible, qui a conquis par la force la terre de Canaan –, et reprend une expression dont les Khardélim raffolent : « *Parfois, il faut aider Dieu à agir.* » Ces derniers considèrent les Palestiniens comme des monstres et des sous-hommes, conformément à ce qui est enseigné dans leurs écoles talmudiques militaires. On en dénombre désormais trente-trois. Elles fournissent la fine fleur des unités les plus meurtrières de l'armée, comme le bataillon Netzah Yehuda (« Éternité de la Judée »).

Aujourd'hui, note Yaïr Leibel, jeune chercheur du think tank Molad, classé au centre gauche, « *la fraction messianiste a bâti un appareil d'une puissance énorme. Elle domine à la fois le champ de la réflexion et celui de la communication* ». Et son avenir s'annonce radieux : 54 % des élèves en classes préparatoires sont des enfants de Khardélim, indique Adam Raz, le jeune historien (les religieux font plus de deux fois plus d'enfants que la moyenne). « *L'affrontement entre laïques et religieux déterminera l'avenir plus que tout autre enjeu, selon le cinéaste Erez Pery. Si les premiers l'emportent, une ouverture restera possible dans d'autres champs, à commencer par la question palestinienne, la plus importante de toutes. Si les messianistes l'emportent, ce sera la fin.* »

La fin d'Israël ? Elle paraît inconcevable. Mais alors, pourquoi tant d'Israéliens – pas seulement à l'extrême gauche – en parlent-ils si spontanément ? Ceux-là se rencontrent souvent parmi les adversaires de M. Netanyahu et de ses alliés. Ils fournissent le gros de ceux qui, quotidiennement, se réunissent pour huer le premier ministre. Ce 26 juin au soir, la manifestation se tient boulevard Begin, à Tel-Aviv, devant le ministère de la défense. Ils sont environ 4 000. C'est peu. Mais on est en semaine. Certains samedis, ils ont été jusqu'à 150 000. Ils scandent « *deux cent soixante-quatre jours, ça suffit* » : c'est le temps écoulé pour ceux restés entre les mains du Hamas. Sur leurs tee-shirts, on lit « *gouvernement de menteurs* », et aussi « *assassins* ». « *Assassins* » parce qu'ils ont préféré laisser périr les otages, pas pour ce qu'Israël inflige aux Gazaouis. « *La plupart refusent bec et ongles de tenir compte de l'enjeu palestinien dans leurs revendications* », se lamente la documentariste Anat Even. En marge du rassemblement, une quarantaine de personnes brandissent des pancartes où on lit « *Cessez-le-feu maintenant !* », un court moment un drapeau palestinien est brandi, mais elles quittent le défilé assez vite.

Le malaise s'installe aux marges de la société, au-delà des seuls cercles anticolonialistes

Cette gauche israélienne anticoloniale se sent très isolée. Elle représente « *1 % de la population, tout au plus* », estime M. Shaul, de Breaking the Silence. Pourtant, depuis quelques mois, des prémices de résistance apparaissent. Le 13 mai, neuf cents parents de soldats envoyés à Gaza ont signé une pétition pour que cesse une guerre « *irresponsable* (4) ». En juin, quarante-deux réservistes, dont des officiers, ont signé une lettre ouverte clamant qu'ils ne retourneraient pas à Gaza s'ils étaient rappelés (5). Adam Raz a deux enfants. « *Je n'ai aucune intention que mes enfants se battent encore à Gaza dans dix ans pour assouvir les intérêts du messianisme juif* », dit-il. Ce malaise-là s'installe aux marges de la société, mais bien au-delà des seuls cercles anticolonialistes.

Même si les critiques des crimes israéliens dans le monde suscitent un rejet spontané dans la population – « *tous des antisémites* » –, la dégradation constante de l'image d'Israël devient pesante. Certes, aucun pays arabe n'a rompu avec Israël. Mais, note le journaliste Nathan Thrall, lorsque, dès avril 2024, Mme Elizabeth Warren, politicienne américaine de premier plan, parle de « *génocide* » à Gaza, « *c'est un changement très important* ». L'expression « *État paria* » se met à fleurir. Le ministère des affaires étrangères, sur son site, recommande aux ressortissants israéliens en voyage en Europe de ne pas parler hébreu dans le métro, de ne pas porter ostensiblement une étoile de David. Principe de précaution, bien sûr, mais enfin à l'étranger, avant, personne n'avait peur d'être traité de criminel. « *De plus en plus d'entreprises israéliennes masquent leur identité pour commercialiser leurs produits* », ajoute Nathan Thrall.

Et puis, il y a ceux qui partent. Combien ? On parle de cent mille durant les six premiers mois de guerre. Personne ne connaît le chiffre exact. Secret-défense... Mais à Tel-Aviv, brusquement, des places se sont li-

bérées dans les crèches... « *Le nombre d'intellectuels, scientifiques et artistes partis depuis huit mois est absolument inédit* », assure la généticienne Eva Jablonka. Où vont-ils ? En Grèce ou à Chypre, à une heure de vol. L'anthropologue Yoram Bilu raconte qu'à Athènes un chauffeur de taxi lui a dit : « *Maintenant, presque tous mes clients sont des Russes ou des Israéliens.* » Et combien partent « *pour de bon* », parce qu'ils « *n'acceptent plus de vivre avec ce qui se passe ici* », se demande Adam Raz ? Ils ont entre 35 et 45 ans, s'en vont aux États-Unis, en Allemagne, parce qu'ils en ont les moyens financiers ou un bagage professionnel qui leur permettront de s'insérer.

D'autres restent mais n'en peuvent plus. Adam Raz, 41 ans, dit incarner « *le dilemme de ceux qui ne supportent plus ce pays, mais qui ne veulent pas ou ne peuvent pas partir* ». Eva Jablonka, de 30 ans son aînée, est plus explicite : « *Mon fils est sociologue à l'université de New York et j'en suis très heureuse. Mon frère est parti à Londres. Moi, j'aime et je hais ce pays. C'est ma langue et mes paysages. Mais après ce qu'on a fait, il sera très difficile de reconstruire une société digne. Je m'attends plutôt à une dégringolade vers le fascisme.* » Comme elle, un nombre croissant d'Israéliens expriment de vives inquiétudes. « *Notre élite est occupée par des fous. Ben-Gvir et Smotrich ne pourraient même pas être ministres en Corée du Nord !* », lance Yoram Bilu. « *Jamais les gens n'ont senti ce pays si proche d'un effondrement* », estime Erez Pery.

Deux principaux motifs de déclin reviennent dans les conversations. L'économie, d'abord. L'agence de notation Moody's a dégradé la note de l'État d'Israël. Intel, qui projetait d'investir 15 milliards de dollars pour développer son site en Israël, a suspendu son projet en juin. Deux économistes israéliens, MM. Eugene Kandel (conseiller de M. Netanyahu) et Ron Tzur, estiment que si 10 % des 200 000 Israéliens qui activent les rouages essentiels du pays le quittent, « *il ne sera plus possible de préserver l'État sur le long terme (6)* ».

Cependant, la crainte majeure demeure celle d'une guerre avec le Hezbollah. Fin août, quand cet article a été finalisé, la « *guerre au Nord* » n'avait pas éclaté. Et l'opinion publique demeurait très partagée. D'un côté, l'état-major, humilié, entendait « *rétablir sa réputation* », selon le politiste Menachem Klein, de l'université Bar-Ilan. Une des phrases les plus entendues en juin dans le pays était : « *Si on ne le fait pas aujourd'hui, alors on ne pourra plus jamais le faire.* » Et les 70 000 habitants évacués du nord d'Israël conditionnaient leur retour chez eux à l'occupation pérenne par l'armée d'une zone de sécurité de 30 kilomètres au Sud-Liban. Exigence dont beaucoup craignent qu'elle soit le prélude à une guerre totale.

« *Les partisans de la guerre dans le nord souffrent d'amnésie* », estime Menachem Klein. Ils oublient les déboires de l'armée entre 1982 et 2000 au Sud-Liban et la guerre contre le Hezbollah en 2006, perdue par Israël. Personne ne sait précisément de quels armements dispose aujourd'hui cette milice. Certainement plus sophistiqués et plus nombreux qu'en 2006. « *La société israélienne devient toujours plus sceptique à mesure que se multiplient les informations sur les capacités de reprécailles du Hezbollah, la fatigue de l'armée et le potentiel de destruction des villes israéliennes à un niveau sans précédent* », indique le sociologue Ya-gil Levy. Des centaines de milliers d'Israéliens auraient acheté des générateurs, mis en réserve de l'eau en quantité et acquis de la nourriture lyophilisée.

Surtout, la crainte d'une guerre dévastatrice pour Israël au Liban s'accompagne d'un sentiment à la fois très ancien et propre à beaucoup d'Israéliens : voir leur État disparaître. « *Ce pays n'existera plus dans trente ans, ou avant, c'est inéluctable* », assure Shlomo, le médecin. « *Il faut absolument changer de cap. Si cela n'advient pas, Israël n'aura pas d'avenir* », estime Yaïr Leibel, du think thank Molad. Pour nombre de nos interlocuteurs, la hantise de la disparition de l'État d'Israël a pris une ampleur inédite depuis le 7 octobre. Signe des temps, le directeur de la rédaction du quotidien Haaretz, Aluf Benn, a publié en février un long article intitulé « *L'autodestruction d'Israël* » (7).

Quelques-uns cherchent des motifs d'espérer. « *Je ne crois pas qu'Israël soit sur le point de disparaître* », assène Menachem Klein. Mais le pays « *a énormément changé* », dans un sens qu'il réprovoe. M. Shaul, lui, croit en une évolution possible. « *Peu à peu, dit-il, plus de gens comprennent que la force ne peut pas tout résoudre. Ça reste sans perspective, mais c'est une évolution importante.* » On laissera le dernier mot au professeur David Shulman : « *Certains matins, je me réveille avec l'idée qu'un mouvement de décolonisation est en train de poindre en Israël. Car si les gens manifestent formellement pour la libération des otages, ils dénoncent en fait un désastre. Mais le lendemain, je me lève avec le sentiment d'un suicide collectif israélien.* »

Sylvain CYPEL (Monde diplomatique, septembre 2024)

Journaliste. Auteur de *L'État d'Israël contre les Juifs. Après Gaza* (nouvelle édition augmentée), La Découverte, Paris, 2024.

(1) Pour *Une journée dans la vie d'Abd Salama* (Gallimard, Paris, 2024).

(2) Orly Noy, « *Only an anti-fascist front can save us from the abyss* », + 972 Magazine, 4 juillet 2024.

(3) Yaffa Rabbi : « According to Jewish law, all Yaffa residents must be killed », 9 mars 2024.

(4) « 900 soldiers's parents urge military to halt "deathtrap" offensive in Gaza Rafah », 13 mai 2024, www.first-post.com

(5) Liza Rozovsky, « Three Israeli army reservists explain why they refuse to continue serving in Gaza », *Haaretz*, Jérusalem, 27 juin 2024.

(6) « Social upheaval will lead Israel to collapse in coming years », 22 mai 2024.

(7) Aluf Benn, « Israel's self-destruction. Netanyahu, the Palestinians, and the price of neglect », *Foreign Affairs*, New York, 7 février 2024.

2023

7 octobre. Opération « Déluge d'Al-Aqsa » du Hamas. 1 163 personnes sont tuées côté israélien et 252 sont prises en otage.

8 octobre. Israël déclare l'état de guerre pour la première fois depuis la guerre de Kippour (1973). Des bombardements massifs ciblent Gaza.

9 octobre. Tel-Aviv lance l'opération « Glaive de fer » avec la mobilisation de 300 000 réservistes.

13 octobre. L'armée israélienne ordonne l'évacuation du nord de Gaza, où vivent 1 million de civils palestiniens, dans un délai de vingt-quatre heures.

27 octobre. Début de l'offensive terrestre israélienne dans Gaza.

24 novembre. Le Qatar, les États-Unis et l'Égypte parviennent à obtenir une trêve. 110 otages israéliens sont libérés par le Hamas contre 210 prisonniers palestiniens.

8 décembre. Les États-Unis utilisent leur droit de veto contre une résolution du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU) appelant à un « cessez-le-feu humanitaire immédiat » dans la bande de Gaza.

29 décembre. L'Afrique du Sud saisit la Cour internationale de justice (CIJ) pour obtenir la suspension des actions d'Israël. Pretoria accuse l'armée israélienne de violation de la convention des Nations unies pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948.

2024

14 janvier. Un bilan de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) fait état de 24 000 civils palestiniens tués et de 90 000 blessés. 1,9 million de Palestiniens sont déplacés. Du côté israélien, 136 otages sont encore retenus par le Hamas, et 188 soldats sont morts au cours des offensives.

26 janvier. La CIJ valide la requête déposée un mois plus tôt par l'Afrique du Sud et évoque un risque plausible de génocide en Palestine.

25 mars. Quatorze des quinze membres du Conseil de sécurité de l'ONU votent pour un cessez-le-feu immédiat à Gaza. Les États-Unis s'abstiennent, renonçant à utiliser leur droit de veto pour protéger Israël.

13 avril. L'Iran lance une attaque de quelque 300 drones et missiles contre Israël pendant la nuit. La quasi-totalité est interceptée par la défense antiaérienne, avec l'aide de plusieurs pays, dont la France.

20 mai. Le procureur de la Cour pénale internationale (CPI) Karim Khan requiert un mandat d'arrêt contre MM. Benyamin Netanyahu et Yoav Galant, ministre de la défense, au motif de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, comprenant notamment « l'homicide intentionnel » et « l'extermination et/ou le meurtre y compris en lien avec le fait d'affamer des civils ayant entraîné la mort ». Trois dirigeants du Hamas, dont M. Yahya Sinwar, sont aussi visés pour, notamment, « extermination », « viol et autres formes de violences sexuelles », « prise d'otages » et « actes inhumains dans le contexte de la captivité ».

24 mai. La CIJ ordonne à Israël de mettre immédiatement fin à l'invasion de Rafah.

28 mai. L'Espagne, la Norvège et l'Irlande reconnaissent officiellement la Palestine en tant qu'État.

6 juillet. Un bombardement sur une école de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) tue au moins 16 Palestiniens et en blesse 75 dans le camp de réfugiés de Nousseirat.

29 juillet. Une épidémie de poliomyélite est « très probable » à Gaza, selon l'OMS. Depuis le 7 octobre, l'UNRWA a recensé près de 40 000 cas d'hépatite A dans l'enclave.

30 juillet. Le conflit s'exporte à nouveau au Liban avec l'élimination du commandant du Hezbollah Fouad Chokr, tué par un missile israélien.

31 juillet. Le Hamas confirme le décès de son chef politique Ismaïl Haniyeh, tué à Téhéran par un raid israélien. L'ayatollah Ali Khamenei promet une riposte iranienne.

6 août. M. Yahya Sinwar est nommé à la tête du Hamas. Plusieurs pays, dont la France, appellent leurs ressortissants à quitter le Liban au plus vite.

Ivanie LEGRAIN (Monde diplomatique, septembre 2024)

« Nous ne sommes pas traités comme des citoyens »

En dépit de sa violence aveugle, la guerre menée par Tel-Aviv contre l'enclave de Gaza n'a pas suscité de grandes manifestations de solidarité de la part de la population arabe vivant en Israël. Confrontée à une situation de discrimination multiforme, celle-ci demeure une catégorie de citoyens de seconde zone et tend à s'isoler de l'État comme de la vie politique.

Des badauds flânent sur la promenade du front de mer. Les petites filles sont tirées à quatre épingles, la plupart des femmes portent un hidjab, parfois du dernier cri : vert mordoré ou imitation peau de lézard. De puissants canots pneumatiques à moteur surchargés de familles entières dessinent des arabesques autour des ferrys d'où s'échappe la musique tonitruante des stars égyptiennes Amr Diab ou Akram Hosny. Pouppées, reproductions d'AK-47 et grand sabre *made in China* : les marchands de jouets pour enfants font recette. Ça pourrait être dans n'importe quel pays arabe, et pourtant, nous sommes à Saint-Jean-d'Acre dans le nord d'Israël, un jour d'Aïd el-Fitr qui marque la fin du ramadan. Les Gazaouis vivent sous les bombes à deux cents kilomètres de là. Ici on court, on joue, on rit, on s'interpelle.

Plus d'un citoyen israélien sur six, soit près de 1,7 million sur un total de 9,66 millions, est arabe (1). Les attaques du 7 octobre ont exacerbé les contrastes et les paradoxes de la situation que vivent les membres de cette communauté, qui se définissent souvent comme « Israéliens de citoyenneté mais Palestiniens d'identité ». Certains d'entre eux, bédouins pour la plupart, ont été tués ou pris en otage durant les raids du Hamas. D'autres ont joué un rôle décisif dans les secours (2). Pourtant leur malaise est grand face à la guerre contre Gaza – où beaucoup ont de la famille –, que leurs impôts financent.

On aurait pu penser que les Arabes israéliens – dénomination officielle à laquelle nombre d'entre eux préfèrent l'expression « Palestiniens d'Israël » – se mobiliseraient pour leurs frères vivant dans l'enclave, comme ce fut le cas lors de la seconde Intifada en 2000 ou lors du soulèvement de mai 2021. Mais, en fait, pas vraiment. « *Bien sûr qu'on a voulu manifester mais on en a été empêchés*, soutient Mme Aida Touma-Suleiman, députée de Saint-Jean-d'Acre et membre du Front démocratique pour la paix et l'égalité (Hadash, communiste). *Nous nous étions rassemblés à vingt-cinq dirigeants pour défiler à Nazareth. Les voitures de police ont bloqué notre cortège dès l'entrée de la ville et six d'entre nous ont été arrêtés.* » Parfois dénoncés par leurs collègues juifs, des centaines de citoyens arabes ont été interpellés par les forces spéciales de la police, interrogés, placés sous surveillance ou même incarcérés sans procès pour avoir posté sur les réseaux sociaux des critiques, un extrait du Coran, un appel à prier ou des photographies en solidarité avec les Gazaouis. Malgré son immunité parlementaire, Mme Touma-Suleiman, violemment attaquée par l'extrême droite, a été exclue de la Knesset pendant deux mois pour avoir, dit-elle, « *cité des témoignages de médecins de l'hôpital d'Al-Shifa à propos du bombardement de l'hôpital, de la mort du personnel médical et de l'odeur de phosphore dans l'air* ».

À Haïfa, M. Assaf Adiv, directeur exécutif du syndicat WAC-Maan, qui compte des adhérents arabes et juifs, cherche à expliquer une relative passivité : « *Tout d'abord, ils ont peur. Ensuite, la majorité des membres de la communauté arabe estime que le Hamas est une force importante pour les Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie occupée mais ils n'ont aucune envie de perdre leur citoyenneté israélienne et les avantages qui en découlent.* » Soixante-quinze ans après la fondation de l'État israélien, « ceux de 48 », autre surnom des descendants des 160 000 Palestiniens restés sur leur terre, sont désormais dix fois plus nombreux. Et pour bien comprendre pourquoi leur existence pèse sur l'avenir du pays dont ils sont citoyens, un retour en arrière s'impose.

En 1948, devant la stratégie de terreur menée par les forces israéliennes, quelque 700 000 Palestiniens fuient ou sont expulsés de leur terre natale. « *Deux des frères de mon grand-père sont morts durant la guerre de 1948. Lui est parti en Jordanie, d'où il a cependant pu revenir très vite ; mais ses terres lui avaient déjà été confisquées* », raconte un militant du nord d'Israël qui préfère garder l'anonymat, dans cette période ultrasensible. À propos de cet exode, la Nakba (« catastrophe » en arabe), l'écrivain et député palestinien Émile Habibi évoquait un « *événement qui a vidé nos esprits, effacé les souvenirs de notre mémoire et brouillé les contours de notre monde* ». Cette « *peur que cela se répète ne nous quitte jamais, pas un jour sans qu'on y pense* », confie M. Basheer Karkabi, un cardiologue renommé de Haïfa. Elle détermine au quotidien jusqu'au comportement des Arabes israéliens. Le sentiment persiste que les autorités de Tel-Aviv n'ont jamais voulu l'égalité entre les citoyens.

La déclaration d'indépendance prononcée par David Ben Gourion, le 14 mai 1948, affirme certes que « *l'État assurera une complète égalité des droits sociaux et politiques à tous ses citoyens, sans distinction de croyance, de race et de sexe* ». De fait, si le retour à la terre natale est interdit à ceux qui ont fui ou ont été chassés en 1948, et si, à la différence de la population juive, les Arabes israéliens vivent sous un régime d'administration militaire jusqu'en 1966, ils peuvent voter et se présenter aux élections. La Cour suprême –

qui peut être saisie par tous les citoyens – protège ces droits. Le nouvel État, du reste, fait de l'arabe une langue officielle. Chaque communauté possède par ailleurs, comme sous l'Empire ottoman, sa propre juridiction pour les questions civiles (mariage, héritage et divorce) et religieuses – ce qui, dans les faits, fragmente une population arabe composée de musulmans (83 %), de Druzes (9 %) (soumis à la conscription, à la différence des autres) et de chrétiens (8 %).

En droit, un basculement intervient lorsqu'en 2018 le premier ministre Benyamin Netanyahu fait voter une loi fondamentale définissant « Israël comme l'État-nation du peuple juif ». L'esprit « égalitaire » de la déclaration de 1948 semble ainsi annihilé. Le « développement de l'implantation juive » devient « une cause nationale » à promouvoir. La langue arabe, jusqu'alors officielle, ne bénéficie plus que d'un simple « statut spécial ». Saisie, la Cour suprême valide ces dispositions. Selon elle, la loi ne méconnaît pas le principe d'égalité dès lors qu'elle ne retire aucun droit aux non-Juifs.

Son adoption incite tout de même les Arabes israéliens à se joindre au « soulèvement pour la dignité » de mai 2021. Né à Jérusalem, le mouvement fait tache d'huile dans les territoires occupés et les villes mixtes en Israël. En première ligne, Lod, au sud-est de Tel-Aviv. Deux manifestants arabes y sont tués ainsi qu'un Juif. L'état d'urgence est décrété dans cette ville de 83 000 habitants dont 30 % sont d'origine palestinienne. Un « tournant », aux yeux de Mme Fida Shehade, conseillère municipale pendant cinq ans et témoin de la « radicalisation des Juifs suprémacistes de droite, armés par leur ministre [Itamar] Ben-Gvir [chargé de la sécurité nationale], qui multiplie les exactions, incendie [leurs] maisons et voitures sur fond de corruption, de trafic de drogue et d'armes ». Ces extrémistes ont pour mission de « judaïser » la ville avec le renfort de colons venus de Cisjordanie occupée. Marginalisée au sein de l'équipe municipale, Mme Shehade a choisi de ne pas se représenter aux élections locales de février 2024. Et, par précaution, elle a installé huit caméras de surveillance autour de sa maison.

La féministe qu'elle est n'a cependant pas renoncé à s'engager. Elle privilégie désormais le militantisme associatif, contre le « système patriarcal dominant ». Elle dit en effet avoir « perdu espoir à cause des hommes arabes qui ne s'engagent pas assez dans la politique ». Or, souligne-t-elle, « si vous ne pouvez pas parler de politique, vous parlez de religion ». Depuis au moins dix ans, « le registre islamique imprègne de plus en plus le nationalisme palestinien », confirme M. Semaan Ihab Bajjali, prêtre grec orthodoxe à l'église de l'Annonciation de Nazareth. Fondé en 1971, le Mouvement islamique compte désormais deux branches qui se disputent les faveurs de la communauté. La première, le Mouvement islamique « du nord », refuse un système politique dominé par les Israéliens et rejette toute participation électorale. « En 2015, notre mouvement a été interdit par les autorités, qui nous ont mis sous pression à tous les niveaux, social, politique et économique. Nous devons par exemple constamment payer de nouvelles taxes pour nos institutions, raconte le cheikh Saleh Lutfi, qui dirige un centre social à Umm Al-Fahm. Nos membres sont constamment interpellés et interrogés. Beaucoup d'entre eux sont en prison. Et depuis le 7 octobre, c'est pire. Les Israéliens ne nous traitent pas comme des citoyens, c'est une relation d'occupants à occupés. » Pour autant, reconnaît-il, « 20 % des mosquées sont financées par le gouvernement ».

malgré soixante-quinze ans de cohabitation, seuls 5 % des juifs mariés le sont avec des non-juifs

La branche dite « du sud », Raam, participe, elle, aux élections. Dirigée par M. Mansour Abbas, elle a rejoint la Liste unifiée entre Arabes et Juifs (composée de candidats communistes du Hadash, de nationalistes du Taal et du Balad, et d'islamistes de Raam), qui obtient treize députés aux législatives de mars 2015 et devient la troisième formation à la Knesset derrière le Likoud et les travaillistes (3). Mais, en 2021, M. Abbas fait cavalier seul et quitte cette liste unifiée qui se sera maintenue bon an mal an près de sept ans. Les quatre députés de sa formation intègrent alors – c'est une première – la majorité parlementaire, une coalition hétéroclite allant d'un extrême à l'autre, mise sur pied par le premier ministre colon Naftali Bennett pour faire tomber M. Netanyahu. « Mansour Abbas admet volontiers des préoccupations communes avec les partis juifs religieux et la droite conservatrice, relève l'historien Jean-Pierre Filiu dans un récent ouvrage (4). Il s'inscrit dans la droite ligne de la Mujamma de Cheikh Yassine [une organisation caritative créée par le fondateur du Hamas à Gaza en 1973], qui préférerait il y a un demi-siècle collaborer avec les autorités israéliennes plutôt qu'avec les nationalistes palestiniens. »

Les Arabes israéliens furent toutefois les grands absents des cortèges de 2023. Les centaines de milliers de manifestants juifs n'ont pas vraiment cherché à les inclure lorsqu'ils ont défilé contre le projet de réforme judiciaire de M. Netanyahu. Les Arabes n'ont pas non plus – ou très rarement – participé aux grands rassemblements qui ont suivi les attaques du 7 octobre pour obtenir la libération des otages et la démission du premier ministre. Cette discrétion n'est pas nouvelle. Elle s'inscrit dans un long processus d'érosion qui affecte la participation de cette minorité à la vie électorale de son pays. Au plus haut, en 1955, 91 % de ses membres votaient ; au plus bas, en 2021, ils n'étaient plus que 44,6 %. Cela se ressent à la Knesset. Occu-

pant jusqu'à quinze sièges, actuellement dix, ces députés arabes font montre d'une certaine impuissance à contrer les discriminations subies par leur électorat, en particulier dans le domaine foncier, clé de voûte du système de ségrégation appliqué aux Arabes israéliens.

Dans la petite ville de Maghar, depuis le toit-terrasse de la maison de M. Ayman Whip on dispose d'une vision d'ensemble. Au premier plan, les maisons du quartier. Puis une étendue de champs, dont certains propriétaires, arabes, ont été expropriés, tandis que d'autres se sont vus interdire d'y cultiver le zaatar (un mélange d'épices à base de thym) : afin que « *les coopératives juives de la région [en] gardent l'exclusivité* », selon la conseillère municipale druze Noha Bader ; pour « *éviter la surexploitation anarchique des terres* », selon un agronome juif israélien. Au troisième plan, sur le flanc de la colline rocheuse, des bulldozers creusent une large saignée de terre ocre. L'emplacement de la future route, qui mènera à son sommet et permettra d'accéder aux centaines de nouveaux logements pour des Juifs ceinturant Maghar et les villages environnants.

Mis sur pied dès la création d'Israël, le système juridique, complexe, décide de qui peut vivre où, et permet l'expropriation des descendants de « Palestiniens de 1948 ». Des centaines de localités ont ainsi été détruites et rayées de la carte. Leurs noms et populations judaïsés. Plus de 150 000 hectares ont été confisqués aux Arabes au profit des agglomérations juives. Toujours situées en surplomb des villages arabes dont Israël souhaite limiter le développement, ces constructions entravent toute perspective et s'imposent au regard, comme une présence définitive. En 1976, une grève générale pour protester contre l'expropriation de nouvelles terres et la dépossession de la population locale avait fait l'objet d'une sanglante répression. La police avait alors tué six manifestants arabes. Si chaque année, le 30 mars, la « journée de la terre » commémore ce drame, rien n'a vraiment changé. La prophétie formulée en 1980 par Itzhak Shamir – alors ministre des affaires étrangères – semble s'être réalisée : « *La Galilée [région du nord d'Israël] ne sera pas la Galilée des goïm ["gentils", ou non-juifs], mais celle des juifs (5).* »

Du même toit-terrasse, en lisière de la ville, on aperçoit trois grandes et imposantes nouvelles maisons : des constructions illicites édifiées par des voisins arabes. « *Voilà des années que les autorités refusaient de leur accorder un permis. La terre est très chère et il n'y en a quasiment pas à vendre. Alors ils ont décidé de passer outre. "Ce sont nos champs d'oliviers, on fait ce qu'on veut dessus", disent-ils, raconte M. Whip. Ils risquent de grosses amendes et surtout que les autorités donnent l'ordre de démolir.* » Pour se prémunir, l'un des propriétaires a d'ailleurs déployé un large drapeau israélien sur la façade de la maison.

Les localités arabes manquent aussi de terrains pour construire des établissements scolaires. « *Nous avons six écoles primaires, deux collèges et deux lycées. Le premier collège, nous l'avons construit sans autorisation car nous ne pouvions plus attendre !* », raconte Mme Bader, qui a fait de l'éducation la priorité de son mandat au conseil municipal de Maghar.

Pharmacienne, Mme Lamis Mousa est l'une des quatre Arabes (sur dix-sept membres) à siéger au conseil municipal de Nof HaGalil, la ville juive édifée en surplomb de Nazareth. Elle y a acheté une maison, et d'autres familles de classes moyennes voire aisées l'ont rejointe au fil des années. Faute d'école arabe dans cette cité, « *nous devons envoyer nos enfants chez les missionnaires de Nazareth et même, pour un petit nombre d'entre eux, dans les établissements arabes des villages environnants, explique Mme Mousa, car la demande d'ouvrir une structure adaptée aux besoins de la population arabe n'a pas été approuvée. Sans doute du fait d'une décision gouvernementale, en plus de la pression exercée sur le maire par les groupes racistes de la ville* ».

Ce déficit d'écoles a aussi des implications pour les enseignants : chaque année, ce sont des centaines d'instituteurs et de professeurs arabes qui intègrent le système éducatif juif, où ils enseignent en hébreu. Ils constitueraient désormais 3 % du corps enseignant.

Une situation également paradoxale du côté des élèves car, explique M. Adiv, « *d'un côté, depuis dix ans, nous avons un gouvernement de plus en plus à droite, qui exprime haut et fort sa haine des Arabes et menace de s'en débarrasser. D'un autre côté, ce même gouvernement a, sous la direction de Netanyahu, investi des milliards dans les infrastructures et l'éducation dans les communautés arabes, en atteignant un niveau d'investissement sans précédent de la part de n'importe quel gouvernement auparavant. Avant même l'adoption du "plan quinquennal 922" en 2016, l'État a élaboré un programme visant à promouvoir et à encourager l'intégration des étudiants arabes dans le système d'enseignement supérieur israélien (6)* ».

Cela a permis de doubler le pourcentage de femmes d'origine palestinienne titulaires d'un premier diplôme en l'espace de dix ans. Beaucoup d'Israéliens parlent même de « révolution » dans l'enseignement supérieur. Malgré l'examen d'entrée à l'université en hébreu, toujours plus difficile pour les étudiants non hébreuophones, la proportion de ces derniers préparant un premier diplôme dans les universités et autres établissements du supérieur israéliens a doublé, passant de 22 268 en 2010 à 47 936 en 2021, tandis que le nombre d'Arabes préparant un deuxième diplôme a plus que triplé, passant de 3 270 à 11 665 au cours de la même période. Un deuxième plan quinquennal, doté d'un budget de près de 10,8 milliards de dollars, a

été adopté en 2021 par le gouvernement de MM. Bennett et Yaïr Lapid. « *Mais à la suite de la guerre à Gaza, le gouvernement israélien actuel a procédé à des coupes dans le budget de l'État [en février 2024], dont des réductions disproportionnées sur les budgets alloués aux citoyens arabes* », regrette M. Adiv.

Arabes et Juifs grandissent aujourd'hui dans des établissements séparés car le système éducatif primaire et secondaire se répartit selon quatre catégories : écoles publiques juives laïques (3 à 18 ans), écoles juives religieuses, écoles arabes, écoles ultraorthodoxes juives. Désormais, « *c'est souvent à l'université qu'Arabes et Juifs se rencontrent pour la première fois* », note M. Karkabi. Une enseignante à l'Université hébraïque de Jérusalem qui souhaite préserver son anonymat nuance : « *Il y a peu d'interactions entre les étudiants juifs et arabes, et, depuis le 7 octobre, c'est encore plus marqué.* » Malgré soixante-quinze années de cohabitation, seuls 5 % des Juifs mariés le sont avec des non-Juifs, un pourcentage qui monte à 42 % dans la diaspora (7). En 2015, au nom de la préservation de la « pureté juive », les autorités ont interdit aux lycées l'étude du roman hébreu de Dorit Rabinyan *Gader Haya* (Am Oved, Tel-Aviv, 2014) (8), qui raconte la liaison d'une Juive israélienne avec un Palestinien.

Enquêter sur la situation des Arabes en Israël, c'est rapidement entendre votre interlocuteur juif israélien invoquer un certain nombre de réussites individuelles : l'économiste Samer Haj-Yehia, qui pilote à Tel-Aviv le conseil d'administration de la banque Leumi depuis 2019 ; le juge Khaled Kabub à Jérusalem, qui siège aux côtés de quatorze pairs juifs à la Cour suprême ; ou encore Mme Mouna Maroun à Haïfa, première Arabe, chrétienne, élue rectrice d'une université israélienne. Derrière ces *success stories*, la réalité demeure cependant moins radieuse, malgré quelques progrès.

Un système judiciaire parallèle dominé par des chefs tribaux et des cheikhs

En 2022, on estimait que 40 % des familles arabes en Israël vivaient sous le seuil de pauvreté. Et le fossé est grand entre le salaire moyen d'un Juif israélien, 14 035 shekels (3 467 euros) et celui d'un Arabe israélien (8 973 shekels). Rares sont les personnes d'origine palestinienne qui occupent des postes d'encadrement : en 2019, 4,9 % des hommes, contre 12,8 % côté juif (respectivement 2 % et 5,7 % pour les femmes) ; la représentation des Arabes dans les conseils d'administration des entreprises s'améliore, elle est passée de 1,2 % en 2000 à 12 % en 2018. De même, en vingt ans, le pourcentage de fonctionnaires arabes israéliens a triplé, passant de 4,8 % à 13,2 %. « *Pour ce qui est de la santé et de l'université, on est plus ou moins à égalité*, considère M. Karkabi, *par exemple, il y a 25 à 30 % d'Arabes israéliens dans le corps médical et une forte présence aussi dans la police, mais tout ce qui touche directement ou indirectement à l'armée nous est barré.* »

Aux inégalités de revenus et en matière d'accès aux postes de responsabilité s'ajoute une insécurité plus grande pour les citoyens israéliens d'origine palestinienne. En 2023, rapporte l'organisation pour l'égalité des droits Abraham Initiatives, 222 parmi eux ont été tués, soit quasiment le double par rapport à 2020 (9). À la suite de la mort de son ami d'enfance, tombé sous une balle tirée à bout portant dans leur ville natale de Lod, le rappeur et militant Tamer Nafar a sorti un tube, *Go There*, sur le thème de la violence et de la criminalité dans sa propre communauté. Depuis 2000, on estime à 1 574 le nombre d'Arabes israéliens tués, 68 par la police et 1 506 par d'autres citoyens arabes. Deux tiers de ces drames résultent de luttes entre organisations criminelles ou de vendettas entre clans et familles. Seuls 10 % des incidents criminels entre Arabes donnent lieu à des enquêtes de police et très peu d'entre eux aboutissent à la traduction en justice d'un suspect.

La négligence des forces de l'ordre se combine à une autre explication, selon M. Adiv : « *La nette tendance de la population arabe à s'isoler de l'État. Ce phénomène s'est accentué après la seconde Intifada, à partir de l'année 2000. Il a permis la création d'un système judiciaire parallèle, dominé par des chefs tribaux ou des cheikhs, et fondé sur l'idée, au cœur des forces militantes nationalistes et islamiques qui dominent la rue depuis deux décennies, que ceux qui collaborent avec la police ne font plus partie de notre communauté.* »

Pour prendre le pouls de la communauté arabe, il faut aussi se déplacer à Haïfa, souvent présentée comme un exemple de coexistence entre citoyens juifs et d'origine palestinienne. À quelque cent quarante kilomètres à vol d'oiseau de la frontière libanaise, la ville est à portée des tirs de roquettes du Hezbollah, qui se multiplient ces derniers mois. Plusieurs centaines d'habitants, Arabes et Juifs, ont, ensemble, entrepris de faire l'inventaire des abris, de les inspecter et de les remettre en état. « *Le 7 octobre n'a pas fait exploser le modèle de Haïfa, qui n'était tout de même pas idéal avant*, juge M. Karkabi, membre du forum « Haïfa for us all » (« Haïfa pour nous tous »), *mais il a abîmé ceux qui avaient foi dans la coexistence.* » Des parents juifs ont notamment retiré leurs enfants du projet expérimental d'école mixte (financé à 90 % par l'État, à 10 % par les parents), dont il n'existe que trois unités dans le pays.

Début juin, M. Yona Yahav, le nouveau maire (ex-travailleuse) de la ville, a suggéré aux manifestants arabes d'aller défiler à Jérusalem plutôt qu'à Haïfa afin de ne pas perturber la tranquillité de sa cité ; et, au lieu de

blâmer le comportement brutal de la police, il a accusé les manifestants de scander des slogans anti-israéliens. En réponse de quoi M. Karkabi ainsi que trente autres citoyens (juifs et arabes) ont signé une lettre publique dénonçant cette prise de position. Le cardiologue le déplore, « 7 octobre ou pas, au niveau national, l'ensemble du spectre politique penche de plus en plus à droite et je crains que cela n'épargne pas Haïfa ».

Ariane BONZON (Monde diplomatique, septembre 2024)
Journaliste, auteure de *Turquie. L'heure de vérité* (Empreinte temps présent, Tharoux, 2019).

(1) Ahmad Badran, Muhammed Khalaily et Arik Rudnitzky, « Statistical report on Arab society in Israel 2023 » (PDF), The Israel Democracy Institute, Jérusalem, 2024. Sauf mention contraire, toutes les statistiques citées dans cet article proviennent de cette étude, ou de son édition 2021 pour ce qui concerne la participation politique.

(2) Nadin Abou Laban et Netta Ahituv, « Across Israel, Jews and Arabs join forces to help war victims and prevent riots », *Haaretz*, Tel-Aviv, octobre 2023.

(3) La Liste unifiée a été fondée en 2015 et définitivement dissoute en 2022. Elle est précisément issue de l'alliance entre le parti d'extrême gauche – dont une forte composante communiste – Hadash et trois formations arabes : la Liste arabe unie (ou Raam, fondée en 1996 et qui la quittera en 2021), le Taal (Mouvement arabe pour le renouveau) et le Balad (Ligue démocratique nationale).

(4) Jean-Pierre Filiu, *Comment la Palestine fut perdue et pourquoi Israël n'a pas gagné*, Seuil, Paris, 2024.

(5) Lire Amnon Kapeliouk, « La difficile condition des Arabes israéliens », *Le Monde diplomatique*, février 1981.

(6) « Five-year development plans for Arab society in Israel : Lessons from Plan 922 for the new five-year plan » (podcast), The Institute for National Security Studies, novembre 2022.

(7) « Israel's religiously divided society », Pew Research Center, 8 mars 2016.

(8) *Sous la même étoile*, la traduction en français, a paru aux Escales, Paris, en 2017.

(9) Yonie Arie, « Plan to curb crime and violence in Arab society. 2022-2026. Government Resolution 549 From October 24, 2021 », avril 2024.

Un bilan humain effroyable

Selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), le conflit à Gaza a provoqué la mort de 39 965 personnes dont plus de 14 100 enfants et 9 000 femmes. Selon ce bilan établi le 16 août 2024 (1), plus de 92 000 personnes auraient été blessées, dont 12 320 enfants. « Des milliers d'autres sont portées disparues et seraient probablement sous les décombres », ajoute l'organisation, qui estime qu'un enfant palestinien « est blessé ou tué toutes les dix minutes ». Toujours selon l'Unicef, les femmes et les enfants représentent plus de 60 % des victimes. En juillet, le site Internet de la revue médicale britannique *The Lancet* publiait une réflexion de chercheurs selon lesquels « il n'est pas invraisemblable d'estimer que jusqu'à 186 000 morts, voire plus, pourraient être imputables au conflit actuel à Gaza (...), soit 7 à 9 % de la population totale de la bande de Gaza (2) ». Fin août, la barre symbolique des 40 000 tués, chiffre reconnu officiellement, a été franchie, selon le ministère de la santé de Gaza.

Akram BELKAÏD (Monde diplomatique, septembre 2024)

(1) « Israël-Palestine : des milliers d'enfants usés par la guerre », 16 août 2024.

(2) Rasha Khatib, Martin McKee et Salim Yusuf, « Counting the dead in Gaza : difficult but essential », 5 juillet 2024.

Anéantir l'éducation

D'après l'Organisation des Nations unies (ONU), entre le 4 juillet et le 10 août, l'armée israélienne a bombardé au moins vingt et une écoles de Gaza, qui hébergeaient toutes de nombreux civils déplacés. Outre le carnage humain, l'anéantissement méthodique du système éducatif obscurcit un peu plus l'avenir de la jeunesse palestinienne. Certains experts dénoncent un « scolasticide ».

Il n'y aura pas de rentrée des classes à Gaza. Pour les écoliers et les étudiants de l'enclave palestinienne, une nouvelle année blanche s'annonce, la deuxième d'affilée qui les verra privés d'éducation formelle. Il y a tout juste douze mois, le samedi 26 août 2023, ils étaient 625 000, tous niveaux confondus, aux côtés de leurs 22 000 enseignants, à reprendre le chemin des cours. Ils ignoraient alors que le retour de la guerre les obligerait bientôt à ranger leurs cahiers. Le 7 octobre, le Hamas provoquait un bain de sang dans le sud d'Israël, massacrant 1 200 personnes et kidnappant 251 otages. Aussitôt déclenchée, la riposte sans merci, qui vaut aujourd'hui à Tel-Aviv d'être accusé de génocide et place le premier ministre Benjamin Netanya-

hou sous la menace d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale (CPI) (1), avait contraint les autorités de Gaza à suspendre l'année scolaire le 6 novembre.

Au bout de dix mois d'opérations aériennes et terrestres de la part d'Israël, le ministère de la santé gazaoui évaluait, mi-août, à plus de 91 000 le nombre des blessés et à plus de 40 000 celui des tués, dont 15 000 n'étaient encore que des enfants. Des milliers d'autres sont portés disparus, leurs corps probablement ensevelis sous les ruines. Eux non plus n'ouvriront plus jamais un livre. Quant à l'espoir que ceux qui survivront aux balles et aux missiles, à la faim, à la soif et aux épidémies causées par le blocus israélien retournent un jour sur les bancs d'une école à Gaza, il se consume à mesure que le conflit s'éternise. Aucune infrastructure n'est épargnée par le déluge de feu : ni les immeubles d'habitation, ni les hôpitaux, ni les installations électriques ou de gestion des eaux. Ni les bâtiments scolaires.

Le sort des établissements du supérieur a été scellé dès les premiers mois de la guerre. Au nombre des grandes universités, celle d'Al-Israa (centre de l'enclave) – et le musée archéologique qu'elle abritait – a été dynamitée le 17 janvier après avoir été occupée plusieurs semaines par des troupes israéliennes. L'Université islamique de Gaza a été pulvérisée dès le 11 octobre. Al-Azhar, fondée en 1991 sur décret de Yasser Arafat pour former des cadres palestiniens de haut niveau, s'est écroulée en novembre après une série de bombardements. La campagne de dévastation des écoles, elle, s'est poursuivie, et même accélérée, cet été. Circonstance aggravante, nombre des ensembles récemment ciblés servaient de refuge à la population (2,3 millions d'habitants au total, dont 65 % ont moins de 24 ans), ballottée au gré des combats et des ordres d'évacuation israéliens. Les familles de déplacés pensaient pouvoir bénéficier d'un minimum d'infrastructures dans ces enceintes surpeuplées : des panneaux solaires, des toilettes, un point d'eau.

85 % des édifices scolaires nécessitent une reconstruction totale ou importante

De ces édifices éventrés par les missiles, nous parvenons désormais chaque semaine des images de corps enchevêtrés, d'enfants piégés sous les gravats et de rescapés en détresse. 6 juillet 2024, école Al-Jaouni à Nousseirat (centre) : au moins seize morts. 7 juillet, école de la Sainte Famille dans la ville de Gaza : quatre morts. 8 juillet, une autre école de la région de Nousseirat est visée : au moins seize morts. 9 juillet, école Al-Awda (sud) : au moins trente et un morts. 14 juillet, école Abou Arabane (centre) : vingt-deux morts. 16 juillet, plusieurs frappes sur l'école Al-Razi et le camp de réfugiés de Nousseirat : au moins quarante-deux morts. « *Un phénomène quasi quotidien. Au moins huit écoles ont été touchées au cours des dix derniers jours, dont six administrées par l'UNRWA [Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient]* », s'indigne alors M. Philippe Lazzarini, le commissaire général de l'UNRWA, sur le réseau X. Il ajoute : « *La guerre a privé les filles et les garçons de Gaza de leur enfance et de leur éducation. Or les écoles ne doivent jamais être utilisées à des fins militaires.* »

Les conventions de Genève (1949) et leurs protocoles additionnels, régissant le droit de la guerre, ne mentionnent pas explicitement les écoles. Cependant, toute partie prenante à un conflit sait qu'elles doivent, en tant qu'établissements civils, être protégées conformément aux principes de distinction, de proportionnalité et de précaution lors de la conduite d'opérations militaires. En 2015, une déclaration intergouvernementale « sur la sécurité des écoles » en période de guerre, a vu le jour à l'instigation de la Norvège et de l'Argentine, avec le soutien de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Cette initiative – non contraignante – a été approuvée par cent vingt États, dont la Palestine. Tel-Aviv, en revanche, ne l'a pas signée. En tout état de cause, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 reconnaît l'éducation comme un droit humain fondamental.

De même que ceux qui l'ont précédé, le rappel au droit international humanitaire de M. Lazzarini tombe dans le vide, et les destructions meurtrières s'enchaînent. 27 juillet, école Khadija à Deir Al-Balah (centre) : au moins trente morts. 3 août, école Hamama (ville de Gaza) : au moins dix-sept morts. 4 août : écoles Hassan-Salameh et Al-Nasr (ville de Gaza) : plus de trente morts. Et ainsi de suite.

Israël ne justifie pas toujours ses attaques. Quand il lui arrive de le faire, l'argumentaire, invariable, est fourni sans preuve tangible et sans un mot pour les victimes civiles : des « terroristes » étaient visés, qui utilisaient l'école pour se cacher, fabriquer des armes, en stocker ou fomenter des attaques. L'armée a « *frappé avec précision des terroristes du Hamas opérant dans un centre de commandement et de contrôle du Hamas intégré* », a ainsi répondu, entre autres explications, Tel-Aviv devant la vague d'indignation internationale soulevée par la mort, le 10 août à l'aube, de plus de 90 personnes dans le bombardement de l'école Al-Tabi'een et de la mosquée contiguë (ville de Gaza), l'une des pires hécatombes depuis le début de la guerre.

Cette rhétorique se heurte régulièrement aux dénégations palestiniennes. Pour l'heure, les appels étrangers répétés à des investigations indépendantes, qui permettraient de faire la lumière sur les circonstances des massacres, sont restés lettre morte. En 2014, au lendemain d'une précédente offensive israélienne (opération « Bordure protectrice »), l'organisation non gouvernementale (ONG) Human Rights Watch avait en-

quêté sur les bombardements de trois écoles transformées en camps de déplacés qui avaient tué quarante-cinq personnes, dont dix-sept enfants. « *Israël n'a fourni aucune explication convaincante pour ces attaques (...) et pour le carnage qui en a résulté* », constatait l'ONG, concluant à de possibles crimes de guerre (2). Une décennie plus tard, la magnitude des opérations militaires est sans commune mesure. Avant même la recrudescence des bombardements de ces dernières semaines, vingt-cinq experts auprès du Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies (ONU) s'étaient alarmés en avril de la vulnérabilité des écoles. « *Étant donné que plus de 80 % des établissements scolaires de Gaza ont été endommagés ou détruits, il est raisonnable de se demander s'il existe un effort intentionnel visant à détruire complètement le système éducatif palestinien, une action connue sous le nom de "scolasticide"* », s'interrogeaient-ils dans un communiqué (3). Une question pour la forme, à laquelle ils apportaient une réponse quelques lignes plus bas : « *Ces attaques ne sont pas des incidents isolés. Elles suivent un schéma systématique de violence visant à détruire les fondements mêmes de la société palestinienne.* » En dépit de sa tonalité inédite, ce texte a fait peu de bruit et la situation n'a cessé d'empirer. Sur la base d'images satellites, le Cluster mondial pour l'éducation, une entité regroupant des agences onusiennes et des ONG, évaluait ainsi, le 30 juillet, à 85 % la proportion des 564 édifices scolaires de Gaza (certains sont utilisés par plusieurs écoles), visés intentionnellement ou non, qui nécessiteraient une reconstruction complète ou importante avant une éventuelle reprise des cours. Citant des chiffres du ministère de l'éducation palestinien, la plate-forme signalait à la même date que 9 211 étudiants et 397 membres du personnel éducatif avaient été tués depuis le 7 octobre (4).

Si l'emploi du terme « scolasticide » (« *al-ibada al-ta'limiya* », pour son équivalent en arabe, soit « extermination éducative ») a déjà cours dans les milieux universitaires et côté palestinien, au même titre que les notions d'« urbicide » (tuer une ville), « politicide » ou « culturicide », toutes inspirées par le mot génocide (5), c'est la première fois qu'il est énoncé dans la sphère onusienne. Sous la plume des experts auprès du Conseil des droits de l'homme, le « scolasticide » est défini comme « *l'anéantissement systématique de l'éducation par l'arrestation, la détention ou l'assassinat d'enseignants, d'étudiants et de membres du personnel éducatif, ainsi que par la destruction des infrastructures éducatives* ». C'est Karma Nabulsi, professeure de science politique et de relations internationales à l'université d'Oxford, qui aurait forgé l'expression en 2009. À l'époque, l'armée israélienne avait lancé l'offensive « Plomb durci » à Gaza. Elle venait de bombarder le ministère de l'éducation ainsi que plusieurs écoles. « *Nous le savions auparavant, mais nous nous en rendons compte plus clairement que jamais aujourd'hui : Israël cherche à anéantir la Palestine instruite* », confiait alors l'universitaire britannique au quotidien *The Guardian* (6).

Après la Nakba, la « catastrophe » de 1948, le déracinement consécutif à la création de l'État d'Israël, les Palestiniens se sont jetés à corps perdu dans l'éducation, seul espace d'émancipation et de perpétuation du sentiment national accessible à ce peuple dispersé par l'exil et soumis à toutes les oppressions. Ils ont vu en elle une planche de salut vers un hypothétique avenir meilleur ; un patrimoine à cultiver aussi, qui, au contraire des possessions matérielles telles que les maisons, ne pourrait jamais leur être retiré (7). « *Pour nous Palestiniens, l'éducation est une question de vie ou de mort. Nous pouvons rester affamés mais pas rester ignorants* », résumait le directeur d'une école de l'UNRWA au micro du journaliste Charles Enderlin dans un reportage réalisé pour France 2 le 24 octobre 1995.

Est-ce pour toutes ces raisons que, au-delà de son objectif de « destruction » du Hamas, Israël s'est hâté de mettre les universités de Gaza hors d'état de fonctionner, de saccager les bibliothèques, et qu'il s'acharne sur les écoles ? « *Au fond d'eux-mêmes, les Israéliens savent à quel point l'éducation est importante pour la tradition et la révolution palestiniennes. Ils ne peuvent pas la supporter et doivent la détruire* », avançait Nabulsi en 2009.

Les Palestiniens pouvaient s'enorgueillir d'avoir développé un système de qualité

L'éducation fut l'un des domaines de compétence transférés par Israël à la nouvelle Autorité palestinienne après les accords d'Oslo (1994), et l'introduction de programmes nationaux ne date que de la fin des années 1990. Jusque-là, les établissements de Cisjordanie suivaient le cursus jordanien, ceux de Gaza le cursus égyptien. Avec la contribution historique de l'UNRWA dans le primaire (288 écoles à Gaza avant la guerre), les Palestiniens peuvent s'enorgueillir d'avoir développé un système de qualité et reconnu comme tel par leurs pairs arabes. Lors d'une mission d'évaluation en 2006, la Banque mondiale saluait « *des réalisations remarquables dans des conditions difficiles* ». « *La scolarisation dans le primaire est universelle et dépasse 80 % dans le secondaire. L'accès est très équitable, que ce soit en fonction du sexe, de la situation géographique (rurale ou urbaine) ou du revenu. Ces indicateurs placent la Cisjordanie et Gaza en tête de la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord* », notait l'institution (8). En 2022, le taux d'analphabétisme n'atteignait plus que 1,8 % à Gaza (13,7 % en 1997), selon le Bureau central palestinien des statistiques, contre 13,3 % à l'échelle mondiale. Les 90 000 étudiants de l'enclave avaient la possibilité de préparer un diplôme

dans un large éventail de filières, et, malgré les restrictions de mouvements, de compléter pour certains leurs parcours à l'étranger en vertu des partenariats noués par leurs universités. Ces dernières ont formé les médecins, les infirmiers et les aides-soignants qui luttent aujourd'hui pour prendre en charge les blessés dans des conditions d'exercice dignes de la fin des temps.

Ce système éducatif à terre, qu'advient-il des enfants qui grandiront sans manuels, loin du regard de leurs enseignants ? À quel désespoir ou ressentiment ce vide risque-t-il de rendre perméable une jeunesse dont les livrets scolaires auront été réduits en cendres dans le bombardement de leur école ?

Angélique Mounier-Kuhn (Monde diplomatique, septembre 2024)

(1) Lire Anne-Cécile Robert, « La justice internationale dans le chaudron de Gaza », *Le Monde diplomatique*, juillet 2024.

(2) « Israel : In-depth look at Gaza school attacks », Human Rights Watch, 11 septembre 2014.

(3) « Des experts de l'ONU profondément inquiets face au "scolasticide" du système éducatif à Gaza », 18 avril 2024.

(4) « A year of silence in Gaza's classrooms : The urgent need for educational revival », Occupied Palestinian Territory Education Cluster, ReliefWeb, 3 août 2024.

(5) Lire Razmig Keucheyan, « Ce qu'on appelle génocide », *Le Monde diplomatique*, juillet 2024.

(6) Ameera Ahmad et Ed Vulliamy, « In Gaza, the schools are dying too », *The Guardian*, Londres, 10 janvier 2009.

(7) Cf. Salah Alzaroo et Gillian Lewando Hunt, « Education in the context of conflict and instability : The Palestinian case », *Social Policy & Administration*, vol. 37, n° 2, Hoboken, Oxford, 2003.

(8) « West Bank and Gaza : Education sector analysis », Banque mondiale, Washington, DC, 9 juillet 2006.

La justice internationale accable Tel-Aviv

« Illégal », « discriminatoire », « abusif »... Dans un avis ciselé, rendu le 19 juillet dernier, la Cour internationale de justice (CIJ) pourfend l'occupation et la colonisation israéliennes du territoire palestinien. Rejetant les arguments de Tel-Aviv et de Washington, elle met la « communauté internationale » au pied du mur.

« Un tremblement de terre juridique (1) », « un avis qui marquera l'histoire (2) », « j'en reste sans voix (3) »... Telles sont quelques-unes des réactions des juristes à l'avis rendu par la Cour internationale de justice (CIJ), le 19 juillet dernier, sur les « conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ». Saisie à la demande de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) en décembre 2022, la plus importante juridiction onusienne a précisé plusieurs points de droit qui opposent depuis des années Israël et ses alliés aux défenseurs de la cause palestinienne.

Après un long rappel du contexte général (histoire, liste des décisions et interventions internationales), la Cour estime que l'occupation de la Cisjordanie, de Jérusalem-Est et de la bande de Gaza – qui forment « une seule et même entité territoriale, dont l'unité, la continuité et l'intégrité doivent être préservées et respectées » – est « illégale » par ses modalités et sa durée. Précision importante : bien qu'évacuée en 2005, la bande de Gaza est demeurée un territoire occupé selon l'institution car Israël y conserve la « faculté d'exercer, et continuait d'exercer, certaines prérogatives essentielles (...), notamment le contrôle des frontières terrestres, maritimes et aériennes, l'imposition de restrictions à la circulation des personnes et des marchandises, la perception des taxes à l'importation et à l'exportation, et le contrôle militaire sur la zone tampon (...). Cela est encore plus vrai depuis le 7 octobre 2023 (4) ». Principale conséquence selon le juriste Johann Soufi : « Israël ne peut pas invoquer l'article 51 de la Charte de l'ONU relatif à la légitime défense (...) car ce droit ne s'applique pas aux territoires occupés (5). »

La Cour rappelle aussi que l'occupation d'un territoire ne peut être que temporaire – celle-ci dure depuis cinquante-sept ans ! – et est soumise à des conditions qu'Israël ne remplit pas en se livrant à l'« utilisation abusive persistante de sa position ». Les juges ajoutent que, quelles que soient les préoccupations de sécurité, les mesures prises pour y répondre doivent être nécessaires, proportionnées, et respecter les conventions de Genève, le droit international humanitaire (DIH), les traités protégeant les droits humains et le droit du recours à la force. Contrairement aux arguments développés avec insistance par Washington et Tel-Aviv, les accords d'Oslo ne limitent aucunement les obligations juridiques d'Israël. D'une manière générale, une puissance occupante doit « administrer le territoire dans l'intérêt de la population locale » : or, Israël détourne des ressources naturelles et organise un « accès non adéquat » des Palestiniens à la nourriture et à l'eau. En exerçant un « contrôle effectif » et durable sur « le territoire palestinien occupé » (TPO), Tel-Aviv viole le droit « inaliénable » du peuple palestinien à l'autodétermination et à « poursuivre librement son développement économique, social et culturel ». Autre défaite pour les États-Unis et Israël, son caractère « prolongé » ne modifie pas le statut juridique de l'occupation, à savoir qu'elle « ne peut donner lieu à un transfert du titre de souveraineté à la puissance occupante ».

Quant à la politique de colonisation, y compris les « avant-postes », elle est illicite à plusieurs titres. En premier lieu, elle contrevient à l'interdiction de déporter ou de déplacer autoritairement les populations civiles. La Cour apporte ici une précision utile : « Un transfert peut être "forcé" (...) non seulement lorsqu'il est obtenu par l'emploi de la force physique, mais aussi lorsque les personnes concernées n'ont d'autre choix que de s'en aller ». En deuxième lieu, Tel-Aviv procède à des réquisitions abusives : « La nature des actes d'Israël, notamment le fait que, lorsque des biens palestiniens sont démolis, les terres sont souvent confisquées pour être réaffectées à des colonies israéliennes, indique que les mesures qu'il met en œuvre ne revêtent pas un caractère temporaire et ne peuvent donc être considérées comme des évacuations autorisées (...) par la quatrième convention de Genève. » En troisième lieu, Israël ne respecte pas le droit local en imposant illégalement son propre système juridique. En quatrième lieu, les violences contre les Palestiniens sont injustifiées : « [Le] fait qu'Israël manque systématiquement de prévenir ou de punir les attaques des colons portant atteinte à la vie ou à l'intégrité physique des Palestiniens ainsi que l'usage excessif de la force auquel il se livre contre ces derniers (...) sont incompatibles avec les obligations qui incombent à cet État. » Enfin, la Cour va plus loin et considère que les « politiques et pratiques » d'Israël dans le TPO, en particulier à Jérusalem-Est et en Cisjordanie, visent « à créer sur le terrain des effets irréversibles » et « équivalent à une annexion (...) contraire à l'interdiction de l'emploi de la force dans les relations internationales et à son corollaire, le principe de non-acquisition de territoire par la force. »

Les agissements d'Israël violent plusieurs traités protégeant les droits humains : « Le régime de restrictions générales [imposé] aux Palestiniens est constitutif de discrimination systémique fondée, notamment, sur la

race, la religion ou l'origine ethnique. » Ici encore, la Cour va très loin : en maintenant en Cisjordanie et à Jérusalem-Est « *une séparation quasi complète entre les communautés de colons et les communautés palestiniennes* », Tel-Aviv viole l'article 3 de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale par lequel les États « *condamnent la ségrégation raciale et l'apartheid et s'engagent à prévenir, à interdire et à éliminer sur les territoires relevant de leur juridiction toutes les pratiques de cette nature* ».

Les derniers paragraphes de l'avis en détaillent les conséquences concrètes pour les parties mais aussi la « communauté internationale ». Tout d'abord, Israël doit « *dans les plus brefs délais mettre fin à sa présence dans le TPO* », « *cesser immédiatement toute nouvelle activité de colonisation* », « *abroger toutes les lois discriminatoires* » et « *évacuer les colonies* ». Mais il doit aussi « *réparer intégralement les dommages* » par la restitution des terres et des biens, l'octroi d'indemnisation... La Cour évoque même le droit au retour quand elle « *exige (...) que tous les Palestiniens déplacés durant l'occupation puissent retourner dans leur lieu de résidence initial* ».

La CIJ estime qu'il appartient à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité de l'ONU de définir les « *modalités précises (...) requises pour mettre fin à la présence illicite d'Israël* ». En attendant, tous les États membres de l'ONU « *sont tenus* » de ne pas valider les illégalités constatées. Ils doivent notamment « *faire une distinction, dans leurs échanges avec Israël, entre le territoire d'Israël et les territoires occupés depuis 1967* », et « *s'assurer qu'Israël respecte le DIH* ». Cette formule peut fournir des arguments au mouvement Boycott, désinvestissement, sanctions (BDS).

Les avis de la CIJ ne sont que consultatifs. Toutefois, ils permettent de qualifier juridiquement des situations de fait, balayant les interprétations trompeuses, fournissant ainsi des arguments dans le débat politique mais aussi judiciaire (6). « *Il ne faut pas sous-estimer la portée de telles déclarations d'autorité dans la formation du nouvel ordre international, en particulier quand cet ordre est déjà en train de changer aussi fondamentalement*, estime ainsi Alonso Gurmendi, professeur au King's College de Londres (X, 20 juillet 2024), qui rappelle que le recours de l'Afrique du Sud contre Israël pour génocide était impensable il y a quelques années. *Il conviendra d'observer comment le droit ainsi défini sera utilisé à l'appui d'actions qui n'ont pas encore été tentées. (...) Il faut fêter les victoires. Elles ne sont pas si nombreuses.* »

Anne-Cécile ROBERT (Monde diplomatique, septembre 2024)

(1) Michael Sfar, X, 23 juillet 2024.

(2) Alonso Gurmendi, X, 19 juillet 2024.

(3) Juliette McIntyre, X, 19 juillet 2024.

(4) Saisie en décembre 2022, la Cour n'étudie pas les faits postérieurs à cette date.

(5) *La Vie*, Paris, 24 juillet 2024.

(6) « Alain Pellet : "La Cour internationale de justice redore le blason du droit international si malmené par ailleurs" », *Le Monde*, 30 juillet 2024.

En Palestine sacrifiée, cette « banalité du mal » qui nous renvoie à nous-mêmes



Nous savions. Tous, nous savions. Tous, nous avons les informations. Il suffisait d'avoir le courage de les prendre en compte, et de les confronter aux récits mensongers du régime colonial sioniste. Mais, régulièrement alimentés par le rappel culpabilisant des crimes commis à l'encontre des juifs sous le régime nazi, nous avons manqué de ce courage. Nous n'avons pas produit le travail élémentaire de sortir de ce sordide amalgame élaboré par les stratèges sionistes se servant du génocide nazi, et d'en démêler les plans. Le sentiment de honte absolue face aux horreurs du régime nazi et de ses collabos nous a submergés, aveuglés, et paralyés. Ce qui se déroule depuis des décennies en Palestine occupée aurait dû non seulement nous alerter au plus haut point, mais de suite nous mobiliser tant collectivement qu'individuellement. D'autant qu'existent quantité d'informations sourcées ramenées par ceux qui se sont rendus sur place et en ont témoigné. De l'anonyme bénévole, aux ONG les plus en vue. Or, à quoi avons-nous assisté ? À de très modestes réactions sur la forme, mais jamais aucune sur le fond. Nos responsables politiques ont multiplié les réunions internationales, les sommets de façade et autres ballets diplomatiques accouchant de déclarations timorées et consensuelles. Mais sans prendre la moindre décision contraignante pour tuer dans l'œuf une idéologie mortifère qui a eu toute latitude pour se développer et en arriver par ses intrigues odieuses, au génocide actuel que personne n'arrive plus à arrêter. Nous n'avons aucune excuse.

L'ainsi nommée « Communauté internationale » qui dès le départ a imposé la partition de la Palestine à ses habitants, s'est accommodée des pillages de terres pour quantité de mauvaises raisons, et n'y a rien opposé de sérieux sinon quelques piètres protestations verbales. Ces vols étaient toujours accomplis avec violence allant souvent jusqu'aux crimes de Palestiniens lésés et agressés par des colons majoritairement issus d'Europe et des États-unis. Mais comme il s'agissait d'individus se réclamant de leur appartenance au « peuple juif », personne n'a osé réagir, et ces pratiques illégales sont devenues la norme, voire « banales ».

Le Droit international et humanitaire a été mis en place après les carnages des deux guerres fratricides qui ont dévasté l'Europe et débordé au-delà au point de les qualifier de « mondiales ». Quantité de juristes y travaillent dans des conditions parfois pénibles, tant ce Droit se heurte régulièrement aux intérêts économiques et financiers des pays dominants qui n'entendent pas se laisser imposer de limites dans leurs aventures coloniales prédatrices. Dans les enceintes onusiennes qui devraient être exemplaires, la loi du plus fort y règne aussi, à peine tempérée par certaines règles auxquelles la plupart des États ont pourtant accepté de se soumettre. Sauf que ce Droit international et les résolutions qu'il émet occasionnellement n'est pas respecté par la colonie appelée « Israël » au titre d'exceptionnalité. Et personne n'a trouvé à y redire, sinon les habituelles réprobations aussi « banales » qu'inopérantes.

Les « avant-postes » – pour reprendre le langage du régime colonial – implantés par les différents gouvernements sionistes se sont multipliés dans les collines et les terres désertiques habitées de bédouins et leurs troupeaux, loin des caméras et la plupart du temps ignorés des médias. Ces nomades étaient de toute façon, vus depuis les pays se disant « civilisés », tels des arriérés vivant encore sous tentes et se déplaçant au gré des saisons, comme autrefois. Et puisqu'il s'agissait d'Arabes, dans les habitudes des grandes puissances, rien de neuf dans ce racisme inhérent à leurs pratiques coloniales, et quoi de plus « banal », en somme ?

En parallèle, les habitations de Palestiniens vivant à Jérusalem, « capitale éternelle » revendiquée comme telle par l'entité sioniste et confirmée en ce sens par son principal sponsor étasunien sous l'administration Trump que d'aucuns trouvent « tellement mieux » que ses adversaires, font régulièrement l'objet d'expulsions et de démolitions au profit de colons juifs, jetant ainsi des familles palestiniennes entières à la rue, malgré leurs titres de propriétés hérités de leurs aïeux et transmis au fil des générations. Mais, qui s'en émeut, dès lors que ces pratiques mafieuses sont devenues habituelles donc, « banales » dans la judaïsation forcenée de la ville ?

Dans le même temps, l'étau s'est resserré également en Cisjordanie occupée où de plus en plus souvent, des Palestiniens se font chasser de chez eux au profit de familles de colons qui grignotent ainsi l'habitat et les terres des autochtones, sans que personne n'y oppose quoi que ce soit comme mesures fermes pour indiquer que ces vols éhontés et les déracinements qu'ils provoquent depuis plus de 75 ans n'est plus acceptable. Empêchant de la sorte, toute solution à « deux États vivant côte à côte » comme l'annoncent encore les idiots utiles qui, reprenant cette formule, ne font que retarder toute issue au problème. La Knesset vient d'ailleurs de voter à une écrasante majorité – 68 voix contre 9 – le refus de tout État palestinien. Encore et toujours la même « banalité », quoi. (<https://www.middleeasteye.net/news/israel-passes-bill-rejecting-palestine-statehood>)

Pendant ces longues années de résistance opiniâtre de la part des Palestiniens, des assassinats dits « ciblés » par les meurtriers qui les commettent, ont émaillé les multiples protestations et autres mouvements de la population civile palestinienne, la plupart du temps non-violentes. La liste des martyrs s'est allongée. Celle des blessés également, souvent par tirs de snipers israéliens qui parfois, par jeu, visaient leurs cibles pour les rendre handicapées. Le nombre de jeunes Palestiniens amputés des jambes est effarant. Mais, le régime criminel responsable d'une telle politique clamait que face à des lanceurs de cailloux, il avait bien le « droit de se défendre », non !? Antienne reprise en chœur par tous les responsables politico-médiatiques de nos pays si prompts à utiliser la justice et ses décrets... en fonction de ce qui les arrange. La « banalité » ordinaire, en somme.

Parfois, ces mouvements de résistance ont pris l'ampleur de révoltes de masse, plus violentes, bousculant le train-train quotidien d'une politique coloniale qui persévérerait dans ses opérations d'usurpations et de vols de terres. Réprimées dans d'horribles bains de sang, elles n'ont fait l'objet d'aucune opposition sérieuse de la part des « amis d'Israël » qui, au contraire, continuaient leur business avec un régime qui affichait pourtant tous les signes d'une politique d'apartheid vis-à-vis des populations dont il avait la charge. Piétinant ainsi les « valeurs » derrière lesquelles ces élus indignes se réfugient... quand ça les arrange. Ces vastes mouvements de révolte appelés Intifada, réprimés dans une violence extrême et entraînant des victimes se comptant en dizaines de milliers par l'armée coloniale ne devaient pas perturber le cours normal des contrats en cours avec ce régime assassin. Et après quelques mois d'échauffourées, le « business as usuel » aussi « banal » qu'à l'habitude, reprenait son cours.

D'année en année, puis en décennie, le régime terroriste israélien resserrait toujours plus sa poigne sur la Palestine et poursuivait son plan macabre de liquidation et de nettoyage ethnique de sa population, avec comme summum de barbarie la transformation de la bande de Gaza en immense camp concentrationnaire, véritable ghetto coupé de tout contact avec les villes et villages frères palestiniens. Maintenu en survie par un calcul sordide de rations calorifiques acheminées par camions, 2 300 000 Palestiniens y sont soumis à toutes sortes d'expériences sécuritaires au service de l'industrie de la défense de ce régime criminel se targuant de ses prouesses « in vivo ». Et les « amis d'Israël » de signer de gros contrats pour bénéficier de ces technologies dernier cri, éprouvées par les Gazaouis abandonnés de tous dans ce qui devenait un camp d'expérimentation et d'extermination, et considérés comme de 'banals' cobayes.

Dernièrement, persuadés au plus haut point qu'avec leur suprématie technologique ils pouvaient contrôler tout ce qui se passe en Cisjordanie et surtout dans la bande de Gaza, la réponse des factions de la résistance emmenée par le Hamas à travers leur opération « Ouragan d'al-Aqsa » a pris tout le monde par surprise, au premier rang desquels, l'infâme régime d'apartheid qui s'est trouvé pris à revers par les factions de la résistance montrant de quel courage elles relevaient. Depuis, l'horreur a dépassé toute limite et est de l'ordre de l'inhumanité. Le régime terroriste israélien, convaincu de la latitude qui lui est laissée depuis toujours à l'abri de son bouclier américain, se permet l'impensable, l'innommable. Toute barbarie y est déployée avec une férocité et un sadisme qui tiennent de la pathologie. Aucune vie palestinienne n'est à l'abri.

Personnes âgées, femmes, enfants, nourrissons, prisonniers, malades, tout y passe. Y compris le bétail ma-lingre qui s'y trouve encore. Ce faisant, il a perdu en quelques mois le soutien public qu'il avait mis des décennies à bâtir tout autour de la planète en s'appuyant sur son destin qu'il aimerait si particulier. De plus en plus de citoyens ont pris la mesure de l'ignominie et vomissent ce régime colonial, et dans la foulée conspuent leurs propres gouvernements de ne pas agir avec fermeté à l'encontre des responsables politiques d'un tel régime de terreur. Dévoilant au grand jour cette justice bafouée, à géométrie toujours plus variable, et qui semble avoir perdu toute boussole dès qu'il s'agit de la Palestine et de sa population arabe sacrifiée.

Cette paresse morale et intellectuelle aboutit à une inéluctable dérive, jusqu'à l'abandon de nos repères toujours plus vagues et flous, démontrant à quel point nos responsables politico-médiatiques ont perdu le minimum d'éthique. Mais, ne sont-ils pas nos représentants ? Et dès lors, une telle « banalisation du mal » ne nous concerne-t-elle pas tous, à titre privé comme à titre collectif ? Comment nos sociétés en sont-elles arrivées là ?! Certains pensent-ils qu'en laissant un régime mettre en œuvre le même genre d'exactions qu'une partie de ses anciens ont connues sous le III^e Reich allemand, ils se rachètent de leur passé et qu'une quelconque justice lui soit ainsi rendue ? Comment accepter qu'avec nos moyens de communication branchés 24h sur 24h une population déjà exsangue soit privée de nourriture et d'eau par une politique coloniale que nos gouvernements soutiennent ?! Nous n'avons aucune excuse !

Nous savions. En ce qui concerne la Palestine, il y a déjà bien longtemps que toute limite a été franchie. Et il y a déjà bien longtemps que nous aurions dû faire le forcing pour contraindre nos gouvernements à agir avec détermination, rappeler nos diplomates, expulser ceux de cet odieux régime, arrêter les accords d'association avec l'Europe, refuser l'accès aux compétitions sportives et manifestations culturelles, stopper tout financement sous prétexte de « recherches », ainsi qu'arrêter toute livraison d'armes, etc. Bref, prendre une série de sanctions drastiques vis-à-vis de ce régime sioniste et raciste, sans se laisser impressionner par le « joker » de l'antisémitisme régulièrement brandi par les nazillons qui le soutiennent en menaçant ceux qui font parfaitement la différence d'avec l'antisionisme.

Il est inadmissible de détourner le regard: nous savions ! La Palestine est sacrifiée sur l'autel de nos lâchetés. Et aujourd'hui, ce qui est d'une gravité indicible, est que non seulement nous avons laissé faire, mais nous continuons à laisser le mal absolu devenir une « banalité », sous nos yeux... ce qui nous rend coresponsables du génocide de la population palestinienne vis-à-vis de laquelle nous aurons, croyez-le ou non, une dette qu'il nous faudra payer. Et plus les jours passent, plus celle-ci sera lourde.

Daniel VANHOVE
19.07.24

Mondialisation.ca, 19 juillet 2024

Image en vedette : Capture d'écran. L'un des nombreux enfants blessés à al-Mawasi samedi le 13 juillet 2024. Fedaa al-Qedra.

*

Daniel Vanhove, *France / Belgique : observateur civil en Palestine 2001 – 2004. Il est l'auteur de plusieurs livres : co-auteur de « Retour de Palestine », 2002 – Éd. Vista ; « Si vous détruisez nos maisons, vous ne détruirez pas nos âmes », 2004 (Préface de Ilan Halevi – Éd. M. Pietteur) ; co-concepteur du DVD « Au bord de la mort, nous cultivons l'espoir », Témoignages in situ accompagnant le livre, La Démocratie Mensonge, 2008 – Ed. Marco Pietteur – coll. Oser Dire. Administrateur du blog Mouvement Citoyen Palestine (MCP). Il est associé de recherche du CRM (Centre de recherche sur la Mondialisation).*

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © Daniel Vanhove, Mondialisation.ca, 2024